

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

The Congress

Le Congrès



COMPTE RENDU DES DÉBATS

24^e Session (19-21 mars 2013)

Le Congrès
des pouvoirs locaux et régionaux

COMPTE RENDU DES DÉBATS

24^e Session (19-21 mars 2013)

Page

Première séance du Congrès Mardi 19 mars 2013.....	5
Séance de la Chambre des pouvoirs locaux Mercredi 20 mars 2013.....	51
Séance de la Chambre des régions Mercredi 20 mars 2013.....	73
Deuxième séance du Congrès Mercredi 20 mars 2013.....	93
Troisième séance du Congrès Jeudi 21 mars 2013	121

PREMIÈRE SÉANCE DU CONGRÈS

Mardi 19 mars 2013 à 11 h

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. Ouverture de la 24e Session.....	7
2. Vérification des pouvoirs des nouveaux membres	8
3. Adoption du projet d'ordre du jour de la session.....	9
4. Adoption du projet de procès-verbal de la dernière séance de la 23e Session (18 octobre 2012)	9
5. Adoption de la composition des commissions du Congrès	9
6. Communication du Président du Congrès	9
7. Allocution de Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.....	12
- Réponse orale aux questions écrites	14
8. Démocratie locale et régionale en Géorgie.....	18
- Allocution de Tengiz Shergelashvili, Premier Vice-ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de la Géorgie	24
- Réponse orale aux questions écrites	26
9. Le budget et les ressources du Congrès en 2014-2015.....	28
10. Démocratie locale et régionale en Espagne.....	30
11. Démocratie locale et régionale en Italie	36
12. Développer la participation active des citoyens.....	40
13. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance	48

1. OUVERTURE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION

La séance est ouverte à 11 h 05 sous la présidence de Herwig van Staa (Autriche, R, PPE/CCE).

L'Assemblée écoute, debout, l'hymne européen.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) déclare ouverte la vingt-quatrième Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, conformément à l'article 17.1 du règlement intérieur du Congrès.

Le Président annonce que deux décès sont intervenus parmi les membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux depuis la dernière session d'octobre 2012 : Madame Sabine Röhl, de la délégation allemande, est décédée le 7 décembre 2012 et Madame Britt-Marie Lövgren, de la délégation suédoise, est décédée le 24 décembre 2012. Il invite les membres de l'assemblée à observer une minute de silence.

L'Assemblée observe, debout, une minute de silence.

Le Président rappelle qu'il a été décidé de consacrer la majeure partie des sessions de 2013 au thème « l'Europe en crise : les défis pour la démocratie locale et régionale ». Une des priorités absolues est en effet d'essayer de faire face à la crise financière et à la crise de confiance dans le monde politique qui en découle. La crise affecte tous les Etats membres et la plupart des communautés du Conseil de l'Europe. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a le devoir de se montrer solidaire vis-à-vis de ceux qui souffrent de ses conséquences et il relève de sa responsabilité de tenter de trouver des solutions qu'il puisse partager avec ses partenaires. Il s'agira là du principal travail du Congrès pendant toute cette année et, de ce fait, l'agenda de la session sera relativement chargé.

Un certain nombre de débats spécifiques auront également lieu, notamment sur la promotion d'une citoyenneté active et sur la lutte contre l'exclusion sociale. Le Congrès inaugurera d'ailleurs l'Alliance européenne pour l'inclusion des Roms, un projet sur lequel il travaille depuis 2011. Plusieurs débats ont été consacrés à ce sujet. L'objectif de cette Alliance est de fournir aux autorités locales et régionales un soutien pour la mise en œuvre de politiques d'insertion en faveur des Roms. Un autre débat portera sur la promotion d'un comportement respectueux de l'éthique et sur la lutte contre la corruption au plan local et régional. La Chambre des régions tiendra une table ronde sur le sujet suivant : régionalisation et décentralisation en Europe dans un contexte de crise économique. Des rapports de suivi sur l'état de la démocratie locale et régionale en Espagne, en Italie et en Géorgie, suite aux différentes visites effectuées dans ces pays, seront présentés au Congrès. Deux débats seront également consacrés aux résultats des missions d'observation électorale qui ont eu lieu en Arménie et en Bosnie-Herzégovine.

Le Congrès aura le plaisir d'accueillir d'éminentes personnalités : Madame Valentina Matvienko, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, ancien maire et gouverneur de Saint-Petersbourg, Monsieur Tengiz Shergelashvili, premier Vice-ministre du développement régional et de l'infrastructure de Géorgie, Monsieur Gilbert Saboya Sunyé, Ministre des affaires étrangères d'Andorre. Le Président en profite pour remercier le gouvernement andorran d'avoir invité le Bureau du Congrès à une réunion en Principauté d'Andorre, réunion qui a été très fructueuse et qui a été l'occasion d'un séjour très agréable en Andorre. Enfin, le Congrès accueillera également Monsieur Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le Président remercie Monsieur Jagland d'être un fidèle participant des sessions du Congrès.

Plusieurs manifestations culturelles et sociales figurent au programme de cette session, notamment des expositions organisées à l'initiative de la Principauté d'Andorre, de la République du Tatarstan en Russie et de la République de Moldova. Une réception organisée par la ville de Strasbourg mettra à l'honneur la gastronomie et la musique roms. A la fin de la session, une

manifestation sera organisée par l'Association des agences de la démocratie locale, qui prévoit l'ouverture d'une nouvelle agence à Dnipropetrovsk en Ukraine.

Le Président annonce que les votes lors de la session s'effectueront par boîtier électronique et il énonce quelques modalités pratiques relatives à ces boîtiers. Il rappelle ensuite que les membres du Congrès souhaitant participer aux débats doivent s'enregistrer au préalable en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Il invite enfin les membres qui ne l'auraient pas encore fait à signer la déclaration relative aux principes du Conseil de l'Europe.

2. VÉRIFICATION DES POUVOIRS DES NOUVEAUX MEMBRES

[CG(24)2PROV] (RES)

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que le Bureau du Congrès, au cours de sa réunion du lundi 18 mars 2013, a examiné les pouvoirs des nouveaux membres. Après un débat, le projet de résolution préparé par le Bureau sera soumis au vote. Le Président invite tout d'abord les rapporteurs à prendre la parole.

Ludmila SFIRLOAGA (Roumanie, R, SOC), rapporteure, (interprétation) rappelle que le Congrès, avant de commencer la session, doit adopter le projet de résolution sur la vérification des pouvoirs des nouveaux membres. Cette résolution est très brève. Les membres de chaque délégation nationale ont été désignés pour une période de quatre ans et ne peuvent pas être démis avant la fin de leur mandat local ou régional, conformément à l'article 3.3 du règlement intérieur. Ludmila Sfirloaga souligne que tous les membres du Congrès partagent les valeurs du Conseil de l'Europe et elle rappelle qu'ils doivent signer une déclaration portant sur ces principes. Les membres qui n'auraient pas signé cette déclaration ne pourront pas être nommés rapporteurs ou membres de missions de suivi ou d'observation d'élections. Actuellement, 95 membres du Congrès n'ont pas encore signé cette déclaration.

Ludmila Sfirloaga rappelle que les délégations des Etats qui comportent des régions à pouvoir législatif doivent inclure au moins un représentant de l'une de ces régions au sein de la Chambre des régions, conformément à l'article 4.1 du règlement intérieur. Cette disposition, qui a été édictée en 2008, n'est pas encore totalement respectée. Pourtant, dans le cadre de la réforme du Congrès, le Bureau s'est efforcé d'obtenir un respect des règles, anciennes comme nouvelles, de la façon la plus large possible, que ces règles concernent l'équilibre politique entre les différents partis nationaux au sein des délégations, la représentation des deux sexes ou la répartition géographique. Ainsi, il a été demandé à un certain nombre d'Etats de revoir leur délégation à la lumière de ce règlement. Certaines délégations, avaient des difficultés à respecter l'obligation édictée par l'article 4.1, les rapporteurs sont donc arrivés à la conclusion que cette clause devait être réexaminée. Ce réexamen pourrait amener à revoir le règlement du Congrès. Les rapporteurs suggèrent donc qu'avant la prochaine session, les délégations nationales, suite à une proposition du Bureau, soient approuvées par le Congrès même si elles ne respectent pas totalement les dispositions concernant les régions à pouvoir législatif.

Enfin, Ludmila Sfirloaga déplore que la délégation serbe ne soit toujours pas présente et espère sa participation à la prochaine session du Congrès.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remarque qu'aucun orateur ne s'est inscrit au débat et invite Monsieur Anders Knappe, co-rapporteur, à compléter éventuellement l'intervention de Madame Sfirloaga.

Anders KNAPE (Suède, L, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) indique qu'il n'a pas d'éléments complémentaires à apporter.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie les rapporteurs pour leur travail et clôt le débat. Aucun amendement au projet de résolution n'ayant été déposé, il propose aux membres du Congrès de voter sur ce texte. La majorité simple est requise.

Le projet de résolution relatif aux pouvoirs des nouveaux membres est adopté.

3. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

[CG(24)OJ1PROV]

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) déclare qu'il convient à présent d'adopter le projet d'ordre du jour des travaux du Congrès et des Chambres. Pour ces dernières, qui gèrent leur propre ordre du jour, il ne s'agit que de décider de l'horaire des réunions et non de leur contenu. Le Président demande si les membres du Congrès souhaitent présenter des objections aux propositions formulées dans le bulletin numéro 1.

Le Président ne constate aucune opposition.

Le projet d'ordre du jour est adopté.

4. ADOPTION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE LA 23^e SESSION (18 OCTOBRE 2012)

[CG(23)PV3am]

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) annonce que l'ordre du jour prévoit l'adoption par le Congrès du projet de procès-verbal de la dernière séance de la 23^e Session. Ce document est disponible au comptoir de la Distribution. Le Président s'enquiert d'éventuelles oppositions.

Le Président ne constate aucune opposition.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2012 de la 23^e Session est adopté.

5. ADOPTION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONGRÈS

[CG(24)3]

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) invite les membres du Congrès à se prononcer sur la composition des commissions, telle qu'elle figure dans le document CG(24)3.

Le Président ne constate aucune opposition.

La proposition de composition des commissions est adoptée.

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONGRÈS

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) relève que cette session a lieu à un moment où le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux se trouve confronté à de nombreux défis, mais également que l'avenir s'annonce sous de meilleurs auspices. L'Europe fait face à un certain nombre de crises : crise économique et financière, crise des institutions et de la confiance qu'ont en elles les citoyens et enfin crise des valeurs et de l'attachement aux processus démocratiques, tout ceci dans un contexte de corruption, d'extrémisme, de xénophobie, et de discours de haine de plus en plus récurrents. C'est pour cette raison que le Congrès a choisi comme thème de ses sessions, cette année : « L'Europe en crise : les défis de la démocratie locale et régionale ». Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Monsieur Thorbjørn Jagland, lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée parlementaire au mois de janvier, a d'ailleurs souligné que les actions prioritaires devaient se concentrer sur la réponse à apporter à ces crises multiples et aux défis qu'elles représentent.

Mais l'avenir s'annonce plus prometteur. Jamais auparavant, l'importance à accorder à la démocratie locale et régionale n'avait été reconnue à ce point, ainsi que la nécessité d'engager des actions sur le terrain en réponse à ces différents défis. Une véritable opportunité historique s'offre au Congrès d'engager des actions concrètes en coopération avec les autorités nationales. La réponse à la crise exige des actions qui permettent d'obtenir des résultats tangibles pour les citoyens à tous les niveaux de gouvernance. Adopter une démarche moins théorique et plus pratique, œuvrer de manière plus opérationnelle, viser des résultats précis, tels sont les buts poursuivis par le Conseil de l'Europe à travers sa réforme substantielle et c'est la raison pour laquelle le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a suivi la logique de cette réforme.

Le Congrès n'a pas toujours été semblable à ce qu'il est aujourd'hui, le Conseil de l'Europe non plus, mais les temps changent et les institutions doivent s'adapter à de nouvelles réalités. Il ne suffit pas de répondre aux défis actuels uniquement par la théorie. Le Congrès doit développer une vision pratique de la situation et de la façon de l'améliorer. Le monde évolue rapidement, la société est de plus en plus exposée à des menaces, et l'action du Congrès ne peut pas continuer à exister telle que par le passé. Le Congrès doit devenir un véritable acteur sur le terrain et il doit proposer des solutions.

Le Conseil de l'Europe discute actuellement d'une configuration basée sur un regroupement des connaissances et expériences émanant des différentes entités qui le composent. Cette configuration permettra aux gouvernements nationaux de surmonter leurs problèmes spécifiques grâce à des programmes de coopération et à des plans d'actions. Le Congrès doit suivre la même logique : il doit développer la coopération avec les autorités au niveau national, mais également aux niveaux local et régional, afin de résoudre les problèmes identifiés lors des missions de suivi, d'observation des élections et de post-suivi. Le Congrès doit s'assurer que ses activités de monitoring et de post-monitoring débouchent sur des actions concrètes. Se limiter à une description de la situation ne suffit pas : il s'avère nécessaire de s'orienter vers une coopération pratique.

Le Président indique qu'au cours de son échange de vues avec le Comité des Ministres en novembre 2012, il a souligné la nécessité pour le Congrès de passer d'une activité de monitoring à des actions spécifiques et de développer ses capacités opérationnelles. Le Congrès a déjà fait un certain nombre de progrès en ce sens. Le projet de coopération sur le renforcement des structures de gouvernement local en Albanie a été officiellement lancé à Tirana à la fin du mois de février de cette année. Dernièrement, un accord a été trouvé avec la Fédération de Russie sur un projet qui fera partie du plan d'actions du Conseil de l'Europe. Le Congrès doit s'engager davantage dans la mise en œuvre aux niveaux local et régional du plan d'actions mis en place par le Conseil de l'Europe en faveur de l'Ukraine. Il doit de même continuer la coopération engagée en Méditerranée à travers les plans d'actions du Conseil de l'Europe au Maroc et en Tunisie.

Au cours de cette session, sera lancée l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, qui vient couronner les efforts menés durant une année et demie. Par ailleurs, la semaine dernière, le Congrès a mis en place une plateforme en ligne qui permet un échange des meilleures pratiques aux niveaux local et régional, à l'appui du Pacte des villes et des régions pour mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants. Ce pacte fait partie de la contribution du Congrès à la campagne « Un sur Cinq » menée par le Conseil de l'Europe. Le Président lance à cette occasion un appel aux membres du Congrès afin qu'ils incitent leurs municipalités ou leurs régions à adhérer à l'Alliance en faveur de l'inclusion des Roms et à signer le Pacte des villes et régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants.

Le Président rappelle par ailleurs que le Congrès, depuis sa dernière session, a maintenu ses missions d'observation d'élections et de monitoring, par l'envoi de délégations en Italie, en Albanie et en Espagne. La mission de monitoring et d'enquête en Géorgie s'est poursuivie et une mission d'observation des élections locales en ex-République yougoslave de Macédoine sera lancée prochainement.

Le Président insiste sur le fait que l'on n'a jamais été aussi proche d'un consensus européen sur l'importance de la démocratie locale et régionale. Toutes les présidences du Comité des Ministres, à commencer par celle de l'Ukraine, ont fait du renforcement de la démocratie locale et régionale une de leurs priorités, ce qui signifie que six présidences, passées, actuelle et à venir se sont engagées en ce sens.

Au mois de janvier de cette année, Monaco a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale, devenant ainsi le quarante-sixième Etat membre du Conseil de l'Europe à ratifier ce texte. L'application de la Charte devient maintenant quasiment totale sur le continent européen. Des négociations sont en cours avec la République de Saint-Marin, et ainsi l'on peut espérer que le dernier Etat membre qui ne l'a pas encore fait ratifiera cette Charte au cours de l'année. En outre, un certain nombre de pays ont levé les réserves qu'ils avaient émises lors de la signature de la Charte. Le slogan lancé deux ans auparavant par Monsieur Jean-Claude Frécon, Président de la Chambre des pouvoirs locaux, « 100 % de la Charte sur 100 % du continent », est en passe de devenir réalité. Le Congrès est sur le point de parvenir à un espace juridique paneuropéen pour la démocratie locale. Il

s'agit là d'une contribution concrète et substantielle au renforcement de l'espace juridique du Conseil de l'Europe, visant à garantir que les normes de cette institution soient appliquées partout en Europe.

Le Président conclut que la situation actuelle doit être considérée comme une opportunité pour le Congrès de travailler avec le Comité des Ministres, de développer les relations de travail avec les gouvernements nationaux et d'œuvrer en faveur d'un dialogue et d'une coopération entre les autorités nationales, régionales et locales dans les Etats membres. Le Président se déclare confiant dans le fait que le Congrès saura saisir cette opportunité au profit de la démocratie locale et régionale et des citoyens européens.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ouvre le débat et invite Monsieur Li Ligu, Secrétaire général de l'Association des Villes chinoises pour l'amitié internationale, à prendre la parole.

LI LIGUO, Secrétaire général de l'Association des Villes chinoises pour l'amitié internationale (interprétation), indique qu'il participe pour la première fois au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en tant qu'observateur. Au nom de l'Association du Peuple chinois pour l'amitié avec les pays étrangers et au nom de l'Association des Villes chinoises pour l'amitié internationale, il remercie le Congrès et son Président de lui donner l'occasion de s'exprimer devant cette assemblée. Son intervention s'intitulera « les besoins de développement international de la Chine, en particulier en matière d'urbanisation - vision internationale et sagesse du monde ».

La Chine doit réussir la transition stratégique de son économie, en l'orientant vers la qualité, la rapidité, l'écologie, le développement de l'être humain et le développement durable. La Chine est un pays agricole or depuis le début des années 1990, l'urbanisation a connu une croissance annuelle de 1 % à 1,5 %, et aujourd'hui, le taux d'urbanisation a atteint 50 %. Les experts prévoient que la population urbaine sera passée à 60 % d'ici 2020. Face à cette croissance de l'urbanisation, de nombreux défis se posent, et entre autres, améliorer la qualité de vie de la population et avoir une ville plus conviviale. Il faut donc assurer une série de transitions et un développement basé sur une structure industrielle, sur l'emploi, sur un environnement convivial et sur la sécurité sociale. Or il n'est pas possible de dessiner les plans d'un tel avenir à huis clos : l'ouverture s'avère indispensable. C'est pour cette raison que la Chine cherche à tirer les conclusions de diverses expériences internationales.

Les activités des villes chinoises pour l'amitié internationale ont démarré dès l'année 1973. Des relations de « villes sœurs » ont été établies avec 1 984 villes partenaires, dont 694 se trouvent dans 40 pays d'Europe, couvrant presque tous les pays de l'Union Européenne. Des coopérations intensives ont été mises en place en matière d'économie, de culture, d'éducation, de sciences, de technologie, de protection de l'environnement. Néanmoins, des déséquilibres persistent entre les différents pays. Des « villes sœurs » de nombreux pays d'Europe occidentale coopèrent avec les villes chinoises dans des domaines variés, alors que des pays du Nord et du Sud-Est de l'Europe n'ont mis en place que peu de coopérations de ce type. Les pays européens et la Chine connaissent parfois des contextes similaires, à savoir une population dense et des ressources limitées. Les villes européennes ont connu des siècles d'urbanisation. Les expériences menées en matière d'aménagement du territoire, de développement économe en dégagement de CO₂, de gouvernance urbaine, peuvent être riches d'enseignements pour les villes chinoises. C'est pourquoi le développement urbain européen représente pour la Chine une référence importante en vue d'améliorer son service public et les conditions d'accueil de ses travailleurs migrants.

En participant à cette session du Congrès, Li Ligu espère apprendre beaucoup sur les idées innovantes des villes européennes, explorer de nouvelles voies d'échanges entre les villes partenaires, et promouvoir le dialogue entre villes chinoises et européennes. Li Ligu exprime le vœu que les villes européennes et les villes chinoises, main dans la main, connaissent le succès.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie Monsieur Li Ligu de sa présence. Il rappelle qu'il y a huit ans, il avait effectué une visite en Chine avec une délégation du Congrès. Lorsqu'il était devenu pour la première fois Président du Congrès, dix ans auparavant, une coopération particulière avec la Chine s'était instaurée, créant des relations spéciales qui se sont poursuivies durant une décennie. Le Président se réjouit que les villes chinoises aient établi des relations avec de nombreux pays européens. Il souhaite à la Chine de poursuivre son développement

social et économique ainsi que sa coopération avec tous les Etats pour l'amitié et la paix dans le monde.

7. ALLOCUTION DE THORBJØRN JAGLAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

[CG(24)13]

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation), au nom du Congrès, accueille le Secrétaire Général et le remercie d'assister régulièrement aux séances du Congrès. Monsieur Jagland, devant l'Assemblée parlementaire, a énoncé les grandes priorités du Conseil de l'Europe. La première d'entre elles est la lutte contre la corruption et toutes les formes d'abus de pouvoir. La corruption sape la confiance des citoyens dans la primauté du droit et dans la démocratie. La corruption est l'ennemi numéro un de la démocratie, non seulement en Europe mais partout dans le monde. Elle détourne au profit d'intérêts privés les maigres ressources dont la société a tant besoin. Elle affecte particulièrement les citoyens les plus pauvres et les plus vulnérables qui ont besoin du soutien public. C'est pourquoi le Congrès a décidé d'inclure cette question parmi ses propres priorités.

La deuxième priorité identifiée par Monsieur Jagland est la lutte contre l'intolérance et les discours de haine, et la troisième, qui lui est étroitement liée, est la protection des minorités. Dans ce domaine également, le Congrès a un rôle-clé à jouer et a inclus ces deux thèmes dans ses priorités pour la période 2013-2016, avec un accent particulier placé sur les Roms.

La quatrième priorité citée par Monsieur Jagland est la consolidation de l'espace juridique du Conseil de l'Europe. Il s'avère nécessaire d'éliminer les vides juridiques sur les territoires européens et de s'assurer que les normes du Conseil de l'Europe s'appliquent partout sur le continent. Le Congrès, pour sa part, suite à sa résolution 330, œuvre en vue d'obtenir une ratification par tous les Etats membres de la Charte européenne de l'autonomie locale. Cette action est presque parachevée avec 46 ratifications sur 47 Etats. Le Congrès espère que bientôt Saint-Marin ratifiera également ce texte. Il souhaite aussi que les Etats ayant émis des réserves aux dispositions de la Charte lèvent progressivement celles-ci et les membres du Congrès soulèvent cette question avec les autorités nationales lors de chaque visite de monitoring.

La politique de voisinage du Conseil de l'Europe a été lancée avec un grand succès sous l'égide de Monsieur Jagland un an et demi auparavant. Aujourd'hui, des accords de coopération avec la Tunisie, le Maroc et la Jordanie ont été signés. Le Congrès participe activement à cette politique et a établi un dialogue étroit avec ces pays en leur proposant son expertise pour les réformes liées à l'autonomie locale et régionale.

Le Président invite Monsieur Jagland à montrer la voie au Congrès pour aller plus loin dans ces domaines et pour développer les synergies non seulement au sein du Conseil de l'Europe, mais aussi avec les autres partenaires européens et internationaux.

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation), salue les membres du Congrès. Le thème choisi pour cette session du Congrès, « L'Europe en crise : les défis de la démocratie locale et régionale » illustre l'existence d'un certain nombre de tendances inquiétantes : une résurgence des nationalismes et des poussées xénophobes est constatée. Thorbjørn Jagland constate que ces phénomènes n'ouvrent pas la voie à une société plus tolérante, au contraire.

Lors de la dernière session de l'Assemblée parlementaire, Thorbjørn Jagland a esquissé sa vision de la crise : l'Europe doit faire face à une crise économique, mais aussi à une crise de ses institutions. Les institutions nationales et européennes, en effet, apparaissent souvent inadaptées pour fournir des réponses concrètes à la crise. La crise des institutions est liée à une perte de confiance des citoyens dans les organes européens ou nationaux ainsi que dans la classe politique. Ces différentes crises ont débouché sur une crise des valeurs, visible à travers le retour des extrémismes, des discours de haine, du nationalisme, de la diabolisation des immigrants et de la haine de l'autre. Comment réagir face à cette crise aux aspects multiples ?

La corruption et l'abus de pouvoir apparaissent à ce jour comme les menaces les plus graves qui pèsent sur la démocratie. Ces phénomènes se répandent partout, un peu plus chaque jour,

comme des exemples l'ont démontré en Slovénie, en Espagne, en Ukraine, à Malte, en Finlande, en Norvège, etc. Aucun pays n'est immunisé. Il serait trop facile d'expliquer ce phénomène par des aspects culturels. S'attaquer à la corruption suppose des améliorations structurelles telles que le développement d'un système judiciaire indépendant et digne de confiance, la liberté des médias, et le rôle crucial joué par les parlements dans le contrôle des pouvoirs exécutifs. Au niveau local et régional, il convient également de se doter d'organes capables d'aborder ces questions. Le GRECO et le MONEYVAL constituent deux outils du Conseil de l'Europe dans cette lutte contre la corruption, mais très souvent la corruption qui s'exerce à la base est celle qui est la plus visible et la plus injuste. Le Congrès peut jouer un rôle particulier dans ce domaine en concevant et en diffusant des instruments et des bonnes pratiques qui permettent de réduire le pouvoir discrétionnaire administratif dans les municipalités en renforçant la qualité et les normes éthiques de la gouvernance locale et régionale, ainsi qu'en développant la participation des citoyens.

Une autre priorité du Conseil de l'Europe est la protection des minorités. La situation des Roms, la plus importante minorité du continent européen, est particulièrement inquiétante. Nombre d'entre eux continuent à vivre dans des conditions déplorables et sont confrontés à la ségrégation durant leur scolarité. Cette population est régulièrement victime de violences et de discours de haine. Cette situation est le résultat de décennies sinon de siècles de discrimination. La crise économique constitue également un terreau pour le discours anti-Roms de la part d'élus populistes qui renforcent les préjugés. Le cumul d'initiatives sur l'insertion sociale doit permettre d'influer sur les attitudes vis-à-vis des Roms. Il est indispensable de lutter contre cette forme de racisme, et de manière générale contre l'intolérance et les discours de haine. L'Europe est un continent fait de diversité, et tous ceux qui veulent qu'elle reste ainsi doivent prendre la tête de cette lutte contre l'extrémisme et contre les discours de haine que l'on entend et que l'on peut lire, en particulier sur Internet, tous les jours.

La démocratie ne saurait être durable sans sa dimension locale. C'est dans les villes, dans les régions que l'on peut le mieux répondre à tous ces défis. C'est dans les villes qu'il est possible d'éduquer les citoyens dans les valeurs démocratiques et de leur donner l'occasion de les vivre. C'est là qu'il faut promouvoir le respect de la diversité, encourager la tolérance et lutter contre l'extrémisme. C'est d'après le travail mené par les élus locaux que la population jugera la transparence et l'efficacité de la gouvernance ou le degré de corruption des institutions.

Les Etats membres attendent du Conseil de l'Europe des actions efficaces. Celui-ci devra être plus opérationnel, plus présent sur le terrain, plus pragmatique et moins théorique. Il ne doit pas se contenter de définir des normes, mais contribuer à supprimer tout obstacle à leur mise en œuvre.

Thorbjørn Jagland félicite le Congrès pour la réforme qu'il a engagée afin de renforcer sa dimension opérationnelle et la coopération avec les autres organes du Conseil de l'Europe. Il approuve les dernières mesures prises par le Secrétaire général du Congrès pour adapter les structures de son secrétariat afin de se consacrer à des actions concrètes de suivi. La capacité opérationnelle du Congrès apparaît d'ores et déjà accrue, comme cela se reflète dans les projets d'assistance et les programmes de coopération du Conseil de l'Europe dans les Etats membres et dans les pays voisins. Thorbjørn Jagland se réjouit que l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms voie le jour après des mois de préparation et de consultations. Le rôle joué par les autorités locales et régionales dans ce domaine est crucial, et les municipalités ont besoin de l'assistance du Conseil de l'Europe en la matière. Cette démarche représente d'ailleurs un excellent exemple de la manière dont le Conseil de l'Europe peut être plus opérationnel, plus présent, plus concret.

Le Conseil de l'Europe ainsi que toutes ses entités vit actuellement une situation financière difficile, tout comme les Etats membres qui sont frappés par la crise économique. Le Congrès a été appelé à apporter sa contribution pour surmonter ces difficultés : il a été invité à faire plus - plus d'actions de suivi, plus de missions d'observation des élections, plus d'actions orientées vers des résultats précis et plus d'activités de coopération - avec moins de ressources. Thorbjørn Jagland comprend les préoccupations d'un certain nombre de membres du Congrès à ce sujet. De grands défis se présentent et durant les mois à venir, de nombreuses décisions difficiles devront être prises. L'époque actuelle est hors normes et les enjeux sont cruciaux. Le Conseil de l'Europe doit préserver sa crédibilité dans un contexte qui se durcit, afin de répondre aux attentes de ses membres et de ses partenaires. Il en est capable, comme l'Histoire de l'Europe l'a prouvé par le passé.

Face à la crise des valeurs que traverse l'Europe, il est essentiel de faire savoir à tout niveau que la mission du Conseil de l'Europe est de défendre les principes contenus dans trois documents fondamentaux : la Convention européenne des Droits de l'Homme, la Charte sociale européenne et la Charte européenne de l'autonomie locale, sur laquelle le Congrès fonde son activité. Ces instruments expriment les valeurs européennes communes à tous les citoyens d'Europe. En période de crise, il convient d'accroître la défense de ces principes sur le terrain afin que ces valeurs fondamentales soient soutenues par la majeure partie des populations. Thorbjørn Jagland déclare donc qu'il compte sur les membres du Congrès, en tant qu'acteurs importants des démocraties européennes, pour œuvrer dans ce but en coopération avec les décideurs nationaux et européens.

REPONSE ORALE AUX QUESTIONS ECRITES

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie Monsieur Jagland pour son intervention et ouvre le débat. Monsieur Jagland répondra aux quatorze questions écrites qui ont été préalablement posées par les membres du Congrès, à condition que ceux-ci soient présents dans l'hémicycle pour présenter oralement leur question.

Irene LOIZIDOU (Chypre, L, PPE/CCE) (interprétation) relève que le Congrès attache une grande importance à la réforme lancée par Monsieur Jagland afin de rendre le Conseil de l'Europe plus efficace et plus recentré sur ses priorités. Dans cet esprit, le Congrès s'efforce de rendre ses recommandations plus concrètes afin qu'elles soient effectivement mises en œuvre par les Etats membres. A cette fin, le Congrès élabore des plans d'actions sur la base de ses recommandations, en coopération avec les entités pertinentes du Conseil de l'Europe. Irene Loizidou demande à Monsieur Jagland comment il juge cette évolution de l'activité du Congrès.

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation), souligne la logique de la réforme lancée au sein du Conseil de l'Europe dans son ensemble. Celle-ci a pour but de faire en sorte que les différents organes du Conseil de l'Europe travaillent davantage ensemble, afin d'obtenir une plus grande cohérence et une meilleure visibilité des actions sur le terrain. Thorbjørn Jagland apprécie donc que le Congrès suive cette logique de façon concrète lorsqu'il lance des actions dans les Etats membres.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) indique que le Congrès examinera au cours de cette session un projet de résolution portant sur le développement du dialogue politique post-suivi et post-observation des élections. Cette résolution vise à renforcer la coopération avec les autorités aux niveaux central, régional et local, afin de discuter avec elles de la façon de mettre efficacement en œuvre les recommandations du Congrès, et de convenir d'une feuille de route à cet effet. Parallèlement, Thorbjørn Jagland travaille sur l'amélioration de la coordination des organes de suivi du Conseil de l'Europe en vue d'aboutir à une procédure homogène. Pense-t-il que cette nouvelle initiative du Congrès relative au post-monitoring va dans la bonne direction, à la lumière de l'organisation qu'il se propose de mettre en œuvre pour améliorer les processus de suivi ?

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) confirme qu'il soutient cette initiative. Différents organes de suivi existent au sein du Conseil de l'Europe : le suivi permanent, basé sur les conventions, le suivi exercé par l'Assemblée parlementaire, et les actions de suivi du Congrès. Des informations sont par ailleurs transmises par la Cour européenne des Droits de l'Homme et par les commissions des droits de l'homme, ainsi que par d'autres institutions qui identifient les problèmes qui surviennent dans les Etats membres. L'objectif est d'utiliser ces informations au mieux, de façon à ce que les Etats membres expliquent comment ils pensent régler les problèmes qui ont été identifiés. En outre, le Conseil de l'Europe peut également aider les Etats membres en la matière. Il s'agit donc de renforcer la coordination entre les différents organes qui existent déjà. Les actions menées aux niveaux local et régional par le Congrès sont très importantes de ce point de vue.

Helen EADIE (Royaume-Uni, R, SOC) (interprétation) rappelle que le Congrès, dès 2011, s'est donné pour priorité de développer des activités opérationnelles qui s'inspirent de ses recommandations sur la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. Helen Eadie a participé récemment au lancement d'un projet sur le renforcement des collectivités territoriales en Albanie. Ce projet, mené conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale du Conseil de l'Europe, permet un dialogue régulier avec les autorités centrales, régionales et

locales d'Albanie, ainsi que des activités sur le terrain. Helen Eadie remercie à cette occasion la Suisse pour son soutien à la cause de la démocratie locale et à ce projet en particulier. Elle demande à Thorbjørn Jagland s'il soutient cette nouvelle orientation du Congrès et comment celle-ci peut s'inscrire de manière durable dans le devenir du Conseil de l'Europe.

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) estime que ce projet est un excellent exemple de l'amélioration de la coordination qu'il prône, y compris pour les actions menées aux niveaux local et régional.

Jean-Claude FRECON (France, L, SOC) indique que Madame Orlova et lui-même, rapporteurs du Congrès pour le budget, souhaitent remercier Monsieur Jagland de ses efforts pour essayer de maintenir le budget de l'ensemble du Conseil de l'Europe à un niveau stable. Ils souhaitent connaître les perspectives budgétaires pour les années 2014 et 2015, et l'impact prévisible sur les activités et le personnel de cette organisation. En particulier, les membres du Congrès ont besoin d'un personnel compétent qui soit à leur disposition lorsqu'ils viennent à Strasbourg. Le ratio entre le coût du personnel et les activités du Congrès est bon, et Jean-Claude Frécon souhaite qu'il soit maintenu.

Svetlana ORLOVA (Fédération de Russie, R, PPE/CCE) (interprétation) souligne que les thèmes évoqués par Monsieur Jagland, tels que l'immigration, les violences à l'égard des enfants, la crise, le développement durable, coïncident avec les priorités adoptées par le Congrès. Le travail mené par le Congrès profite directement aux citoyens des Etats membres. Le rapport sur la crise, notamment, peut être particulièrement utile. Dans ce contexte, Svetlana Orlova souhaiterait savoir si les réductions de budget auxquelles est confronté le Congrès vont s'arrêter et elle souligne le rôle leader joué par cette instance.

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) note qu'au cours des deux dernières années, le Conseil de l'Europe est parvenu à une croissance zéro de son budget. Un grand nombre d'autres organisations internationales n'ont pas pu faire de même. Le Conseil de l'Europe a mis en œuvre un grand nombre de réformes appréciées par les gouvernements. Mais la crise économique affecte la plupart des Etats membres, et il est probable qu'elle aura des conséquences sur le prochain budget biennuel qui est actuellement en discussion. Le Congrès est bien entendu un organe important du Conseil de l'Europe et les activités qu'il mène doivent être maintenues, mais il est nécessaire de définir des priorités. Par ailleurs, il convient de rechercher les synergies possibles entre les différents organes de l'institution. Par exemple, il existe plusieurs secrétariats au sein du Conseil de l'Europe et il semble possible de dégager des synergies entre ces différentes fonctions. Il est essentiel de mener à bien les activités des différentes entités, même si le niveau de personnel ne sera pas forcément maintenu. La situation financière évolue, il appartient donc au Conseil de l'Europe d'utiliser de manière plus efficace les ressources allouées.

John WARMISHAM (Royaume-Uni, L, SOC) (interprétation) annonce le lancement de l'Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms. Il remercie Monsieur Jagland pour son appui à cette initiative du Conseil de l'Europe, qui vise à soutenir les autorités locales et régionales dans la mise en œuvre de politiques en faveur de l'intégration de la population Rom. Quelle est la vision de Monsieur Jagland du rôle de l'Alliance au sein du Conseil de l'Europe et de ses relations avec d'autres partenaires internationaux ?

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) souligne qu'il apprécie l'engagement total du Congrès dans cette démarche. Le principal travail doit être réalisé sur le terrain, mais cette action doit être envisagée dans le contexte des actions menées par les institutions européennes. Un partenariat étroit a été noué avec l'Union Européenne à ce sujet. Thorbjørn Jagland souhaiterait que davantage de fonds de la Commission européenne dédiés à cette question soient utilisés dans les Etats membres. En outre, le Conseil de l'Europe travaille également avec des partenaires privés, tels que George Soros par exemple, qui est particulièrement impliqué dans l'éducation des enfants Roms. Thorbjørn Jagland s'est entretenu avec lui et avec la plupart des leaders de la communauté Rom afin d'étudier comment progresser dans ce domaine. Toutes ces actions sont maintenant coordonnées et Thorbjørn Jagland remercie le Congrès pour le rôle qu'il a joué, en particulier au niveau de l'Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms.

Yoomi RENSTRÖM (Suède, R, SOC) (interprétation) relève que le Conseil de l'Europe a pour mission essentielle de lutter en faveur des groupes vulnérables. Or des personnes LGBT voient leurs

droits fondamentaux bafoués, tels que le droit d'expression ou de manifestation. Le Congrès a entrepris la rédaction d'un rapport sur les mesures permettant de garantir le respect des droits des personnes LGBT, aux niveaux local et régional. Que pense Thorbjørn Jagland de la situation actuelle des personnes LGBT en Europe et comment souhaiterait-il travailler avec le Congrès dans ce domaine ?

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) indique que la situation des personnes LGBT est extrêmement variable selon les pays. Certains Etats ont accompli des progrès considérables sur ce point en peu de temps. En revanche, de nombreuses discriminations persistent dans d'autres pays. Le Conseil de l'Europe doit donc poursuivre son action dans ce domaine, non pour demander des droits spécifiques en faveur des personnes LGBT, mais pour permettre à celles-ci de jouir des mêmes droits que les autres citoyens. La liberté d'expression, y compris pour expliquer en public que l'on est une personne LGBT, le droit de manifester, de se réunir, sont des droits fondamentaux qui sont prévus par la Convention européenne des droits de l'homme. Il est essentiel de condamner le non-respect de ces droits.

Zinaida DRAGUNKINA (Fédération de Russie, R, PPE/CCE) (interprétation) exprime son inquiétude face à la situation des enfants apatrides. Lors de sa visite dans les pays baltes, Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a déclaré qu'il ne devait pas y avoir en Europe d'enfants sans nationalité. Il faisait allusion à la persistance de ce triste phénomène dans des Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne, comme la Lettonie et l'Estonie. Il a souligné que les gouvernements de ces pays devaient arrêter d'en rejeter la faute sur le passé et prendre des initiatives pour régler cette question, en prêtant la plus haute attention aux intérêts des enfants. Comment le Conseil de l'Europe envisage-t-il de participer le plus rapidement possible à l'élimination de l'apatridie des enfants dans ses propres Etats membres, car ce problème ternit assurément l'image du Conseil de l'Europe et de ses hautes normes démocratiques ?

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) estime que les normes du Conseil de l'Europe constituent une base solide pour traiter la question. La ratification et la mise en œuvre des traités et conventions pertinents relèvent de la responsabilité des Etats membres, comme il n'a de cesse de le rappeler. Il paraît particulièrement important de rappeler les valeurs fondamentales inscrites dans la Convention européenne des droits de l'homme. Tous les enfants qui vivent dans les Etats membres ont le droit d'être protégés, ils ont le droit de mener une vie décente, quels que soient les documents d'identité dont ils disposent. Cette responsabilité incombe aux Etats membres. Elle doit être mise en œuvre en particulier au niveau local, et Thorbjørn Jagland invite les membres du Congrès à réfléchir aux actions qu'ils peuvent mener en ce sens. Cette question se pose de manière de plus en plus urgente dans tous les Etats membres.

Jolanta BARSKA (Pologne, L, NI) signale qu'il existe une crise démographique en Europe, où la population diminue. En Pologne, des municipalités mettent en œuvre des actions pour renforcer le rôle des familles parce que, selon les experts, la famille est très importante dans le processus de transition démographique. Monsieur Jagland envisage-t-il de mener au sein du Conseil de l'Europe des actions en faveur des familles et en vue d'améliorer la situation démographique ?

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) reconnaît que la natalité baisse dans de nombreux pays européens. L'Etat, naturellement, ne saurait exiger que les familles aient davantage d'enfants, mais néanmoins les gouvernements et les administrations locales peuvent faciliter aux familles l'accueil d'un nouvel enfant. Ainsi, en Norvège, le taux de natalité est actuellement très élevé, et ce phénomène est sans doute lié au fait que les femmes peuvent à la fois travailler et prendre en charge leurs enfants. Les incitations économiques jouent un rôle important en la matière. Les collectivités locales et régionales peuvent prendre des mesures pour faciliter l'organisation de la famille, avec la création de jardins d'enfants par exemple.

Dariusz WROBEL (Pologne, L, CRE) (interprétation) relève qu'en février et mars 2013, Monsieur Jagland a rencontré le Ministre et le Vice-ministre polonais des affaires étrangères. Comment évalue-t-il le degré de coopération entre le Conseil de l'Europe et la Pologne dans le domaine de la démocratie et de la protection des droits de l'homme ainsi que dans d'autres domaines ?

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) se félicite de la coopération qui s'est instaurée. La Pologne est un fervent défenseur du Conseil de l'Europe. Même si ce pays connaît des difficultés qui ont été identifiées par la Cour européenne des droits de l'homme, les autorités polonaises œuvrent pour y remédier.

Gunn Marit HELGESEN (Norvège, R, PPE/CCE) (interprétation) demande à Monsieur Jagland quelle est sa vision, à la lumière des efforts qu'il a entrepris afin de renforcer le Conseil de l'Europe, du rôle du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux à l'avenir.

Ludmila SFIRLOAGA (Roumanie, R, SOC) (interprétation) remarque que la réforme du Conseil de l'Europe a été la priorité-clé du mandat de Monsieur Jagland. Comment celui-ci évalue-t-il la coopération avec le Congrès après les mesures prises tant par cette instance que par l'Organisation, et comment cette coopération pourrait-elle être développée ? Ludmila Sfirloaga, par ailleurs, au nom de la délégation roumaine, remercie le Secrétaire Général pour sa visite en Roumanie.

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) répond que le Congrès fera toujours partie intégrante du travail du Conseil de l'Europe car la démocratie locale est une pierre angulaire de la démocratie en tant que telle. Dans le futur, les Etats européens devront mettre en place des politiques diversifiées en faveur de leurs citoyens afin de s'adapter à leurs besoins, ce qui nécessite une base locale et régionale extrêmement forte. Henry Ford avait dit au sujet de l'automobile que l'on pouvait en choisir la couleur tant qu'elle était noire... L'on ne peut pas dire la même chose aux citoyens. Les Etats doivent s'adapter aux besoins de leurs populations, or seul le niveau le plus proche des citoyens est à même de répondre à cette fonction. Il est donc essentiel que les collectivités territoriales assument leur rôle dans la démocratie, dans les Etats membres mais aussi aux frontières de ceux-ci en Europe.

Luciano VECCHI (Italie, R, SOC) (interprétation) signale que l'opinion publique européenne a été frappée par les dispositions prises par la Fédération de Russie visant à empêcher toute liberté d'expression des personnes LGBT. Le Secrétaire Général considère-t-il que cette législation, ainsi que les actions menées par les autorités russes contre les citoyens et les associations LGBT sont contraires aux normes du Conseil de l'Europe et si oui, quelles mesures pourraient être prises pour mettre fin à ces discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ?

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) indique que cette législation n'est pas en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi qu'il l'a déclaré au législateur et aux autorités russes. Pour l'instant, ce projet de loi n'a pas encore fait l'objet d'une deuxième lecture devant la Douma, et Thorbjørn Jagland espère qu'il n'y en aura pas. La liberté d'expression, la liberté de réunion sont des droits universels qui s'appliquent à tous les citoyens, quelle que soit leur orientation sexuelle.

Gaye DOGANOGLU (Turquie, L, PPE/CCE) (interprétation) souhaite aborder une question relative à la famille, celle-ci étant à la base de toute vie sociale. Dans certains Etats membres, un nombre croissant d'enfants sont enlevés à leurs parents biologiques et placés auprès d'institutions ou dans des familles d'accueil. Des décisions arbitraires sont parfois prises sans examen approfondi des faits reprochés aux parents. Les parents affectés par de telles décisions sont souvent des immigrants et parfois les enfants sont placés dans des familles totalement différentes sur le plan culturel. Comment le Conseil de l'Europe peut-il réagir devant ces phénomènes qui remettent en cause la cohésion sociale des Etats membres ?

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) indique que les cas spécifiques doivent faire l'objet d'un examen individuel. La position du Conseil de l'Europe, tout comme celle des Nations-Unies, est que les enfants doivent rester avec leur famille à moins que leur intérêt n'exige le contraire. Les familles en difficulté doivent bénéficier du soutien de l'Etat afin d'être en mesure de répondre aux besoins de leurs enfants. Néanmoins, parfois l'Etat doit intervenir pour protéger l'enfant : l'intérêt de l'enfant prime sur toute autre considération.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) clôt le débat en remerciant Monsieur le Secrétaire Général de sa participation.

Le Président invite les membres du Congrès à assister à l'inauguration de l'exposition intitulée « Paroisses de l'Andorre : terre, pays, Etat » qui sera suivie d'une réception offerte par la présidence andorrane du Comité des Ministres.

La séance est suspendue à 12 h 40.

La séance reprend à 14 h 30 sous la présidence de Herwig van Staa (Autriche, R, PPE/CCE), Président du Congrès.

8. DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE EN GÉORGIE

[CG(24)10PROV](REC)
[CG(24)11]

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que le point suivant de l'ordre du jour porte sur la situation de la démocratie locale et régionale en Géorgie. Un projet de recommandation sera soumis au vote. Les membres du Congrès disposent également d'un rapport de la mission d'enquête qui s'est rendue en Géorgie quinze jours auparavant ; ce dernier document est diffusé pour information exclusivement et ne fera pas l'objet d'un vote. Après la présentation effectuée par les rapporteurs, le Premier Vice-ministre au Ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de la Géorgie interviendra devant le Congrès.

Helena PIHLAJASAARI (Finlande, R, SOC), rapporteure, (interprétation) déclare que son ancien collègue, Ian Micallef, qui n'est plus membre du Congrès, et elle-même ont été mandatés pour visiter la Géorgie et soumettre un rapport sur l'état de l'autonomie locale et régionale dans ce pays. Ils ont été assistés par Monsieur Ilija Todorovski, membre du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale. La délégation a visité, entre le 11 et le 13 juin 2012, Tbilissi, Batoumi et Roustavi. Elle a rencontré les autorités aux niveaux central, régional et local, le Président de la Cour constitutionnelle, des membres des commissions parlementaires, des experts universitaires, des membres d'ONG et les représentants de l'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG).

La délégation a constaté que depuis les dernières visites de suivi, en 2002 et 2003, d'importants progrès ont été réalisés. Une réforme à grande échelle a eu lieu et s'est accompagnée d'un changement de mentalité, portant en particulier sur la coopération internationale et sur l'intégration de la Géorgie en Europe. Il existe apparemment une volonté politique de tenir compte des recommandations du Congrès et d'intégrer les principes essentiels de l'autonomie locale dans la législation intérieure. Une volonté très affirmée de coopérer avec le Conseil de l'Europe a été constatée. Les mécanismes de consultation fonctionnent bien dans l'ensemble, même si quelques problèmes sont récemment survenus concernant la participation de la NALAG dans les négociations avec les autorités nationales. Les rapporteurs espèrent que cette situation s'améliorera.

La délégation a pu observer des développements intéressants dans les régions. Ainsi la République autonome d'Adjarie est un exemple de développement dynamique et ambitieux sur le plan régional.

Des discussions fructueuses ont eu lieu avec les représentants du gouvernement sur les articles de la Charte que la Géorgie n'a pas encore ratifiés. Ces articles concernent la consultation des autorités locales, la protection des frontières locales, la consultation pour la redistribution des ressources, et le droit d'association des collectivités locales. La délégation du Congrès a compris les difficultés auxquelles se heurte la mise en application de ces articles dans la République autonome d'Abkhazie et dans l'Ossétie du Sud, mais elle a tenté de convaincre le gouvernement de ratifier quand même ces articles en stipulant clairement une exception pour ces deux territoires. Les autres collectivités locales de Géorgie pourraient ainsi bénéficier à part entière des dispositions de la Charte. Les représentants du gouvernement se sont déclarés prêts à réexaminer cette question.

Après la visite de la délégation, et après les élections du mois d'octobre 2012, certains développements assez préoccupants concernant les collectivités locales ont été portés à la connaissance des rapporteurs. Suite à la décision du Bureau du Congrès, Monsieur Mermagen et Helena Pihlajasaari sont retournés en Géorgie les 27 et 28 février 2013 pour rencontrer des hauts

fonctionnaires et des représentants localement élus, afin d'essayer de savoir si les allégations faisant état de pressions exercées sur les autorités locales pour qu'elles se destituent étaient fondées.

Nigel MERMAGEN (Royaume-Uni, L, GILD), rapporteur, (interprétation) confirme que la situation a profondément évolué en Géorgie depuis huit ans. Des modifications législatives et structurelles sont intervenues. Le pays a adopté différentes mesures pour coopérer avec les organisations internationales et pour s'intégrer à l'Europe. Récemment, le paysage politique géorgien a été radicalement modifié lorsque la coalition Rêve géorgien a remporté les élections d'octobre 2012, ce qui a entraîné des répercussions notables sur la démocratie locale. Il s'agissait de la première transition pacifique au sommet de l'Etat depuis l'indépendance de la Géorgie. Ce bouleversement a quelque peu compliqué le travail de la mission d'enquête et de son secrétariat. Nigel Mermagen tient d'ailleurs à rendre hommage à Jean-Philippe Bozouls et Sedef Cankoçak pour l'aide qu'ils ont apportée aux rapporteurs.

Plusieurs sujets de préoccupation ont été relevés par la délégation du Congrès. Le premier porte sur l'autonomie financière des autorités locales, qui certes disposent de ressources propres, mais celles-ci ne dépassent pas 20 %, environ, de leurs recettes totales, le reste émanant de transferts gouvernementaux. En outre, les autorités locales ont relativement peu de latitude quant à l'utilisation de leurs fonds. La procédure de péréquation devrait être revue en faveur des municipalités les plus faibles, mais aussi pour trouver une formule plus équitable vis-à-vis des cinq villes les plus importantes qui apparemment financent toutes les autres. Par ailleurs, un contrôle administratif s'exerce sur les municipalités sous la forme d'audits sur le rapport coûts/avantages. La situation des régions n'est pas très claire, mais il existe une stratégie 2011-2017 pour le développement régional, afin de créer un environnement favorable au développement socio-économique des régions et pour améliorer le niveau de vie des populations.

Depuis novembre 2012, de nombreux articles de presse ont fait état de pressions qui seraient exercées sur des élus locaux pour les amener à changer d'affiliation politique ou à démissionner. Nigel Mermagen a assisté en novembre à la Conférence nationale de la NALAG, au cours de laquelle il a pu entendre certains témoignages. Il est donc retourné en Géorgie avec Madame Pihlajasaari les 27 et 28 février pour enquêter sur ces allégations. La délégation du Congrès a alors rencontré le Président de la République, Monsieur Saakashvili, le Premier Ministre, Monsieur Ivanishvili, le Président du Parlement, Monsieur Usupashvili, le Vice-ministre du Développement régional et de l'Infrastructure, Monsieur Shergelashvili, présent ici aujourd'hui, et le maire de Tbilissi, Monsieur Ugulava, également présent, ainsi qu'un certain nombre de maires, membres du Parlement, conseillers municipaux, membres de la NALAG. Après avoir entendu toutes les parties, la délégation du Congrès a rappelé que l'indépendance des autorités locales issues d'un suffrage démocratique doit être défendue par tous les acteurs politiques. Le Bureau du Congrès a approuvé le 18 mars le rapport de la visite.

Le gouvernement géorgien s'apprête à adopter prochainement une vaste réforme en matière d'autonomie locale. Les membres de la NALAG s'inquiètent à ce sujet d'un manque de consultation. Les représentants du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ont attiré l'attention de leurs interlocuteurs sur l'importance d'instaurer un partenariat de qualité entre le gouvernement et les représentants des autorités locales.

Les rapporteurs ont proposé plusieurs amendements à leurs recommandations initiales, suite à leur dernière visite sur le terrain. Les recommandations qu'ils proposent d'adresser au gouvernement géorgien sont les suivantes :

- amender la Constitution pour faire reconnaître le principe de subsidiarité et réorganiser la législation dans ce domaine ;
- renforcer la capacité financière des collectivités locales et améliorer la procédure de péréquation ;
- réviser la législation en vigueur en vue de définir des normes pour le contrôle des comptes des collectivités locales ;
- poursuivre les efforts en faveur du développement régional en garantissant un certain degré de continuité avec les politiques actuelles dans ce domaine ;
- envisager l'élection de tous les maires au suffrage direct, suivant l'exemple de Tbilissi ;

- inviter le Ministère du Développement régional à reconnaître la NALAG comme partenaire et à la faire participer aux négociations sur tous les sujets concernant l'autonomie locale et régionale ;
- prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des autorités locales et appeler toutes les forces politiques à coopérer pour promouvoir le bon fonctionnement des collectivités territoriales.

Nigel Mermagen invite les membres du Congrès à approuver ces recommandations.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ouvre le débat.

Sevdia UGREKHELIDZE (Géorgie, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie les rapporteurs pour l'excellence de leur rapport. Une transition n'est jamais facile et elle ne l'a pas été en Géorgie. La nouvelle majorité issue des urnes de 2012 semble vivre dans l'illusion que le résultat des élections législatives devrait s'appliquer ipso facto au niveau municipal. Des pressions avérées ont été exercées sur les élus locaux de l'actuelle opposition, y compris au niveau de la mairie de Tbilissi. Dans ce contexte, Sevdia Ugrekhelidze souligne le rôle prépondérant joué par le Congrès, en particulier par ses collègues du PPE. Les interventions des institutions européennes et la mission de suivi du Congrès ont permis d'attirer l'attention publique sur la situation en Géorgie, ce qui a protégé les intérêts légitimes des autorités locales.

Mamuka ABULADZE (Géorgie, L, PPE/CCE) (interprétation) exprime sa reconnaissance envers les rapporteurs pour le travail réalisé en Géorgie. Le contenu du rapport ainsi que les recommandations lui paraissent équilibrés. Après le changement intervenu au plus haut niveau du pouvoir, la Géorgie vit à présent pour la première fois de son histoire une période de cohabitation. Cette situation présentait un certain nombre d'obstacles pour le renforcement de la démocratie locale. Les autorités locales ont fait l'objet de pressions de la part d'un certain nombre de groupes et ont été empêchées d'exercer librement leur mandat. Ces faits sont mentionnés dans le rapport. La venue de la mission d'enquête en Géorgie a protégé d'une certaine manière les responsables locaux. En tant que président de la NALAG et au nom des élus locaux, Mamuka Abuladze remercie le Congrès pour le soutien qu'il a exprimé aux élus géorgiens. Il espère que le gouvernement de Géorgie remplira ses engagements. Les élus locaux sont prêts à coopérer avec le nouveau gouvernement pour assurer la promotion de la démocratie locale et des principes mentionnés dans la Charte européenne de l'autonomie locale.

George UGULAVA (Géorgie, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie également les membres de la mission d'enquête pour leur rapport. Ce texte constituera un document de référence pour les collectivités locales de Géorgie et pour le gouvernement central. George Ugulava souligne que la transition pacifique qui s'est opérée en Géorgie à l'automne 2012 a suscité de nombreux espoirs. C'était en effet la première fois qu'une telle situation se présentait depuis l'indépendance. Mais les événements qui s'en sont ensuivis sont sources de graves préoccupations, que l'on retrouve d'ailleurs dans les amendements du rapport. George Ugulava estime que l'objectif commun des autorités locales et du gouvernement central devrait être la recherche d'une cohabitation pacifique dans le cadre d'un bon fonctionnement des collectivités territoriales. Malheureusement, le comportement du gouvernement repose sur un principe simple : « le gagnant rafle la mise ». Dans tous les districts, les sièges des responsables locaux sont passés dans l'autre parti, et ces événements ont été orchestrés par les nouveaux leaders de la majorité. George Ugulava insiste sur l'importance, pour la démocratie en Géorgie, de veiller à une transition pacifique du pouvoir. Il félicite la nouvelle majorité en place, mais des règles claires de cohabitation entre le gouvernement central et les autorités locales doivent être établies. Le nouveau gouvernement a engagé une série de réformes concernant les collectivités locales, et les élus locaux souhaiteraient être davantage impliqués dans ce mouvement de réforme afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Au cours de ces neuf dernières années, de nombreuses mesures ont été prises à Tbilissi mais aussi dans les régions afin de développer l'autonomie locale et il convient de veiller à ne pas détruire ce qui a été créé.

Igor SHUBIN (Fédération de Russie, R, GILD) (interprétation) intervient en tant que membre de la Commission de suivi et remercie les rapporteurs qui ont su écouter les propositions et élaborer des recommandations tenant compte des réalités géopolitiques. Le travail réalisé est considérable et d'une excellente qualité.

Gaye DOGANOGLU (Turquie, L, PPE/CCE) (interprétation) s'adresse à Monsieur le Vice-ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de la Géorgie, qu'elle remercie de sa présence. Elle se trouvait en Géorgie en novembre 2012 et elle a été témoin de pressions exercées sur le conseil municipal d'une ville. Un grand nombre de militants du Rêve géorgien ont pénétré dans la mairie et ont lancé par la fenêtre le fauteuil du maire. Ces militants ont-ils été poursuivis et si ce n'est pas le cas, comment s'explique une telle impunité ?

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) fait observer que pour l'instant, le Congrès examine le rapport qui a été déposé. Les questions adressées au Ministre feront l'objet du point suivant. Le Président demande aux rapporteurs s'ils souhaitent réagir suite aux dernières interventions.

Nigel MERMAGEN (Royaume-Uni, L, GILD), rapporteur (interprétation) se réjouit que le rapport ait été apprécié par la majorité des orateurs et ne souhaite rien ajouter.

Helena PIHLAJASAARI (Finlande, R, SOC), rapporteure (interprétation) est du même avis.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) demande au Président de la Commission de suivi s'il souhaite s'exprimer.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'il est en accord avec les commentaires de la délégation de Géorgie.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) annonce que le projet de recommandation a fait l'objet de 13 amendements.

Nigel MERMAGEN (Royaume-Uni, L, GILD), rapporteur (interprétation) indique que l'amendement n°1 est purement factuel : il rappelle qu'une mission d'enquête s'est rendue en Géorgie en février 2013.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) se déclare d'accord avec cet amendement.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/DC) (interprétation) soumet au vote l'amendement n°1.

L'amendement n°1 est adopté.

Helena PIHLAJASAARI (Finlande, R, SOC), rapporteure (interprétation) explique que l'amendement n°2 consiste à supprimer un paragraphe relatif aux modalités de consultation. Ce paragraphe sera remplacé par celui présenté dans l'amendement n°4. Il s'agit d'expliquer l'état des relations entre le gouvernement géorgien et la NALAG.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) se déclare d'accord avec cet amendement.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/DC) (interprétation) soumet au vote l'amendement n°2.

L'amendement n°2 est adopté.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) invite Monsieur Tkemaladze à défendre l'amendement n°11.

George TKEMALADZE (Géorgie, R, GILD) (interprétation) indique que cet amendement porte sur les propositions qui ont été présentées par le gouvernement géorgien et approuvées par le Parlement : la structure des collectivités locales géorgiennes sera revue en 2014 ou 2015.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) annonce qu'un sous-amendement oral à cet amendement n°11 est proposé. Il s'agit, après le paragraphe 4d, d'ajouter un nouvel alinéa : « le nouveau gouvernement, formé après les élections législatives de 2012, a exprimé sa volonté de continuer à développer et à décentraliser l'administration locale, en indiquant que les principes de la subsidiarité, l'autonomie financière et la participation des citoyens dans l'administration locale sous-tendent sa stratégie de réforme. »

Le Président ne constate aucune opposition à ce sous-amendement et le déclare recevable conformément à l'article 26.4 du règlement. Le Président soumet au vote ce sous-amendement.

Le sous-amendement oral est adopté.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) constate que les rapporteurs et que le Président de la Commission de suivi sont favorables à l'amendement n°11 tel qu'amendé. Il soumet au vote l'amendement n°11.

L'amendement n°11, tel qu'amendé, est adopté.

Helena PIHLAJASAARI (Finlande, R, SOC), rapporteure (interprétation) présente l'amendement n°3. La délégation du Congrès, lors de sa mission d'enquête, a appris que la suppression du Ministère du Développement régional n'est plus d'actualité, ce qui représente un signe positif. L'amendement consiste donc à remanier le point 4 pour exprimer la satisfaction du Congrès.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°3 est adopté.

Nigel MERMAGEN (Royaume-Uni, L, GILD), rapporteur, (interprétation) indique que l'amendement n°4 a pour but de développer davantage les informations qui ont été supprimées par l'amendement n°2, en tenant compte des constatations de la mission d'enquête.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°4 est adopté.

Helena PIHLAJASAARI (Finlande, R, SOC), rapporteure, (interprétation) indique que l'amendement n°5 a pour seul but d'apporter des précisions afin de rendre le texte plus lisible.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°5 est adopté.

Helena PIHLAJASAARI (Finlande, R, SOC), rapporteure, (interprétation) explique que l'amendement n°6 est lié à l'amendement n°3 : il s'agit de rectifier une information caduque puisque la suppression du Ministère du Développement régional n'est plus envisagée.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°6 est adopté.

George TKEMALADZE (Géorgie, R, GILD) (interprétation) présente l'amendement n°12, motivé par le fait que les décisions prises par les autorités centrales empiètent sur les prérogatives

des autorités locales dans le domaine budgétaire ou en matière d'aménagement territorial. Or les autorités centrales ne sont pas en mesure de répondre correctement aux besoins des populations en tenant compte des particularismes locaux.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'un sous-amendement est proposé par les rapporteurs, en vue de clarifier la rédaction de l'amendement n°12. A la fin de l'alinéa 5.a, il est proposé d'ajouter « Des progrès substantiels doivent encore être accomplis par le biais de changements institutionnels et législatifs en ce qui concerne la décentralisation, l'autonomie locale et la responsabilité politique ».

Nigel MERMAGEN (Royaume-Uni, L, GILD), rapporteur, (interprétation) confirme que ce sous-amendement ne fait que réécrire l'amendement proposé par Monsieur Tkemaladze.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à ce sous-amendement et le déclare recevable conformément à l'article 26.4 du règlement. Le Président soumet au vote ce sous-amendement.

Le sous-amendement est adopté.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) constate que les rapporteurs et que le Président de la Commission de suivi sont favorables à l'amendement n°12 tel qu'amendé. Il soumet au vote cet amendement.

L'amendement n°12, tel qu'amendé, est adopté.

Helena PIHLAJASAARI (Finlande, R, SOC), rapporteure, (interprétation) indique que l'amendement n°7 a pour seul objectif de clarifier le texte.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°7 est adopté.

Nigel MERMAGEN (Royaume-Uni, L, GILD), rapporteur, (interprétation) présente l'amendement n°8, qui est lié aux amendements n°2 et n°4. Il s'agit de mettre en exergue l'importance que le Congrès accorde à l'Association nationale des autorités locales de Géorgie, qui doit être un partenaire privilégié pour le gouvernement.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°8 est adopté.

Helena PIHLAJASAARI (Finlande, R, SOC), rapporteure, (interprétation) indique que l'amendement n°9 découle des observations effectuées par la mission d'enquête.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°9 est adopté.

Nigel MERMAGEN (Royaume-Uni, L, GILD), rapporteur, (interprétation) explique que l'amendement n°10 a pour but de corriger certaines informations qui ne sont plus d'actualité.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°10 est adopté.

George TKEMALADZE (Géorgie, R, GILD) (interprétation) présente l'amendement n°13. Celui-ci rappelle que pour mener à bien les réformes ambitieuses qui sont envisagées, il est indispensable qu'une consultation des autorités locales et de leurs associations, ainsi d'ailleurs que de toutes les parties prenantes, soit organisée.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'un sous-amendement oral a été déposé par les rapporteurs, en vue de préciser la rédaction de l'amendement n°13. A la fin de l'alinéa 6.b, il est proposé d'ajouter : « en assurant en même temps l'engagement d'un large éventail de parties prenantes représentant les collectivités locales, ainsi que leurs associations territoriales, thématiques et professionnelles ».

Le Président ne constate aucune opposition à ce sous-amendement et le déclare recevable conformément à l'article 26.4 du règlement.

Nigel MERMAGEN (Royaume-Uni, L, GILD), rapporteur, (interprétation) indique que les rapporteurs acceptent la substance de l'amendement proposé par Monsieur Tkemaladze, mais souhaite le remanier légèrement.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) soutient cette proposition.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) soumet au vote ce sous-amendement.

Le sous-amendement est adopté.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à l'amendement n°13 tel qu'amendé, auquel les rapporteurs et le Président de la Commission de suivi sont favorables. Il soumet au vote cet amendement.

L'amendement n°13, tel qu'amendé, est adopté.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) soumet au vote le projet de recommandation. Il rappelle qu'une majorité des deux tiers est requise pour adopter une recommandation.

Le projet de recommandation figurant dans le document [CG(24)10] tel qu'amendé est adopté.

ALLOCUTION DE TENGIZ SHERGELASHVILI, PREMIER VICE-MINISTRE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET DE L'INFRASTRUCTURE DE LA GEORGIE

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) annonce l'allocution de Monsieur le Ministre Shergelashvili. Celui-ci répondra ensuite aux questions écrites déposées par les membres du Congrès, et le Président espère qu'il acceptera également de répondre à la question orale de Mme Doganoglu. Monsieur Shergelashvili est un économiste, qui a longuement étudié les questions d'administration locale, d'abord en tant qu'expert puis en qualité de responsable politique. En février 2013, il a rencontré la mission d'enquête et il connaît donc les préoccupations du Congrès vis-à-vis de la situation des collectivités locales en Géorgie. Le Président remercie Monsieur Shergelashvili pour sa présence, et espère une discussion fructueuse.

Tengiz SHERGELASHVILI, Premier Vice-Ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de la Géorgie (interprétation) salue les membres du Congrès et se réjouit de cette occasion d'échanges.

Tengiz Shergelashvili souhaite exprimer le point de vue du gouvernement de Géorgie quant à l'autonomie locale. Le 25 octobre 2012, le Parlement géorgien a voté la confiance envers le nouveau gouvernement issu des élections législatives de 2012. Cette confiance a été également exprimée vis-à-vis des grands axes de la réforme, et notamment celle qui vise une plus grande décentralisation.

En 2013, le gouvernement a adopté une stratégie de décentralisation et de régionalisation, un document a été élaboré et des consultations ont été engagées avec des représentants des administrations locales, des représentants de la société civile et des experts, afin de rédiger, en concertation, un ensemble de mesures législatives qui seront présentées au Parlement. De nombreux efforts ont été déployés depuis 1999 pour renforcer l'autonomie locale et mettre en place des autorités qui seraient responsables devant la population. Malheureusement, ces actions n'ont pas réellement abouti car la Géorgie vivait encore dans un espace post-soviétique : les administrations locales ne devaient pas véritablement rendre des comptes à la population, mais surtout au gouvernement central. Durant une dizaine d'années, la situation n'a pas réellement évolué pour des raisons institutionnelles, mais aussi politiques et historiques.

Lors de différents débats, le gouvernement a eu écho de problèmes survenus après les élections d'octobre 2012, et notamment de signes de protestation de la part de la population locale. Effectivement, cela a existé, mais 70 % des responsables locaux ont changé volontairement d'affiliation politique après ces élections. Le gouvernement était conscient du fait que les élections au niveau national ne devaient pas entraîner de changements au niveau local. Mais ce qui s'est passé était dû à une absence de sentiment de responsabilité de la part des autorités locales. Depuis une vingtaine d'années où ont eu lieu des tentatives de réforme, l'on constate que l'autonomie locale n'est pas véritablement acquise et un certain nombre de responsables locaux ont pu agir de façon populiste en essayant de s'inscrire dans la ligne de la politique suivie au niveau central.

Le gouvernement a l'intention de mener à bien des réformes en profondeur pour octroyer davantage d'autonomie au niveau local. Les structures d'administration locale doivent être réformées. Il existe actuellement 69 unités locales, ce qui représente une diminution sensible par rapport aux quelques centaines qui existaient une dizaine d'années auparavant. Les collectivités territoriales ont bénéficié de ressources supplémentaires, mais sans possibilité de les gérer de façon autonome et le gouvernement veut modifier cette situation. Les municipalités ne sont pas en mesure aujourd'hui de mettre en place leur propre politique selon leurs spécificités, or les collectivités, suivant leur taille, suivant qu'elles soient urbaines ou rurales, etc. ont des besoins différents.

Le système électoral doit viser à une véritable représentativité des souhaits de la population. Une réforme en ce sens est donc nécessaire. En ce qui concerne le pouvoir exécutif, des élections directes sont en place uniquement dans la capitale. Le gouvernement veut mettre en place le suffrage direct dans d'autres villes. Il n'existe pas actuellement de collectivité régionale, mais le gouvernement propose de fusionner les conseils régionaux et de les doter de ressources financières propres et de compétences. Naturellement, toutes les mesures envisagées ne pourront pas être mises en place du jour au lendemain. La phase de transition devra être longue. Toutes les réformes seront vouées à l'échec si elles ne donnent pas aux collectivités territoriales le moyen d'exercer leurs compétences, ce qui est étroitement lié au principe de subsidiarité. Il est indispensable de parvenir à une mise en œuvre pratique de ce principe.

Ces dix dernières années, des tentatives de réforme ont eu lieu pour transférer certaines ressources aux collectivités territoriales mais sans grand succès pour l'instant. Des outils supplémentaires apparaissent nécessaires. Toutes les municipalités se voient proposer des formes de consultation publique : réunions, participation citoyenne, contacts directs avec la population. Des consultations sont lancées par le gouvernement avec la participation des collectivités territoriales. Ces consultations seront amenées à s'élargir. Des élections locales se tiendront en 2014 et le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre des réformes juridiques auparavant.

Le gouvernement géorgien a affirmé à maintes reprises que les réformes sont une priorité pour lui. Durant les vingt dernières années, un certain nombre d'erreurs ont été commises par ses prédécesseurs, et ceci était notamment lié au fait qu'à Tbilissi, il existait des obstacles hérités du passé, au niveau central. Un processus de décentralisation aurait dû être lancé il y a dix ou quinze ans, mais cela n'a pas été le cas et toutes les difficultés continuent à remonter vers le centre. Le gouvernement essaie de faire évoluer cette situation, notamment grâce à des réformes portant sur la péréquation des impôts.

Tengiz Shergelashvili ajoute que le gouvernement ne contrôle malheureusement pas l'intégralité du territoire de la Géorgie, puisque l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud sont occupées, mais il

espère qu'un jour, il sera possible de conduire également des réformes avec les citoyens de ces territoires.

Tengiz Shergelashvili remercie les délégations du Congrès qui se sont rendues en Géorgie et le Président du Congrès pour son invitation.

REPONSE ORALE AUX QUESTIONS ECRITES

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que sept questions ont été posées par les membres du Congrès.

Marc COOLS (Belgique, L, GILD) fait observer que la Géorgie vient de traverser une situation assez tendue depuis les élections d'octobre 2012. D'après le rapport, et comme l'a mentionné Madame Doganoglu, des incidents se sont produits dans certaines municipalités, où des militants d'un parti opposé à celui des maires en place ont encerclé les mairies et empêché celles-ci de fonctionner, faisant pression pour que les élus démissionnent de leurs fonctions. Dans un cas, après 28 jours de siège, on en est arrivé à lancer le fauteuil du maire par la fenêtre. La situation semble en cours d'apaisement. Quelles mesures le gouvernement entend-il mettre en œuvre pour que de tels incidents ne se reproduisent pas, en particulier lors des élections locales prévues en 2014, et qu'à l'avenir les élus locaux puissent exercer leurs fonctions sereinement ?

Tengiz SHERGELASHVILI, Premier Vice-ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de la Géorgie (interprétation) reconnaît qu'effectivement, dans quelques municipalités, il y a eu des protestations de la part des autorités locales à la suite des modifications demandées par le gouvernement. Dans certains cas, cela a entraîné des événements relativement déplaisants. Après la mise en place de la législation, le Ministre de l'Intérieur est entré en action et ce type d'événements ne s'est pas reproduit. L'ordre public est maintenant assuré. Tengiz Shergelashvili explique que le rôle de son ministère est d'engager des accords individuels avec chaque municipalité. Chacune d'elles a eu l'occasion de présenter ses projets. Des délibérations sont en cours pour les concrétiser. Tengiz Shergelashvili note que souvent, dans les réunions auxquelles il a participé, il ignorait à quelle tendance politique appartenaient les dirigeants locaux. Le ministère s'attache à des questions concrètes et s'efforce de tenir compte le plus possible des points de vue exprimés par les représentants locaux. Des consultations ont été organisées avec les gouvernements régionaux et les autorités centrales. Dans le cadre légal, il est désormais possible pour les autorités locales de présenter des projets et d'avoir des relations sur un pied d'égalité avec les autorités centrales. Cette démarche a connu un démarrage difficile, mais elle est désormais opérationnelle.

Marie-Madeleine MIALOT MULLER (France, R, SOC) note que le gouvernement géorgien en est au premier stade d'une réforme des collectivités locales de grande ampleur. Quelle est la vision du Ministre au sujet du futur développement de la démocratie régionale ? Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est prêt à apporter son soutien dans cette tâche difficile mais passionnante. Quel pourrait être le rôle du Congrès dans cette collaboration ?

Tengiz SHERGELASHVILI, Premier Vice-ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de la Géorgie, (interprétation) estime que les relations de la Géorgie avec le Congrès constituent une véritable chance. Des modifications législatives sont en cours de préparation au niveau du gouvernement et il sera tenu compte des observations des membres du Congrès. L'échange d'expériences qui pourra avoir lieu est un élément essentiel. Il sera utilisé pour choisir entre les différentes options concrètes envisageables en vue de conduire au mieux cette réforme. Des forums internationaux pourront être organisés en Géorgie sur le sujet du développement des collectivités locales et le rôle du Congrès sera important. Même si la législation actuelle ne présente pas d'incompatibilités totales avec la Charte européenne de l'autonomie locale, il est néanmoins important pour le gouvernement de tenir compte des recommandations du Congrès et de marquer une rupture avec la situation post-soviétique.

Anders KNAPE (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) considère que l'un des principes fondamentaux pour le bon fonctionnement de la démocratie locale est la mise en place d'un dialogue permanent entre les collectivités territoriales et le gouvernement central. Ce principe est l'un des piliers de la Charte européenne de l'autonomie locale. Ce dialogue doit comporter des consultations régulières des associations nationales de collectivités locales, surtout en matière de réformes

gouvernementales sur des sujets qui les concernent directement. Un tel dialogue a-t-il réellement été mis en place en Géorgie ?

Tengiz SHERGELASHVILI, Premier Vice-ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de la Géorgie (interprétation) déclare que depuis que le gouvernement a annoncé vouloir mettre en place une véritable autonomie locale, des mesures concrètes ont été prises. Des discussions ont été organisées avec les représentants des ONG locales et le gouvernement a veillé à ce que les représentants des collectivités locales et de leurs associations soient impliqués. Ce dialogue est indispensable pour préparer le débat sur les réformes qui aura lieu au sein du Parlement. Les relations directes avec les collectivités locales sont un élément essentiel. Même si un certain nombre de problèmes peuvent se présenter dans ces relations, en tout état de cause, le gouvernement est ouvert à la discussion et il est prêt à respecter les dispositions prévues. Un environnement concurrentiel est nécessaire au bon fonctionnement des différents organes. Maintenir un dialogue permanent avec les collectivités locales fait partie intégrante de la réforme.

Mihkel JUHKAMI (Estonie, L, PPE/CCE) (interprétation) remercie le Ministre pour son exposé extrêmement intéressant sur le projet de réforme des collectivités locales. Il a lui-même fait partie de la mission du Congrès qui a suivi les élections locales en Géorgie en 2010. Le Congrès avait estimé que ces élections représentaient un net progrès pour la Géorgie sur la voie de la démocratie locale. En 2010, l'un des chefs de la majorité qui est récemment parvenue au pouvoir, Monsieur Alassania, avait officiellement félicité le maire de Tbilissi, nouvellement élu. Les membres du Congrès sont donc un peu surpris d'apprendre que le nouveau gouvernement remet en cause le mandat d'élus locaux et fait pression sur l'administration pour qu'elle réexamine les résultats de l'élection de 2010. Le Ministère de Monsieur Shergelashvili reconnaît-il les résultats de ces élections, et si oui, quelles mesures sont envisagées pour protéger de toute pression politique les représentants démocratiquement élus ?

Tengiz SHERGELASHVILI, Premier Vice-ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de la Géorgie (interprétation) fait observer que le gouvernement de Géorgie n'a fait aucune déclaration concernant la reconnaissance ou non du résultat des élections de 2010. En effet, il n'estime pas qu'il soit nécessaire de prendre position. Le gouvernement considère qu'il n'y a pas lieu d'intervenir au niveau des collectivités locales. Tous les événements dont il a été question sont des protestations de citoyens géorgiens au niveau local. Les dirigeants locaux au niveau des municipalités font partie d'un certain système politique qui a donné lieu à des violations des droits de l'homme, et qui a exercé une pression sur les structures. Les modifications politiques intervenues au niveau central suscitent le souhait des citoyens d'instaurer les mêmes changements au niveau local. Toutefois, le gouvernement doit empêcher toutes violences exercées à l'encontre de tiers.

Mamuka ABULADZE (Géorgie, L, PPE/CCE) (interprétation) relève qu'il a eu le plaisir de rencontrer le Ministre en Géorgie et de discuter des perspectives de la démocratie locale. L'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG) se félicite de la déclaration du nouveau gouvernement géorgien au sujet de la poursuite du processus de décentralisation et de l'attribution de compétences accrues aux administrations locales. Quelle est la vision du Ministre à ce sujet et comment envisage-t-il la participation de la NALAG au processus de réforme de l'administration locale ?

Tengiz SHERGELASHVILI, Premier Vice-ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de la Géorgie (interprétation) répond que le gouvernement géorgien a l'intention de mener des consultations dans le cadre de ces réformes et il veillera à impliquer dans ces discussions tous les représentants des collectivités territoriales. Il s'agit là d'une occasion unique de recueillir les avis les plus divers à différents échelons et Tengiz Shergelashvili se dit persuadé que la NALAG pourra aider le gouvernement à collecter largement toutes ces opinions. Il sera tenu compte des avis qui seront exprimés, même s'ils sont en désaccord avec celui du gouvernement.

Gaye DOGANOGLU (Turquie, L, PPE/CCE) (interprétation) remercie encore une fois le Ministre pour son intervention devant le Congrès et rappelle la question qu'elle a précédemment posée.

Tengiz SHERGELASHVILI, Premier Vice-ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de la Géorgie (interprétation) indique que 200 militants de Rêve géorgien ont été mis

en cause dans l'événement en question. Cependant ce qui s'est passé à Martvili durant les journées qui ont suivi les élections n'est pas forcément lié à l'affiliation politique : la population locale s'est exprimée. Les événements étaient évidemment très déplaisants, mais le Ministère de l'Intérieur a réagi et les forces de l'ordre sont entrées rapidement en action, dès que la situation a commencé à dégénérer. En quelques semaines, la situation a été stabilisée et au niveau local, ce processus de stabilisation se renforce. Des relations régulières ont été instaurées avec les élus. Les forces de l'ordre accomplissent leur travail quotidien qui consiste à veiller au maintien de l'ordre.

Gintautas GEGUZINSKAS (Lituanie, R, PPE/CCE) souhaiterait davantage de précisions sur le projet d'optimisation territoriale : comment le gouvernement envisage-t-il d'organiser la consultation avec les communes ? La Géorgie a reconnu l'article 5 de la Charte européenne de l'autonomie locale qui prévoit que les communes et les collectivités territoriales soient associées au processus en cas de modification de leurs limites territoriales.

Tengiz SHERGELASHVILI, Premier Vice-ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de la Géorgie (interprétation) confirme que cette question constitue un aspect très important de la réforme. Il faudra tout d'abord apporter des amendements législatifs afin de créer un cadre juridique. Tout ne pourra pas cependant être défini dans la loi-cadre. La loi définira un certain nombre de critères démographiques et autres, et plusieurs options seront prévues en fonction de ces différents critères. Ces options seront étudiées avec les intéressés. Un débat aura lieu avec les autorités locales de tous les villages concernés. Les informations recueillies lors des consultations seront ensuite évaluées, et le gouvernement adoptera les mesures qui s'imposent. Tengiz Shergelashvili insiste sur le fait que, sans décentralisation, l'optimisation des territoires des collectivités locales ne fonctionnera pas. Ces dernières années, les autorités centrales avaient pris un certain nombre de mesures sans pour autant améliorer le sort des populations et le nouveau gouvernement ne tient pas à échouer comme ses prédécesseurs. Tout ne sera pas décentralisé pour autant : il s'agit d'instaurer des passerelles avec les collectivités locales pour travailler avec une efficacité maximale, ce qui sous-entend une grande autonomie au plan local et régional, mais certains domaines resteront pilotés par le gouvernement.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie le Ministre de ses réponses. Il rappelle le principe fondamental selon lequel les résultats électoraux doivent être respectés. Le Congrès a validé les résultats électoraux de 2010 et les municipalités ont été mises en place pour quatre ans. Le Président note que le Ministre a assuré qu'aucune pression ne serait exercée sur les élus locaux. Il espère que le Congrès pourra travailler en bonne intelligence avec le gouvernement géorgien et il souhaite la réussite des réformes qui sont envisagées et qui vont dans le sens du respect de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Congrès travaillera en coopération avec le gouvernement géorgien mais il continuera également à entretenir des contacts étroits avec les élus des collectivités territoriales géorgiennes.

9. LE BUDGET ET LES RESSOURCES DU CONGRÈS EN 2014-2015

[CG(24)5PROV](REC)

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que les rapporteurs vont présenter les prévisions budgétaires du Congrès pour la période 2014-2015. Il rappelle que le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, lors de son intervention de la matinée, a déjà communiqué certains éléments à ce sujet.

Jean-Claude FRECON (France, L, SOC), rapporteur, indique que le Congrès, lorsqu'il a mis en œuvre sa réforme en 2008 puis en 2010, a déployé des moyens supplémentaires pour des activités prioritaires, grâce à la réaffectation de ressources disponibles, afin de se focaliser sur les valeurs centrales du Conseil de l'Europe. Les priorités que s'est fixées le Congrès pour la période 2013-2016 sont pleinement conformes à celles du Conseil de l'Europe, telles qu'elles ont été énoncées par son Secrétaire Général, Thorbjørn Jagland, devant l'Assemblée parlementaire le 22 janvier 2013. C'est à la lumière d'une expérience de plusieurs années dans un contexte budgétaire difficile pour l'ensemble du Conseil de l'Europe, et en s'inscrivant dans un cadre stratégique cohérent, que les co-rapporteurs ont rédigé ce rapport sur le budget et les ressources du Congrès pour la période 2014-2015.

Jean-Claude Frécon rappelle que le Comité des Ministres alloue au Congrès une enveloppe budgétaire biannuelle globale. Ensuite l'affectation de ces ressources incombe au Secrétaire général du Congrès. Depuis 2010, tout comme d'autres entités du Conseil de l'Europe, le Congrès a supporté sa part de restrictions sur le budget opérationnel et sur le budget des ressources humaines. En proportion de sa taille, le Congrès a été plus lourdement taxé que d'autres entités et il a dû faire face à de nombreuses suppressions de postes. Le budget 2012-2013 avait donc été marqué par une réduction importante de la dotation affectée aux agents temporaires durant les sessions. Malgré les restrictions budgétaires, au nom des activités prioritaires, les efforts se sont poursuivis pour le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et l'observation des élections locales et régionales, ainsi que pour les activités liées à la Semaine européenne de la démocratie locale. Un effort particulier a été accompli pour développer les activités de coopération visant à mettre en œuvre les recommandations faites dans le cadre du suivi de la Charte ou de l'observation d'élections, et il en est de même pour la création de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.

A la fin de l'année 2012, il apparaît que le budget du Congrès a été utilisé à hauteur de 99,29 %, soit le taux le plus élevé enregistré ces dernières années. Ce résultat démontre une efficacité accrue de la part du Secrétariat du Congrès, grâce à sa restructuration. Jean-Claude Frécon remercie toute l'équipe du Secrétariat, c'est-à-dire Andreas Kiefer et tous ses collaborateurs.

Le budget ordinaire, bien que réduit en termes réels au cours des dernières années, a permis au Congrès de jouer son rôle spécifique en mettant en œuvre ses activités statutaires. Jean-Claude Frécon estime cependant que le Congrès pourrait faire beaucoup plus s'il disposait de ressources supplémentaires. C'est pourquoi d'une part, il est primordial de garder le niveau actuel des ressources financières du budget ordinaire et des ressources humaines, et d'autre part, le Congrès doit s'efforcer de mobiliser des ressources extrabudgétaires, qui pourraient permettre la mise en œuvre d'activités opérationnelles qui viendraient compléter les travaux consultatifs et statutaires.

Les rapporteurs proposent donc que le Congrès demande au Comité des Ministres :

- d'adopter un budget du Congrès 2014-2015 basé sur le principe d'une croissance zéro, au moins en termes réels, par rapport au budget 2012-2013 ;
- d'encourager les Etats membres à envisager de financer, au moyen de contributions volontaires ou de mise à disposition de fonctionnaires, des activités de coopération ciblées basées sur le suivi par le Congrès de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et sur l'observation d'élections locales et régionales, ainsi que sur les priorités partagées entre le Congrès et le Conseil de l'Europe.

Jean-Claude Frécon remercie les autorités suisses pour leur contribution volontaire au financement des activités de coopération menées en Albanie, ainsi que les autorités autrichiennes pour la mise à disposition de fonctionnaires auprès de l'équipe en charge de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.

Jean-Claude Frécon invite ensuite les membres du Congrès à transmettre ce rapport à leurs ambassadeurs présents à Strasbourg, ou éventuellement à leurs ministres, afin que chaque gouvernement prenne connaissance des actions du Congrès.

Svetlana ORLOVA (Fédération de Russie, R, PPE/CCE), rapporteure, (interprétation) appuie l'argumentaire présenté par Monsieur Frécon. Progressivement, le Congrès a essayé de diminuer les risques et d'augmenter les ressources. Le budget tient compte des questions d'actualité qui sont au centre des préoccupations des villes. Le Congrès soutiendra sans faute la Semaine de la démocratie locale, manifestation très importante où peuvent être évoquées librement toutes les préoccupations des élus locaux. Le Congrès s'exprime de plus en plus de façon à ce que le monde entier l'écoute. En Russie, les maires, même ceux des petites villes, connaissent le Congrès et tiennent compte de ses recommandations formulées dans le cadre de missions de monitoring ou d'observation des élections, ou de ses préconisations concernant les questions environnementales, la protection des enfants, etc.

Tous les groupes politiques ont pris une part active à la formation du budget. Les rapporteurs ont dû faire des choix. Le travail des commissions et des experts est devenu encore plus professionnel et efficace. Le professionnalisme est d'ailleurs un instrument de lutte contre la

corruption : plus le personnel sera professionnel et compétent, moins la corruption existera. Evidemment, certains pourraient regretter que les fonds mis à disposition du Congrès ne soient pas plus importants. Mais il s'avère difficile de trouver des sources de financement, même en mobilisant des ressources extrabudgétaires. Le Congrès doit rationaliser son travail. Aujourd'hui, l'action du Congrès est de plus en plus visible, comme le démontre la visite des délégations chinoises et japonaises venues pour profiter de son expérience. L'ouverture ne peut qu'être bénéfique.

Svetlana Orlova souligne que les rapporteurs ont toujours été ouverts à la discussion et invite les membres du Congrès à adopter le projet de recommandation.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie les rapporteurs et ouvre le débat.

Beat HIRS (Suisse, L, GILD) (interprétation) se félicite de constater qu'après la profonde réorganisation du Congrès, les nouvelles structures fonctionnent de manière efficace, permettant ainsi d'utiliser pleinement les ressources disponibles. Le rapport mentionne que les finances sont suffisantes pour les tâches fondamentales du Congrès, mais qu'une carence des fonds est constatée pour les missions de post-monitoring, ce qui est extrêmement regrettable. Beat Hirs s'interroge : à quoi servent des rapports de monitoring approfondis et les débats qui s'ensuivent, si les Etats concernés ne bénéficient d'aucun soutien dans la mise en œuvre des recommandations ? Beat Hirs souhaiterait connaître la liste des activités futures qui seraient nécessaires à un réel suivi et leur coût, afin de mettre en évidence les conséquences des restrictions financières. Ce document pourrait renforcer la position du Congrès lors des négociations budgétaires.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'une partie des observations formulées par Beat Hirs ont déjà été prises en considération et reprises dans les accords de coopération. Le Secrétaire Général les a d'ailleurs transmises aux commissions. Le Président remercie Beat Hirs pour son intervention pertinente.

Le Président constate l'absence d'autres demandes d'intervention et l'interprète comme le signe que le point de vue des rapporteurs est largement partagé par les membres du Congrès.

Le Président soumet la recommandation proposée par les rapporteurs au vote. Aucun amendement n'a été déposé.

Le projet de recommandation contenu dans le document [CG(24)5] est adopté.

M. le PRESIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) annonce qu'il doit s'absenter, étant retenu par des engagements importants, et invite Monsieur Knape, Vice-président, à le remplacer.

M. Anders Knape (Suède, L, PPE/CCE) s'installe au fauteuil présidentiel à 16 h 20.

10. DÉMOCRATIE LOCALE ET REGIONALE EN ESPAGNE

[CG(24)6PROV](REC)

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) invite les rapporteurs sur la démocratie locale et régionale en Espagne à prendre la parole.

Marc COOLS (Belgique, L, GILD), rapporteur, indique que le co-rapporteur, Leen Verbeek, et lui-même se sont rendus à deux reprises en Espagne. En juin 2012, ils ont visité Séville, Madrid et Tolède, et ils sont retournés à Madrid en janvier 2013. Ils étaient accompagnés lors de ces deux visites par le professeur Francesco Merloni, président du Groupe d'experts indépendants du Congrès, et par Madame Poirel appartenant au Secrétariat du Congrès. Marc Cools souligne que le concours de ces deux personnes a été extrêmement utile pour la rédaction du présent rapport. Il remercie toutes les autorités espagnoles que la délégation a rencontrées, et en particulier le Secrétaire d'Etat à l'administration publique, Monsieur Beteta Barreda, qui a expliqué très clairement les objectifs poursuivis par le projet de réorganisation des administrations locales.

Les rapporteurs ont constaté que l'Espagne est un pays tout à fait démocratique. Les libertés fondamentales et l'exercice des droits démocratiques y sont garantis par la Constitution. L'Espagne,

comme d'autres Etats européens, est confrontée à une très grave crise économique, sociale et financière, qui l'a contrainte à assainir ses finances publiques. Les réductions de dépenses publiques qui en découlent ont eu parfois de lourdes conséquences pour les citoyens. A la fois pour assainir leurs finances, mais aussi pour améliorer l'efficacité des services rendus à la population, le gouvernement espagnol a décidé d'engager un processus de réforme globale des institutions locales.

Certains textes de lois sont déjà votés, comme la loi dite de stabilité, qui prévoit qu'une compétence ne peut pas être transférée à une commune sans que les moyens nécessaires pour financer cette compétence ne lui soient octroyés. D'autres textes sont en cours d'élaboration ou de discussion. En effet, au fil du temps, les communes ont reçu, de la part des communautés autonomes, des attributions de compétences qu'elles ne sont pas toujours à même d'assurer, surtout pour les communes de taille réduite, ou qui pourraient être exercées à moindre coût par d'autres niveaux de pouvoir, en l'occurrence les députations permanentes provinciales essentiellement. Le gouvernement affirme que la réforme est guidée par la recherche de l'efficacité et le respect du principe de subsidiarité. Marc Cools souligne qu'il faudra veiller cependant à ce que cette réforme, baptisée « une compétence, une administration » conduise effectivement à l'application concrète du principe de subsidiarité.

L'Espagne compte une multitude de très petites communes et il existe une forte résistance culturelle à la fusion des communes. Quatre fusions volontaires sont intervenues, mais ce comportement est exceptionnel. Les réformes envisagées ne prévoient pas d'imposer des fusions. Pourtant, dans certains cas, une fusion des communes éviterait le renvoi des compétences vers la députation permanente provinciale, instance élue au second degré, et ainsi renforcerait les droits des citoyens. Marc Cools estime que les autorités espagnoles devraient réfléchir aux incitations qui pourraient être mises en place pour encourager les fusions. Si le principe d'économies d'échelle veut que certaines compétences soient transférées des communes vers d'autres niveaux de pouvoir, d'autres compétences pourraient être maintenues au niveau local si un soutien à l'exercice de ces compétences était apporté par les députations permanentes.

La concertation entre les autorités espagnoles et la Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP) est très étroite, mais elle n'est pas encore traduite dans la loi. Cette institutionnalisation est envisagée et souhaitable. Au sein de chaque communauté autonome, il existe également des mécanismes de concertation entre les pouvoirs locaux et le gouvernement de la communauté autonome. Ces mécanismes pourraient être renforcés.

L'Espagne est dotée d'un système institutionnel complexe, héritage de l'Histoire, et qui réserve une large part d'autonomie aux 17 communautés autonomes. La concertation entre l'Etat central et ces communautés s'opère notamment à travers la Conférence des Présidents des communautés autonomes, que préside le chef du gouvernement espagnol. Cette conférence, qui traite des grandes questions politiques, ne se réunit cependant pas très souvent (cinq fois depuis 2004) et des réunions plus régulières seraient sans doute appréciables. Des conférences sectorielles sur des sujets précis, réunissant des fonctionnaires de différents ministères, tant de l'Etat central que des communautés autonomes, existent également. L'institutionnalisation de ces conférences serait également souhaitable.

Une évolution est envisagée dans la définition des critères qui sous-tendent le financement des communautés autonomes et l'utilisation de ces financements. La concertation est essentielle dans ce domaine, et également en ce qui concerne le partage de l'effort pour respecter les objectifs du Pacte européen de stabilité.

L'Espagne n'a pas signé le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. La signature de ce protocole par l'Espagne – qui de fait l'applique déjà très largement – nécessite l'accord des communautés autonomes. Il serait souhaitable que ce point soit soumis à la Conférence des Présidents des communautés autonomes.

Madrid dispose d'un statut spécifique de ville-capitale, qui lui permet d'assumer les missions qui sont les siennes.

Enfin, le rôle et la composition du Sénat sont en débat depuis de nombreuses années. La question se pose de savoir si celui-ci pourra évoluer pour réserver en son sein une influence plus grande aux communautés autonomes et aux pouvoirs locaux, un peu comme le Bundesrat en Allemagne, conformément au rôle de chambre territoriale que lui confère la Constitution.

Marc Cools conclut en soulignant que les périodes de crise sont pour les structures publiques l'occasion de se remettre en cause et d'améliorer leur fonctionnement. Telle est la voie qu'a choisie l'Espagne. La mise en œuvre de ce processus mérite un suivi attentif de la part du Congrès.

Leen VERBEEK (Pays-Bas, R, SOC), rapporteur (interprétation) précise que les deux visites réalisées par la délégation du Congrès ont été extrêmement fructueuses. Il souligne l'excellente coopération avec les personnes chargées d'assister la délégation. Il exprime cependant le regret de n'avoir pas pu rencontrer autant de représentants élus que les rapporteurs l'auraient souhaité, et parmi les représentants élus, peu appartenaient au parti socialiste. Cependant certains représentants de ce parti ont envoyé leurs observations aux rapporteurs, ce qui a permis une approche équitable.

Les rapporteurs ont exprimé quelques recommandations précises et concrètes qui pourraient être mises en application par les autorités espagnoles à brève échéance. Ils sont cependant conscients que des réformes importantes sont en cours. Leen Verbeek souhaiterait que lors d'une prochaine session du Congrès, un haut fonctionnaire espagnol vienne présenter les décisions prises.

Les rapporteurs estiment qu'il est crucial de prendre des mesures concrètes pour éliminer le chevauchement de compétences entre les différents niveaux de gouvernement afin d'améliorer l'efficacité des services publics. Cette mission incombe à la Commission de réforme de l'administration publique qui a été créée. Les rapporteurs suivront le travail de cette commission de façon précise. Une autre recommandation porte sur les réformes gouvernementales en vue de transformer l'administration espagnole en un système où une compétence correspond à une administration : cette réforme doit être réalisée en accord avec le principe de subsidiarité.

Les rapporteurs recommandent par ailleurs une révision de la législation afin de fixer un seuil minimum et maximum pour la rémunération des agents officiellement élus en accord avec l'article 7.2 de la Charte européenne de l'autonomie locale. Il en est de même pour les allocations des députés des Parlements régionaux qui ont été réduites. Les rapporteurs ne remettent pas en cause la réduction des rémunérations des représentants élus qu'ils soient locaux ou régionaux - cette réduction apparaît normale dans un contexte de crise économique - mais veulent s'assurer que ces rémunérations permettent de compenser les coûts de ces différentes fonctions.

Les rapporteurs soulignent la nécessité de vérifier que chaque transfert de compétences vers des autorités locales s'accompagne de l'octroi de ressources financières suffisantes. Leen Verbeek souligne que cette recommandation est d'ailleurs récurrente pour presque tous les Etats membres. Les mesures prises pour assurer l'autonomie fiscale des municipalités en Espagne sont absolument inefficaces pour le moment. Les autorités locales dépendent donc des transferts de l'Etat ou des transferts régionaux. Il est essentiel de renforcer l'autonomie fiscale des municipalités en vue d'assurer des ressources durables aux collectivités locales. Les rapporteurs demandent aux autorités nationales de renforcer la capacité de l'administration à contrôler ses propres dépenses, et d'assurer aux petites municipalités un soutien à leur gestion de la part de l'administration provinciale. Ils préconisent de mettre en place un système de péréquation entre les municipalités, au profit des communes les plus pauvres, comme le prévoit l'article 9.5 de la Charte.

Il est important également de réformer le Sénat, en vue de conférer à cette institution un réel rôle de représentation territoriale. Enfin, les rapporteurs recommandent aux autorités nationales de signer et ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.

Leen Verbeek conclut en invitant les membres du Congrès à adopter ce projet de recommandation. Il se déclare totalement confiant dans le fait que la réforme actuellement en cours en Espagne soit en accord avec l'esprit de la Charte.

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) ouvre le débat.

Iñigo DE LA SERNA HERNÁIZ (Espagne, L, PPE/CCE) (interprétation) remercie, au nom de la délégation d'Espagne, les rapporteurs pour leur travail. La procédure de réforme en Espagne a commencé dans le courant de l'année 2012. Cette réforme de la législation était attendue depuis deux décennies. Les collectivités locales vivent actuellement dans une situation exceptionnelle et transitoire du point de vue réglementaire. Le dialogue entre la Fédération espagnole des municipalités et provinces avec le gouvernement a permis de mettre en place une nouvelle forme de procédure. Des modifications sont intervenues sur le texte présenté au mois de juillet 2012. Différents aspects de la réforme ont déjà fait l'objet de quelques modifications pour tenir compte de ce nouveau projet de loi qui doit être mis en place. Iñigo de la Serna Hernáiz pense que la recommandation du Congrès pourra être prise en considération dans le processus en cours, ce qui permettra de compléter le texte législatif définitif.

Iñigo de la Serna Hernáiz signale qu'un des objectifs fondamentaux de la réforme est la clarification des compétences des collectivités locales, sur le principe « une compétence = une administration », afin d'éviter tout chevauchement en la matière. La délégation espagnole est satisfaite des progrès intervenus, même si certaines dépenses qui relèvent de l'administration régionale pourraient être transférées au niveau local. Un deuxième objectif est d'établir de nouvelles structures de l'administration locale pour renforcer le rôle des députations et des conseils municipaux. Iñigo de la Serna Hernáiz considère que certaines fonctions assurées par les municipalités de moins de 1 000 habitants devraient faire l'objet d'une rétribution adéquate, ce qui n'est pas encore le cas. Il exprime son désaccord avec les rapporteurs qui évoquent une mauvaise gestion des petites municipalités : au contraire, vu la situation économique, il apparaît que ces municipalités ont fait preuve d'une excellente gestion. Cependant, un contrôle financier plus rigoureux devrait être mis en place, afin de répondre au mieux aux objectifs qui ont été fixés sur le plan financier, et qui ont fait l'objet d'engagements fermes.

Enfin, Iñigo de la Serna Hernáiz évoque les mesures prises par le gouvernement de Castilla-La Mancha pour réduire la rétribution des élus et appelle l'attention des rapporteurs sur le fait que ces députés bénéficient par ailleurs de remboursements de leurs frais.

En conclusion, Iñigo de la Serna Hernáiz invite la délégation du Congrès à revenir en Espagne lorsque la réforme aura été mise en place afin de présenter un rapport révisé reflétant précisément la nouvelle situation des municipalités.

Carolina HERNANDEZ TORRES (Espagne, R, PPE/CCE) (interprétation) considère que le rapport ne fait pas preuve d'une objectivité suffisante. Le texte soumis aujourd'hui au vote du Congrès n'est pas le même que celui qui a été communiqué à la Fédération espagnole des municipalités et provinces. La délégation espagnole avait proposé des amendements et les rapporteurs en ont tenu compte, mais cependant ces derniers ont ensuite ajouté au rapport de nouvelles observations (paragraphe 125, 127, 128 et 208) qui n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Carolina Hernandez Torres déplore que les rapporteurs aient tenu compte de l'avis d'un représentant du seul parti socialiste, plutôt que de l'avis des collectivités espagnoles, et qui plus est, sans les en informer. Une plainte formelle a été déposée devant la Commission de suivi, sans résultat.

La délégation espagnole a transmis quatre amendements, notamment pour défendre le point de vue du gouvernement de Castilla-La Mancha. En outre, les rapporteurs ont porté des jugements de valeur personnels dans le paragraphe 127, considérant que la situation à Castilla-La Mancha n'était pas conforme à l'article 7 de la Charte, ce qui est inexact puisque ces députés perçoivent une indemnité en compensation de leur participation aux réunions, pour couvrir leurs frais de transport. Le système de rétribution qui leur est appliqué est identique à celui d'autres communautés. Carolina Hernandez Torres souligne que ces erreurs sur le fond révèlent un manque de rigueur et de transparence.

M. le PRÉSIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) propose de clore la liste des orateurs, faute de temps. Quatre orateurs inscrits vont encore intervenir. Le Président invite les autres membres du Congrès qui auraient souhaité intervenir à déposer une contribution écrite.

Ibone BENGOTXEA OTAOLEA (Espagne, L, GILD) (interprétation) félicite les rapporteurs pour leur travail de suivi en Espagne. Elle précise qu'elle intervient au nom de l'Association des municipalités basques. Le point 38 du rapport indique que la communauté basque est favorable à la

fusion des communes, or l'Association des municipalités basques n'a pas été consultée sur ce point. Elle n'a donc pas exprimé d'opinion à ce sujet. Un amendement a été déposé concernant ce point de la recommandation, en vue d'inclure un paragraphe qui mentionnera que la loi sur la rationalisation des collectivités locales tiendra compte des spécificités du Pays basque. Le particularisme basque est en effet dûment ancré dans la Constitution de l'Espagne. Le mois dernier, le Parlement espagnol a d'ailleurs approuvé, à une très large majorité, cette proposition. Ibone Bengoetxea Otaolea appelle les membres du Congrès à appuyer son amendement. Les modalités du contrôle financier des municipalités du Pays basque sont tout à fait différentes de celles qui s'appliquent dans le reste du pays, en raison du statut particulier du Pays basque. Le rapport doit tenir compte de ces particularités.

Ana Isabel ALOS LOPEZ (Espagne, L, PPE/CCE) (interprétation) déclare que depuis des décennies, les municipalités espagnoles réclament une réforme de la législation afin de clarifier leurs compétences et leurs ressources. Pendant des années, les municipalités ont exercé des compétences qui relèvent des pouvoirs régionaux, or en période de crise, la rémunération correspondant à ces services a été réduite. Le gouvernement s'est donc engagé à mettre en place une réforme des collectivités locales sur le principe « une compétence, une administration ». Il est également prévu un transfert de compétences de la part des communautés autonomes, avec un financement garanti sur cinq ans. Le processus d'adoption de cette réforme est à présent terminé, et la délégation espagnole considère comme satisfaisant le résultat législatif qui sera mis en place dans les prochains mois. Les citoyens devraient ainsi bénéficier de la garantie de disposer de services appropriés.

Ana Isabel Alos Lopez rappelle que l'Espagne s'est engagée dans un processus visant à réduire le déficit public tout en maintenant la prospérité des citoyens. Il est donc indispensable d'améliorer la gestion de toutes les administrations. La réforme permettra d'augmenter l'efficacité des services publics et d'améliorer la situation des collectivités locales. Ana Isabel Alos Lopez souhaite qu'une mission de post-monitoring soit envoyée ultérieurement en Espagne afin d'évaluer la transposition de cette réforme sur le terrain.

Anna MAGYAR (Hongrie, R, PPE/CCE) (interprétation), membre de la Commission de suivi, indique qu'à ce titre elle a participé au débat sur la démocratie locale et régionale en Espagne, qui a eu lieu à Caminha, au Portugal. Le rapport ayant soulevé des objections de la part des membres espagnols, elle a essayé d'en comprendre les raisons. Elle estime que le rapport est trop basé sur l'ordre juridique antérieur et non sur les lois actuelles. La délégation espagnole a tenté de faire état d'un certain nombre d'évolutions qui n'étaient pas mentionnées dans le rapport, sans être entendue. Les rapports de suivi doivent être précis et objectifs, mais Anna Magyar n'est pas certaine que celui-ci réponde à ces critères et que tous les éléments cités dans le rapport soient avérés.

Francis LEC (France, L, SOC) estime que ce rapport sur l'Espagne est extrêmement important, car il concerne un pays exemplaire, qui au niveau de l'autonomie locale et de la démocratie a accompli des efforts considérables depuis des années. Francis Lec soutient les rapporteurs dont le travail a été difficile. Une partie des élus espagnols n'ont pas pu être joints par les rapporteurs, notamment ceux du parti socialiste, mais cependant les rapporteurs ont pu constater un certain nombre de difficultés. La première d'entre elles est qu'en période de crise économique, les pouvoirs locaux en subissent fortement l'impact, et telle est la situation actuelle en Espagne. Le fait pour un gouvernement de reporter la responsabilité de la crise à l'échelon local ou régional existe bel et bien en Espagne. Il s'avère important de bien dissocier les responsabilités et de veiller aux attaques qui pourraient diminuer le pouvoir local.

Francis Lec souligne d'autre part l'intérêt du rapport quand celui-ci rappelle l'importance d'une autonomie fiscale des municipalités et d'une péréquation entre les collectivités. Par ailleurs, il met en exergue la nécessité d'un statut des élus locaux : le statut de l'élu est la garantie qu'il pourra exercer son mandat. Or en Espagne, des attaques à ce statut se sont traduites par des diminutions des indemnités versées aux élus. Francis Lec invite donc les membres du Congrès à voter le rapport, mais également à retenir la proposition d'une mission de post-suivi qui a été émise. Celle-ci permettra de vérifier si les alertes figurant dans le document ont été prises en compte par le gouvernement espagnol, notamment en ce qui concerne le respect du statut de l'élu.

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) donne la parole au Président de la Commission de suivi.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) assure qu'il accorde la plus grande importance au respect des procédures au sein de la Commission de suivi. En l'occurrence, la procédure appliquée pour l'élaboration de ce rapport a été parfaitement conforme à la résolution 307 de 2010. Tous les interlocuteurs des rapporteurs avaient reçu un avant-projet du rapport avec indication d'une date limite pour l'envoi de leurs commentaires, comme cela se pratique pour tous les pays. Certaines réponses ont été recueillies, mais d'autres personnes, notamment des membres de la délégation espagnole, n'ont pas répondu, malgré une relance effectuée par le secrétariat. Les commentaires reçus ont été étudiés de manière approfondie par les rapporteurs, et selon les cas, ils ont été intégrés dans le rapport ou non. Ensuite, la Commission de suivi, lors d'une réunion à Caminha, a examiné le texte proposé par les rapporteurs. Lars O. Molin indique qu'il se tient à la disposition des membres du Congrès pour leur fournir des explications supplémentaires s'ils avaient encore des doutes quant au respect de la procédure.

Marc COOLS (Belgique, L, GILD), rapporteur, indique qu'il souscrit pleinement à la proposition de mettre en place un post-suivi, afin d'étudier les textes qui seront votés en Espagne et leur application. Par ailleurs, il reconnaît que les termes de « mauvaise gestion » des municipalités pouvaient prêter à confusion et qu'il serait préférable de parler de « difficultés de gestion ». Un amendement a été déposé en ce sens. Certaines petites communes sont bien gérées, d'autres non. Les rapporteurs voulaient évoquer les difficultés actuellement éprouvées par les petites communes pour faire face à leurs missions.

En revanche, Marc Cools s'élève contre l'intervention de Madame Hernandez Torres, qui juge que le rapport manque d'objectivité. Les critiques d'ailleurs ne visaient que deux paragraphes, par rapport aux 49 pages du rapport. Le fait d'être en désaccord sur l'une des remarques du rapport n'autorise pas à remettre en question l'objectivité de l'ensemble du document. Marc Cools indique que les rapporteurs ont essayé de rencontrer tous les intervenants. Il a personnellement rencontré le Délégué de la Généralité de Catalogne et le Délégué général du Pays basque à Bruxelles. A Madrid, les rapporteurs ont rencontré le maximum d'interlocuteurs, notamment un membre du Congrès appartenant au Parti socialiste qui leur a fait parvenir ensuite des contributions.

Marc Cools indique que la préoccupation de la représentante de l'association basque sera prise en compte, en partie, par l'amendement n°2 déposé par les rapporteurs, cette personne n'ayant pas semble-t-il déposé dans les formes voulues son amendement.

Marc Cools déclare qu'il partage l'opinion de Monsieur Lec au sujet du statut de l'élu. Il revient sur les critiques exprimées par Madame Hernandez Torres, assurant qu'un réel débat a eu lieu à Caminha. Au cours de ce débat, il avait notamment dit « la démocratie a un prix » lorsque les discussions avaient porté sur le statut de l'élu. Marc Cools estime qu'un débat doit être mené en Espagne sur la rémunération équitable d'un élu en contrepartie de l'exercice de ses fonctions.

Leen VERBEEK (Pays-Bas, R, SOC), rapporteur (interprétation) indique qu'il partage l'avis de Monsieur Cools.

M. le PRÉSIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) annonce que les rapporteurs ont décidé de retirer l'amendement n°1 qu'ils avaient déposé.

L'amendement n°1 est retiré.

M. le PRÉSIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) demande au Congrès d'examiner en premier lieu un amendement oral. M. Cools propose en effet de remplacer, dans le paragraphe 4.f, les termes « mauvaise gestion » par « difficultés de gestion ». Le Président invite le Président de la Commission de suivi à s'exprimer à ce sujet.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) est favorable à cet amendement qui apporte une clarification au texte.

M. le PRÉSIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) déclare l'amendement recevable selon les modalités du règlement intérieur.

Marc COOLS (Belgique, L, GILD), rapporteur, souligne que le texte doit exprimer les difficultés financières des petites communes et non remettre en cause la capacité de gestion des maires. La nouvelle formulation traduit mieux l'esprit du rapport.

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement oral est adopté.

Marc COOLS (Belgique, L, GILD), rapporteur, présente l'amendement n°2. Celui-ci affirme la nécessité de poursuivre les efforts de concertation dans les travaux préparatoires au projet de loi de rationalisation des administrations locales. Cette concertation est déjà réelle avec la Fédération espagnole des municipalités et des provinces. Elle doit aussi avoir lieu avec les différentes communautés autonomes, en tenant compte dans la mesure du possible des particularités institutionnelles et historiques de certaines d'entre elles. Les rapporteurs n'ont pas voulu citer expressément la communauté autonome du Pays basque, parce que d'autres communautés autonomes ont également des statuts spécifiques, notamment la Catalogne, l'Andalousie et la Galice.

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) estime que cet amendement apporte une information tout à fait pertinente.

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) soumet l'amendement au vote.

L'amendement n°2 est adopté.

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) soumet au vote le projet de recommandation et rappelle qu'une majorité des deux tiers est nécessaire pour l'approuver.

Le projet de recommandation contenu dans le document [CG(24)6], tel qu'amendé, est adopté.

11. DÉMOCRATIE LOCALE ET REGIONALE EN ITALIE

[CG(24)8PROV](REC)

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) invite les rapporteurs à présenter l'état de la démocratie locale et régionale en Italie.

Marina BESPALOVA (Fédération de Russie, L, PPE/CCE), rapporteure, (interprétation) signale que le projet de recommandation élaboré par les rapporteurs a été adopté en février 2013 en Commission de suivi après une discussion extrêmement intéressante, qui a porté sur la réforme et les élections. Les rapporteurs, assistés par Chris Himsworth, membre du Groupe des Experts indépendants, ont effectué deux visites en Italie, l'une en novembre 2011, l'autre en décembre 2012, au cours desquelles ils se sont rendus à Rome, Milan et Bari. Ils ont rencontré des élus locaux de ces villes et du Latium, de Lombardie, des Pouilles, ainsi que des représentants de cinq ministères, de la Cour administrative suprême, des membres des commissions parlementaires, des experts, des universitaires, le médiateur des droits de l'homme pour Rome, des représentants de l'Association nationale des municipalités italiennes et d'associations régionales, provinciales et municipales. Les échanges de vues avec les représentants des autorités locales et du pouvoir central ont été très fructueux.

Le principe fondamental de l'autonomie locale a été intégré dans la législation italienne par le biais d'un amendement à la Constitution. En mars 2011, une loi sur le financement des pouvoirs locaux a été adoptée. Ce texte prévoit une redistribution des impôts nationaux vers les autorités locales pour compenser certains transferts publics qui avaient été supprimés. En 2009, une loi relative au fédéralisme fiscal avait posé les grands fondements de la coordination entre les finances publiques et le système fiscal. Cette loi constituait un réel progrès. Les régions ont le droit de saisir la Cour constitutionnelle, ce qui représente un aspect tout à fait positif.

Néanmoins, la répartition des compétences entre les autorités locales et régionales pose encore un certain nombre de problèmes. La réforme engagée une dizaine d'années auparavant doit être approfondie. Il apparaît indispensable de transférer aux pouvoirs locaux des compétences pleines et exclusives.

Knud ANDERSEN (Danemark, R, GILD), rapporteur, (interprétation) relève que les réformes relatives à la démocratie locale et régionale ont été nombreuses en Italie, comme d'ailleurs dans d'autres Etats européens, la crise ayant provoqué des changements substantiels en Europe. En Italie, le contexte politique a connu une évolution rapide en un an. Après la première visite des rapporteurs, Silvio Berlusconi a démissionné et a été remplacé par Mario Monti, et après leur deuxième visite, Mario Monti a démissionné et Silvio Berlusconi est revenu sur la scène politique.

Dans leur recommandation, les rapporteurs demandent aux autorités italiennes d'achever le projet de réforme engagé par des amendements constitutionnels plus d'une décennie auparavant et poursuivi par les lois de 2009. Ce processus doit aboutir à un véritable fédéralisme fiscal. Les rapporteurs déplorent que les autorités locales ne maîtrisent pas une part importante de leur budget. Les autorités nationales devraient garantir le maintien d'une part substantielle des compétences des autorités locales et régionales, qui doivent être des compétences intégrales et exclusives conformément à la Charte européenne de l'autonomie locale.

Une autre des recommandations porte sur l'importance de maintenir des élections directes à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les réformes structurelles prévues pour les provinces. Knud Andersen insiste sur la nécessité pour le bon fonctionnement des collectivités locales et régionales de disposer de ressources adéquates. L'application de procédures de péréquation apparaît également comme un élément essentiel. Les mécanismes de consultation des autorités locales doivent être améliorés, conformément à l'article 9.6 de la Charte. L'article 11 de la Charte prévoit la possibilité pour une autorité locale d'estimer directement en justice : il convient donc d'appliquer cette disposition aux provinces et aux municipalités.

Par ailleurs, il s'avère indispensable de poursuivre et de renforcer les mesures de lutte contre la corruption, afin de garantir un niveau élevé de démocratie locale et régionale. Enfin, Knud Andersen demande au gouvernement italien de signer et ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.

Les rapporteurs invitent les membres du Congrès à adopter cette recommandation qui reflète de manière fidèle la situation de la démocratie locale et régionale en Italie au moment de leur visite.

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) ouvre le débat.

Marco MONESI (Italie, L, SOC) (interprétation) remercie les rapporteurs pour leur travail. Les élus locaux italiens estiment que ce rapport est relativement généreux par rapport à l'Etat italien. Il est en réalité difficile de bien comprendre la complexité des lois de financement, d'imposition, de fiscalité qui sont en vigueur en Italie. La Constitution a été certes modifiée de façon positive, mais les gouvernements qui se sont succédés ont ensuite, par le biais de législations successives, quasiment annihilé les bénéfices de cette réforme.

Cependant, au-delà de ces aspects généraux, les pouvoirs locaux et les citoyens sont confrontés à de nombreuses difficultés. Marco Monesi souligne que les élus italiens présents dans cette assemblée sont avant tout préoccupés par les services qu'ils veulent offrir à leurs concitoyens : ils ne sont pas ici uniquement pour critiquer l'Etat italien, mais surtout pour essayer d'améliorer les conditions dans lesquelles les communes peuvent proposer des services et des infrastructures à leurs habitants. Marco Monesi estime que l'Italie devrait essayer de se dégager des engagements du Pacte de stabilité interne car celui-ci n'apparaît plus en adéquation avec les finalités qui étaient les siennes. Peut-être serait-il possible d'intervenir par l'intermédiaire de l'Association des communes et des régions, et d'essayer de donner un second souffle à l'économie italienne. Certaines municipalités voient leurs ressources bloquées par des normes absurdes. Marco Monesi souligne qu'il lui est difficile d'expliquer clairement en aussi peu de temps quelles sont les carences dans le système italien. Au nom de la crise, on porte atteinte aux pouvoirs des autorités locales, et par ce biais, aux droits des citoyens. Les collectivités locales, au cours des dernières années, ont versé 6,4 millions

d'euros pour la cause nationale, et l'Etat central a accompli beaucoup moins d'efforts que les communes.

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) indique que quatre autres orateurs sont inscrits et qu'il doit à présent clore la liste. Il invite les membres du Congrès n'ayant pas pu s'exprimer à déposer une contribution écrite qui sera jointe au compte rendu de la séance.

Luciano VECCHI (Italie, R, SOC) (interprétation) félicite les rapporteurs pour avoir analysé une situation particulièrement complexe et en constante évolution. Les membres de la délégation italienne éprouvent une certaine ambiguïté dans ce débat. Ils sont fiers de ce que les communes, les provinces et les régions d'Italie sont parvenues à construire, au sein d'une démocratie locale participative qui est parfois enviée. Des politiques innovantes, qu'elles soient sociales, culturelles ou environnementales, ont pu être mises en place. Les collectivités locales ont par ailleurs fait preuve d'une gestion financière bien plus saine que celle du gouvernement italien. En effet, plus de 90 % de la dette publique italienne émane de l'Etat central. Au fil des années, une forme de concertation s'est instaurée entre les gouvernements centraux et les gouvernements régionaux et même parfois les gouvernements locaux, ce qui a permis non seulement d'éliminer les conflits de compétences, mais également de progresser sur le plan des actions politiques.

Or la situation a été complètement modifiée depuis 2010. Luciano Vecchi reconnaît qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'assainissement financier, mais il déplore que tout l'effort ait été reporté sur les entités locales. Une telle situation mine les bases de la répartition des pouvoirs et affecte particulièrement les plus faibles, puisque les politiques sociales sont gérées par les régions et les communes. La capacité de reprise économique s'en trouve également affaiblie, puisqu'un grand nombre de pouvoirs locaux vertueux voient certaines de leurs ressources s'élevant à plusieurs milliards d'euros bloquées, en vertu du Pacte de stabilité interne.

Luciano Vecchi estime que la situation existant en Italie peut également concerner d'autres pays. Il apparaît donc nécessaire d'inverser cette tendance négative qui n'est pas spécifique à l'Italie, comme l'illustre le rapport.

Agnese UGUES (Italie, L, PPE/CCE) (interprétation) souhaite intervenir au sujet de la recommandation 5.a. Elle signale que la loi de 2009 pour la mise en œuvre du fédéralisme fiscal n'a pas été appliquée dans la mesure où la situation a évolué vers une centralisation fiscale qui est en train de causer la perte des communes, au nombre d'environ 8 000 en Italie. La crise économique affecte durement les familles italiennes. Les citoyens qui demandent une aide financière aux communes sont donc de plus en plus nombreux, or les municipalités, en raison des restrictions budgétaires décidées par le gouvernement, peuvent de moins en moins les aider. En outre, le Pacte de stabilité ne permet pas d'engager des investissements, pas même la mise aux normes de sécurité des établissements scolaires.

Les citoyens protestent, des tendances hostiles à la politique apparaissent. Cette situation mine la confiance publique envers les maires, qui jusqu'à présent étaient pourtant appréciés des citoyens en raison de leurs actions concrètes sur le terrain. L'Italie assiste à présent à l'avènement d'un nouveau gouvernement qui va devoir compléter son adhésion à la Charte européenne de l'autonomie locale. Agnese Ugues se prononce donc en faveur d'une mission de post-suivi qui pourra vérifier les mesures prises par ce nouveau gouvernement.

Angelo MUZIO (Italie, L, SOC) (interprétation) insiste sur le fait que limiter les pouvoirs des communes et des autorités locales revient à limiter la démocratie, car il s'agit d'une remise en cause de l'institution la plus proche des citoyens. Les rapporteurs, dans les paragraphes 5.e et 5.f, expriment certaines préoccupations et invitent les autorités italiennes à la vigilance. Madame Ugues s'est exprimée en faveur d'une mission de post-suivi. Angelo Muzio s'interroge sur les moyens dont dispose le Congrès, après l'adoption d'une recommandation, pour vérifier que ses préconisations sont mises en œuvre. Il convient d'être particulièrement attentif à la situation italienne. En effet, le Pacte de stabilité entraîne des conséquences directes sur la vie des personnes dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'aide sociale, des transports, de l'emploi. Tous ces droits liés à la citoyenneté touchent à la dignité des personnes. Le Pacte de stabilité remet en cause le rôle même que doivent jouer les pouvoirs locaux, ce qui génère un éloignement des citoyens de la vie politique. Le contrat entre les citoyens et les institutions est rompu, et cela porte atteinte à la cohésion sociale.

Le Congrès doit intervenir pour que ses recommandations soient effectivement prises en compte, et il s'agit d'un véritable défi pour le Congrès dans les années à venir.

Emilio VERRENGIA (Italie, L, PPE/CCE) (interprétation) énumère les points positifs qui ont été relevés par la Commission de suivi : les droits de l'homme sont respectés en Italie, y compris les droits des Roms, grâce à la volonté des pouvoirs locaux. Les événements liés au Printemps arabe ont été très bien gérés par les communes, les provinces et les régions. Cependant, une violation continue des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale est constatée. Emilio Verrengia précise qu'il fait allusion aux réformes menées par les différents gouvernements qui se sont succédés au cours des dix dernières années. Toutes ces réformes sont bloquées par le Sénat depuis plus de dix ans.

Emilio Verrengia espère que le nouveau gouvernement pourra mener à bien la réorganisation des pouvoirs locaux. Un certain nombre de principes fondamentaux stipulés par la Charte ne sont pas respectés, par exemple celui de l'élection directe. Certains projets de réformes remettent en effet en cause la participation directe des citoyens au niveau des provinces. L'implication des citoyens par le biais des associations lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des réformes des pouvoirs locaux n'est pas assurée non plus.

Emilio Verrengia cite également l'article 9 de la Charte, qui concerne les ressources. Des fonds appartenant aux communes, à hauteur de 9 millions d'euros, aux provinces, à hauteur de 2 milliards d'euros, ou aux régions sont bloqués alors qu'ils pourraient se retrouver dans le cycle productif et apporter des réponses aux problématiques auxquelles sont confrontés les citoyens. Emilio Verrengia lance un appel afin que les recommandations proposées par la Commission de suivi soient rapidement transmises au Comité des Ministres, qui doit les adresser au gouvernement italien, et il souhaite que le prochain président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe mette ces points à l'ordre du jour. Les pouvoirs locaux doivent continuer à exister car ils sont proches des citoyens et ils peuvent apporter des réponses immédiates à leurs besoins en matière d'enseignement, de services sociaux, de transports, etc. Emilio Verrengia insiste également sur l'importance pour le Congrès de continuer cette activité de post-suivi.

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) invite les rapporteurs à répondre aux orateurs.

Marina BESPALOVA (Fédération de Russie, L, PPE/CCE), rapporteure, (interprétation) remercie les membres de la délégation italienne pour leurs interventions. Les rapporteurs sont conscients de la complexité de la situation qui se dessine en Italie, en particulier au niveau des structures administratives locales. Ils espèrent que leurs recommandations seront effectivement prises en compte, en particulier le point 5.a. Les problèmes rencontrés par les pouvoirs locaux et régionaux peuvent être résolus mais il faut que les réformes qui ont été engagées dix ans auparavant soient achevées. Certes, les ressources paraissent toujours insuffisantes, mais il est d'autant plus indispensable de faire un usage efficient de ces ressources en éliminant tout gaspillage. C'est pourquoi le niveau national aussi bien que les niveaux régionaux et locaux doivent participer à la résolution des difficultés afin que les services municipaux puissent fonctionner de manière appropriée.

Knud ANDERSEN (Danemark, R, GILD), rapporteur, (interprétation) remercie les autorités locales et régionales italiennes pour leur coopération. Les recommandations du Congrès sont parfois perçues comme des menaces, alors qu'en Italie tous les interlocuteurs des rapporteurs ont considéré cette mission comme un outil pour progresser. Knud Andersen souligne qu'il a rencontré des personnes qui croient véritablement en l'importance des pouvoirs locaux et régionaux. Entre la première et la deuxième visite de la délégation du Congrès en Italie, les collectivités locales ont subi des restrictions budgétaires drastiques. Pourtant, lors de leur deuxième visite, les rapporteurs ont rencontré non pas des élus locaux désabusés, mais au contraire fortement engagés dans la recherche de solutions. Une telle expérience est véritablement enrichissante.

Knud Andersen revient sur les propos de l'un des orateurs qui a suggéré que le Congrès engage une procédure de post-suivi pour l'Italie. Si la recommandation est votée par le Congrès, elle sera transmise aux autorités italiennes et à différentes organisations qui pourront l'examiner. Knud Andersen estime qu'il serait ensuite effectivement opportun d'entretenir un dialogue dans le cadre

d'une activité de post-suivi. Les évolutions sont rapides en Italie, aussi un tel suivi pourrait permettre au Congrès d'apporter son soutien pour une évolution positive.

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) donne la parole au Président de la Commission de suivi.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) estime que le rapport présente une vision très équilibrée sur la situation en Italie. La tâche des rapporteurs n'a pas été simple, en raison des nombreuses évolutions politiques intervenues durant cette mission. Les membres de la Commission de suivi ont estimé qu'il s'agissait d'un excellent document. Il semble maintenant important que les rapporteurs poursuivent leurs échanges avec les membres de la délégation italienne au Congrès afin de suivre la situation en Italie et peut-être continuent à entretenir le dialogue avec les représentants politiques en Italie.

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) soumet le projet de recommandation au vote, aucun amendement n'ayant été déposé.

Le projet de recommandation contenu dans le document [CG(24)8] est adopté.

M. le PRESIDENT (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) annonce qu'il cède la présidence au Président de la Chambre des pouvoirs locaux, Monsieur Frécon.

Jean-Claude Frécon (France, L, SOC) s'installe au fauteuil présidentiel à 17 h 40.

12. DÉVELOPPER LA PARTICIPATION ACTIVE DES CITOYENS

M. le PRESIDENT (France, L, SOC) rappelle que le thème qui a été adopté pour les sessions 2013 du Congrès s'intitule : « l'Europe en crise : les défis pour la démocratie locale et régionale ». Le Bureau du Congrès a choisi ce thème car il est convaincu que le continent européen connaît actuellement une crise multiple, non seulement économique et financière, mais aussi une crise de la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques, une crise de la solidarité, une crise qui génère une désillusion à l'égard des valeurs démocratiques. Cette crise a eu un impact sévère sur tous les niveaux de gouvernance, mais elle est surtout ressentie au niveau local, dans les villes et les régions. L'extrémisme, les discours de haine, la corruption, la violence sont aussi des conséquences de la crise. Tous ces phénomènes représentent de sérieux défis pour la démocratie locale et régionale, en portant atteinte à la cohésion sociale et en menaçant les fondements mêmes des sociétés démocratiques.

Le Président appelle cependant à ne pas désespérer car les solutions doivent être trouvées aux niveaux local et régional. Les élus locaux doivent trouver les moyens de réengager les citoyens dans la construction démocratique. C'est pourquoi ce premier débat d'actualité de la session est consacré à la promotion de la citoyenneté active. Cette priorité est également reconnue par l'Union Européenne qui a déclaré l'année 2013 « Année européenne des citoyens ».

Pour sa part, le Congrès a adopté en octobre 2011 ses premières recommandations sur la promotion de la participation citoyenne aux niveaux local et régional ainsi que sur l'éducation à la citoyenneté démocratique. Cette promotion implique de nombreux acteurs et partenaires : les pouvoirs publics, la société civile, les secteurs bénévoles en particulier par le biais des organisations de jeunesse et des établissements d'enseignement. Aussi, une large représentation des différents acteurs impliqués participe au débat de ce jour, afin de partager leurs expériences, tant sur les problèmes rencontrés que sur les solutions apportées.

Le débat sera divisé en deux parties. La première intitulée « pour une authentique démocratie partagée » sera dédiée aux défis et aux bonnes pratiques au niveau de l'administration locale et régionale. La seconde partie du débat, sous le titre « de nouvelles formes de participation démocratique pour des citoyens engagés » sera consacrée aux problèmes spécifiques des jeunes et des bénévoles.

POUR UNE AUTHENTIQUE DÉMOCRATIE PARTAGÉE

M. le PRESIDENT (France, L, SOC) présente la première intervenante, Madame Blanca Solans Garcia, appartenant au gouvernement d'Aragon. Le gouvernement régional d'Aragon a en effet mis en œuvre une stratégie intitulée « Aragón Participa » visant à créer une forme ouverte et transparente de gouvernance.

Blanca SOLANS GARCIA, Directrice Générale pour la participation citoyenne, les activités extérieures et la coopération, Gouvernement d'Aragon, Espagne (interprétation) remercie le Congrès pour son invitation. L'Aragon a mis en place un processus de régénération démocratique. La désaffection politique des citoyens, la méfiance envers les institutions et l'apparition de difficultés sociales, politiques, culturelles et économiques exigent une nouvelle façon de gouverner, avec un changement profond des valeurs, de l'organisation et des actions des pouvoirs publics.

Le Livre Blanc pour la gouvernance européenne de 2001 prônait déjà une participation des citoyens aux décisions publiques, partant du principe qu'il faut éviter que les autorités aient l'exclusivité de la gestion des affaires publiques et qu'il faut reconnaître la pluralité des agents pouvant intervenir. Encourager la participation des citoyens est d'ailleurs devenu une véritable obligation juridique. Le Traité de Lisbonne fournit le cadre nécessaire pour répondre aux attentes des citoyens. La Constitution espagnole, dans son article 9.2, stipule que les pouvoirs publics doivent permettre la participation de tous les citoyens à la vie politique, économique, culturelle et sociale. L'article 23 reconnaît le droit fondamental de participer aux affaires publiques. Le statut d'autonomie d'Aragon de 2007, c'est-à-dire le texte institutionnel qui établit la communauté autonome d'Aragon, prévoit, dans son article 15, le droit de participation, et encourage les pouvoirs publics à promouvoir la participation des citoyens dans la préparation et la mise en œuvre des politiques publiques.

Le gouvernement d'Aragon pense qu'une plus grande participation des citoyens permet d'améliorer le système représentatif. Au cours des dernières années, il a donc développé des stratégies innovatrices en ce sens. La population d'Aragon représente environ 1,2 million d'habitants. Cette communauté autonome comprend plusieurs entités locales : les provinces, les cantons et les conseils communaux. La stratégie « Aragón Participa », créée en 2007, a pour objectif de promouvoir de nouvelles façons de prendre les décisions publiques et comprend deux domaines d'actions. D'une part, elle encourage la participation des citoyens au niveau de la politique du gouvernement de la communauté autonome, d'autre part, elle soutient les entités locales dans la création d'expériences innovantes dans ce domaine. Une communication à double sens doit s'instaurer : les autorités doivent discuter avec tous les agents économiques et sociaux de la société. Cette stratégie est approuvée à l'unanimité par tous les groupes politiques. L'efficacité de ce projet dépend en effet du consensus et de la continuité dans le temps.

Avant de prendre une décision publique, le gouvernement d'Aragon ouvre un processus de participation qui s'articule en trois phases : information, débat et feed-back. Les débats doivent être publics et transparents. Un site Internet a été créé, sur lequel tous les citoyens peuvent consulter l'évolution du processus et les contributions qui ont été apportées. Le gouvernement d'Aragon soutient également le concept de gouvernance à différents niveaux, en promouvant une coopération entre les différentes administrations publiques sur son territoire.

Le soutien aux pouvoirs locaux afin d'améliorer la participation des citoyens se traduit par une aide technique : le gouvernement met en place un compromis avec les collectivités locales qui adhèrent à ce dispositif. Celui-ci est amené à s'étendre progressivement auprès d'un plus grand nombre de collectivités. Il comprend l'élaboration d'un diagnostic concernant la participation des citoyens dans la stratégie locale mais aussi dans les domaines des transports, de l'environnement, de l'urbanisme, du tourisme, etc. Le Forum pour la participation citoyenne dans le domaine local a été mis en place : il est composé du gouvernement d'Aragon, de la FEMP (Fédération espagnole des municipalités et provinces) et des 29 entités locales qui ont approuvé le compromis. L'exercice du droit à la participation s'appuie sur les nouvelles technologies : des canaux de démocratie en ligne permettent à tous les citoyens, où qu'ils se trouvent, de participer à la politique publique.

Le succès de la stratégie « Aragón Participa » dépend également de l'émergence d'une nouvelle culture politique. A cette fin, des formations destinées aux élus, aux techniciens et aux citoyens ont été élaborées. Des séminaires sont organisés pour expliquer cette stratégie et présenter les instruments permettant la participation citoyenne. La formation des enfants et des adolescents est également importante : ceux-ci doivent être encouragés, dès l'école, à intervenir dans les questions

qui les concernent. Le gouvernement d'Aragon veut donc créer des conseils d'enfants pour recueillir l'avis de ceux-ci et organiser des débats avec les jeunes.

En conclusion, Blanca Solans Garcia insiste sur la nécessité de renforcer la transparence pour garantir une réelle participation. Outre le site « Aragón Participa », un autre site sera mis en ligne pour rendre accessibles aux citoyens les informations publiques les plus importantes. Parallèlement, le gouvernement d'Aragon travaille sur un projet de loi relative à la gouvernance et à la transparence.

M. le PRESIDENT (France, L, SOC) remercie Madame Solans Blanca et présente la deuxième intervenante, Madame Wallenborg, conseillère municipale de Huddinge. Cette ville de 100 000 habitants est la deuxième municipalité de Suède par la taille. Elle a choisi l'année dernière de devenir l'une des « villes douze étoiles » de la Semaine européenne de la démocratie locale. Huddinge a développé plusieurs pratiques pour favoriser l'engagement démocratique des citoyens, notamment en élaborant un Manuel pour la Participation où toutes les formes de participation offertes aux résidents sont clairement présentées.

Katharina WALLENBORG, Conseillère municipale en charge de la démocratie et de l'égalité, Huddinge, Suède (interprétation) explique que Huddinge a décidé l'année dernière de devenir l'une des trois municipalités les plus attrayantes du comté de Stockholm. En Suède, 38 000 personnes sur 9,5 millions d'habitants sont des élus locaux. Huddinge ne compte que 250 élus, soit 0,25 % de sa population. Ces élus sont très engagés, mais Katharina Wallenborg aurait souhaité qu'ils soient beaucoup plus nombreux. En revanche, plusieurs milliers de personnes agissent dans le cadre d'organisations à but non lucratif. Un Conseil de la Démocratie et de l'Égalité a été créé. Il est composé de 19 membres qui représentent 9 des 10 partis du conseil municipal. Sur ces 10 partis, 8 sont représentés au Parlement et 2 sont des partis locaux. En Suède, il existe 290 municipalités, dont 145 comprennent des partis locaux.

Huddinge a mis en œuvre une stratégie à long terme basée sur trois principes : ouverture, pertinence et clarté. L'ouverture suppose d'agir dans la transparence, en dispensant une information de qualité, et de créer les conditions pour l'accès de tous à la participation. La pertinence consiste à organiser la participation des citoyens très en amont dans les processus décisionnels. Enfin, la clarté porte sur les possibilités effectives d'influence des citoyens et sur le type de participation qui est proposé.

Encourager la citoyenneté active est une question fondamentale pour la municipalité d'Huddinge. Ce sujet est repris dans le document « Objectifs et budget » qui fait l'objet d'une décision annuelle, et qui est utilisé dans différents contextes, par les commissions, les administrations ou les salariés de la ville.

Katharina Wallenborg cite quelques exemples concrets. La municipalité élabore actuellement un programme de terrains de jeu et recueille l'avis des enfants dans leur quartier. La population est invitée à s'exprimer, dans le cadre de groupes, sur l'aménagement du nouvel accès de l'autoroute qui comprendra des zones industrielles et commerciales, des zones vertes, des infrastructures sportives. Enfin, la municipalité travaille sur un plan cadre pour Huddinge qui ira jusqu'en 2030, et invite les résidents à formuler leur point de vue dans tous les domaines (habitat, routes, environnement, etc.) A l'automne prochain, une compilation de toutes ces suggestions sera publiée. La municipalité utilise naturellement Internet de façon intensive et développe de nouveaux services en ligne. La présence sur les réseaux sociaux est essentielle pour encourager la citoyenneté, surtout auprès des jeunes. Le travail avec les personnes âgées et toutes celles qui ont besoin d'aide n'est pas oublié. Pour atteindre ces objectifs, des formations sont proposées aux élus. Par ailleurs, l'action de la municipalité est basée sur le principe que la vie politique doit pouvoir se concilier avec la vie privée, même si ce n'est pas toujours facile.

Au-delà des invitations adressées aux résidents et aux associations, la municipalité entretient également le dialogue avec les universités et les entrepreneurs. Différents conseils ont été créés, dans lesquels sont représentés les seniors, les personnes à mobilité réduite, la police, etc. Une étude de faisabilité va être lancée en vue de créer un lieu de rencontre numérique pour les jeunes. La municipalité d'Huddinge soutient différentes associations éducatives et a choisi comme thème de son action pour 2013, « le pouvoir des jeunes ».

A l'occasion de la Semaine européenne de la démocratie, la Commission de la Culture et des Loisirs travaillera avec les jeunes sur deux activités qu'ils auront choisies. Les écoles secondaires publiques participeront à la manifestation. L'année dernière, à cette occasion, les élus avaient rencontré environ 1 100 élèves dans les écoles, pour échanger sur différents sujets les concernant directement (la nourriture dans les cantines, faire de l'école un lieu agréable, la prévention de la criminalité, trouver un logement lorsque l'on quitte ses parents...). La municipalité souhaite d'ailleurs augmenter la fréquence de telles rencontres. Il a été décidé par ailleurs que des élèves des écoles de Huddinge se rendraient au Centre de la Jeunesse à Strasbourg pour des partages d'expériences.

Katharina Wallenborg cite ensuite quelques objectifs adoptés par la municipalité dans le cadre du plan à l'horizon 2030. Le travail de Huddinge sur la participation doit devenir un modèle parmi les municipalités. L'interaction avec la société civile est considérée en effet comme partie intégrante du système démocratique. Le taux de participation a été de 78,6 % lors des dernières élections et pour 2030, l'objectif de 85 % a été fixé. Faciliter l'accès du vote aux immigrants fait également partie du programme de la municipalité. Dans ce but, les informations relatives aux élections seront traduites en plusieurs langues. Le site Internet de Huddinge est d'ailleurs disponible en anglais et en finnois.

M. le PRESIDENT (France, L, SOC) remercie l'intervenante et ouvre le débat.

Jon HERMANS-VLOEDBELD (Pays-Bas, L, GILD) (interprétation) signale qu'aux Pays-Bas, la question de la participation active des citoyens est prioritaire pour de nombreuses municipalités. La citoyenneté est liée intimement à la culture. Aux Pays-Bas, de nombreuses personnes exercent des activités bénévoles et le niveau de participation est l'un des plus élevés en Europe. La participation citoyenne est importante pour de nombreuses raisons : les politiques publiques sont meilleures quand les citoyens y participent, il n'est pas indispensable pour une municipalité de tout faire à elle seule, et la participation des citoyens rend plus légitime la prise de décision. L'ombudsman aux Pays-Bas a publié des lignes directrices sur ce sujet. Plusieurs moyens s'offrent aux citoyens pour participer aux décisions municipales. Ces dispositifs sont désignés sous le terme « degrés de la participation », chaque étape correspondant à une forme plus approfondie de la citoyenneté : collecte des idées, initiatives des citoyens... Les projets des citoyens sont réellement pris en considération. (*voir texte in extenso ci-dessous*)

Ann BESKOW (Suède, L, SOC) (interprétation) estime qu'encourager une citoyenneté active exige une infrastructure locale qui permette aux rêves de se réaliser. L'engagement des citoyens envers la société suppose qu'il soit possible d'avoir dans la vie une deuxième chance, voire une troisième chance. L'individu doit pouvoir se développer en tant que personne mais aussi participer au développement d'une société basée sur le savoir, qui repose sur l'apprentissage tout au long de la vie. Ainsi, dans la ville de Göteborg en Suède, les écoles ont mis en place une pédagogie architecturale, qui permet aux enfants de tout âge, aux enseignants et aux architectes de travailler ensemble au développement de la cité. Les enfants peuvent présenter des propositions et ils constatent eux-mêmes que la ville change, en partie grâce à leurs apports. Ainsi la municipalité de Göteborg construit l'avenir avec des citoyens qui ont l'habitude d'être intégrés dans une société sur laquelle ils exercent une influence. Promouvoir une citoyenneté active signifie fournir des outils de développement et faire changer les attitudes.

Mikhail GULEVSKIY (Fédération de Russie, L, GILD) (interprétation) souligne que souvent la participation active des citoyens n'est pas organisée. Pourtant en Europe, on constate qu'il existe différentes forces qui organisent des manifestations et mobilisent les citoyens. Les autorités locales doivent mettre en place de nouvelles formes de coopération avec la population. En Russie, actuellement, on assiste à l'éclosion de nombreux partis politiques ou mouvements. Les municipalités doivent en tenir compte et il est indispensable de travailler également avec la jeunesse. De très nombreux programmes sont destinés aux jeunes. Une municipalité doit prendre en considération non seulement ses habitants, mais aussi les entreprises qui sont implantées sur son territoire, et plus largement toutes les personnalités morales ou physiques qui sont présentes. Depuis deux ans, la population participe activement aux décisions municipales et les premiers effets peuvent en être constatés dans les villes.

Nina COSTIUC (République de Moldova, L, GILD) (interprétation) indique qu'en Moldova, promouvoir la participation active des citoyens a toujours été au cœur des préoccupations des autorités locales. La crise, à la fois politique et économique, a conduit l'électorat à manifester son

mécontentement et à se mobiliser, entraînant un impact néfaste sur la stabilité sociale. La République de Moldova doit surmonter les conséquences de son passé soviétique, où la liberté de propriété et la liberté de mouvement, entre autres, étaient limitées. Les élus doivent défendre jour après jour les libertés acquises par le peuple moldave. L'ouverture des frontières est aussi un élément essentiel car de nombreux obstacles existent encore sur ce point. La coopération avec le reste de l'Europe, un monde sans clivages, tel est le rêve de nombreux Moldaves et ce rêve ne doit pas rester lettre morte. Les maires doivent prendre leurs responsabilités en ce sens. Comme l'a écrit Voltaire : « nous voulons que nos jardins soient remplis de beauté », telle est l'Europe que souhaite voir fleurir Nina Costiuc. Les villes moldaves sont engagées dans des projets transfrontaliers qu'il convient de développer. La transparence, l'accessibilité des informations sont des éléments essentiels. Les élus de Suède, en particulier, apportent leur concours à ceux de Moldova et un partenariat s'est mis en place pour que les enfants puissent passer leurs vacances à l'étranger. Nina Costiuc appelle les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe à partager leurs meilleures pratiques dans ce domaine. Elle signale que 20 personnes sont venues de Moldova pour suivre les travaux de la 24^{ème} session du Congrès.

Sergiy CHERNOV (Ukraine, R, PPE/CCE) (interprétation) considère que la citoyenneté active est une thématique particulièrement actuelle en temps de crise pour toutes les autorités locales et régionales. La plus grande démocratie est atteinte grâce à la participation de chacun. Chaque collectivité cherche sa voie en la matière. Le Président de l'Ukraine a mis en place un Conseil de Coordination pour faire participer les collectivités locales à la société. Plusieurs documents normatifs ont été rédigés. Une stratégie a été adoptée pour faire participer les citoyens à la vie publique et rappelle les libertés et les droits fondamentaux. Il ne faut pas oublier que l'Ukraine a connu au cours de son histoire des idéologies imposées par le pouvoir central. Au niveau local, des dispositifs sont mis en place non seulement pour informer les citoyens mais aussi pour permettre un retour d'informations de la part de ceux-ci. En revanche, la politique nationale a tendance à politiser la discussion, et par le biais des médias, à procéder à un « lavage de cerveau ». Des enquêtes ont démontré qu'au cours des dix ou quinze dernières années, l'information diffusée en Ukraine était plus pauvre que précédemment. La réflexion n'est pas encouragée. La communication vise à faire assimiler des idées dictées d'en haut. Or il faut susciter les initiatives en provenance des citoyens. Un tel processus doit être facilité pour qu'il puisse ensuite se réaliser de manière quotidienne. En particulier, la participation des jeunes doit être développée et pour cela il est indispensable de leur expliquer que c'est à eux de construire la démocratie, la stabilité et la paix.

Nataliya ROMANOVA (Ukraine, R, GILD) (interprétation) rappelle que l'année 2013 a été déclarée « année de la participation citoyenne ». La Semaine européenne de la démocratie locale revêt une importance particulière. Le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur la participation citoyenne doit être ratifié par le plus grand nombre de pays possible, comme l'a fait l'Ukraine un an auparavant. Nataliya Romanova estime indispensable que le principe de participation de chaque citoyen soit inscrit dans la loi. Actuellement en Ukraine, une loi relative aux référendums au niveau local est en cours de discussion. Dans ce cadre, le 14 mars, un vaste débat a été organisé auquel ont participé le Parlement, les grands responsables politiques mais aussi des représentants d'organisations non gouvernementales, parmi lesquels figuraient de nombreux ambassadeurs de la jeune génération. Leur analyse du projet de loi, adopté en première lecture, était excellente. Nataliya Romanova espère que cette loi sera prochainement adoptée, considérant que cet instrument permettra aux citoyens d'exercer directement leur influence sur la politique.

Texte in extenso de Jon HERMANS-VLOEDBELD (Pays-Bas, L, GILD) n'ayant pas pu être présentée faute de temps (article 30.6 du règlement intérieur)

Aux Pays-Bas, l'implication active des citoyens est une priorité pour de nombreuses municipalités. La participation citoyenne et de la citoyenneté active sont importantes car la politique fonctionne souvent mieux lorsque les citoyens y participent en apportant leur expérience et leur vécu : La participation citoyenne peut aussi conférer plus de légitimité aux décisions et accroître la confiance mutuelle. Je crois également qu'il y a suffisamment de citoyens qui souhaitent s'occuper de leur quartier et les initiatives autonomes de la société civile en la matière se multiplient : la municipalité et les citoyens doivent le faire ensemble.

L'ombudsman national néerlandais a publié des « lignes directrices sur la participation » énonçant des règles pour une bonne participation citoyenne. L'un des principaux conseils est que la municipalité

doit motiver sa décision d'associer ou non la population à la prise de décision concernant un sujet particulier et la manière dont elle souhaite le faire., La municipalité doit s'intéresser réellement à ce que proposent les citoyens et la communication est très importante; elle doit veiller à bien montrer comment est prise en compte la contribution de la population

Les « degrés de la participation », ont été créés où chacune des 5 étapes correspond à une forme plus poussée de citoyenneté : cela va de la demande de l'avis des citoyens de leurs idées et solutions ; à la co-création ; à la responsabilité mutuelle ; et même l'aide à la mise en œuvre de projets de citoyens. La dernière étape est ce que j'appelle une citoyenneté réellement active.

Comme exemple pratique de ma propre municipalité, je mentionnerai le « pacte anti-pauvreté d'Almelo ». Les habitants, les organisations et les entreprises agissent ensemble pour combattre la pauvreté dans la ville en mettant en place des programmes culturels, éducatifs et d'assistance financière et matérielle, ciblant divers groupes, dont les sans-abris. L'objectif ultime de ces programmes est l'obtention de contrats de travail pour les intéressés. Le projet a créé une nouvelle dynamique dans notre ville. Il bénéficie du soutien bienveillant et généreux des autorités locales.

Il y a aussi quelques difficultés. La participation des citoyens coûte cher, elle exige de l'argent, du temps et de l'énergie. D'ailleurs ces processus suscitent des attentes qui ne peuvent pas toujours être satisfaites. Finalement, il est très difficile de prendre en compte la vision et la voix des représentants de toutes les couches de la société.

Nos habitants ont le droit de participer à la démocratie locale. C'est la raison pour laquelle je crois que nous devons réellement tout mettre en œuvre pour la faciliter. Je vous remercie.

DE NOUVELLES FORMES DE PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE POUR DES CITOYENS ENGAGÉS

M. le PRÉSIDENT (France, L, SOC) présente Monsieur Joe Irvin, directeur de l'Association nationale pour l'action bénévole et communautaire du Royaume-Uni depuis décembre 2011, après avoir été notamment conseiller du Vice-premier ministre Monsieur John Prescott, et directeur de la politique au Syndicat des Services généraux et du Transport. Le Président souligne que le secteur bénévole joue un rôle majeur dans le renforcement de la collaboration entre les citoyens et les autorités publiques au niveau local. La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, adoptée en 2010, a identifié la société civile comme un partenaire clé dans la promotion de la citoyenneté active. Le Congrès étudie les moyens de renforcer ce partenariat.

Joe IRVIN, Directeur exécutif de NAVCA (Association nationale pour l'action bénévole et communautaire), Royaume-Uni, (interprétation) estime qu'en période de crise économique, le désengagement des citoyens est parfois encore plus dangereux. Le troisième secteur, c'est-à-dire les organisations bénévoles, les associations caritatives et d'autres organismes à but non lucratif, peuvent jouer un rôle positif dans ce domaine. Trois moyens peuvent être utilisés pour encourager les citoyens à participer à la vie publique : promouvoir la citoyenneté active des individus, renforcer les communautés dans lesquelles vivent les citoyens, ou nouer des partenariats avec les autorités publiques.

La citoyenneté active s'exprime de diverses manières. Il ne s'agit pas seulement de participer aux élections de temps en temps, mais de participer à la vie de la société, par exemple en créant une association caritative ou se regroupant autour d'une initiative. Des millions de personnes donnent de leur temps pour des causes qui leur semblent louables. 70 000 bénévoles ont ainsi apporté une dimension supplémentaire aux Jeux Olympiques de Londres en 2012. Le quart de la population du Royaume-Uni exerce chaque année une activité bénévole. Certaines organisations sont bien connues, telles Citizens Advice qui propose des conseils juridiques, la Croix-Rouge ou la Société royale pour la protection des oiseaux qui compte davantage de membres que tous les partis politiques réunis. Mais la majorité des associations sont petites et implantées à un niveau local. Le World Giving Index, qui mesure les dons, le bénévolat et l'aide apportée à des inconnus, a placé en 2012 le Royaume-Uni en huitième position au niveau mondial, et en troisième position en Europe. Les organisations de bénévoles peuvent également promouvoir le partenariat civique au niveau d'un

groupe ou d'une communauté. Ainsi, des parlements de jeunes ont été mis en place par des municipalités.

Le deuxième moyen de promouvoir la citoyenneté consiste à renforcer les communautés dans lesquelles vivent les individus. Il s'agit d'aider ces communautés à formuler leurs besoins et à développer leur aptitude à s'organiser. Au travers de la culture, de l'art, du sport, des associations de migrants, des organisations resserrent les liens entre les individus et développent la solidarité.

Enfin, de nombreuses associations travaillent en partenariat avec les autorités locales. De telles associations sont de plus en plus présentes sur le marché des services : la part représentée par les organisations caritatives a augmenté de 150 % entre 2000 et 2010. Plus proches des utilisateurs, plus souples que des services municipaux, les organisations de bénévoles travaillent par exemple dans le domaine de la santé mentale, de l'aide aux toxicomanes ou de l'aide aux jeunes parents. Elles mettent souvent en place des actions innovantes. Ainsi, déjà en 1982, le Terrence Higgins Trust a voulu sensibiliser la population au sujet du HIV. Il existe au Royaume-Uni une loi qui prévoit que l'attribution des marchés doit tenir compte de la valeur sociale apportée par le prestataire de services, et l'engagement des citoyens est l'une de ces valeurs. Joe Irvin exprime le vœu que tous les Etats membres du Conseil de l'Europe envisagent d'introduire des dispositions analogues dans leur législation.

En conclusion, Joe Irvin signale que les dépenses des municipalités en Angleterre et au Pays de Galles seront réduites au cours des prochaines années alors que les besoins en matière de soins aux enfants, aux personnes âgées, ou dans d'autres domaines de l'aide sociale augmentent. Certains craignent que les budgets publics ne soient plus en mesure de soutenir l'action bénévole. Joe Irvin souligne que les défis à venir ne peuvent pas être surmontés par le secteur public seul : il est nécessaire que tous les acteurs (secteur public, troisième secteur, individus, entreprises) s'unissent pour relever ces défis. Joe Irvin appelle les membres du Congrès à s'interroger : font-ils tout ce qui est en leur pouvoir pour aider ce troisième secteur afin qu'il contribue à la formation d'une citoyenneté active dans leur municipalité ?

M. le PRESIDENT (France, L, SOC) relève que le sujet de la citoyenneté active ne peut pas être abordé sans évoquer le rôle de la jeunesse. Le prochain intervenant, Fionn Greig, est l'un des participants au stage de formation de longue durée du projet « Enter ! », développé par le Service Jeunesse du Conseil de l'Europe. Il est ici pour apporter au débat le point de vue des jeunes et des travailleurs de jeunesse.

Fionn GREIG, travailleur de jeunesse, Royaume-Uni (interprétation) présente le stage de formation organisé dans le cadre du projet « Enter ! » Ce projet, qui a vu le jour en 2009, est conduit par le Service Jeunesse du Conseil de l'Europe en coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Le projet « Enter ! » veut promouvoir l'accès aux droits sociaux pour les jeunes, en particulier pour ceux exposés à l'exclusion sociale, à la discrimination ou à la violence. Des actions seront mises en place par le biais d'interventions locales, nationales ou européennes impliquant les décideurs politiques, les travailleurs de jeunesse et les jeunes.

Le projet prévoit des activités de formation pour les travailleurs de jeunesse qui œuvrent au niveau local en faveur des jeunes en difficulté. Des séminaires seront organisés sur des thèmes tels que l'insertion sociale des jeunes et l'accès aux droits sociaux. Une formation de longue durée a commencé en mars 2013 et se poursuivra jusqu'en 2014. 32 travailleurs de jeunesse, originaires de différents pays, y participent et développeront au cours de cette session des projets spécifiques.

Fionn Greig souligne l'intérêt de cette démarche qui réunit des travailleurs de jeunesse en provenance de zones géographiques et de catégories sociales diverses, et qui tous travaillent avec conviction et passion afin d'améliorer la vie des jeunes. Ces travailleurs sont en contact étroit avec les jeunes et avec leurs familles, dans leurs quartiers ou leurs villages. Ils les accompagnent pour trouver un logement ou une formation, ils les aident à développer des projets. Fionn Greig cite de nombreux exemples. En Azerbaïdjan, des travailleurs de jeunesse rendent visite aux jeunes en prison et les informent sur leurs droits. En Italie, un programme est mené à l'école afin d'encourager les attitudes de participation. En Irlande, des actions sont menées en faveur des jeunes travailleurs pour qu'ils soient traités de façon équitable. En Macédoine, des travailleurs de jeunesse travaillent aux côtés des Roms, d'autres œuvrent en faveur des demandeurs d'asile en Lituanie.

Fionn Greig souhaite une société où les droits de l'homme soient respectés pour tous, une société alternative qui se base sur ce qui réunit les êtres humains et non sur ce qui les sépare. En période de crise, les jeunes se trouvent souvent exclus de la société. La citoyenneté signifie pouvoir participer aux débats publics et aux décisions, être écouté et être jugé sur ses contributions à la société. Les jeunes ont besoin d'informations et de formations afin qu'ils puissent exercer leurs propres choix. Même si les conflits intergénérationnels sont inévitables, ils doivent être appréhendés comme une occasion d'apprentissage. Les travailleurs de jeunesse prouvent aux jeunes qu'ils sont à leurs côtés, même si ceux-ci commettent des erreurs. Ils leur procurent un espace où ils peuvent exister, apprendre à réfléchir et se relever lorsqu'ils tombent.

Fionn Greig, au nom des travailleurs de jeunesse, demande au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de mener des actions positives : inciter les gouvernements à s'engager en faveur des droits sociaux pour tous, créer des plateformes de coopération locale entre les jeunes et les acteurs sociaux, discuter avec les jeunes afin de les informer des politiques menées... Il lance un appel aux membres du Congrès pour les inviter, de retour dans leurs collectivités, à gérer des projets en faveur des jeunes, à les écouter, à utiliser leur position pour essayer de faire évoluer la situation des jeunes dans le monde. Grâce à l'espoir, à la foi, à l'humilité, à l'amour, tous ceux qui le souhaitent, ensemble, peuvent œuvrer afin de faire progresser les jeunes.

M. le PRESIDENT (France, L, SOC) remercie Monsieur Greig pour ce véritable bain de jouvence et appelle les membres du Congrès à ne pas oublier la jeunesse dans leurs actions.

Galyna GEREGA (Ukraine, L, PPE/CCE) (interprétation) considère qu'il est indispensable pour construire un Etat solide et stable en Ukraine de faire participer tous les citoyens et en particulier la jeunesse. Kiev a déjà une grande expérience en la matière. 4 000 organisations non gouvernementales sont enregistrées et elles couvrent tout un éventail d'activités qui touchent à la vie quotidienne. Un habitant sur sept, à Kiev, fait partie d'une ONG. Ce mécanisme permet d'établir des ponts entre les citoyens et d'engager des coopérations entre les habitants et l'administration municipale. Au sein du conseil municipal, les élus peuvent travailler activement avec les jeunes et avec les ONG. Un forum citoyen a été lancé et a permis de rassembler 300 citoyens de tout âge pour élaborer un projet de développement pour la capitale. Quelque 400 propositions ont été ainsi formulées par les habitants. La participation des jeunes est au cœur des préoccupations des autorités municipales, qui souhaitent les intégrer à différents axes de travail.

Josef NEUMANN (Allemagne, R, SOC) (interprétation), présente la politique mise en place par la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le plus grand Land d'Allemagne avec 18 millions d'habitants et 396 municipalités. Deux projets ont été lancés pour lutter contre l'exclusion. Un prix est décerné aux municipalités qui engagent des activités avec leur population afin que chacun puisse accéder aux différentes offres existant au niveau européen sur le transfert du savoir, le travail bénévole et les actions permettant de lutter contre l'exclusion. Le deuxième projet consiste à lutter contre l'exclusion des personnes handicapées, grâce à un plan d'actions intitulé « Rien sans nous ». Une commission de l'insertion a été créée afin de faire participer les personnes handicapées ou leurs associations aux processus politiques. Ces deux exemples démontrent l'utilité du bénévolat, mais aussi du soutien public pour assurer la durabilité des projets.

Rositsa YANAKIEVA (Bulgarie, L, SOC) (interprétation) note que les citoyens sont la force vive de la démocratie et qu'ils disposent d'un droit constitutionnel à participer à la vie quotidienne de la collectivité. Leur participation est une garantie d'ouverture, et ils jouent également un rôle préventif en matière de corruption. Des débats permettent une participation des habitants à la prise de décision au sein des municipalités et en particulier pour les projets de grandes infrastructures, pour le budget, etc. Des conseils municipaux travaillent avec les jeunes, et s'occupent du sport, des questions écologiques, et d'autres thèmes intéressant directement les citoyens. Certains projets d'aménagement urbain présentés par des habitants sont financés par le budget des municipalités. Ces derniers mois, en Bulgarie, la population a fait preuve d'une participation accrue, mais parfois en exprimant son mécontentement, car en raison de la crise, elle n'avait plus les moyens de faire face à ses dépenses de chauffage en période de grands froids. Des manifestations ont eu lieu dans les rues. Les habitants ont exprimé leur impuissance d'influer sur des décisions qui avaient pourtant un impact direct sur leur vie quotidienne. La sphère sociale et la sphère économique ne sont pas dessinées uniquement par le niveau national. Depuis de longues années, le niveau local y participe également. La population a

compris qu'elle pouvait faire une démonstration de sa force lorsqu'au niveau national, des décisions sont prises contre l'avis des municipalités.

Andreas GALSTER (Allemagne, L, PPE/CCE) (interprétation) souhaite distinguer d'une part la participation des citoyens aux processus décisionnels des autorités publiques, et d'autre part l'engagement bénévole de certains d'entre eux. Le bénévolat joue un rôle essentiel, car de nombreuses activités ne pourraient pas être financées sur les budgets publics, et Andreas Galster tient à remercier les personnes telles que M. Greig qui s'engagent en ce sens.

L'engagement bénévole et la participation des citoyens aux processus décisionnels ont fait l'objet d'études en Allemagne. Il a été prouvé qu'un travail concret mené sur le terrain engendre le succès : une augmentation de l'engagement a été constatée. Cependant, de nombreuses initiatives manquent de structures et d'organisation. La municipalité de Baiersdorf a donc décidé d'avoir recours à un bureau externe et de structurer un processus clairement défini. Les citoyens ont été invités, y compris les jeunes, à s'exprimer sur la façon dont ils voient leur ville dans vingt ans. 70 habitants se sont réunis pendant trois jours pour élaborer une liste très raisonnable de projets. Le conseil municipal était d'abord sceptique sur cette démarche, mais pourtant des idées très intéressantes ont émergé. Andreas Galster conclut qu'un travail structuré mené avec les citoyens est probablement la meilleure solution pour augmenter la participation.

Andrzej PRUSZKOWSKI (Pologne, R, CRE) (interprétation) note qu'en tant que représentants des collectivités locales et régionales, les membres du Congrès doivent veiller à entretenir une authentique démocratie, ce qui suppose que le plus grand nombre de personnes soient impliquées dans la vie publique. En Pologne, la population manifeste son intérêt pour le développement de communautés locales. Le nombre d'ONG augmente et elles sont particulièrement actives, de même que les Eglises. Caritas, organisation liée à l'Eglise romaine, est particulièrement impliquée dans la vie sociale.

Les collectivités locales polonaises aident différentes personnes et souhaitent que les jeunes s'engagent davantage. Les initiatives des jeunes sont encouragées et des conseils pour les personnes âgées ont été créés. De nouveaux conseils de district sont créés dans les villes tous les ans et les municipalités ou les pouvoirs régionaux développent des programmes annuels de coopération avec les ONG. Des fonds publics sont alloués aux élèves ce qui permet de mener un certain nombre de projets. En Pologne, une forte abstention lors des élections affaiblit la démocratie, mais de nombreuses actions municipales existent et sont prises en compte au niveau parlementaire. Andrzej Pruszkowski termine son intervention en invitant les membres du Congrès à une plus grande coopération avec les ONG du secteur polonais.

Intervention n'ayant pas pu être présentée faute de temps (article 30.6 du règlement intérieur)

Josef NEUMANN (Allemagne, R, SOC) mesdames, Messieurs, Chers collègues, l'inclusion étant au cœur de mon travail, j'ai suivi le débat avec un intérêt tout particulier.

Avant de vous présenter, à titre d'exemple, un outil utilisé dans le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie pour mettre en œuvre l'inclusion dans le marché du travail, permettez-moi de replacer le Land dans un contexte européen. Avec ses 18 millions d'habitants, la Rhénanie du Nord-Westphalie est le Land le plus peuplé d'Allemagne. Pour ce qui est de l'inclusion, il faut savoir aussi qu'elle compte dans sa population 2,6 millions de personnes handicapées, dont 1,7 millions le sont lourdement. L'évolution globalement favorable du marché de l'emploi allemand n'a malheureusement pas eu d'incidences positives sur la situation des personnes handicapées. Pas du tout !

Permettez-moi donc de vous présenter ici l'instrument concret – l'entreprise d'intégration (« Integrationsunternehmen ») - à l'aide duquel la Rhénanie du Nord-Westphalie s'efforce de donner une traduction concrète à l'inclusion dans le marché du travail.

- Au cours de la dernière décennie, quelque 200 entreprises d'intégration ont été créées.
- Ces entreprises proposent 5 000 emplois dont 2 300 pour des personnes handicapées.
- Les personnes handicapées doivent représenter au moins 40 % des effectifs.

- Les rémunérations versées aux employés sont toutes conformes aux conventions collectives.

Adaptant les principes économiques généraux aux conditions du marché, les entreprises d'intégration gèrent des restaurants, des hôtels, des kiosques à glace, des ferblanteries ou des blanchisseries pour ne citer que quelques exemples.

L'estime de soi qu'acquièrent les salariés des entreprises d'intégration et la fierté qu'ils éprouvent n'ont pas de prix et constituent une expérience inédite. C'est pourquoi, et nonobstant ces premières réalisations en termes d'inclusion, il reste beaucoup à faire. Si les entreprises d'intégration devaient essayer d'égaliser voire de surpasser nos partenaires européens, j'en serais ravi.

Je vous remercie de votre attention.

13. DATE, HEURE ET ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le PRÉSIDENT (France, L, SOC) remercie les interprètes du Congrès qui ont accepté de prolonger leur temps de travail pour permettre à la séance de ce jour de se terminer. Il invite les membres du Congrès à assister à la réception marquant le lancement d'une exposition sur les XXVII^{es} Olympiades universitaires d'été à Kazan, au Tatarstan.

Le Président indique que la Chambre des régions et la Chambre des pouvoirs locaux siégeront le lendemain de 9 à 12 heures. La prochaine séance plénière du Congrès aura lieu le même jour à 14 heures 30, avec un ordre du jour conforme au calendrier adopté par le Congrès à l'ouverture de cette première séance.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 h 05.

SÉANCE DE LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX**Mercredi 20 mars 2013 à 9 h**

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. Ouverture par le Président de la Chambre.....	53
2. Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre	53
3. Communication du Président de la Chambre.....	53
4. Déclaration du Bureau du Congrès sur l'Azerbaïdjan	55
5. Elections locales partielles en Arménie	56
6. Elections locales en Bosnie-Herzégovine	63
7. Villes intelligentes : les nouvelles technologies au service de la démocratie.....	65
8. Clôture par le Président de la Chambre	72

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE

La séance est ouverte à 9 h 10 sous la présidence du Président de la Chambre des pouvoirs locaux, Jean-Claude FRECON (France, SOC).

M. le PRESIDENT (France, SOC) déclare ouverte, en vertu de l'article 17 alinéa 1 du règlement intérieur, la vingt-quatrième session de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

[CPL(24)OJ1PROV]

M. le PRESIDENT (France, SOC) indique que le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour de la Chambre des pouvoirs locaux, figurant dans le document [CPL(24)OJ1PROV].

Michel GUEGAN (France, NI) propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'arrestation le 4 février 2013 de Monsieur Ilgar Mammadov, directeur de l'Ecole d'études politiques de Bakou en Azerbaïdjan. Michel Guégan qualifie cet événement de très grave et très préoccupant. Le Bureau du Congrès a d'ailleurs adopté la veille une déclaration à ce sujet. Monsieur Mammadov avait noué des liens de coopération étroite avec le Conseil de l'Europe et a beaucoup contribué à la promotion de la démocratie locale en Azerbaïdjan. Michel Guégan souhaiterait connaître la position du Bureau à cet égard.

M. le PRESIDENT (France, SOC) confirme qu'effectivement le Bureau a adopté une déclaration sur l'arrestation de Monsieur Mammadov. Il propose d'en communiquer le contenu à la Chambre des pouvoirs locaux en ajoutant ce sujet à l'ordre du jour, après la « communication du Président de la Chambre ». Cette modification de l'ordre du jour doit être soumise aux membres de la Chambre. Le Président demande donc si l'un d'eux souhaite exprimer une objection.

Le Président ne constate aucune opposition à cette modification de l'ordre du jour.

La modification de l'ordre du jour est adoptée.

M. le PRESIDENT (France, SOC) soumet au vote l'ensemble du projet d'ordre du jour, ainsi amendé.

Le projet d'ordre du jour ainsi amendé est adopté.

3. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE

[CPL(24)1]

M. le PRESIDENT (France, SOC) rappelle que lors de son élection à la présidence de la Chambre, il avait annoncé son intention de consacrer son mandat à l'élargissement du nombre de pays signataires de la Charte européenne de l'autonomie locale. Son ambition était claire : 100 % des membres du Conseil de l'Europe signataires de la Charte.

Le Président annonce que la Principauté de Monaco vient de rejoindre les Etats signataires et il remercie la délégation monégasque qui a joué un rôle déterminant dans cette décision. Saint-Marin, le dernier pays qui n'a pas encore signé la Charte, étudie actuellement cette possibilité et le Président se dit confiant dans la volonté politique de cet Etat de rejoindre les signataires. La délégation de Saint-Marin au Congrès est d'ailleurs très active en ce sens.

Cette dernière signature sera un grand pas dans la direction d'une harmonisation des politiques européennes en matière d'autonomie locale. Ainsi, tout le continent pourra bénéficier des avantages de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le Président s'était fixé pour objectif 100 % du continent, mais aussi 100 % de la Charte. En effet, plusieurs pays, en ratifiant ce texte, ont émis des réserves sur un ou plusieurs articles. A

l'occasion des visites de monitoring effectuées régulièrement dans chacun des 47 Etats membres, les délégations du Congrès demandent aux autorités nationales de réexaminer la pertinence de ces réserves, émises plusieurs années auparavant. Depuis deux ans, de nombreux pays ont ainsi commencé à lever tout ou partie de leurs réserves.

Le Président espère vivement que, bientôt, 100 % de la Charte sera appliquée sur 100 % du territoire européen. Ce succès viendra couronner le travail mené par les membres du Congrès depuis des années, et il s'agira également d'un gage d'avenir pour le rôle que joue le Congrès au sein du Conseil de l'Europe. Le Président se déclare donc optimiste pour l'avenir mais il relève qu'il appartient aux membres de la Chambre des pouvoirs locaux d'ouvrir, pour leurs collectivités, des perspectives de plus long terme.

A cet effet, un débat sera organisé sur un sujet qui pourra transformer l'avenir des collectivités locales : il s'agit de l'usage des nouvelles technologies dans l'exercice de la démocratie locale. Les nouvelles technologies ne sont pas simplement de nouveaux outils qui améliorent les capacités techniques, qui accélèrent les communications, qui facilitent l'ouverture au monde : elles bouleversent tous les processus économiques et sociaux, mais aussi affectent en profondeur la culture de nos sociétés. Elles impactent la culture démocratique et ouvrent de nouvelles perspectives à l'exercice même de cette démocratie. Les formes anciennes de la démocratie représentative, héritées du XIX^e et du XX^e siècle, et qui s'organisent traditionnellement autour du suffrage universel sont pour le moins remises en question, quand elles ne sont pas tout simplement ignorées.

La baisse de la participation électorale, la montée des partis extrêmes, le recul des formes collectives d'actions associatives ou syndicales, tous ces phénomènes sont en train d'affecter profondément le fonctionnement du modèle démocratique. Les élus locaux ont le devoir de chercher par tous les moyens possibles à le refonder, le revitaliser afin de le faire à nouveau partager par le plus grand nombre de citoyens.

Les nouvelles technologies indiquent une piste prometteuse à cette réflexion. A travers les réseaux sociaux, de nouvelles formes de solidarité s'exercent, qui ne sont pas seulement des solidarités mondiales par-delà les continents, mais qui sont aussi des solidarités de proximité. Ces expériences ouvrent des perspectives de nouvelles communautés, elles relient des citoyens à un territoire, elles réussissent à rassembler dans ce territoire, en un lieu déterminé, des milliers de gens là où les réunions traditionnelles n'y parviennent plus. Lorsqu'une invitation à participer à une manifestation est lancée sur un grand réseau social, elle peut provoquer des rassemblements de plusieurs centaines voire de plusieurs milliers de personnes, au point même de poser de graves problèmes de sécurité publique.

Les membres du Congrès ne peuvent pas ignorer cette évolution et ils doivent utiliser les potentialités de ces nouvelles technologies pour améliorer la démocratie. A défaut, il y aura d'un côté une démocratie représentative fatiguée, qui aura perdu de sa capacité à mobiliser, et d'un autre côté une société civile déconnectée de la sphère du politique.

Tel est l'enjeu du débat qui aura lieu lors de cette séance. Le Président souligne qu'il conçoit ce débat comme le début d'un processus de réflexion, et il invite les commissions à étudier les nombreuses expérimentations qui sont engagées dans les pays européens. Cette évolution doit permettre de donner à la démocratie une nouvelle dimension, un regain de participation, une nouvelle vie. En ces temps de crise, la Chambre des pouvoirs locaux ouvre ici un débat de longue portée, comme c'est son devoir !

Le Président insiste sur le fait que cette question est cruciale pour toutes les collectivités locales. Ne pas utiliser les nouvelles technologies, serait manquer au rôle d'information qu'ont les élus locaux vis-à-vis de leurs concitoyens.

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour modifié, c'est-à-dire la déclaration du Bureau sur l'Azerbaïdjan.

4. DECLARATION DU BUREAU DU CONGRES SUR L'AZERBAIDJAN

M. le PRESIDENT (France, SOC) donne lecture de la déclaration adoptée par le Bureau du Congrès à l'unanimité le 18 mars 2013, et relative à l'arrestation de Ilgar Mammadov.

« Le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux souhaite exprimer sa vive préoccupation après l'arrestation récente d'Ilgar Mammadov, directeur de l'Ecole d'études politiques de Bakou, et la décision du 8 mars de la Cour d'appel de Bakou de ne pas le libérer. Nous voulons rappeler que l'Ecole d'études politiques de Bakou, sous la direction de Ilgar Mammadov, a noué des liens de coopération étroite avec le Conseil de l'Europe tout entier, et qu'il a contribué à la nécessaire promotion de la démocratie locale en Azerbaïdjan. Le Bureau du Congrès se joint aux autorités du Conseil de l'Europe et à d'autres institutions européennes, ainsi qu'aux représentants de la société civile pour appeler les autorités azerbaïdjanaises à respecter les principes fondamentaux et les normes juridiquement contraignantes de la Convention européenne des droits de l'homme, qu'elles se sont engagées à défendre lors de leur adhésion au Conseil de l'Europe. Le Bureau attire par ailleurs l'attention sur la recommandation relative à la situation de la démocratie locale et régionale en Azerbaïdjan adoptée par le Congrès en octobre 2012, après une visite de suivi dans le pays, qui souligne l'absence presque totale d'autonomie locale et le contrôle étroit des municipalités par les organes de l'Etat. »

Le Président ajoute que le Bureau du Congrès, en appelant les autorités azerbaïdjanaises à respecter la Convention européenne des droits de l'homme, se préoccupe à la fois d'un homme et de l'organisme qu'il dirige, l'Ecole d'études politiques de Bakou, structure soutenue par le Conseil de l'Europe. L'emprisonnement de son directeur met directement en cause le fonctionnement du Conseil de l'Europe. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Monsieur Thorbjørn Jagland, a également fait une déclaration à ce sujet le 8 février :

« Je suis préoccupé par les récents événements survenus à Bakou et par la réaction brutale de la police face aux manifestations. Je suis particulièrement alarmé par l'arrestation, le 4 février, de Tofiq Yagublu et d'Ilgar Mammadov, à la suite des incidents d'Ismayilli. M. Mammadov dirige l'Ecole d'études politiques de Bakou, partenaire du Conseil de l'Europe, avec lequel celui-ci travaille en étroite coopération. La décision de la Cour d'appel de Bakou de ne pas libérer ces deux hommes et son refus d'autoriser le représentant du Conseil de l'Europe à être présent lors de la procédure devant la Cour sont particulièrement graves. J'invite instamment les autorités azerbaïdjanaises à respecter les principes fondamentaux et les normes juridiquement contraignantes de la Convention européenne des droits de l'homme, qu'elles se sont engagées à observer au moment de l'adhésion au Conseil de l'Europe. »

Le Président indique que l'Union Européenne s'est également préoccupée de ces événements dans une déclaration du 9 février. Les porte-parole de Madame Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union Européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et de Monsieur Štefan Füle, commissaire chargé de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage, ont publié également une déclaration qui condamne cette arrestation et la détention provisoire, pour une période de deux mois, prononcée par une cour d'appel.

Le Président espère que ces informations répondront à la demande de Monsieur Guégan et invite les membres de la Chambre à s'exprimer s'ils le souhaitent.

Abulfaz BABAYEV (Azerbaïdjan, PPE/CCE) (interprétation) souligne les bons résultats économiques obtenus par son pays durant ces dernières décennies. Des résultats positifs ont pu être obtenus grâce à différentes mesures mises en place par l'Etat azerbaïdjanais sur le modèle d'autres Etats européens. Ces mesures ont permis de faire progresser la stabilisation du pays, en particulier sur le plan économique, ce qui est bien perçu par les investisseurs. L'Azerbaïdjan dispose de ressources énergétiques qui assurent son indépendance dans ce domaine. Ces dernières années, la République d'Azerbaïdjan a adopté différentes mesures qui ont été accueillies positivement. En particulier, les premières Olympiades se tiendront à Bakou. Cependant, certains, hostiles à l'intégration de l'Azerbaïdjan en Europe, ne se réjouissent pas de ces événements.

Abulfaz Babayev relève que le Président a parlé de Ilgar Mammadov comme d'une personne connue au Conseil de l'Europe, or lui-même, depuis sept ans qu'il assiste aux sessions du Congrès,

ne connaît pas cette personne. Il ignore qui est Monsieur Mammadov et quel rôle il peut jouer au Conseil de l'Europe.

Abulfaz Babayev fait observer que tous les jours, dans chacun des Etats membres, des violations de la loi se produisent. Des personnes sont placées en détention jusqu'à ce que l'affaire soit jugée. Toutes ces arrestations ne sont pas évoquées dans les forums. Abulfaz Babayev estime que l'examen de cette question ne semble pas avoir sa place au Conseil de l'Europe, ni sur le plan juridique, ni sur le plan social. La délégation azerbaïdjanaise s'étonne qu'un tel point soit inscrit à l'ordre du jour et souhaiterait disposer de temps pour s'informer sur cette question.

Chaque Etat a le droit de mener des enquêtes sur son territoire pour voir si l'acte de l'un de ses citoyens est légal ou non. Une enquête exige du temps. Mettre cette question à l'ordre du jour représente une forme de pression sur la procédure judiciaire, et cela n'entre pas dans le mandat du Congrès.

Abulfaz Babayev appelle donc les membres de la Chambre des pouvoirs locaux à agir avec une approche démocratique. Cette question qui concerne un simple citoyen d'Azerbaïdjan relève des affaires internes de ce pays et n'a pas à être soulevée à un tel niveau.

M. le PRESIDENT (France, SOC) précise que ce sujet a été inscrit à l'ordre du jour suite à une demande d'information de l'un des membres de la Chambre. Le Président a communiqué le contenu de la déclaration faite par le Bureau du Congrès. Il conçoit que la délégation azerbaïdjanaise ne soit pas prête à en discuter maintenant, ne connaissant pas suffisamment ce dossier. Il relève que l'aspect économique, invoqué par Monsieur Babayev, n'est pas mis en cause. La question porte sur une atteinte aux droits de l'homme, vis-à-vis d'une personne qui est une alliée du Conseil de l'Europe en Azerbaïdjan. Telle est la raison pour laquelle le Conseil de l'Europe a réagi.

Anar IBRAHIMOV (Azerbaïdjan, R, PPE/CCE) (interprétation), souhaite intervenir en qualité de chef de la délégation azerbaïdjanaise au Congrès. Il estime que des informations fausses ont été communiquées au Congrès, comme il l'a déjà évoqué en réunion du PPE. Il invite les auditeurs à faire une recherche sur Internet concernant Monsieur Mammadov pour se rendre compte que cette personne n'a rien à voir avec la démocratie locale et régionale. Anar Ibrahimov indique qu'en tant qu'être humain, il est également opposé à la détention de Monsieur Mammadov, mais que cette question ne concerne pas la démocratie locale et régionale. Pourquoi le Congrès s'intéresse-t-il au sort d'une personne qui n'a aucune relation avec la démocratie locale et régionale ? Certaines personnes, au Congrès, veulent faire pression sur l'Azerbaïdjan, ce qui est totalement contraire aux principes du Congrès et de la démocratie locale et régionale. Anar Ibrahimov invite les auditeurs à réfléchir par eux-mêmes et à ne pas se laisser induire en erreur.

M. le PRESIDENT (France, SOC) indique que si les membres du Congrès se sont trompés sur cette question, cela signifie que le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et que les responsables de l'Union Européenne se sont également trompés. Il estime qu'il est relativement difficile d'admettre cet argument. Cette arrestation est une atteinte aux droits de l'homme. Monsieur Mammadov est directeur de l'Ecole d'études politiques de Bakou, à laquelle le Conseil de l'Europe participe. On ne peut donc dire qu'il n'a aucun lien avec le Conseil de l'Europe.

Le Président constate qu'il a communiqué aux membres de la Chambre les informations dont il disposait et que celles-ci ne correspondent pas aux informations en possession de la délégation azerbaïdjanaise. Il prend acte de cette divergence.

5. ELECTIONS LOCALES PARTIELLES EN ARMENIE

[CPL(24)2PROV] (RES et REC)

M. le PRESIDENT (France, SOC) donne la parole au rapporteur au sujet des élections locales partielles en Arménie. Le rapport est accompagné d'un projet de résolution et d'un projet de recommandation qui feront l'objet d'un vote.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, se présente brièvement : il est maire d'une commune rurale appartenant à l'Association des plus beaux villages de France. Il appartient par

ailleurs au comité directeur de l'Association nationale des maires de France, et il est ancien haut fonctionnaire.

Henry Féral remercie le Président de l'avoir désigné pour observer les élections locales en Arménie, qui se sont déroulées les 9 et 23 septembre 2012. A la délégation du Congrès, s'était jointe une délégation du Comité des Régions de l'Union Européenne, emmenée par Brian Meaney, qui a fait bénéficier les observateurs du Congrès de son expérience. En raison de la double composition de cette délégation, Henry Féral a participé à Bruxelles le 10 février à la réunion du CIVEX (Commission de la Citoyenneté, de la Gouvernance, des Affaires institutionnelles et extérieures du Comité des Régions), consacrée au compte rendu de ces deux missions. Le même jour, en Andorre, le Bureau du Congrès a également examiné cette question.

Ces deux missions d'observation se sont déroulées dans un contexte politique et social calme en Arménie, mais dans le cadre d'un agenda électoral particulièrement chargé : quatre élections locales partielles entre février et octobre 2012, des élections législatives le 6 mai 2012, puis des élections présidentielles le 18 février 2013, auxquelles viendra s'ajouter le 5 mai 2013 une élection locale à Erevan. Cette prochaine consultation repose sur le code électoral de 2011 qui prévoit des dispositions particulières pour la capitale, avec une élection en premier lieu du conseil municipal, celui-ci désignant ensuite le maire. Il semblerait qu'une période de calme électoral s'ensuivra ensuite pendant trois ans, permettant au nouveau gouvernement de conduire des réformes en la matière.

La délégation du Congrès a procédé à des observations sur le terrain et a mené des rencontres avec la classe politique, qu'elle appartienne au parti au pouvoir ou à l'opposition, ainsi qu'avec les représentants du monde diplomatique, des ONG, des organisations syndicales et de la presse, ce qui lui a permis de dresser un ensemble de constats.

Dans l'ensemble, l'organisation matérielle du scrutin était satisfaisante et un fonctionnement normal des bureaux de vote était observé, avec cependant quelques défaillances. Les isolements assuraient relativement bien la confidentialité requise. Les bureaux de vote étaient cependant difficilement accessibles aux personnes handicapées. La délégation a trouvé un seul bureau de vote, dans une école récemment réhabilitée, qui respectait les normes d'accessibilité. Nombre de personnes âgées faisaient-elles l'objet d'une assistance un peu trop prononcée pour remplir les bulletins de vote. Les femmes étaient bien représentées au sein des commissions électorales locales, mais les candidates aux fonctions de conseiller municipal, et à plus forte raison de maire, étaient peu nombreuses. Apparemment, lors de ces deux scrutins - mais ces chiffres doivent faire l'objet d'une vérification - dix femmes ont été élues maires, dans des petites communes, ce qui représente 1,6 % des maires.

La délégation du Congrès a eu écho d'éventuels achats de voix, mais n'en a pas été témoin. La situation économique particulièrement difficile peut expliquer ce phénomène, même si elle ne le justifie pas.

Les observateurs ont constaté qu'un trop grand nombre de personnes étaient présentes en même temps dans les bureaux de vote. Les observations ont eu lieu en milieu rural, où le vote est pour la population une occasion de rencontres, mais cela ne diminue pas la portée de ce constat.

Le taux de participation a été proche des 50 % pour les deux scrutins, après une campagne électorale peu dynamique. Différentes raisons peuvent expliquer ce manque d'intérêt : doute sur les changements réels pouvant résulter du scrutin, manque de confiance, période de travaux agricoles intenses, décalage parfois entre l'élection du conseil municipal et celle du maire. Cette situation risque d'engendrer des décalages politiques entre le maire et son conseil municipal. Enfin, il faut noter le faible poids électoral du milieu rural par rapport à la capitale, qui représente 40 % de la population. Ce déséquilibre pèse politiquement. La presse n'a pas mis en avant les élections, avec une faible couverture des événements en milieu rural. Les partis politiques se sont peu engagés dans la campagne, notamment en raison de la faiblesse des moyens financiers de la plupart d'entre eux, qui préfèrent réserver leurs ressources aux élections présidentielles. Sur 24 partis susceptibles de fournir des candidats, d'après les chiffres fournis par la commission électorale centrale, 10 n'ont pas présenté de candidats et 10 autres ont présenté moins de 10 candidats. Ce manque d'intérêt n'est cependant pas absolu : ainsi dans un petit village de montagne, la municipalité a organisé le transport de ses électeurs installés en plaine suite au déménagement de ce bourg à une certaine époque.

Suite à ces observations, la délégation du Congrès a formulé les recommandations suivantes :

- augmenter la participation des femmes à la vie politique publique ;
- mettre l'accent sur la formation et les compétences requises de la part des présidents des commissions électorales, notamment pour la surveillance des électeurs qui dans certains cas se sont présentés avec plusieurs passeports ;
- limiter le nombre de personnes présentes simultanément dans les bureaux de vote ;
- rendre les bureaux de vote accessibles aux personnes handicapées ;
- accélérer le processus de dépouillement du vote ;
- éradiquer certaines pratiques qui perdurent parfois sous le couvert de la tradition, telles la distribution de fonds à l'intérieur du bureau de vote.

Henry Féral indique qu'il paraît essentiel que l'Arménie, conformément aux principes de la démocratie locale, crée les conditions d'un réel pluralisme politique par l'émergence d'une force d'opposition. Il recommande au Congrès de suivre la façon dont le nouveau gouvernement, issu des dernières élections présidentielles, se saisira de ces questions.

Il conclut que cet exercice conjoint mené avec le Comité des Régions a été très fructueux pour les deux institutions, et espère que de tels échanges se poursuivront.

M. le PRESIDENT (France, SOC) invite Monsieur Meaney, en vertu d'un accord avec le Comité des Régions de l'Union Européenne, à prendre la parole pour présenter le point de vue de cette institution.

Brian MEANEY, au nom des membres du Comité des Régions ayant participé à la mission d'observation, (interprétation) indique qu'il ne reprendra pas les points développés par Monsieur Féral. Le Comité des Régions a souligné que la situation politique en Arménie doit être replacée dans le cadre d'un héritage religieux et d'une histoire troublée, ce pays ayant en particulier subi l'expérience traumatisante d'un génocide au début du XX^e siècle, selon les propos de Teet Kallasvee, feu membre du Comité des Régions, rapporteur sur l'Arménie. L'observation réalisée par le Comité des Régions s'est déroulée en deux parties. Une première mission de six personnes a observé dans cinq régions les élections municipales du 9 septembre 2012, et une équipe de vingt personnes a été chargée des élections du 23 septembre.

Brian Meaney souligne qu'il faut être conscient que la démocratie s'apparente à un idéal impossible et qu'il est irréaliste de penser que 100 % des électeurs participeront librement au vote, pleinement informés des positions politiques de tous les candidats et que ces positions seront toutes rationnelles et dans l'intérêt des citoyens. Cela n'est jamais le cas, mais pour toute démocratie, cela doit pourtant rester l'objectif à atteindre. L'expérience des membres du Comité des Régions en Arménie les a incités à regarder de plus près leurs propres processus électoraux. Tous les membres de la délégation avaient une expérience préalable de ce type de mission : Brian Meaney en Azerbaïdjan et en Ukraine, Väino Hallikmägi en Serbie, en Moldova et en Arménie, et Jerzy Zajakala en Bosnie-Herzégovine et en Moldova.

Une conférence de presse a été organisée après le débriefing de la deuxième mission d'observation, à laquelle ont participé les membres du Comité des Régions et la majorité des membres du Congrès. Les membres du Comité des Régions ont exprimé leur accord avec le communiqué de presse, après que celui-ci ait été amendé.

Plusieurs problèmes ont été constatés lors du déroulement des scrutins : trop grand nombre de personnes présentes simultanément dans les bureaux de vote, dysfonctionnements observés au niveau du matériel de campagne, manque d'implication des médias, atmosphère tendue devant certains bureaux de vote, interrogations au sujet de l'activité de la police, peu de candidatures féminines, impossibilité d'accès pour les personnes handicapées, nécessité d'avoir un responsable de bureau de vote compétent.

Brian Meaney fait observer que lors de la première mission d'observation, le briefing des membres des différentes délégations nationales avec leurs ambassadeurs, et les discussions qui s'en

sont ensuivies ont considérablement retardé le déroulement du programme. Ce point devra être pris en compte pour les futures missions.

Les observateurs ont constaté que dans les bureaux de vote où le responsable de la commission électorale avait su s'imposer et avait une bonne connaissance du code électoral, les opérations de vote se déroulaient bien. Ils recommandent qu'une attention particulière soit portée, lors des prochaines élections, au choix et à la formation de ces responsables. Ils ont relevé par ailleurs avec regret le manque d'intérêt pour ce scrutin de la part des médias et des partis politiques. Même si des progrès ont été accomplis dans le processus électoral en Arménie et si les élections se sont déroulées de manière sérieuse et calme, les membres du Comité des Régions ont identifié un certain nombre d'infractions au code électoral qui ont été communiquées au Secrétariat du Congrès.

De manière générale, la participation à ces élections s'est déroulée de manière libre. L'achat de votes a été mentionné par certains interlocuteurs, mais aucune preuve n'a été apportée en ce sens. Les membres du Comité des Régions remercient le Congrès de leur avoir permis de participer à cette mission d'observation et souhaitent poursuivre de telles relations à l'avenir.

M. le PRESIDENT (France, SOC) ouvre le débat.

Emin YERITSYAN (Arménie, PPE/CCE) (interprétation) remercie la délégation du Congrès et le Comité des Régions pour leur mission en Arménie. Pour les élus arméniens, de telles missions sont bénéfiques : les recommandations du Congrès doivent être mises à profit et ne pas se limiter à une discussion en assemblée. Emin Yeritsyan explique qu'il n'a pas d'oppositions à émettre, dans l'ensemble, avec le contenu du rapport, ce qui ne signifie pas qu'il soit entièrement d'accord sur tous les points ou qu'il en soit entièrement satisfait. En effet, un certain nombre de points mentionnés dans le rapport n'ont pas d'utilité pour les élus locaux arméniens. Cette observation délivre une image à un instant T, mais cette photographie n'est pas nécessairement prise avec le bon angle. Le rapport évoque une participation électorale de 50 %, ce qui représente un bon niveau par rapport aux pays européens. Si l'on tient compte du fait que 25 à 30 % des électeurs sont des travailleurs migrants, on arrive à un taux de participation de 75 %. Il est donc inexact de parler d'un désintéressement des électeurs. Une grande concurrence entre les différents partis est observée. 23 partis ont participé aux élections du 9 septembre, et 17 à celles du 23 septembre. Les candidats étaient extrêmement nombreux. Les maires et les membres des conseils municipaux se présentent et sont élus à titre individuel. Il ne s'agit pas de listes de partis, même si de nombreux représentants des partis politiques étaient candidats.

Emin Yeritsyan revient sur les critiques émises par les observateurs. Il reconnaît qu'effectivement, de nombreuses personnes sont présentes dans les bureaux de vote, ce qui découle du système électoral : si 30 candidats se présentent au conseil municipal, chacun a le droit d'avoir un observateur dans le bureau de vote. Emin Yeritsyan ne juge pas problématique la faible présence des médias, soulignant que les élections se déroulaient hors de la capitale. Néanmoins, tous les jours, les médias ont publié des articles sur les élections, soit de façon générale, soit sur une situation particulière. En ce qui concerne la participation des femmes, une nouvelle loi a été votée en 2009 et un nouveau système électoral, à la proportionnelle, a été mis en place à Erevan, avec obligation d'avoir 20 % de femmes sur les listes électorales. Le système de vote majoritaire n'offre pas les mêmes possibilités. Emin Yeritsyan estime qu'en Arménie, il n'existe pas d'obstacle culturel à l'élection de femmes, mais que les résultats qui ont été constatés découlent du système électoral majoritaire.

Emin Yeritsyan indique qu'avant chaque élection, les personnes qui feront partie de la commission électorale suivent une préparation. Les dernières élections présidentielles, par exemple, se sont déroulées dans d'excellentes conditions. Cependant, de nombreuses personnes étant présentes dans les bureaux de vote, il est effectivement parfois difficile de gérer correctement la situation. Des progrès restent encore à accomplir dans ce domaine.

Enfin, Emin Yeritsyan s'insurge contre les observations relatives au pluralisme politique, soulignant que les partis politiques ne sont soumis à aucune limitation. Chaque parti a la possibilité de présenter des candidats. Cependant, 60 % des candidats ne se présentaient pas sur des listes de partis, donc la question du pluralisme politique ne se posait pas. Emin Yeritsyan conclut que le texte du rapport ne le satisfait pas, mais que le travail sur ces questions va continuer et que de nouvelles

possibilités s'offriront de poursuivre ce dialogue. Le 5 mai, auront lieu des élections à Erevan, pour lesquelles l'administration arménienne a adressé une invitation officielle au Congrès.

Fleur BUTLER (Royaume-Uni, CRE) (interprétation) remercie les autorités arméniennes pour leur accueil lors de la visite de la délégation du Congrès. L'ouverture dont elles ont fait preuve a permis à la mission d'observer certains phénomènes qui sans doute pourraient être améliorés. Fleur Butler se déclare d'accord avec le rapport rédigé par Monsieur Féral, qui identifie clairement un certain nombre de points à améliorer. Certaines commissions électorales auraient réellement besoin d'aide pour assurer le bon fonctionnement du bureau de vote. La formation des membres de ces commissions doit être révisée pour éviter un certain nombre de problèmes qui ont été constatés, par exemple que quelqu'un vienne avec le passeport d'un membre de sa famille et vote en son nom. Fleur Butler déplore le faible nombre de femmes candidates, alors qu'en Arménie de nombreuses femmes seraient tout à fait capables d'assurer ces fonctions. Les bâtiments n'étaient pas accessibles aux personnes handicapées, et certaines personnes âgées ont eu des difficultés pour venir au bureau de vote. Les infrastructures devraient être mieux adaptées pour permettre à ces personnes de voter, et pour éviter toute cette agitation dans le bureau de vote. Dans les zones rurales, les observateurs ont effectivement regretté un manque de présence des médias, mais leurs interlocuteurs leur ont assuré qu'il ne s'agissait pas d'un désengagement de la part de la presse. Fleur Butler conclut en remerciant l'Arménie pour son ouverture et son œuvre en faveur de la mise en place d'une véritable démocratie.

M. le PRESIDENT (France, SOC) remercie Madame Butler mais précise que les personnes qui ont participé à la mission d'observation ne sont pas supposées intervenir, le rapporteur ayant présenté un compte rendu au nom de l'ensemble de la délégation.

Line Skøii VENNESLAND (Norvège, CRE) (interprétation) estime que de telles missions d'observation sont particulièrement instructives. Elles permettent de mettre en lumière différentes cultures et différentes pratiques. Les autorités arméniennes ont soutenu la délégation du Congrès, dont faisait partie Line Skøii Vennesland, durant sa mission. Les élus arméniens ont indiqué qu'ils n'appréciaient pas tous les points mentionnés dans le rapport, mais celui-ci doit être considéré comme un instrument pour améliorer certains points négatifs. Ainsi, suite à la dernière mission du Congrès réalisée en Norvège, celle-ci a apporté certaines modifications à son code électoral. Les Arméniens doivent considérer ce rapport comme une occasion d'apprendre et d'améliorer leurs pratiques.

Nigel MERMAGEN (Royaume-Uni, GILD) (interprétation) indique qu'il a été rapporteur du Congrès lors des élections de mai 2009 à Erevan, lorsqu'a eu lieu la première élection au suffrage direct du maire. Des progrès ont été réalisés depuis lors, mais Nigel Mermagen se montre déçu du faible nombre de femmes, en diminution, qui se sont présentées aux élections ou qui ont été élues. Les femmes doivent être représentées à tous les niveaux des collectivités locales. Nigel Mermagen espère que les autorités arméniennes tiendront compte de la recommandation du Congrès visant à augmenter la participation des femmes en politique. Cette participation est d'ailleurs prévue par le nouveau code électoral arménien.

Viacheslav ROGOV (Fédération de Russie, GILD) (interprétation) indique qu'il a participé à l'observation des toutes premières élections en Arménie, à la fin des années 1990. La délégation du Congrès comprenait alors des Européens occidentaux et d'autres originaires des ex-républiques soviétiques, et des approches différentes, voire même incompatibles, s'étaient manifestées. Progressivement, au fil du dialogue, les membres de la délégation avaient fini par se comprendre. A l'époque, les Arméniens voulaient des élections mais ne savaient pas comment elles devaient être organisées. Aujourd'hui, le chef de la délégation arménienne au Congrès reconnaît qu'il est nécessaire d'émettre des critiques, mais estime que le rapport du Congrès ne met pas l'accent sur l'essentiel. Viacheslav Rogov constate que l'Arménie a réalisé des progrès significatifs par rapport à l'époque où il s'y était rendu. A cette époque, l'état de la démocratie locale et régionale dans ce pays avait suscité des débats passionnés. Aujourd'hui, le rapport déclare qu'il existe des violations du droit de vote, en particulier à l'égard des personnes handicapées. Viacheslav Rogov rappelle qu'en Arménie, un certain nombre de bâtiments publics dégradés n'ont pas été remis en état, par manque de moyens des collectivités locales, et non en raison d'une absence de volonté de celles-ci. Il est donc difficile de leur reprocher ces carences. La participation pour l'élection des maires s'est élevée à plus de 80 %, ce qui représente un excellent résultat. Des pressions exercées par le Parti ont été évoquées, mais Viacheslav Rogov estime que ces accusations sont sans fondement : les électeurs

ont exprimé librement leur choix. Il considère que l'Arménie est sur la bonne voie en ce qui concerne le respect de la démocratie.

M. le PRÉSIDENT (France, SOC) invite Monsieur Féral à répondre aux orateurs.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, remercie les intervenants. En réponse à Monsieur Rogov, il souligne que le projet de recommandation fait certes état de sujets de préoccupation, mais met aussi en valeur les efforts accomplis par l'Arménie. Les observateurs sont conscients qu'un certain nombre d'améliorations, notamment dans le domaine de l'accessibilité des bâtiments, ne pourront être réalisées que progressivement. Henry Féral remercie Emin Yeritsyan pour son intervention, et insiste sur le fait qu'il a élaboré son rapport dans le souci d'être utile à la démocratie locale en Arménie. Les amendements qui seront présentés ont également pour objectif d'aider l'Arménie à progresser dans la conquête délicate de la démocratie.

M. le PRÉSIDENT (France, SOC) indique qu'il convient d'examiner à présent le projet de résolution, contenu dans le document [CPL (24)2PROV]. Quatre amendements ont été déposés, tous les quatre par le rapporteur.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, indique que l'amendement n°1 vise à apporter une précision sur la Constitution arménienne qui a été adoptée en 1995 et révisée en 2005.

M. le PRÉSIDENT (France, SOC) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°1 est adopté.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, présente l'amendement n°2. La rédaction initiale de la résolution visait l'intercommunalité, démarche essentielle recommandée par le Congrès, mais les rédacteurs ont ensuite souhaité intégrer cette question dans une approche plus globale. Ainsi la nouvelle rédaction du paragraphe 4 de la résolution permet d'englober toutes les réformes visant à améliorer la démocratie locale.

M. le PRÉSIDENT (France, SOC) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°2 est adopté.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, indique que l'amendement n°3 a pour but de rectifier la traduction du mot « mitigé » dans la version anglaise, en adoptant l'expression « lukewarm interest ».

M. le PRÉSIDENT (France, SOC) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°3 est adopté.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, indique que l'amendement n°4, dans un souci d'exactitude, consiste à remplacer les termes « Association des municipalités d'Arménie » par « Union des collectivités locales d'Arménie ».

M. le PRÉSIDENT (France, SOC) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°4 est adopté.

M. le PRÉSIDENT (France, SOC) soumet au vote l'ensemble du projet de résolution, ainsi amendé. La majorité simple est requise pour l'adoption d'une résolution.

Le projet de résolution figurant dans le document [CPL(24)2PROV], ainsi amendé, est approuvé.

M. le PRESIDENT (France, SOC) propose de passer à l'examen du projet de recommandation. Huit amendements ont été déposés.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, indique que l'amendement n°1 consiste à ajouter dans l'alinéa 6, par souci de précision, la mention « visités par la délégation » afin de ne pas donner l'impression de porter un jugement sur l'ensemble des bureaux de vote.

M. le PRESIDENT (France, SOC) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°1 est adopté.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, indique que l'amendement n°2, de même, consiste à ajouter le mot « visités » lorsqu'il est question des bureaux de vote.

M. le PRESIDENT (France, SOC) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°2 est adopté.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, présente l'amendement n°3. La nouvelle rédaction, plus générale, est motivée par le fait qu'un grand nombre de personnes présentes dans les bureaux de vote peut être source de tensions entre les électeurs, voire même entre les candidats potentiels.

M. le PRESIDENT (France, SOC) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°3 est adopté.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, présente l'amendement n°4. La recommandation invite les autorités arméniennes à rendre accessibles tous les bureaux de vote, ainsi que l'environnement bâti et les transports, « et à poursuivre leurs efforts », les observateurs étant conscients que de tels résultats ne pourront pas être atteints en quelques mois, voire en quelques années.

M. le PRESIDENT (France, SOC) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°4 est adopté.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, indique que l'amendement n°5 a pour but de mettre en avant le pluralisme politique comme principe démocratique. La recommandation demande aux autorités arméniennes de favoriser la possibilité d'un véritable choix pour les votants, qui doivent pouvoir se prononcer sur un éventail de candidats.

M. le PRESIDENT (France, SOC) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°5 est adopté.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, indique que l'amendement n°6 rappelle aux scrutateurs l'absolue nécessité de vérifier l'identité de chaque votant sur la base de son passeport personnel, le principe de la procuration n'existant pas en Arménie.

M. le PRESIDENT (France, SOC) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°6 est adopté.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, indique que l'amendement n°7 invite les autorités arméniennes à sanctionner systématiquement les pratiques de distribution d'argent ayant cours dans certains bureaux de vote.

M. le PRESIDENT (France, SOC) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°7 est adopté.

Henry FERAL (France, PPE/CCE), rapporteur, présente l'amendement n°8 et en profite pour remercier la délégation arménienne qui a montré une grande ouverture d'esprit et qui a compris que les recommandations du Congrès avaient pour seul but de faire progresser le système électoral d'Arménie. Le remplacement du mot « étudier » par le mot « explorer » reflète cet état d'esprit.

M. le PRESIDENT (France, SOC) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°8 est adopté.

M. le PRESIDENT (France, SOC) soumet au vote l'ensemble du projet de recommandation, ainsi amendé. Il précise qu'une majorité des deux tiers est requise pour l'adoption d'une recommandation.

Le projet de recommandation figurant dans le document [CPL(24)2PROV], ainsi amendé, est approuvé.

6. ELECTIONS LOCALES EN BOSNIE-HERZEGOVINE

[CPL(24)3PROV] (RES et REC)

M. le PRESIDENT (France, SOC) invite Madame Amy Koopmanschap à présenter le rapport relatif à l'observation des élections locales en Bosnie-Herzégovine. Le rapport est accompagné d'un projet de résolution et d'un projet de recommandation qui feront l'objet d'un vote.

Amy KOOPMANSCHAP (Pays-Bas, SOC), rapporteure, (interprétation) indique que la mission d'observation des élections en Bosnie-Herzégovine a été organisée en lien avec le Comité des Régions de l'Union Européenne, et elle salue Monsieur Uno Silberg, membre de la délégation du Comité des Régions, qui s'exprimera également sur cette mission.

La délégation a observé les élections locales du 7 octobre 2012. De façon générale, les observateurs ont constaté que ces observations avaient été bien préparées, gérées d'une façon satisfaisante et dans le respect des normes internationales. La commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine avait mené une campagne d'information et avait fourni suffisamment de matériel électoral et de textes de référence. La délégation du Congrès a été heureuse d'entendre que la campagne avait été animée et marquée par un esprit sain de concurrence, en comparaison des années précédentes, ce qui représente un signe positif du développement de la démocratie.

La délégation du Congrès a cependant identifié certains points à améliorer.

- la libéralité du processus d'inscription des électeurs. En effet, les électeurs inscrits peuvent voter dans une circonscription différente de la leur et les primo-électeurs et les nouveaux résidents peuvent voter même s'ils ne se sont pas inscrits dans les délais impartis ;
- le système de bulletins « sujets à caution », qui s'applique aux électeurs non enregistrés tels que les primo-électeurs, les électeurs résidant à l'étranger ou les nouveaux résidents. Ce système est susceptible de créer une incertitude quant au nombre de votants et de générer une confusion au moment du dépouillement.

- la présence des partis politiques dans les bureaux de vote : en effet, les membres des commissions des bureaux de vote sont proposés par les partis politiques et ces mêmes partis envoient également des observateurs nationaux ;
- la disposition qui permet à certains électeurs à capacités réduites de bénéficier d'une assistance : cette pratique entraîne un risque d'abus de vote.

Les principales recommandations de la délégation du Congrès sont les suivantes :

- revoir le système d'inscription des électeurs, y compris le dispositif de bulletins « sujets à caution » ;
- impliquer des agents électoraux plus compétents et mieux formés pour la gestion des bureaux de vote, et parallèlement, réduire le contrôle des partis ;
- revoir les dispositions existantes pour les électeurs ayant besoin d'une assistance ;
- réviser la législation permettant aux citoyens qui ne résident pas de façon permanente dans une commune de participer aux élections locales ; le Congrès remarque que dans de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe, seul le lieu de résidence est pris en compte pour exercer le droit de vote au niveau local ;
- effectuer une évaluation sur l'éventualité, qui a été envisagée, d'organiser différentes élections le même jour. En effet, les expériences menées dans différents pays démontrent qu'en pareil cas, le scrutin local est souvent occulté par le vote national.

Anne-Marie Engelbertha (Amy) Koopmanschap remarque enfin que le nombre de femmes élues maires a diminué, passant de six à cinq, et note que beaucoup de progrès restent à accomplir sur ce point. Elle conclut en remerciant toutes les personnes qui ont aidé la délégation dans sa mission.

M. le PRESIDENT (France, SOC) donne la parole à Monsieur Uno Silberg, membre du Comité des Régions, qui a participé à la mission d'observation en Bosnie-Herzégovine.

Uno SILBERG, au nom des membres du Comité des Régions ayant participé à la mission d'observation, (interprétation) remercie le Congrès pour son invitation à participer à l'observation des élections en Bosnie-Herzégovine. Il pense en effet qu'il est nécessaire d'observer et de soutenir le processus démocratique en constante évolution. Il est heureux de cette occasion d'échanger avec les membres du Congrès et il se réjouit également du partage d'expériences qui s'est instauré entre le Congrès et le CIVEX.

La mission électorale s'est déroulée du 4 au 8 octobre 2012. 19 membres y participaient, dont 14 membres du Congrès et 5 membres du Comité des Régions. Les élections portaient sur les sièges de 78 conseils municipaux et de 139 maires dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine, de 61 assemblées municipales en République Srpska, ainsi que de l'assemblée et du maire de la ville de Banja Luka, en République Srpska. Une mission d'évaluation préélectorale avait été organisée préalablement à Sarajevo, les 18 et 19 septembre 2012. Le jour du scrutin, les membres de la délégation ont observé le déroulement du vote dans 174 bureaux de vote. Un certain nombre de points à améliorer ont été constatés : l'influence des partis sur la composition des commissions des bureaux de vote et le rôle des observateurs nationaux, le processus d'inscription des électeurs, l'assistance à apporter aux électeurs incapables d'exercer seuls leur droit de vote et le système de vote familial.

Uno Silberg souligne que le processus électoral était relativement clair, la commission électorale centrale était bien organisée, le déroulement du scrutin s'est déroulé dans une ambiance pacifique, en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe. Il espère enfin que la coopération entre le Congrès et le Comité des Régions se poursuivra.

M. le PRESIDENT (France, SOC) ouvre le débat.

Viacheslav ROGOV (Fédération de Russie, GILD) (interprétation) indique qu'il a suivi le déroulement des élections à Banja Luka. Il considère que les élections ont été organisées de façon satisfaisante, mais n'avaient pas un caractère réellement massif, en raison de différents épisodes électoraux. A Banja Luka, une tension politique était perceptible, mais n'était en rien liée à l'élection : elle était inhérente à la situation en République Srpska. L'attitude de la population face aux élections était cependant positive. Le rôle des observateurs du Congrès a été bien perçu. Le processus politique dans l'ensemble était satisfaisant.

Divna ANICIC (Bosnie-Herzégovine, NI) (interprétation) remercie la délégation du Congrès qui s'est rendue en Bosnie-Herzégovine, ainsi que Amy Koopmanschap en particulier pour les modifications apportées au rapport et pour sa préoccupation vis-à-vis des femmes maires. Elle remarque qu'il n'y a pas vraiment eu communication d'un bilan final, et souhaiterait que les résultats des élections soient publiés sur le site web www.izbori.ba dédié à ce sujet.

Gaye DOGANOGLU (Turquie, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'elle a participé à cette mission en Bosnie-Herzégovine. Il s'agit d'un pays en développement, du point de vue politique et social, tout comme la Turquie d'ailleurs. Elle se trouvait le jour des élections dans l'un des endroits les plus sensibles sur le plan politique. Les électeurs venaient de recevoir leur carte électorale et arrivaient massivement en bus, sous contrôle policier. La ville comptait 1 000 habitants, mais 3 000 électeurs se sont présentés pour voter. La situation était difficile et une certaine rivalité entre les groupes ethniques était perceptible. Gaye Doganoglu souhaite que davantage de personnes soient formées à l'avenir pour assurer le bon déroulement des élections, et remarque qu'une aide du Congrès ou éventuellement des pays voisins pourrait être souhaitable.

M. le PRESIDENT (France, SOC) invite la rapporteure à répondre aux orateurs.

Amy KOOPMANSCHAP (Pays-Bas, SOC) rapporteure, (interprétation), en réponse à Madame Anicic, fait observer qu'effectivement certains points techniques peuvent être modifiés pour compléter le rapport. Elle revient sur la situation à Srebrenica évoquée par Madame Doganoglu. La situation était effectivement difficile pour les personnes en charge de l'organisation des élections. Deux mois ont été nécessaires pour connaître les résultats définitifs du scrutin. Ces difficultés étaient spécifiques à Srebrenica et n'ont pas été constatées dans le reste du pays. Anne-Marie Engelbertha (Amy) Koopmanschap estime que les autorités bosniaques et la commission centrale peuvent être félicitées à cet égard.

M. le PRESIDENT (France, SOC) soumet au vote le projet de résolution, pour lequel aucun amendement n'a été déposé.

Le projet de résolution figurant dans le document [CPL(24)3PROV] est approuvé.

M. le PRESIDENT (France, SOC) soumet au vote le projet de recommandation, pour lequel aucun amendement n'a été déposé. La majorité requise est celle des deux tiers des suffrages exprimés.

Le projet de recommandation figurant dans le document [CPL(24)3PROV] est approuvé.

7. VILLES INTELLIGENTES : LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA DEMOCRATIE

M. le PRESIDENT (France, SOC) constate que l'ordre du jour appelle un débat autour du thème « villes intelligentes : les nouvelles technologies au service de la démocratie ». Il accueille le maire adjoint de la ville de Tartu, Monsieur Raimond Tamm. Tartu est la deuxième plus grande ville d'Estonie, avec une population légèrement supérieure à 100 000 habitants. Monsieur Tamm est le responsable du projet INTERREG IV, intitulé « Vers une gouvernance électronique centrée sur le citoyen dans les régions et les villes européennes ». Il est un fervent promoteur de la participation électronique des citoyens. Il va faire partager aux membres du Congrès l'expérience de la ville de Tartu dans l'utilisation des nouvelles technologies pour les services publics, tels que les transports ou les aménagements urbains. La ville a même établi un système de distinctions attribuées électroniquement aux citoyens qui déblaient le mieux la neige devant leur domicile. Tartu a également été une ville pionnière pour le paiement par téléphone portable de services locaux, tels que les bus et

le stationnement, ou pour l'envoi de textos destinés à prévenir de travaux d'entretien. Sur le site web de la ville, figure le slogan que celle-ci a adopté « la ville des bonnes pensées ». Le Président invite donc Monsieur Tamm à partager quelques-unes de ces bonnes pensées avec les membres de la Chambre.

Raimond TAMM, maire adjoint de la ville de Tartu, Estonie (interprétation) remercie la Chambre des pouvoirs locaux pour son invitation. L'Estonie est l'une des sociétés électroniques les plus avancées dans le monde. Tartu est une ville universitaire, dont 50 % de la population est âgée de moins de 35 ans, et à ce titre, elle a toujours voulu faire preuve d'innovation dans le domaine des solutions électroniques. La coopération entre la municipalité et le secteur des technologies de la communication a permis de mettre à disposition des citoyens une série de solutions technologiques.

L'échange avec les citoyens est essentiel pour la ville de Tartu. Celle-ci a constaté que les individus sont submergés par une masse d'informations, et qu'un des moyens de les atteindre consiste à rendre l'information publique divertissante. L'utilisation des moyens électroniques n'est cependant pas un objectif en soi : ces instruments sont utilisés pour impliquer les citoyens dans la vie de la société. Ils doivent être extrêmement faciles à utiliser. Le succès de ce processus dépend étroitement du choix des instruments adaptés. Il faut être conscient qu'une nouvelle génération est née avec l'avènement de la société de l'information. Les réseaux sociaux donnent un nouveau pouvoir aux individus. Des canaux différents doivent être utilisés pour toucher les différents groupes de la société. Ainsi pour impliquer la jeune génération, les nouvelles technologies sont souvent les outils les plus efficaces, alors que les réunions physiques sont plus appréciées des personnes plus âgées.

La démocratie électronique est directement liée au taux de pénétration d'Internet et des téléphones portables. Or le taux d'utilisation des téléphones portables augmente nettement plus rapidement que l'utilisation d'Internet. La ville de Tartu envisage donc essentiellement un développement des applications mobiles pour impliquer les citoyens.

Le principal enjeu pour une municipalité consiste à offrir les meilleurs services à ses citoyens. Tartu continue donc de travailler sur la modernisation des services publics, avec l'objectif de rendre ces services les plus accessibles possible. En Estonie, environ 80 % de la population entre 16 ans et 74 ans utilise Internet et 71 % des ménages disposent d'un accès à Internet. 139 contrats de téléphones portables sont enregistrés pour 100 personnes. C'est pourquoi il apparaît tout à fait pertinent de se concentrer sur le développement des services électroniques.

Le développement des solutions électroniques repose sur la notion de données ouvertes, c'est-à-dire de données disponibles gratuitement pour tous, qui peuvent être librement publiées et reproduites. Un accès libre et facile aux données permet aux municipalités et à leurs partenaires de mettre à disposition des services électroniques à un meilleur coût.

Les différents services mis en place par la ville de Tartu sont extrêmement divers : ils concernent les parkings, les transports, l'éclairage public, différents paiements, les communications avec les écoles et les enseignants, les bibliothèques, les réunions du conseil municipal, la surveillance de proximité, etc. D'autres applications sont en projet, telles par exemple qu'un système d'information électronique qui facilitera la participation des citoyens au processus législatif, ou un service qui permettra aux habitants de Tartu d'intervenir dans le processus budgétaire municipal.

Cependant, les restrictions budgétaires en Estonie ont affecté la mise en place de solutions électroniques. Pour les petites municipalités en particulier, les coûts liés à ces applications sont parfois rédhibitoires par rapport aux bénéfices escomptés. Raimond Tamm estime qu'il faudrait donc se concentrer sur le développement centralisé de tels outils, qui pourraient ensuite être adoptés par les municipalités à des coûts raisonnables.

Raimond Tamm souhaite mettre l'accent sur un développement récent, qui a permis à Tartu de renforcer encore la mise en application de ce concept de ville intelligente. En 2012, un cluster intitulé « Laboratoire des villes intelligentes » a été créé à Tartu afin de mettre en place un environnement innovant qui permette d'améliorer la compétitivité des entreprises, en regroupant des entreprises, des citoyens, des autorités publiques et des instituts de recherche. Les activités principales de ce cluster consistent à tester des applications électroniques, qui pourront éventuellement être introduites dans d'autres villes partout dans le monde. Dans ce cadre, une

analyse des services publics offerts par la ville de Tartu a été menée, à la suite de laquelle il a été décidé de concentrer les efforts sur les développements liés aux réseaux de nouvelles technologies et aux infrastructures, aux solutions de transports intelligentes, à la télévision numérique, aux services liés au tourisme et à la vie urbaine, et enfin aux services de gouvernance participative. L'objectif du laboratoire est de tester diverses applications sur une communauté d'au moins 1 000 utilisateurs, soit 1 % de la population de Tartu.

L'échange d'expériences représente également un moyen d'introduire de nouvelles solutions. Ainsi, la ville de Tartu a récemment participé à un projet international dénommé « e-Citoyen II : une approche de gouvernement électronique orientée vers les citoyens dans les villes et régions européennes ». L'objectif de ce projet est de soutenir les efforts des villes et des régions dans la mise en place de gouvernances électroniques, grâce à l'échange de bonnes pratiques. Améliorer les interactions entre les citoyens et les autorités publiques fait partie intégrante du projet, qui a permis l'élaboration d'un manuel des meilleures pratiques paneuropéennes en la matière. Ce manuel est disponible sur le site www.eparticipation.eu. Toutes les municipalités sont invitées à mettre en ligne leurs propres expériences.

Raimond Tamm conclut en insistant sur le fait que des mesures de soutien politiques sont nécessaires pour lancer et mettre en œuvre de telles solutions électroniques, afin d'obtenir des citoyens actifs, bien informés, heureux de participer à la vie publique. Les possibilités existent, elles sont entre les mains des élus locaux.

M. le PRESIDENT (France, SOC) remercie l'intervenant et présente Monsieur Ilmar Reepalu, maire de Malmö, qui a présidé plusieurs commissions du Comité des Régions de l'Union Européenne et qui a représenté l'Union Européenne aux sommets de Rio de Janeiro et de Durban. Il est connu pour son engagement en faveur d'une société durable et d'une amélioration des conditions de vie des habitants de Malmö. Malmö a été la première municipalité de Suède à introduire les e-pétitions, utilisant une méthode désormais connue sous le nom de « Initiative Malmö ».

Ilmar REEPALU, maire de la ville de Malmö, Suède (interprétation) présente le contexte dans lequel la ville de Malmö a choisi de développer la démocratie électronique. En Suède, 24 % des personnes âgées de 19 à 28 ans pensent que la démocratie est une mauvaise façon, voire très mauvaise, d'organiser la société. Les études réalisées dans différents pays d'Europe démontrent qu'entre 25 et 50 % de la jeune génération estime que la démocratie n'est pas la meilleure manière de gérer la société. Les jeunes se sentent exclus de la société, ce qui est en partie lié au fort taux de chômage parmi cette partie de la population. Il est donc important que chaque citoyen sente que la démocratie recoupe toutes les questions qui lui tiennent à cœur. Dans les études menées en Europe, certains jeunes se disent prêts à vendre leur voix, d'autres souhaiteraient que soit porté au pouvoir un dirigeant puissant qui ne tienne pas compte de l'avis du Parlement. Une telle situation est très dangereuse.

La ville de Malmö tente à travers la démocratie électronique de mieux entrer en contact avec les citoyens, en particulier avec les jeunes. Depuis de longues années, Malmö mène des actions innovantes dans ce domaine. Il s'agit d'une part d'apporter des services à la population d'une façon plus accessible, et d'autre part de créer un dialogue avec les citoyens. Ce dialogue doit être permanent, et non pas avoir lieu seulement au moment des élections. La démocratie participative est basée sur un dialogue avec le citoyen. Katharina Wallenborg a évoqué la veille devant le Congrès la manière dont la ville de Huddinge assure une meilleure participation des jeunes à la prise de décisions politiques. Ce sont toujours les élus qui prennent les décisions, mais de telles pratiques permettent au préalable un dialogue approfondi avec les jeunes.

L'Initiative de Malmö est une plateforme sur le web où les citoyens peuvent formuler des propositions ou réagir quant aux projets concernant la ville. Il ne s'agit pas d'un organe décisionnel, mais d'une plateforme qui permet de lancer le débat concernant différentes questions politiques. Les citoyens peuvent soutenir des initiatives ou faire part de leur opinion sur divers sujets. Chacun peut y participer, y compris les élus locaux. Lorsqu'une idée recueille des centaines d'avis positifs, la commission municipale concernée examine cette proposition, naturellement sans aucune obligation. Des propositions intéressantes peuvent émerger et être étudiées en commission municipale. L'Initiative de Malmö a été l'une des premières démarches de cette nature en Suède. De nombreuses propositions émanent des communautés sans doute les plus dynamiques de la société, ce qui

n'empêche pas chacun de faire entendre sa voix. Pour garantir le succès de cet outil, il est essentiel pour les élus locaux de réagir aux propositions qui sont avancées, et de faire connaître aux personnes qui ont présenté ces propositions la suite qui leur est réservée.

Un autre outil mis en place par la municipalité est le panel de Malmö. A l'origine, une invitation a été lancée à de nombreux habitants pour qu'ils représentent la ville. Le panel de Malmö est constitué d'environ 1 600 participants qui sont consultés plusieurs fois par an. Ainsi, lorsqu'une commission municipale doit choisir le site où sera implanté un terrain de sport, elle tient compte de l'avis du panel. Parfois il est nécessaire d'avoir un débat approfondi sur certaines questions et des membres du panel sont alors invités à se déplacer. Les panélistes votent de façon anonyme : seul est connu le résultat global de la consultation. Le panel permet aux élus locaux de prendre connaissance des différents courants de pensée. Par exemple, il a été envisagé l'utilisation de caméras de vidéosurveillance sur des routes où de nombreuses infractions avaient été constatées. Le débat a porté sur les notions de sécurité, d'atteinte à la vie privée, d'aide aux enquêtes policières. Une très forte majorité s'est prononcée en faveur des caméras et les responsables politiques ont suivi cet avis. La vidéosurveillance s'est révélée être un excellent outil pour lutter contre les infractions. Les élus locaux ne formulent pas d'hypothèses a priori sur ce que peuvent penser les habitants, ils entendent réellement leur voix et en débattent en commission. La ville de Malmö veut éviter le travers constaté chez certains responsables politiques qui ne discutent qu'entre eux et qui n'ont aucune idée de ce que souhaite le reste de la société.

Ilmar Reepalu évoque ensuite une difficulté à laquelle se heurtent de nombreux jeunes en Suède : les logements sont très chers et ne sont pas nécessairement adaptés aux besoins de la jeune génération. La ville de Malmö a invité des jeunes et des architectes à présenter des propositions dans ce domaine sur le site web. 60 000 réponses ont été enregistrées. La municipalité a contacté des sociétés susceptibles de mettre en application certaines de ces idées, qui étaient très innovantes et d'application directe. Ainsi, les jeunes réalisent que la démocratie leur permet de participer à la vie de la société. Les élus, quant à eux, doivent s'assurer que la voix des citoyens soit bien entendue.

M. le PRESIDENT (France, SOC) remercie les deux orateurs pour leurs interventions qui amènent des éléments intéressants au débat et suscitent visiblement de nombreuses réactions parmi les auditeurs. Il ouvre le débat et donne la parole à Galyna Gerega.

Galyna GEREGA (Ukraine, PPE/CCE) (interprétation) souligne que les villes modernes recèlent un réel potentiel d'innovations. En qualité de vice-responsable de la ville de Kiev, elle explique que la capitale ukrainienne a adopté un système de gestion électronique de la ville : un centre de services électroniques a été créé, avec un portail web qui fournit des informations sur tous les services municipaux et permet d'obtenir tous les documents administratifs nécessaires aux habitants. Parallèlement, un système automatisé d'échanges de données a été mis en place entre les différents services. Ce dispositif a permis d'améliorer le fonctionnement des services administratifs et la gestion des affaires courantes par la municipalité, tout cela avec une réduction de coûts. Le système de signature électronique et de confirmation électronique de l'identité sera prochainement en place, ainsi que des bases de données utilisées pour les projets d'investissement de la ville. La ville de Kiev ambitionne de se rapprocher de la qualité des services électroniques mis en place par d'autres municipalités dans les pays développés européens. Galyna Gerega fait part de sa conviction que l'avenir des villes dépend intimement de l'usage des moyens électroniques.

Luzette WAGENAAR-KROON (Pays-Bas, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'un grand nombre de municipalités des Pays-Bas étudient comment les médias sociaux peuvent contribuer à une plus grande participation des citoyens à la vie publique et faciliter la mise à disposition de meilleurs services à la population. L'utilisation des médias sociaux par les municipalités a beaucoup augmenté dernièrement et des lignes directrices ont d'ailleurs été émises en la matière. Luzette Wagenaar-Kroon cite plusieurs exemples dans ce domaine. Les municipalités, par l'intermédiaire des médias sociaux, donnent aux citoyens la possibilité de s'exprimer sur les politiques publiques. Ainsi, la municipalité de Leiden a utilisé Twitter afin de lancer un dialogue entre des internautes, des élus locaux, des partenaires appartenant à des institutions éducatives, en vue de développer une politique culturelle municipale. Les médias en ligne permettent de toucher la jeune génération plus efficacement que par les moyens traditionnels. Différentes villes utilisent également les plateformes numériques pour informer les jeunes ou pour les inviter à participer à un panel en ligne afin de faire part de leurs réactions aux projets envisagés par le conseil municipal. Ainsi la participation des

citoyens à la démocratie locale augmente et permet de prendre les décisions de façon différente. Certaines municipalités organisent des débats sur Twitter, d'autres ont mis en place des applications mobiles pour certains services.

Luzette Wagenaar-Kroon relève qu'il existe cependant un risque à utiliser les réseaux sociaux sans ligne directrice. Les discussions sur Twitter doivent être organisées. Luzette Wagenaar-Kroon conclut qu'elle serait heureuse de prendre connaissance d'expériences menées sur le même sujet dans d'autres pays.

Ann BESKOW (Suède, SOC) (interprétation) relève que Monsieur Reepalu a évoqué une plateforme web où chacun peut faire part de son avis, mais certains groupes de la société n'utilisent pas les outils modernes de communication. Comment s'assurer que la voix de ceux qui n'ont pas accès à Internet soit bien entendue ? Des réunions publiques sont-elles organisées à la suite des débats sur le web ?

Jos WIENEN (Pays-Bas, PPE/CCE) (interprétation) s'adresse à Monsieur Tamm. Il souhaiterait savoir comment la population de Tartu a réagi face à ces diverses initiatives de la municipalité concernant l'utilisation des médias en ligne. Par exemple, s'agissant de la diffusion des réunions du conseil municipal sur le web, est-il possible de savoir combien de personnes suivent régulièrement ces informations ?

Fleur BUTLER (Royaume-Uni, CRE) (interprétation) indique qu'elle est fortement intéressée par l'Initiative de Malmö. Elle fait observer qu'un tel outil est très utile à condition qu'il ne soit pas accaparé par des groupes de lobbying. Comment éviter de telles dérives ? Par ailleurs, Monsieur Reepalu peut-il citer des exemples de propositions qui auraient recueilli au moins cent signatures et qui auraient conduit à une action de la ville ? Quelle est la proposition qui a recueilli le plus de signatures ?

Barbara TOCE (Italie, SOC) (interprétation) revient sur l'utilisation par la ville de Tartu des services accessibles à partir des téléphones portables dans le domaine des transports, de l'éducation, etc. Elle demande à Monsieur Tamm de préciser quels sont les services qui fonctionnent le mieux et qui sont le plus appréciés par les citoyens.

Dario GHISLETTA (Suisse, SOC) souligne que le thème des villes intelligentes est très intéressant et très complexe. En Europe, il est constaté que la population d'un certain âge est celle qui participe le plus aux élections, or cette population reste relativement à l'écart des nouvelles technologies. Ce point doit être pris en considération. Dario Ghisletta est conscient du rôle considérable que peuvent jouer les médias sociaux. Il soulève cependant le risque que les médias sociaux prennent la place d'autres moyens de communication tels que la presse écrite, la télévision, la radio, les réunions politiques, etc. Or dans certains pays européens, il existe des acteurs politiques qui ne communiquent que par l'intermédiaire des médias sociaux. Ainsi, en Italie, un mouvement politique déclare ne vouloir discuter que par le biais des réseaux sociaux. Dario Ghisletta estime qu'une telle démarche pose un réel problème.

Marc COOLS (Belgique, GILD) considère que tous les élus locaux réunis dans cette assemblée sont partisans d'un contact constant avec leurs citoyens. Il s'efforce de mettre en place dans sa propre commune une démocratie participative. En Belgique, il existe de nombreux dispositifs d'enquête publique, par exemple pour les projets d'urbanisme, mais les réactions des citoyens sont parfois négatives : ils sont favorables à une école, mais pas dans leur quartier, ils sont favorables à un bus, à condition que l'arrêt ne se trouve pas devant leur domicile... Les élus doivent gérer ce type de réactions. Lors de réunions publiques, ils peuvent expliquer les avantages du projet municipal, s'ils reçoivent des pétitions, ils peuvent y répondre, mais comment gérer ces réactions via les médias sociaux ? Marc Cools fait observer que le dialogue dans les réseaux sociaux est parfois extrêmement réducteur. Comment répondre à une phrase telle que « ce projet urbanistique est une monstruosité » ? Dans les deux villes de Tartu et de Malmö, comment est gérée cette question ? Les municipalités disposent-elles de suffisamment de personnes aptes à entretenir un dialogue sur les réseaux sociaux ?

Andrea PELLIZZARI (Italie, PPE/CCE) (interprétation) confirme les propos de Dario Ghisletta sur l'existence d'un parti en Italie qui veut se passer des canaux traditionnels de communication,

préférant un rapport direct par le biais d'Internet. Cette démarche peut certes comporter un certain nombre d'avantages, en permettant un contact direct avec les citoyens, mais soulève plusieurs difficultés. Andrea Pellizzari estime que cet outil peut permettre d'atteindre certains objectifs, mais pas tous. Il n'est pas possible de dire aux citoyens qu'ils peuvent voter en ligne en se substituant au conseil municipal chargé de prendre les décisions. Cette interaction avec la population représente cependant un atout important pour la démocratie.

Les médias sociaux peuvent être en outre particulièrement précieux dans le domaine de la protection civile. Ainsi, la commune de Arzignano a subi quelques jours auparavant un léger tremblement de terre, et les habitants ont reçu des informations directes de la part de la municipalité via Facebook et Twitter. Il en est de même lors de fortes chutes de neige. La population réagit très positivement à une telle démarche et apprécie que le maire et ses collaborateurs soient disponibles et ouverts à la critique. Andrea Pellizzari indique que dans les réseaux sociaux, une certaine attitude tend à s'imposer, visant à laisser à l'écart ceux qui ont pour seul but de dénigrer. La transparence porte donc ses fruits. Néanmoins, tous les problèmes de l'administration publique ne peuvent pas être résolus par ce biais.

Andrea Pellizzari invite par ailleurs tous les membres présents à s'inscrire sur les pages Facebook et Twitter de la ville de Arzignano et à faire part de leurs propres expériences. Il souligne que les jeunes sont accoutumés à voyager et à utiliser à outrance Internet. Vis-à-vis de la jeune génération qui est née avec cette ère numérique, il est important de faire évoluer les rapports des citoyens avec leurs élus, sinon ceux-ci seront bientôt considérés comme des pièces de musée...

Matej GOMBOSI (Slovénie, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'il est maire d'une commune d'un peu moins de 9 000 habitants et informaticien de formation. L'informatique permet certes d'améliorer l'efficacité des municipalités et de rendre l'information plus accessible, ainsi que de réaliser des économies. Les services électroniques sont très recherchés par les citoyens. De nombreuses démarches administratives peuvent être accomplies en ligne, et les habitants ont accès à un ensemble d'informations concernant le travail de la municipalité et les projets en cours. Internet ou les téléphones mobiles peuvent être utilisés pour faciliter l'interaction avec la population et l'insertion dans la société, en donnant aux citoyens la possibilité d'exprimer leurs commentaires ou suggestions. La municipalité de Beltinci essaye donc d'introduire progressivement de tels services, dans l'intérêt à la fois de la population et des services municipaux. Elle participe à des projets européens dans le domaine des nouvelles technologies. Un projet est d'ailleurs en cours avec la Faculté des Sciences informatiques pour fournir aux habitants un calcul précis de l'énergie solaire disponible sur leur bâtiment ou sur leur terrain, et le retour sur investissement qu'ils peuvent espérer d'une installation photovoltaïque.

Vittorio BROCCOLI (Saint Marin, NI) (interprétation) indique que sa commune, Chiesanuova, a lancé toute une série d'activités afin d'impliquer les citoyens : manifestations, rencontres publiques, etc. L'utilisation des nouvelles technologies n'est pas oubliée avec la création d'un site Internet et d'une page Facebook qui permet de communiquer sur les activités organisées par la municipalité. Vittorio Broccoli se demande cependant comment toucher toute la population : les jeunes sont réceptifs à la communication en ligne, mais toute une partie de la société est très éloignée de l'usage d'Internet et des nouvelles technologies en général, et cette observation ne concerne pas que les personnes âgées. Quels sont les instruments qui peuvent permettre d'impliquer dans la vie de la commune cette partie de la population ?

Dariusz WROBEL (Pologne, CRE) (interprétation) signale que de nombreuses villes de Pologne souhaitent devenir des « villes intelligentes ». Des projets sont mis en place dans les domaines de la gestion du trafic routier, des transports en commun, des systèmes de sécurité. La mise en œuvre de dispositifs de sécurité publique a pourtant créé certains problèmes : l'enregistrement numérique des personnes et des objets pose la question de la protection des données personnelles. Pour assurer cette protection, le système n'est utilisable que par la police municipale. Dariusz Wrobel estime que pour une meilleure efficacité, le système devrait être disponible également pour les autres services municipaux. Des amendements à la loi polonaise à ce sujet sont en projet. Dariusz Wrobel demande aux deux intervenants s'ils peuvent présenter des suggestions dans ce domaine.

Gaye DOGANOGLU (Turquie, PPE/CCE) (interprétation) félicite tous ses collègues, ici présents, qui utilisent ces technologies intelligentes. Elle leur suggère de mettre en place un réseau grâce à leurs adresses Twitter afin de faciliter les échanges d'expériences ultérieurs.

M. le PRÉSIDENT (France, SOC) invite Monsieur Tamm et Monsieur Reepalu à répondre aux diverses questions posées par les membres de l'assemblée.

Raimond Tamm, maire adjoint de la ville de Tartu, Estonie (interprétation) répond à la question qui portait sur la réaction de la population de Tartu face à ces différents services. La municipalité s'assure, avant la mise en place d'un nouveau service, qu'il répond vraiment à un besoin de la population et interroge les habitants à ce sujet. Le nombre de personnes qui suivent les sessions du conseil municipal en ligne est variable selon l'ordre du jour, cependant il est certain que cette possibilité a permis d'augmenter l'intérêt des citoyens : on estime que 1 % environ de la population suit ces réunions, ce qui semble un excellent résultat.

Raimond Tamm cite ensuite quelques exemples des services mis en place à Tartu. Des services mobiles permettent un dialogue entre les écoles et les parents d'élèves. Toutes les écoles de Tartu sont impliquées dans le projet, et les enseignants souhaitent qu'il se poursuive. Les enseignants peuvent ainsi communiquer facilement aux parents des informations relatives par exemple aux voyages scolaires, aux progrès des enfants... Il est envisagé d'étendre ce dispositif aux jardins d'enfants.

Un autre service mis en place par la municipalité est un système de surveillance de proximité. Les personnes qui souhaitent participer reçoivent des SMS de la part des services de police ou des sociétés de surveillance qui participent à ce projet, pour les alerter sur les points sur lesquels elles doivent être vigilantes, par exemple en cas de vol de voiture, etc. Ce système n'est pas encore beaucoup utilisé, mais se montre efficace, en permettant par exemple de retrouver des voitures volées.

Une hotline a été mise en place, et les habitants de Tartu peuvent ainsi signaler par SMS un dysfonctionnement sur l'éclairage public, ou d'autres problèmes concernant les services municipaux. Les citoyens n'ont qu'un seul numéro à mémoriser et le message est transféré au service compétent.

Une autre application concerne les équipements sportifs et les parcs publics : si une personne souhaite y pratiquer une activité après dix heures du soir, elle le signale en envoyant un SMS et l'éclairage du lieu sera maintenu.

Raimond Tamm souligne que la mairie de Tartu se préoccupe également de la partie de la population qui n'utilise pas les services électroniques. Elle a donc décidé de continuer à communiquer de façon traditionnelle par courrier.

Raimond Tamm évoque enfin les réseaux sociaux. Ceux-ci donnent davantage de pouvoir aux individus, mais cela peut s'avérer dangereux. Ainsi, en Estonie, il est arrivé que des hommes politiques ne réagissent pas à des commentaires laissés sur des réseaux sociaux. 4 000 personnes ont alors critiqué l'activité d'un homme politique. Facebook est un outil puissant, mais dangereux. Les institutions publiques doivent apprécier à leur juste valeur cet instrument, sans en négliger les dangers.

Ilmar REEPALU, maire de la ville de Malmö, Suède (interprétation) note qu'il est important d'être conscient que la démocratie ne se limite pas à la prise de décision. La démocratie participative concerne le processus qui précède la prise de décision : comment interagir avec la population, comment faire émerger des solutions ? Les villes de Tartu et de Malmö ont mis en œuvre une façon d'obtenir davantage de participation de la part de leurs habitants. Certes, tous les individus ne sont pas accoutumés à utiliser un ordinateur, et c'est pour cette raison que dans le cadre du panel de Malmö, certaines questions sont envoyées par courrier. L'Initiative de Malmö, en revanche, est accessible uniquement à partir d'Internet.

Une préoccupation exprimée par les intervenants portait sur la possibilité de dérives. Ilmar Reepalu indique qu'effectivement, certaines personnes pourraient être tentées de lancer une polémique sous le couvert de l'anonymat, cependant de telles dérives n'ont pas été observées. On

constate que les échanges virtuels donnent envie aux individus de participer à des réunions réelles pour poursuivre les discussions. L'intérêt pour les réunions politiques s'en trouve relancé. Les médias sociaux sont un bon moyen de susciter davantage de curiosité pour la façon dont une ville est gérée.

Ilmar Reepalu constate que lorsque l'on élabore un plan directeur à un horizon de vingt ou trente ans, il s'agit d'exprimer une vision et il est important que le plus grand nombre d'habitants participent à l'élaboration de cette vision, en particulier les jeunes. Il convient de se rendre dans les écoles et d'interroger la jeune génération sur le type de société dans laquelle elle souhaite vivre. Une telle méthode permet par ailleurs de sensibiliser les enfants et les adolescents aux principes démocratiques. Ilmar Reepalu estime que la démocratie ne consiste pas à trouver une solution parfaite, mais à pratiquer l'écoute et à construire un compromis dans lequel chacun pourra se reconnaître. Une telle approche laisse place à beaucoup de nuances. Ilmar Reepalu fait observer que la ville de Malmö ne propose pas une solution, mais un outil pour plus de participation. La société est confrontée à de nombreux problèmes dans la période actuelle et les individus doivent avoir le sentiment qu'ils sont intégrés dans la société, que leur avis compte et qu'ils font partie de l'avenir.

M. le PRÉSIDENT (France, SOC) souhaite conclure cette discussion par un certain nombre de remerciements. Il remercie tout d'abord ses collègues du Bureau, avec lesquels il a choisi le thème du débat de ce jour. Les nombreuses interventions de la part de l'assemblée prouvent que le choix était bon. Il remercie les deux représentants des villes de Tartu et de Malmö d'avoir accepté de partager leur expérience, sur une question qui comportait de nombreux aspects techniques. Le sujet n'est d'ailleurs pas épuisé. Le Président remercie également tous ceux qui sont intervenus dans le débat et tous les auditeurs, et il souligne que cette discussion n'est que le début d'un processus. Il invite les présidents des trois commissions du Congrès à poursuivre le travail sur ce thème en commission. La Chambre des pouvoirs locaux reviendra également sur ce sujet.

Enfin, le Président relève que les échanges ne doivent pas se limiter aux réunions et incite tous les membres de la Chambre à poursuivre les discussions par l'intermédiaire des réseaux sociaux. De tels échanges ne peuvent qu'être bénéfiques en vue de rendre de meilleurs services aux citoyens et pour que ceux-ci participent davantage à la vie de la collectivité. Les assemblées municipales sont de moins en moins suivies par les habitants, la société évolue et les élus locaux doivent non seulement s'adapter, mais même être des éléments moteurs en la matière.

8. CLOTURE PAR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

M. le PRÉSIDENT (France, SOC) attire l'attention des membres de la Chambre sur l'exposition « Sourire - une vraie valeur de la vie » organisée par la République de Moldova. Cette exposition est consacrée à la caricature des chefs de délégation au Congrès.

Le Président annonce que la 25^{ème} session de la Chambre des pouvoirs locaux se tiendra en même temps que la 25^{ème} session du Congrès, du 29 au 31 octobre 2013.

Le Président déclare close la vingt-quatrième Session de la Chambre des pouvoirs locaux.

La séance est levée à 12 h 10.

SÉANCE DE LA CHAMBRE DES RÉGIONS**Mercredi 20 mars 2013 à 9 h**

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. Ouverture par la Présidente de la Chambre.....	75
2. Communication de la Présidente de la Chambre.....	75
3. Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre	76
4. Table ronde : Régionalisation et décentralisation en Europe dans un contexte de crise économique.....	76
5. Clôture par la Présidente de la Chambre	91

1. OUVERTURE PAR LA PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE

La séance est ouverte à 9 h 10 sous la présidence de Mme Nataliya Romanova, (Ukraine, GILD), Présidente de la Chambre des régions.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) déclare ouverte, en vertu de l'article 17.1 du règlement intérieur du Congrès, la vingt-quatrième session de la Chambre des régions.

2. COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE

[CPR(24)1]

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) annonce que des aspects essentiels pour chacun des Etats membres seront débattus lors de la séance de ce jour.

La Présidente propose tout d'abord de présenter un point sur les activités menées par la Chambre des régions depuis octobre 2012, date où elle est devenue Présidente de cette assemblée, puis de discuter des projets pour l'avenir.

Lors de la réunion du mois d'octobre 2012, la Chambre a adopté deux rapports sur des sujets que la Présidente juge prioritaires. Le premier est le rapport sur la gouvernance des macro-régions en Europe. Le second porte sur les actions visant à lutter contre les violences sexuelles à l'égard des enfants. A cet égard, le Congrès a été très actif dans le lancement de la campagne du Conseil de l'Europe intitulée « Un sur cinq ». Cette campagne prend de l'ampleur dans tous les pays européens, signe que cette question est d'une grande actualité.

La Présidente rappelle qu'en octobre 2012, la Chambre des régions a quelque peu changé son approche politique, pour se consacrer systématiquement aux événements politiques intervenus au niveau régional en Europe. Ainsi, le Bureau a par exemple travaillé sur les résultats des dernières élections régionales en République Tchèque, en Italie, au Portugal, en Espagne, en Autriche et en Allemagne. Il a discuté de l'élection d'un nouveau parlement catalan et de la décision d'organiser un référendum sur l'indépendance en Ecosse. Un autre sujet très intéressant, auquel sera consacré un exposé lors de la table ronde, porte sur l'unité territoriale d'Alsace.

La Chambre des régions a été représentée lors de plusieurs manifestations qui intéressent les régions européennes. La Présidente a personnellement participé à la Conférence internationale sur le rôle de la décentralisation dans le renforcement de la démocratie albanaise et l'intégration européenne de l'Albanie, qui s'est tenue à Tirana en octobre 2012. La Présidente a également représenté la Chambre des régions lors de la conférence annuelle de l'Association des Régions transfrontalières européennes à Berlin, en novembre 2012.

Le Congrès et la Chambre des régions ont pris part au séminaire organisé par le Comité des Régions de l'Union Européenne sur le thème « régions baltiques et Fédération de Russie » à Turku en Finlande, à l'Assemblée générale de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes en novembre 2012 à Merida en Espagne, ainsi qu'à la conférence organisée par l'Assemblée des Régions d'Europe le 8 mars 2013 à Varsovie sur le thème « la jeunesse en tant que source et levier de la croissance régionale dans une période de crise ».

En ce qui concerne l'avenir, la Présidente rappelle quelques priorités qui lui paraissent fondamentales. La Chambre des régions essaiera de mettre en œuvre les priorités du Congrès, conformément aux objectifs du Conseil de l'Europe, en collaboration étroite avec tous ses partenaires. La démocratie régionale et la régionalisation sont des défis essentiels. Le cadre de référence défini pour la démocratie régionale doit continuer à inspirer les gouvernements qui s'engagent dans un processus de régionalisation ou de réforme de leurs structures régionales.

Le Bureau de la Chambre des régions mène actuellement une analyse des tendances de la régionalisation en Europe. En effet, de nombreuses velléités de renforcement de l'autonomie régionale émergent, allant dans certains cas jusqu'à une demande de sécession. Il convient de comprendre dans quelle mesure ces phénomènes sont liés au contexte actuel, c'est-à-dire la crise et la recherche de nouvelles voies pour affronter les défis auxquels sont confrontés les pays européens.

Par ailleurs, les projets de coopération entre les régions, et la coopération transfrontalière, qui sont l'une des priorités du Congrès, doivent être au cœur des préoccupations de la Chambre.

La Présidente souligne la volonté de la Chambre des régions de travailler en étroite coopération avec l'Union Européenne, mais également avec les associations qui représentent les régions. La coopération avec la société civile est tout aussi essentielle : il faut réagir rapidement aux initiatives provenant de celle-ci. La veille, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a évoqué devant le Congrès la cohésion sociale et la participation citoyenne, faisant de ce thème l'un des mots clés du travail du Conseil de l'Europe.

La Présidente conclut que pour accomplir sa mission, la Chambre des régions a besoin du soutien de tous ses membres, ainsi que des citoyens qu'ils représentent.

La Présidente invite les auditeurs à intervenir s'ils le souhaitent. Aucune demande d'intervention n'étant présentée, elle propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

[CPR(24)OJ1PROV]

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) demande aux membres de la Chambre s'ils souhaitent présenter des amendements au projet d'ordre du jour contenu dans le document CPR(24)OJ1PROV.

La Présidente constate qu'aucune proposition d'amendement n'est formulée.

Le projet d'ordre du jour est adopté.

4. TABLE RONDE : RÉGIONALISATION ET DÉCENTRALISATION EN EUROPE DANS UN CONTEXTE DE CRISE ÉCONOMIQUE

[CPR(24)2]

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) attire l'attention des membres de la Chambre sur l'importance du thème qui va être traité : la régionalisation et la décentralisation en Europe dans un contexte de crise économique. Cette table ronde s'inscrit parfaitement dans la thématique adoptée par la vingt-quatrième session du Congrès, l'Europe en crise. La crise a obligé un grand nombre de collectivités territoriales à réduire certains de leurs services, et notamment des services sociaux. Parallèlement, une tendance à la décentralisation est de plus en plus perceptible.

La Présidente constate que, contrairement au précepte souvent invoqué « penser globalement, agir localement », les décideurs européens n'ont pas pu mener une réflexion à l'échelle mondiale, et que les citoyens en supportent les conséquences, d'où la crise de confiance actuelle envers les gouvernements. Cependant, la crise peut aussi ouvrir des opportunités pour mener à bien des réformes. Par exemple, en France, une réforme territoriale est engagée, visant à simplifier les différents niveaux d'administration. Ces derniers mois, en Europe, un autre phénomène a été observé : la renaissance d'un nationalisme régional. Comment interpréter ces tendances ?

La Présidente invite Herwig van Staa, le Président du Congrès, à ouvrir la table ronde. Ulrike Guerot, quant à elle, évoquera les tendances au nationalisme régional, tandis que Michèle Sabban, au nom de l'Assemblée des Régions d'Europe, abordera la façon dont les régions luttent contre la crise. Françoise Dupuis présentera la position de la Conférence des Assemblées législatives régionales européennes, puis Jean-Marie Belliard exposera le projet d'unité territoriale d'Alsace. Deux rapporteurs viendront présenter leurs recommandations : Bruno Marziano, rapporteur du Congrès sur les régions à statut spécial, et Marie-Madeleine Mialot Muller, rapporteure sur la régionalisation. D'autres orateurs se sont également inscrits au débat.

Herwig VAN STAA (Autriche, PPE/CCE), Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, (interprétation) souligne que la situation des régions en Europe ne manque pas d'avoir des répercussions sur leur possibilité de faire face à la crise actuelle, crise économique, mais aussi crise de société. Une recrudescence des mouvements nationalistes est observée, et même si certains ne

sont que des groupuscules, d'aucuns sont particulièrement véhéments. Tous basent leur argumentaire sur la peur, alors que la solidarité est essentielle pour faire face à la crise.

Herwig van Staa rappelle que les membres du Congrès disposent de textes fondamentaux : la Charte européenne de l'autonomie locale est le premier d'entre eux. Il déplore que le Congrès n'ait pas réussi à imposer une Charte de l'autonomie régionale, les Etats nations ayant fait échouer cette tentative. Le Congrès n'a pu obtenir qu'un cadre de référence pour la démocratie régionale, texte à valeur purement interne et qui n'a pas de caractère contraignant pour les Etats membres.

Deux questions se posent dans ce domaine : la création de collectivités au niveau régional et les modalités de coopération transfrontalière. Un certain nombre de régions à statut spécial existent en Europe : le Pays basque, la Catalogne, les Açores, les îles Åland, l'Ecosse, l'Irlande du Nord... La plupart ont vu le jour pour des raisons démographiques ou historiques. Par ailleurs, il existe en Europe des Etats fortement régionalisés, où les régions disposent de pouvoirs législatifs relativement étendus, et parfois au sein de ces Etats, certaines régions ont des compétences tout à fait particulières, comme c'est le cas en Espagne.

En matière de coopération transfrontalière, Herwig Van Staa souligne le rôle que peuvent jouer les groupements européens de coopération territoriale (GECT), estimant que cet instrument recèle un potentiel considérable pour développer la coopération économique transfrontalière. Les GECT ont été créés en 2006 par l'Union Européenne, car la coopération transfrontalière, telle qu'elle avait été conçue par la Convention de Madrid et ses trois protocoles additionnels, n'était pas réellement opérationnelle, un certain nombre d'Etats n'ayant pas ratifié la convention ou l'ayant assortie de nombreuses réserves. Le nouveau cadre instauré par le GECT permet à des régions ou des autorités locales d'établir des coopérations avec des entités n'appartenant pas à l'Union Européenne mais situées dans des pays membres du Conseil de l'Europe. Dans ce cadre, peuvent être mis en place des programmes soutenus par les fonds de l'Union Européenne.

Enfin, les macro-régions, telles que celles de la Baltique ou du Danube, permettent de mettre en œuvre des stratégies associant de nombreux Etats. L'Union Européenne ne leur a pas dédié de fonds spécifiques, mais plusieurs postes budgétaires existants peuvent être mobilisés en faveur de ces macro-régions. Certains pays qui n'appartiennent pas à l'Union Européenne, tels que la Suisse, le Liechtenstein et Monaco, cherchent à s'intégrer dans ces différents groupements. Herwig van Staa fait observer qu'il a toujours été partisan d'une grande ouverture dans les textes régissant les GECT. Récemment, lors de contacts avec le commissaire européen Johannes Hahn, il a plaidé pour que dans le prochain cadre financier de l'Union Européenne, qui couvrira la période jusqu'en 2020, des possibilités de financement soient prévues à cet égard, ainsi que pour les régions qui souffrent d'un retard de développement.

Herwig van Staa estime que les régions à statut spécial peuvent jouer un rôle tout à fait spécifique pour surmonter la crise. Elles disposent en effet d'une grande autonomie budgétaire, et de compétences étendues, notamment en ce qui concerne la coordination des actions menées par l'échelon inférieur, c'est-à-dire les collectivités locales. Elles ont ainsi la possibilité d'agir au plus près du terrain. Herwig van Staa invite les membres de la Chambre à se référer aux travaux menés par leur collègue Karl-Heinz Lambertz dans ce domaine. Ces régions doivent encore intensifier leur coopération avec les autorités locales. C'est en effet à ce niveau, et en agissant ensemble, qu'il faut trouver des réponses à la crise. Le Congrès, en collaboration avec ses partenaires, réfléchit actuellement à l'élaboration d'une charte de la gouvernance à plusieurs niveaux.

Ulrike GUEROT, (Allemagne), Directrice du Bureau de Berlin du Conseil européen des relations étrangères (ECFR), (interprétation) considère que la régionalisation et les ambitions d'autonomie régionale ne sont pas des phénomènes nouveaux en Europe. Au cours des décennies passées, des mouvances militantes et séparatistes, telles que les mouvements basques ou corses, se sont exprimées. Le pouvoir des régions est plus ou moins accentué selon les pays. De grands Etats tels que l'Allemagne ou l'Italie ont une structure fédérale ; à cet égard, la France, avec une structure administrative plus centralisée, fait figure d'exception. Historiquement, on constate que l'Europe a été l'Europe des régions avant de devenir un ensemble d'Etats nations. La création des Etats nations date principalement du XIX^e siècle et s'est accompagnée parfois de guerres et de révolutions. Souvent des régions frontalières sont passées d'une nation à l'autre, comme l'Alsace, la Sarre ou la Silésie.

Avec le phénomène général de mondialisation, l'importance des régions s'accroît de nouveau, et ce processus s'accélère du fait de la crise économique. Certaines régions périphériques sont économiquement en souffrance, comme c'est le cas pour toutes les régions confrontées à un fort déclin de la population. La crise économique y a produit des sentiments d'anxiété, induisant les peuples à redécouvrir des valeurs telles que l'identité régionale. Parallèlement, l'objectif des régions les plus aisées est de mettre fin aux transferts de ressources vers des régions moins riches, comme on le constate actuellement en Bavière, en Ecosse ou en Catalogne. Toutes ces régions sont des contributeurs nets du régime d'harmonisation fiscale de leurs différents Etats centraux. Ainsi, la Catalogne transfère environ 12 à 16 milliards, soit 6 à 8 % de son PIB, vers le reste de l'Espagne. La Bavière ne transfère que 0,9 % de son PIB à l'Etat central d'Allemagne mais elle a décidé, avec le Land de la Hesse, d'introduire un recours devant la cour constitutionnelle contre ces transferts. L'un des arguments essentiels avancés est que d'autres länder d'Allemagne ont des normes sociales plus élevées, et que donc, indirectement, la Hesse paie pour la prospérité de ces régions allemandes.

L'Ecosse, pour sa part, prépare un référendum sur l'indépendance qui aura lieu en 2014, ce qui pose de graves problèmes au Royaume-Uni, surtout dans le contexte du référendum prévu d'ici 2017 sur le maintien au sein de l'Union Européenne. L'analyse réalisée par le gouvernement écossais montre que l'Ecosse a le plus faible déficit, proportionnellement à sa taille, par rapport au reste du Royaume-Uni. La situation juridique de l'Ecosse paraît confuse en cas d'indépendance. L'Union Européenne n'a pas prévu de dispositions légales pour un tel cas de figure. L'Ecosse a fait part de son intérêt pour une adhésion à l'Union Européenne en son nom propre. En Flandre, une situation similaire est apparue depuis que le parti N-VA est devenu la force politique la plus importante lors des élections locales d'Anvers. Ses ambitions politiques, toutefois, ne vont pas au-delà d'une confédération assez souple. L'Etat belge est resté sans gouvernement pendant dix mois en raison de ces dissensions.

En conclusion, Ulrike Guerot souligne que l'économie politique de l'Europe est prise en tenaille entre plusieurs tendances conflictuelles. Un fossé croissant se creuse entre les régions urbaines et rurales, avec d'un côté des villes dynamiques et de l'autre des zones rurales de plus en plus dépeuplées. Cette situation est particulièrement visible dans la partie Est de l'Allemagne, avec toutefois des îlots de prospérité. Un fossé au point de vue de la distribution des richesses est également visible entre le Nord et le Sud de l'Europe. La distribution des richesses à l'intérieur de l'Union Européenne est inégale, bien que la chaîne de valeur industrielle soit européenne. En d'autres termes, la production est transnationale alors que la distribution sociale ne l'est pas, pour différentes raisons liées à la solidarité et aux barrières constitutionnelles. En effet, le système de redistribution en Europe repose sur le pouvoir de négociation des Etats membres lors de l'établissement du budget communautaire. La distribution des richesses au niveau régional est ensuite décidée par chacun des Etats membres sur une base nationale. Dans un monde idéal, au sein de la zone euro, la redistribution devrait s'opérer sous forme de transferts de la part des régions en croissance vers celles qui sont défavorisées. Le gouvernement français a notamment proposé que cette redistribution soit effectuée par le biais d'une assurance chômage. La Commission européenne a déjà lancé un groupe de travail sur ce thème.

Deux conditions à la mise en place d'un tel système doivent cependant être remplies préalablement. Tout d'abord, il faudrait que les citoyens européens comprennent bien que dès à présent, « l'Euroland » est une seule économie et devrait être administrée en tant que telle. Des règles économiques et sociales, des droits minimaux devraient être élaborés au niveau paneuropéen. L'Europe a besoin d'un nouveau contrat social ! Cela ne signifie pas qu'une concurrence ne doit pas s'exercer entre les régions européennes en matière de performance économique et d'attractivité, mais sur la base de règles similaires, afin d'éviter les distorsions. Ulrike Guerot constate que de toute évidence, l'état d'esprit actuel du citoyen européen ne permet pas de considérer l'Europe comme un territoire unique.

La deuxième condition est que les pouvoirs régionaux et le droit à l'autodétermination soient renforcés dans le système institutionnel, par exemple en reconnaissant la participation régionale dans la future structure parlementaire de l'Union Européenne. Cependant, il convient d'éviter de promouvoir tout séparatisme des régions les plus riches dont le seul but est de se libérer des régions voisines plus pauvres. Il serait illusoire pour elles de penser qu'elles pourraient survivre comme des îlots de prospérité au milieu de régions en déperdition qui sont en proie à des troubles sociaux. On peut déjà

constater un exemple intéressant de migration Sud/Nord avec de jeunes espagnols qui vont chercher du travail en Allemagne.

Ulrike Guerot signale enfin qu'une de ses amies, artiste, réalise un projet sur la façon de mieux relier les régions entre elles. Le dépliant qui présente ses travaux est à la disposition des membres du Congrès.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) note que l'intervention de Madame Ulrike a présenté un spectre très large des tendances en Europe ainsi que des conclusions très intéressantes.

Michèle SABBAN (France, SOC), Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe, indique qu'elle approuve entièrement les propos de Herwig Van Staa qui a évoqué une crise économique et une crise sociétale. Elle considère, quant à elle, qu'il serait approprié de parler de changement de civilisation, en raison de la rapidité des mutations technologiques.

La crise perdure. Aux premiers symptômes apparus en 2008, avec la crise bancaire, s'est substitué un mal plus profond qui affecte l'économie réelle. Dans ce contexte, les Etats se trouvent accaparés par le prisme supranational et contraints d'adopter des mesures structurelles seules à même de garantir que cette crise ne se renouvellera pas à l'avenir. Parallèlement, les Etats laissent s'éroder le lien qu'ils ont avec leurs citoyens et laissent planer un doute sur la santé de l'Europe. Les régions peuvent et doivent pallier ces carences, en s'affirmant comme le premier relais entre les pouvoirs publics et les citoyens. Elles peuvent tirer avantage de la diversité de leurs territoires, pour favoriser l'innovation et trouver des moteurs de croissance. La multiplicité d'actions à petites échelles peut s'avérer plus efficace que les grands plans internationaux. Tel est le message qui a été porté à l'Assemblée des Régions d'Europe ces derniers mois, notamment lors du cycle de conférences organisé sur le thème du rôle des régions dans la sortie de crise.

Dans ce cadre, plusieurs compétences qu'il est nécessaire d'exercer au niveau local ont été mises en avant. Ainsi, les régions doivent apporter leur soutien aux politiques de l'emploi et en particulier à celles en faveur de la jeunesse, car c'est elle qui porte les promesses d'une Europe forte et équilibrée. En adaptant les formations aux besoins des employeurs, en sécurisant les parcours scolaires par l'apport d'une réponse adaptée à chaque situation, les régions parviendront à améliorer l'employabilité de la jeune génération. En complément, il apparaît incontournable de favoriser la mobilité des jeunes. Le programme Eurodyssée, mis en place par l'Assemblée des Régions d'Europe dans ce but, remporte un succès croissant d'année en année.

L'économie « verte » est également un enjeu majeur dont les régions doivent se saisir. Depuis trop longtemps, les pouvoirs publics ont tardé à prendre la mesure d'une nécessaire reconversion économique. Pourtant, les régions disposent des outils nécessaires pour orienter les financements vers des secteurs à fort potentiel de croissance verte.

Enfin, un troisième axe de réflexion portait sur l'atout que représentent les spécificités des petites et moyennes entreprises. Sans réfuter l'importance des grandes entreprises, pourvoyeuses d'emploi et de croissance, il importe de ne pas occulter le fait que 99 % des entreprises européennes sont des PME, et que 90 % d'entre elles sont des micro-entreprises de moins de 10 salariés. Il a été convenu lors des débats de comparer les expériences respectives en matière de politique de soutien, d'identifier les secteurs les plus prometteurs et de mettre en place des outils innovants de financement et de garantie. Il apparaît nécessaire d'associer tous les acteurs en présence : pouvoirs publics, banques, réseaux associatifs, universités, afin d'instaurer une coopération fructueuse. La création de la Banque publique d'investissement en France, sur le modèle de son homologue allemande, est le signe d'un constat partagé : le meilleur niveau pour investir dans les petites et moyennes entreprises est l'échelon local.

Les régions ont donc des réponses concrètes à apporter aux problèmes auxquels est confrontée l'Europe, mais elles ne peuvent agir sans l'appui des gouvernements nationaux et des institutions communautaires, dans l'esprit d'une gouvernance à multi-niveaux coordonnée. Pour que les régions parviennent à mettre en œuvre les politiques de croissance, elles doivent pouvoir s'appuyer sur les fonds de la Commission européenne. Dernièrement, le Président du Parlement européen, Martin Schulz, a souligné qu'il était urgent de mettre en place des relations directes entre

l'Union Européenne et les autorités locales et régionales. Conscients de cette nécessité, plusieurs gouvernements ont entrepris de réformer leur organisation territoriale. Ainsi, en Roumanie, un projet consistant à fusionner les judetes en régions plus grandes est en cours, afin de permettre à ces collectivités d'atteindre une taille critique. Les présidents de régions attendent beaucoup de cette réforme, qui pourrait leur permettre d'améliorer l'utilisation des fonds communautaires tout en réalisant des économies d'échelle. La Hongrie, quant à elle, a choisi d'exercer le principe de subsidiarité de manière spécifique, jugeant que les autorités régionales doivent jouer un rôle économique moteur. Celles-ci pourront avoir un rôle clé dans la gestion des fonds structurels. L'Assemblée des Régions d'Europe rappelle cependant qu'elle s'oppose fermement à toute conditionnalité macroéconomique : l'accès des régions aux fonds structurels ne saurait en effet dépendre de politiques budgétaires nationales sur lesquelles elles n'ont pas prise. La Commission européenne est réceptive à ces arguments. Il appartient donc aux Etats, seuls responsables de l'utilisation des fonds structurels, de prendre les mesures nécessaires pour que les régions puissent administrer ces fonds le plus efficacement possible.

Par ailleurs, en présence de débats houleux entre le Conseil européen et le Parlement européen sur la politique de cohésion, l'Assemblée des Régions d'Europe a rappelé son attachement à cette politique qu'elle considère comme le principal outil pour atteindre les objectifs d'une croissance inclusive, intelligente et durable. Le budget européen doit être un instrument d'unité et de solidarité entre les régions d'Europe. Les régions doivent prendre leur pleine mesure de leur spécificité, à savoir leur proximité avec les citoyens.

Michèle Sabban appelle les présidents de régions à s'affirmer dans leur identité de pouvoir public responsable et dégagé des pièges des intérêts nationaux, afin de remplir pleinement leur vocation de lien social et économique avec leurs administrés. Enfin, elle invite les auditeurs à venir assister au dernier sommet, au mois de mai à Paris, qui clôturera les travaux de l'Assemblée des Régions d'Europe. Une déclaration de dix principes sera présentée afin de permettre aux régions de faire valoir leurs solutions en vue d'une sortie de crise.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) remercie Madame Sabban pour son invitation, mais aussi pour son intervention orientée vers un avenir plus équitable grâce à un dialogue avec les citoyens. Elle se réjouit par ailleurs d'un renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne.

Françoise DUPUIS (Belgique), Présidente de la Conférence des Assemblées Législatives Régionales Européennes (CALRE), présente tout d'abord la CALRE, créée en 1997 à Oviedo, qui réunit 74 présidents d'assemblées législatives régionales européennes : communautés espagnoles, régions italiennes, Etats fédérés allemands et autrichiens, régions portugaises des Açores et de Madère, Ecosse et Irlande du Nord, communautés et régions de Belgique ainsi que d'autres entités. Les assemblées régionales membres de la CALRE disposent d'un pouvoir législatif dans de nombreux domaines. La CALRE a pour ambition de contribuer à la participation démocratique à l'Union Européenne, ainsi que de renforcer les relations entre les assemblées régionales. Elle soutient les projets de coopération transfrontalière. Six groupes de travail fonctionnent actuellement en son sein, dont l'un dédié à la fiscalité régionale. Le programme de travail comprend notamment l'effet des mesures anti-crise nationales sur les budgets des collectivités locales, et les meilleures pratiques en termes de fédéralisme fiscal.

Les régions sont directement frappées par la crise économique et financière. En effet, les finances publiques régionales sont prises en tenaille entre des besoins sociaux plus importants et des recettes fiscales réduites. Enfin, elles sont également contraintes par les normes européennes de déficit public qui limitent leurs possibilités d'intervention. Ce contexte génère des tensions entre entités fédérales et fédérées, ainsi qu'entre entités fédérées pour la répartition des ressources fiscales. Les régions peuvent jouer un rôle actif en matière d'emploi et de relance, mais ces questions les dépassent largement, comme elles dépassent les Etats eux-mêmes, la crise étant d'envergure mondiale.

Une décentralisation bien comprise doit s'accompagner d'un renforcement de la cohésion sociale au niveau européen, d'un soutien aux régions en difficulté et de programmes de convergence économique ambitieux.

Dans cette perspective, le programme CALRE 2013 souligne la nécessité d'un cadre financier ambitieux de l'Union Européenne pour la période 2014-2020, afin de permettre un financement adéquat des politiques régionales européennes. La décentralisation, c'est-à-dire l'assignation de responsabilités aux régions, doit s'accompagner de moyens financiers suffisants, sinon elle se traduira par une dilution des solidarités, générant in fine l'affaiblissement de la démocratie.

En outre, la CALRE insiste sur la nécessité d'accompagner le pacte budgétaire de mesures visant à éviter une austérité trop contraignante. Une relance économique européenne est nécessaire. Plus aucun citoyen ne croit que la recette du développement économique se réduit à un mélange pur de libre marché assorti de restrictions drastiques des dépenses publiques. Les grandes banques, qui tenaient parfois de tels discours, ont été les premières à solliciter l'intervention de l'Etat et de l'Union Européenne pour les sauver de la faillite. L'Union Européenne doit se doter de mécanismes garantissant un haut niveau de protection sociale à l'ensemble de ses citoyens.

De nombreuses disparités existent entre les économies régionales. Une décentralisation bien conçue ne peut conduire à les accentuer et doit au contraire éviter la création d'entités territoriales marginalisées, non viables économiquement et qui seraient sources d'instabilité. L'Europe doit se démarquer de cette voie, sous peine de voir les citoyens se détourner des espoirs qu'elle a suscités. Si l'immigration peut être une chance pour des régions vieillissantes, un accroissement de la divergence économique des régions, conjugué au principe de libre circulation, pourrait aussi initier des flux migratoires internes à l'Union Européenne, générant des tensions sociales, et là encore, un rejet des citoyens.

La CALRE défend le principe de subsidiarité, ce qui signifie que les décisions doivent être prises au niveau le plus efficace, et que chaque niveau de collectivité doit disposer des moyens d'initiative et de contrôle adéquats.

Enfin, le déficit démocratique de l'Union Européenne est une préoccupation constante de la CALRE. Le fossé entre les citoyens et les institutions européennes est régulièrement dénoncé. La CALRE soutiendra toute initiative visant à renforcer la légitimité démocratique de l'Union Européenne, et portera une attention particulière aux élections européennes de 2014.

Françoise Dupuis évoque ensuite la situation de la région de Bruxelles-Capitale, dont elle préside le Parlement, et qui illustre à maints égards les enjeux liés à ce débat. Après cinq réformes de l'Etat belge, la région dispose de compétences exclusives. Cette région, siège de nombreuses institutions internationales, connaît le paradoxe d'être très riche en termes de valeur ajoutée, alors qu'un quart de sa population se trouve dans une situation sociale très difficile et que le chômage des jeunes y est extrêmement élevé. Un des problèmes majeurs qu'elle rencontre tient aux rapports entre centre et périphérie. En effet, les ménages urbains à revenus élevés s'installent plutôt en périphérie extra-régionale, ce qui affecte les ressources de la région bruxelloise, basées en partie sur l'impôt sur les personnes physiques, perçu sur le lieu de résidence.

Les principes d'une sixième réforme de l'Etat ont été adoptés en décembre 2011. Cette réforme confiera davantage encore de responsabilités aux régions, mais diminuera à terme certaines solidarités interrégionales.

La région bruxelloise entend valoriser au mieux les opportunités offertes par cette réforme, qui accroîtra significativement ses compétences. Elle est cependant vigilante sur certaines difficultés qui pourraient être générées par cette évolution législative, que celles-ci soient liées aux transferts de charges entre entités fédérées, à la course aux réductions fiscales, à la taille critique pour organiser des solidarités et des services, ou à l'accroissement de la concurrence entre les régions. De même, la décentralisation de certains aspects de la sécurité sociale nationale, tels que les allocations familiales ou l'accueil des personnes âgées, doit être accompagnée des moyens financiers suffisants pour garantir l'équité de traitement de tous.

Françoise Dupuis appelle les auditeurs à n'avoir pas peur des évolutions, mais à les maîtriser. La crise est l'expression d'un déséquilibre du système et donc d'un profond besoin de changement. Il ne faut pas minimiser sa profondeur. Si le déséquilibre systémique est reconnu et corrigé, d'une manière qui favorise l'insertion de tous les citoyens, la crise peut être une chance pour les régions européennes et leurs populations.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) remercie l'intervenante et fait observer que le « grand rêve européen » dépend aujourd'hui des futurs modèles qui seront adoptés. Naturellement, la solidarité interrégionale peut jouer un grand rôle en la matière.

Jean-Marie BELLIARD (France, PPE/CCE), Président de la Commission de la Coopération transfrontalière et décentralisée du Conseil régional d'Alsace, tient tout d'abord à souligner que le projet de l'Alsace se démarque totalement des notions de mouvement séparatiste ou de nationalisme qui ont été évoquées au cours du débat. Le projet consiste simplement, conformément à la loi française, à créer une nouvelle collectivité qui en remplacera trois autres. L'Alsace s'inscrit totalement dans la République française, qui par ailleurs n'est pas un état fédéral.

Au moment où l'Europe connaît des mutations fortes, dans son économie, mais également sur le plan social, culturel et environnemental, il est indispensable que l'action publique évite la dispersion et qu'elle soit tendue vers la réalisation des objectifs prioritaires. Au moment où les collectivités locales sont tenues d'adapter leurs dépenses à un contexte inédit de raréfaction des recettes, il importe de rassembler les ressources pour les affecter à l'essentiel, de construire plus de synergies entre les politiques publiques et de créer les conditions, dans la durée, d'une bonne gestion des deniers publics. Tel est le sens du processus de création de la Collectivité Territoriale d'Alsace.

Jean-Marie Belliard rappelle que les départements français ont été créés à la fin du XVIII^e siècle par l'inspiration révolutionnaire, alors que les régions résultent d'une volonté de décentralisation à la fin du XX^e siècle. Depuis lors, de nombreuses réformes ont permis de franchir des étapes successives. Aujourd'hui, un acte III de la décentralisation est annoncé.

L'Alsace a régulièrement fait preuve, dans ce domaine, de capacités d'initiative et d'expérimentation. Les collectivités locales ont démontré leur pertinence et leur efficacité, chaque fois que l'Etat leur a transféré des blocs de compétences. L'Alsace a su, dans ses communes, ses regroupements communaux, ses conseils généraux, son conseil régional, tirer pleinement parti du processus de décentralisation. Que ce soit dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale ou de l'action économique, chacun peut en mesurer les effets positifs.

Mais demain, qu'en sera-t-il ? La crise financière, économique et sociale en Europe interpelle les fondements sur lesquels les pouvoirs publics, Etats et collectivités territoriales, avaient établi, depuis des décennies, leur fonctionnement.

L'affirmation de blocs de compétences conçus initialement pour spécialiser les collectivités dans des domaines d'intervention réservés n'a pas évité les empiétements de compétences ou les concurrences entre les collectivités. La multiplication des structures locales entraîne un manque de lisibilité pour le citoyen mais également d'efficience pour l'action publique.

Dans un monde qui bouge, face à de grandes régions qui, partout en Europe, s'affirment et se développent, les élus d'Alsace ont constaté qu'ils avaient besoin d'une région encore plus forte pour mieux protéger leurs concitoyens, leur garantir un service public de qualité et accroître la compétitivité de leur économie, tout en conservant les effets positifs de la proximité.

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a institué la possibilité de créer une nouvelle collectivité à statut spécifique, par fusion de la région et des départements la composant. L'initiative de la fusion revient aux collectivités territoriales qui se prononcent par délibérations concordantes, puis une consultation des citoyens est organisée. Le gouvernement ne donne suite au projet de fusion que si ce projet a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, comprenant au minimum le quart des électeurs inscrits dans tous les départements concernés. La fusion est alors promulguée par la loi qui déterminera l'organisation et les conditions de l'administration de la nouvelle collectivité. Celle-ci pourra être mise en place lors des prochaines élections, en 2015.

Le 1^{er} décembre 2011, le Congrès d'Alsace – réunissant l'Assemblée régionale et les deux Assemblées départementales – s'est saisi de cette opportunité et a solennellement affirmé la volonté de constituer en Alsace une collectivité nouvelle : la Collectivité Territoriale d'Alsace, regroupant le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Général du Haut-Rhin.

Ce projet doit répondre à plusieurs objectifs :

- garantir plus de simplicité et de lisibilité pour les citoyens ;
- renforcer la capacité de l'Alsace à être performante dans la mise en œuvre des politiques publiques en simplifiant les prises de décisions et les circuits administratifs ;
- obtenir plus de visibilité et d'influence au niveau national et s'inscrire pleinement dans le développement de la coopération transfrontalière au sein de l'espace rhénan ;
- garantir une meilleure répartition des rôles entre les principales villes de l'Alsace et une meilleure mise en œuvre des politiques publiques sur l'ensemble du territoire alsacien ;
- obtenir de l'Etat le transfert de nouvelles compétences et de nouveaux moyens, à travers la contractualisation, pour expérimenter une nouvelle phase de décentralisation.

Jean-Marie Belliard souligne que de nombreuses régions françaises attendent les résultats de l'expérimentation menée en Alsace, et que ce processus pourra également servir de modèle en Europe.

Il ne s'agit pas simplement de réfléchir à la situation actuelle, mais de penser le modèle pour les décennies qui viennent : comment organiser l'Alsace, la plus petite des régions françaises en termes de superficie, d'une manière plus optimale et plus efficace ? Les élus alsaciens veulent construire une collectivité qui corresponde pleinement aux besoins de l'Alsace et des Alsaciens, à leurs aspirations, à leurs spécificités et à la diversité de leurs territoires, une Alsace dynamique et rayonnante en France et en Europe.

Le 7 avril, les électeurs alsaciens devront se prononcer sur le projet. Jean-Marie Belliard estime qu'il s'agit d'un moment fondateur pour l'Alsace, et plus largement pour la France, car ce processus permettra d'initier une réforme sans précédent des institutions et des modes de gouvernance de ce pays.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) remercie Monsieur Belliard d'avoir présenté de manière aussi passionnée ce projet ambitieux pour l'Alsace. Elle relève la nécessité d'une plus grande synergie entre l'Etat et le niveau territorial. La décentralisation doit être envisagée comme instrument d'une plus grande efficacité. La Chambre des régions suivra avec grand intérêt ce projet audacieux. La transparence, la mise en place de structures efficaces, le recours aux coopérations transfrontalières et le soutien des citoyens apparaissent comme des éléments clés du succès.

Bruno MARZIANO (Italie, SOC), Membre de l'Assemblée régionale de Sicile, (interprétation), indique que la Commission de la gouvernance du Congrès lui a demandé de rédiger un rapport, en collaboration avec le Professeur Palermo, sur les régions à statut spécial en Europe. Ce rapport sera examiné en réunion plénière du Congrès lorsqu'il sera achevé.

De nombreuses régions à statut spécial existent sur le territoire du Conseil de l'Europe. Elles ont été créées pour tenir compte d'exigences particulières liées à la géographie, à la culture, aux langues ou à l'Histoire, comme c'est le cas de la Sicile. En effet, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, il régnait en Sicile un grave malaise économique et social, qui favorisait l'émergence d'un puissant mouvement indépendantiste. Les autorités de l'Etat italien ont jugé qu'octroyer une autonomie particulière à la Sicile était le seul moyen d'endiguer cette dérive séparatiste.

Les régions à statut particulier jouissent de vastes compétences sur le plan législatif, administratif et financier. Leurs compétences peuvent s'exercer à la fois dans des domaines exclusifs ou dans des domaines partagés, ce qui peut leur ouvrir la possibilité de modifier la législation nationale de manière significative. Ces statuts particuliers sont souvent reconnus par la Constitution du pays, ce qui est le cas de la Sicile. Le Président de la région Sicile a le rang de ministre et jouit de la possibilité de participer au Conseil des Ministres chaque fois qu'une question touchant la Sicile y est débattue.

Il est constaté que ces régions à statut spécial bénéficient d'une meilleure protection des principes de la démocratie régionale que les autres régions. L'autonomie politique est exercée par le

biais d'élections directes. Les compétences varient d'une région à l'autre, mais toutes ont des compétences dans le domaine de la coopération internationale, interrégionale et transfrontalière. Ces régions bénéficient de pouvoirs financiers accrus. Des domaines tels que l'emploi ou l'aménagement du territoire font généralement partie de leurs compétences. Ces statuts spéciaux doivent faire l'objet d'un compromis attentif entre différents principes constitutionnels.

Toutefois, ces régions ont vu leurs pouvoirs limités dans le cadre de l'Union Européenne. La Sicile bénéficiait dès l'origine de compétences exclusives dans des domaines essentiels tels que l'agriculture, l'industrie, les travaux publics. Par la suite, l'adoption de normes européennes a fortement limité cette autonomie législative de la région. En Italie, en 2001, dans le cadre d'une réforme de la Constitution italienne, les pouvoirs des régions à statut ordinaire ont été revus et de nouvelles règles ont été prévues pour les régions à statut particulier. Les domaines de compétences partagées Etat/régions ont été multipliés, au point que l'on a parlé d'une réduction des prérogatives des régions à statut spécial, mais en même temps, le rôle des régions dans l'ordre institutionnel italien a été reconnu.

Le statut sicilien est par certains aspects, un statut précurseur. Ainsi dès 1946, l'abolition des provinces et le regroupement de communes étaient envisagés, or dernièrement, ces idées ont été remises à l'honneur dans le cadre de la réduction des dépenses publiques. Ainsi, la veille, la Sicile a décidé la suppression des provinces et l'octroi de nouveaux pouvoirs aux communes ou à leurs groupements.

Bruno Marziano souligne que le réexamen des dépenses publiques ainsi que la simplification des institutions de l'Etat et des régions sont nécessaires pour assainir les comptes des Etats européens, et en particulier de l'Italie. Mais la rigidité du Pacte de stabilité interne entraîne certaines répercussions néfastes, notamment en freinant les investissements, ce qui a des conséquences dramatiques sur l'économie réelle. Par exemple, il s'agit d'un obstacle à l'utilisation des fonds européens, car un cofinancement est nécessaire pour bénéficier de ces fonds. En outre, les autorités publiques ne peuvent plus payer les entreprises qui ont effectué des travaux, ce qui oblige celles-ci à s'endetter. A cela, vient s'ajouter une véritable crise du crédit, qui touche en particulier les PME. Il existe un réel risque de disparitions de PME et de désertification du tissu industriel, ce qui entraînerait une récession aux conséquences dramatiques. Bruno Marziano lance une alerte à ce sujet et indique un certain nombre de pistes qui permettraient de dépasser les contraintes du Pacte de stabilité, sans remettre en cause l'assainissement des comptes publics.

Il suggère tout d'abord d'exclure du Pacte de stabilité les dépenses réalisées par des collectivités pour des actions cofinancées par les fonds européens. En échange d'une grande rigueur sur les dépenses courantes, l'Union Européenne devrait autoriser un dépassement des plafonds d'endettement pour les travaux d'investissement réalisés par des entreprises pour les autorités publiques.

En second lieu, il conviendrait de simplifier l'utilisation des fonds européens JEREMIE et JESSICA, qui devraient être accessibles directement, sans passer par les banques.

En troisième lieu, en utilisant les dispositions du Pacte de stabilité verticale, les régions devraient mettre à la disposition des autorités locales une partie de leurs ressources pour des investissements dans un certain nombre de domaines tels que l'aménagement du territoire, la construction d'écoles, etc.

Bruno Marziano se déclare conscient qu'il ne sera pas facile de mettre en œuvre toutes ces propositions, mais il rappelle que l'Europe s'est bâtie après 1945 pour éviter aux nouvelles générations les souffrances engendrées par les guerres. Il est essentiel de trouver des pistes pour sortir de cette crise grave, rendre l'espoir aux citoyens, et assurer l'avenir des jeunes générations.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) note que Bruno Marziano aborde des questions fondamentales. La veille, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a justement adopté des recommandations sur l'Italie, à l'issue d'un débat très animé. Les régions à statut spécifique ont toujours joué un rôle considérable en Europe. La répartition des compétences doit avoir pour objectif d'offrir les services les plus efficaces aux citoyens au niveau le plus proche d'eux.

Marie-Madeleine MIALOT MULLER (France, SOC), Vice-présidente du Conseil Régional du Centre, indique qu'elle a été désignée comme rapporteure du Congrès sur la régionalisation dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Un groupe d'experts a été désigné pour travailler sur ce sujet, dans le cadre d'une étude plus vaste que le rapport.

L'étude porte sur les niveaux régionaux considérés comme des territoires infranationaux, qui ont leurs propres institutions et compétences, et dont l'exécutif répond de ses actes devant une assemblée élue. Des indicateurs ont été adoptés pour mesurer la régionalisation. Ils portent par exemple sur la façon dont les compétences sont définies, si elles sont exclusives ou partagées, sur les ressources dont disposent les régions, etc. L'étude aborde également les formes de contrôle exercé par l'Etat, la protection juridique dont les régions jouissent, et les effets de la crise sur les autorités régionales. Les experts essaieront notamment de déterminer si la crise a provoqué une modification des rapports de force entre les gouvernements centraux et régionaux. Les spécificités régionales, les disparités économiques, et l'effet de l'intégration au sein de l'Union Européenne feront aussi partie des thèmes abordés.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) relève que cette intervention ouvre plusieurs pistes de réflexion. Elle espère que cette réflexion pourra déboucher sur des modèles de gouvernance plus efficaces au niveau régional, qui permettent de relever les défis posés par la crise.

La Présidente ouvre le débat.

Sergey LISOVSKY (Fédération de Russie, SOC) (interprétation) estime qu'aujourd'hui, les gouvernements et les administrations locales doivent réagir d'une façon différente que lors des périodes stables. Il constate que les gouvernements centraux sont tentés de réduire les compétences au niveau local, mais également qu'un regain des tendances séparatistes se manifeste. La Russie, pays pluriethnique et fédéral, a dû relever à maintes reprises au cours de son histoire ce genre de défis. Il faut être conscient que la crise affecte tout le système économique. Les sociétés multinationales souvent oppriment les petites entreprises et affectent les budgets des régions. Sergey Lisovsky souhaite que dans le cadre du processus de monitoring, le Congrès invite les gouvernements nationaux à changer leur modèle économique, sinon il craint que le spectre du capitalisme débridé continue de hanter l'Europe, et que celle-ci sombre à nouveau dans les révolutions qu'a connues le début du XX^e siècle.

En Russie, un ensemble de lois régissent les relations entre l'Etat central et les collectivités territoriales. La répartition du budget a été modifiée récemment. La Russie, du fait de l'immensité de son territoire, est confrontée à des problèmes tout à fait spécifiques, mais elle vient d'entrer à l'OMC (Organisation mondiale du Commerce) et elle se doit de penser en synergie avec le monde.

Compte tenu de la diversité des territoires de Russie, le niveau central doit tenir compte des spécificités du niveau local. Par exemple, le niveau central a tenté de réduire les quotas de pêche de la région de Iakoutsk, alors que la pêche est pratiquement l'unique ressource de celle-ci. Les régions essaient donc de faire entendre leur voix. Un décret adopté fin 2012 prévoit que les régions doivent se doter de programmes, étayés budgétairement. Ces programmes seront élaborés par les régions, puis approuvés par le centre.

Sergey Lisovsky se réjouit de l'adhésion de la Russie à l'OMC, mais il craint que les régions ne subissent un certain nombre de pressions. Il note que la décentralisation, qui a commencé seulement une dizaine d'années auparavant en Russie, suit actuellement une tendance positive, mais que cette décentralisation est souvent accompagnée d'une diminution des budgets. Ainsi, en matière agricole, des activités telles que la sylviculture ou les contrôles vétérinaires, ont été transmises aux régions sans le budget qui aurait dû les accompagner. Sergey Lisovsky note d'ailleurs que ce problème n'est pas propre à la Russie, et qu'ailleurs en Europe, des régions n'ont pas les moyens d'exercer correctement les contrôles vétérinaires. Il peut en résulter un certain nombre de scandales, tel celui lié à la viande de cheval récemment. Ces scandales posent un problème de confiance et peuvent susciter des réactions protectionnistes.

Sergey Lisovsky analyse la crise actuelle comme liée à la domination du capital spéculatif sur le capital productif. Il est indispensable de bien comprendre ces phénomènes pour trouver des solutions.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) note l'importance de tenir compte des équilibres géopolitiques pour comprendre quelles sont les solutions les plus adaptées dans tel ou tel pays. La décentralisation et le principe de subsidiarité doivent être pensés de manière approfondie. Par ailleurs, pour construire une société réellement écologique, les réformes doivent prendre en considération la façon dont l'homme vit dans son environnement.

Andrew BOFF (Royaume-Uni, CRE) (interprétation) revient sur la notion de séparatisme, qui est perçue négativement par les orateurs précédents. Il constate que les Slovaques, les Irlandais ou les Estoniens ont dû, au cours de leur histoire, lutter pour exprimer leur séparatisme et que les démocrates les ont d'ailleurs soutenus. Le séparatisme n'est pas toujours un danger. Il doit être considéré aussi comme l'aspiration démocratique d'un peuple à une certaine identité. Les élus locaux parlent beaucoup de subsidiarité, et pourtant certains estiment que l'Union Européenne devrait adopter des normes centrales en matière de salaire minimum, d'imposition, etc. Il s'agit d'une vue très centralisatrice de l'Europe ! Andrew Boff explique qu'une telle conception incite un certain nombre de ses compatriotes et lui-même, à envisager de quitter l'Union Européenne ou alors de donner le statut de membre à la Turquie... Plus on tente d'enfermer les peuples dans un moule, et plus ils vont tenter d'échapper à cette tendance centralisatrice. Le séparatisme est une saine réaction à un centralisme excessif.

Andrew Boff constate qu'en temps de crise, il est souvent préconisé de réaliser des économies d'échelle. Or en centralisant, les dépenses administratives sont ipso facto augmentées au détriment de l'investissement dans les services locaux. Les élus donnent souvent l'impression de tout savoir : comment les régions doivent être découpées, comment elles doivent fonctionner, etc. Or qui doit prendre les décisions ? Pour Andrew Boff, il est clair que ce sont les citoyens. Les découpages régionaux résultent pour la plupart des hasards de l'Histoire, et s'il faut les modifier, les décisions doivent être prises à la base. Andrew Boff cite l'exemple de trois arrondissements de Londres qui ont décidé de fusionner leurs administrations, sans pour autant fusionner les conseils d'arrondissement. Une économie d'échelle a été effectivement obtenue par consensus, tout en préservant la démocratie locale.

Andrew Boff conclut par ce message : toute forme de séparatisme n'est pas nécessairement négative. Ainsi, nul ne peut décider à la place des Ecossais ce que sera leur avenir. Il invite les élus régionaux présents à s'interroger sur la mise en pratique du principe de subsidiarité, dans leur circonscription, vis-à-vis des échelons inférieurs. Il est certain que les villages subsisteront plus longtemps que les instances régionales !

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) constate qu'Andrew Boff défend ses convictions avec beaucoup de passion. Il s'agit en effet de questions particulièrement sensibles. La Présidente estime que l'équilibre entre le centre et les régions repose sur des synergies qui doivent rester positives, pour que le citoyen en bénéficie.

Vanessa CHURCHMAN (Royaume-Uni, GILD) (interprétation) relève qu'à l'opposé du phénomène de mondialisation, les familles et les villages sont des notions instinctives. En temps de crise, les individus retournent vers cette appartenance « tribale », qui leur donne confiance et leur permet de reprendre la responsabilité de leur propre vie. L'impuissance des gouvernements à régler les problèmes actuels apparaît clairement. La croissance démographique est considérable alors que les ressources naturelles diminuent. L'approche doit s'inverser : les décisions ne doivent plus être prises « d'en haut », mais les citoyens doivent y participer. A l'ère de l'Internet, les décisions arbitraires ne sont plus acceptées. Par ailleurs, les frontières représentent un problème essentiel dans le monde actuel. Dans un monde idéal, une structure territoriale aurait des frontières naturelles, avec des personnes qui parlent toutes la même langue, mais ce n'est pas le cas. Même dans une petite communauté telle que l'île de Wight, des divisions considérables existent au sein de la population.

Vanessa Churchman conclut qu'il faut revenir au niveau de la base, qu'il faut mener des campagnes d'éducation démocratique et convaincre les citoyens de progresser en étant unis.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) note que cette intervention recoupe le thème de la participation citoyenne qui a été abordé la veille au Congrès. Elle appelle les auditeurs à écouter la voix de leurs concitoyens.

Clemens LAMMERSKITTEN (Allemagne, PPE/CCE) (interprétation) aborde un aspect important des répercussions de la crise sur les démocraties locales en Allemagne, à savoir les conséquences sur les recettes fiscales des régions. D'après la *Süddeutsche Zeitung*, entre 2008 et 2012, 500 milliards d'euros manquaient chaque année dans les recettes fiscales, dont 50 % étaient destinés aux Länder et aux communes. Ces niveaux administratifs ont perdu ainsi un quart de leurs ressources. Leurs recettes fiscales se trouvent amputées de façon durable, puisque du fait de la crise, les assiettes fiscales ont diminué. Les conséquences pour les Länder et les communes sont immédiates et leurs objectifs doivent s'adapter. Pour compenser les recettes fiscales manquantes, certaines collectivités seront ponctuellement amenées à élever leur niveau de redevances. Cependant, cette solution qui pèse exclusivement sur le contribuable n'apparaît pas comme la plus appropriée. Clemens Lammerskitten indique qu'une taxe sur les transactions financières pourrait être envisagée, et invite chacun à réfléchir sur les éléments positifs et négatifs de cette taxe. Celle-ci serait perçue au niveau national et pourrait affaiblir l'autonomie budgétaire des administrations locales. Il convient de réfléchir à des recettes pour les Länder et les communes qui dépendraient moins de la conjoncture. Au niveau de l'Etat, il apparaît essentiel de parvenir à une répartition équilibrée des recettes fiscales. Clemens Lammerskitten lance un appel à tous les Etats membres pour qu'ils s'efforcent de relancer la croissance afin de garantir des recettes fiscales complémentaires. Une politique d'austérité sans croissance ne saurait répondre aux besoins des Länder et des communes.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) ajoute qu'il est essentiel de veiller à ce que le principe de subsidiarité reste respecté.

Rogier VAN DER SANDE (Pays-Bas, GILD) (interprétation) constate que la régionalisation, telle qu'elle a été envisagée au cours de cette session, est la région à l'intérieur de l'architecture nationale. Cependant, il existe aussi une régionalisation à l'intérieur d'une province telle que le Brabant. Cette province, en effet, a finalement plus de points communs avec ses voisins belges qu'avec les autres régions de l'Etat néerlandais. Ainsi, de larges domaines de coopération transfrontalière existent : par exemple des parcs naturels s'étendent de part et d'autre de la frontière, une gestion commune des voies fluviales a été mise en place, etc. Les processus de décentralisation et de coopération entre des provinces ou des parties de provinces doivent être fluides et dynamiques. Une telle approche pourrait profondément modifier la façon d'envisager la régionalisation et même l'architecture des Etats nations.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) remercie Monsieur Van der Sande pour son intervention et constate que tous les orateurs inscrits ont été entendus. Elle propose aux personnes qui ont présenté un exposé de répondre aux diverses interventions pour clore le débat.

Ulrike GUEROT, (Allemagne), Directrice du Bureau de Berlin du Conseil européen des relations étrangères (ECFR), (interprétation) souhaite revenir sur la question concernant les tendances séparatistes, en particulier en Ecosse. Elle considère personnellement qu'une distinction doit être établie entre les pays faisant partie de la zone euro et les autres, en raison du processus d'intégration économique existant au sein de la zone euro. Elle précise qu'elle n'est pas une adepte de l'harmonisation, mais que pour réaliser le Marché unique, il est nécessaire que les Etats membres adoptent les mêmes normes. Actuellement, si une entreprise allemande installe son siège à Dublin, elle pourra bénéficier d'une fiscalité beaucoup plus favorable qu'en Allemagne. Pour remporter l'adhésion des citoyens à l'Union Européenne, il faut non pas supprimer la concurrence entre les différentes régions européennes, mais obtenir que cette concurrence s'exerce dans le cadre de règles communes.

Ulrike Guerot revient ensuite sur le problème de la distribution des richesses au sein de la zone euro. Ce processus ne doit pas s'opérer par le biais de négociations entre les Etats membres. Au sein d'un pays riche, il peut exister des régions pauvres. C'est le cas dans l'est de l'Allemagne, où se trouvent des régions très défavorisées. Les mécanismes de solidarité régionale doivent être revus. Plusieurs orateurs ont d'ailleurs souhaité que les flux de ressources de l'Union Européenne aillent directement vers les régions, sans passer par l'échelon national. L'intervenant néerlandais a lui aussi évoqué des mécanismes de coopération régionale transnationale. Ulrike Guerot considère pour sa part que l'Etat nation est l'entité la moins adéquate pour organiser le schéma de distribution des ressources. Créer une démocratie autour d'une monnaie unique, l'euro, se heurte à de nombreuses difficultés. Les cas de la Grèce et de Chypre démontrent que des économies nationales entrent en

concurrence dans la zone euro. La démocratie européenne peut être portée par des entités telles que des régions ou des Etats, mais Ulrike Guerot s'élève contre des régions qui souhaiteraient échapper à la solidarité qui doit prévaloir en Europe.

Michèle SABBAN (France, SOC), Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe, souhaite réagir à l'intervention d'Andrew Boff. L'Europe est en crise, et certains en recherchent les causes, mais Michèle Sabban estime que l'heure est plutôt à la recherche de solutions. Andrew Boff a placé les citoyens au cœur de toutes les décisions qui doivent être prises. Michèle Sabban relève que ce processus s'appelle la démocratie participative, et cite à cet égard la région d'Alsace qui donne à ses citoyens le droit de décider la création ou non d'une nouvelle collectivité. Elle réfute l'argument qui consiste à dire : « l'Europe est en crise, et donc nous envisageons de nous en retirer ». L'Europe a besoin de régions solidaires pour être forte. Michèle Sabban souhaite que l'Europe joue son rôle de puissance continentale face aux Etats-Unis, à la Chine et ou à l'Inde, non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan sociétal. Malgré les crises, l'Europe doit continuer à aller de l'avant et à s'ouvrir aux autres. La Turquie, par exemple, a un rôle à jouer en Europe. Certes, cette question fait débat mais il convient de se poser les vraies questions.

Michèle Sabban conclut qu'elle est tout à fait favorable à remettre le citoyen au cœur des débats. L'Europe est confrontée à des sujets très sensibles, et Michèle Sabban appelle les Européens à s'unir pour les affronter.

Françoise DUPUIS (Belgique), Présidente de la Conférence des Assemblées Législatives Régionales Européennes (CALRE) cite la devise nationale de son pays « L'union fait la force », ce qui, si l'on pense à la situation politique de la Belgique, illustre combien l'union est difficile... Un certain nombre d'éléments nés de la crise amènent à craindre des évolutions négatives sur l'ensemble du territoire européen. Françoise Dupuis rejette les visions simplistes sur le séparatisme ou le désir d'indépendance, considérant qu'il existe autant de formules possibles que de formes de volonté de rapprocher la prise de décision du citoyen. Elle invite à la prudence dans l'analyse et estime qu'il convient plutôt de rechercher des « fils rouges » sur la sortie de crise. Un de ces « fils rouges » pourrait être de se mettre d'accord sur un cadre de référence. Pour la CALRE, le cadre de référence, ce sont les institutions européennes. Adopter une référence unique peut conduire à se donner un certain nombre d'étapes de nature politique. Françoise Dupuis estime qu'un « fil rouge » qui peut recueillir l'adhésion de tous consiste à préserver les conditions de paix qui ont prévalu en Europe après la Seconde Guerre Mondiale.

Jean-Marie BELLIARD (France, PPE/CCE), Président de la Commission de la Coopération transfrontalière et décentralisée du Conseil régional d'Alsace, estime que chaque collectivité, à son échelon, porte une part de responsabilité dans la construction de l'Europe. Si les élus locaux ne sont pas capables de réaliser des actions concrètes sur le terrain, ils ne seront pas capables d'une politique de plus grande envergure. L'Alsace s'est engagée dans la voie de la réforme par souci d'efficacité, pour simplifier, à son échelle, le « mille-feuilles administratif ». Si chacun, à son échelon, s'emploie à réaliser des économies, Jean-Marie Belliard se dit confiant dans le fait que tous ensemble, ils seront capables de faire de grandes choses.

Bruno MARZIANO (Italie, SOC), Membre de l'Assemblée régionale de Sicile, (interprétation), souhaite répondre à l'intervenant anglais qui a qualifié les régions d'accidents de l'Histoire. Effectivement, certains regroupements ont été imposés par l'administration. Mais il existe des régions plus anciennes que les Etats nations, des régions où le sens de l'appartenance régionale prime sur l'identité nationale. Une très grande hétérogénéité des situations peut être observée.

Pour les habitants de Sicile, l'identité régionale est très forte, même s'ils se sentent également italiens. La Sicile a choisi la voie de l'autonomie qui permet de tenir compte des spécificités régionales sans pour autant imposer une scission avec l'Etat italien. Bruno Marziano souligne que le citoyen doit rester au centre de l'attention des différentes institutions, et que le problème consiste ensuite à déterminer une juste répartition de la gouvernance. Chaque niveau de collectivité doit exercer les compétences qu'il est capable d'assurer avec plus d'efficacité que les autres niveaux de gouvernance. Si ce principe est correctement mis en œuvre, une gouvernance à plusieurs niveaux peut s'instaurer, et les citoyens peuvent se sentir simultanément membres de plusieurs communautés : la ville, la région, l'Etat.

Bruno Marziano souligne que la Sicile a besoin de s'inscrire dans une réalité plus vaste. En effet, pendant des années, cette région a été une porte d'entrée pour les migrants voulant s'installer en Europe. La Sicile ne pouvait pas faire face seule à cet exode. Dans certains cas, effectivement, le recours à une dimension supérieure s'impose.

Sergey LISOVSKY (Fédération de Russie, SOC) (interprétation) réfute la distinction, opérée par certains, entre une Europe unie et une Europe plus élargie. La Russie se considère comme partie intégrante de l'Europe dans son ensemble. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une plateforme où il est possible de se départir des questions tactiques, qui sont du ressort des gouvernements, pour aborder une vision stratégique des défis à relever au niveau de la société en général. Les sciences économiques continuent à être basées sur Adam Smith, économiste du XVIII^e siècle, qui avait déclaré que toute l'activité économique est consacrée à la nécessité de subvenir aux besoins des citoyens. Aujourd'hui, chacun parle de libre concurrence, de capitalisme, et même de capitalisme équitable. Sergey Lisovsky estime que ces notions sont irréalistes. En Russie, un hectare de terre vaut quatre euros, ailleurs en Europe, ce sera 430 euros. Aucune comparaison n'est possible. La concurrence équitable est un mythe. Il convient donc de se protéger de la mondialisation pour maintenir la diversité et l'identité des territoires.

Sergey Lisovsky aborde ensuite le problème de la corruption. Au-delà de la corruption banale, qui est généralement évoquée dans les pays parvenus récemment à la démocratie, il existe d'autres formes de corruption, par exemple au niveau des fonctionnaires européens. Un certain nombre de décisions ne sont pas adoptées car chacun veut conserver son poste et ses privilèges. Cette forme de corruption est extrêmement dangereuse et très difficile à déceler et à sanctionner. Il est indispensable de régler cette question qui concerne tous les Etats européens.

Sergey Lisovsky insiste sur le fait que la Russie doit faire partie de l'Europe, car son économie est désormais inextricablement liée à l'économie du reste de l'Europe. Il est donc indispensable de raisonner globalement.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) annonce qu'un nouvel orateur s'est inscrit au débat et lui donne la parole.

Konstantinos AGORASTOS (Grèce, PPE/CCE) (interprétation) constate que la crise est présente partout dans le monde et qu'elle a des conséquences sur le bon fonctionnement de la démocratie. La crise détruit le tissu industriel, et affecte les possibilités pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants d'être compétitifs. A l'heure actuelle, aucune solution n'apparaît. Konstantinos Agorastos estime que le monde paie le prix de l'inégalité. Les pays riches doivent comprendre qu'ils ne peuvent pas vivre « sous cloche ». Les régions, dans ce contexte, pourraient susciter des éléments de changement positifs. Il convient d'être solidaires et de réfléchir à la façon dont les citoyens européens réagiront au moment des élections, et à ce qui se passera au niveau communautaire. Il est essentiel d'engager des réflexions pour éviter des répercussions dramatiques en Europe. Construire une Europe du plein-emploi, de la prospérité, de la solidarité entre les citoyens, tel est le grand défi pour l'avenir.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) remercie tous les participants à cette table ronde et demande à Madame Mialot Muller de dresser un bilan des débats.

Marie-Madeleine MIALOT MULLER (France, SOC), Vice-présidente du Conseil Régional du Centre, rapporteure du Congrès sur la régionalisation, rappelle que la table ronde avait pour objet d'analyser l'incidence de la crise sur le processus de régionalisation, le rôle que peuvent jouer les régions dans la recherche de réponses à la récession et à l'exclusion sociale, et enfin la relation entre la crise et le développement d'un nationalisme régional.

Tous les orateurs ont illustré la détérioration de la situation économique et financière, et ses conséquences : baisse des ressources fiscales, inégalités croissantes entre villes et campagne ou entre centre de l'Europe et périphérie, tensions entre Etats fédéraux et leurs entités fédérées, sentiments d'anxiété sources d'instabilité sociale, ce qui explique la redécouverte de l'identité régionale. Cette identité régionale est également invoquée par des régions riches qui ont la volonté sous-jacente de mettre fin aux transferts de ressources vers des régions plus défavorisées.

Plusieurs intervenants ont mentionné les difficultés auxquelles sont confrontées en particulier les petites et moyennes entreprises. Les problèmes liés à la délocalisation d'entreprises ont été également évoqués, avec leurs conséquences en termes de chômage, voire de désespoir, entraînant un risque de rejet de l'Europe de la part des citoyens.

Les planificateurs européens n'ont pas su adopter une approche globale et c'est le niveau local qui en supporte les conséquences. Alors, quelle doit être la répartition des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernance ? Le principe de subsidiarité se trouve au cœur de cette thématique. Les régions doivent constituer un vecteur positif de changement : plusieurs exemples en ont été donnés par les différents orateurs. Les régions doivent savoir aussi se remettre en question, comme le démontre la région Alsace. Les objectifs visés par la réforme qu'elle a engagée pourraient être repris par l'ensemble des régions européennes. La recherche d'économies d'échelle doit être favorisée, en n'oubliant pas que les transferts de compétences doivent s'accompagner du transfert des moyens financiers.

Marie-Madeleine Mialot Muller remercie Bruno Marziano pour son exposé sur les régions à statut spécial, qui pourraient constituer un antidote au séparatisme. Elle note que des positions contradictoires se sont exprimées à ce sujet lors de la table ronde. La crise du crédit, qui est un très grave problème puisqu'elle empêche toute croissance, les limites du système bancaire, les contraintes du Pacte de stabilité ont été longuement évoquées. Le sujet de l'emploi et de la formation professionnelle, domaines dans lesquels les régions peuvent jouer un rôle fondamental, n'a pas été oublié. Les régions peuvent soutenir les PME pour créer des emplois et favoriser le développement économique. Les PME, en travaillant en réseau, pourront obtenir un plus grand poids dans les négociations avec leurs fournisseurs ou leurs banquiers. Les régions peuvent leur faciliter l'accès au crédit en apportant des garanties.

L'effet de l'intégration européenne sur les régions a aussi été l'un des points abordés. On ne peut pas faire abstraction des financements de l'Union Européenne, auxquels les Etats membres du Conseil de l'Europe sont également associés. Bruno Marziano a formulé des propositions très intéressantes pour surmonter les obstacles : moratoire sur les contraintes internes liées au Pacte de stabilité, simplification de l'utilisation des financements communautaires, pacte de subsidiarité verticale pour les investissements locaux. Marie-Madeleine Mialot Muller indique que de telles propositions pourraient être approfondies et reprises par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Monsieur Lammerskitten, pour sa part, a appelé à la stabilité des recettes fiscales, notant que l'augmentation des impôts locaux ne ferait qu'accroître les difficultés des citoyens, et à une meilleure répartition de ces recettes.

Tous les participants sont d'accord sur l'idée qu'il faudrait renforcer le rôle des régions en Europe, à la fois sur le plan institutionnel et sur le plan économique, et rejoignent Monsieur Van Staa sur la question du cadre de référence qui pourrait voir son efficacité accrue. Cependant, comme l'a souligné Ulrike Guerot, il ne peut être question de promouvoir le séparatisme des régions les plus prospères au détriment des régions défavorisées.

En conclusion, Marie-Madeleine Mialot Muller relève que les régions en souffrance ont avant tout besoin de solidarité. Comme l'a observé Madame Dupuis, une dilution de la solidarité entraînera un affaiblissement de la démocratie. Les régions doivent se mobiliser pour renforcer la cohésion sociale au niveau européen et rendre l'espoir aux jeunes générations.

La démocratie suppose le respect de règles de droit claires et globales, condition sine qua non de la stabilité et de la prévention d'une crise future. Renforcer la coopération entre l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe, promouvoir les échanges approfondis entre régions pour travailler sur les réponses concrètes apportées par celles-ci face à la crise, agir en coopération avec les gouvernements nationaux et les institutions européennes, tels sont les axes d'actions qui s'ouvrent au Congrès.

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) souligne que la table ronde qui clôt cette session de la Chambre des régions porte sur des questions essentielles. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, qui est intervenu la veille devant le Congrès, ainsi que le Président du Congrès, ont tous les deux rappelé des principes fondamentaux : cohésion, efficacité, unité. La Chambre des régions aura l'occasion lors de ses débats de revenir sur ces notions. La Présidente

remercie tous les intervenants qui sont venus partager avec les membres de la Chambre leur analyse et leurs propositions pour sortir de cette crise.

5. CLOTURE PAR LA PRESIDENTE DE LA CHAMBRE

Mme la PRÉSIDENTE (Ukraine, GILD) (interprétation) invite les auditeurs à assister à une présentation organisée par l'Assemblée des Régions d'Europe.

La Présidente annonce que la 25^e Session de la Chambre des régions se tiendra en même temps que la 25^e Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, du 29 au 31 octobre 2013.

La Présidente déclare close la vingt-quatrième Session de la Chambre des régions.

La séance est levée à 11 h 55.

DEUXIÈME SÉANCE DU CONGRÈS**Mercredi 20 mars 2013 à 14 h 30**

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. La Russie et le Conseil de l'Europe : construire ensemble une Europe de démocratie et de prospérité	95
2. Post-monitoring et post-observation des élections du Congrès : développer le dialogue politique	100
3. La situation des élus locaux et régionaux en Turquie	103
4. La lutte contre l'exclusion sociale	107
5. Lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.....	113
6. Adoption des procès-verbaux des séances du Congrès du 19 mars 2013.....	117
7. Remise de la médaille du Congrès aux membres honoraires	118
8. Date et heure de la prochaine séance.....	120

La séance est ouverte à 14 h 35 sous la présidence de Herwig van Staa (Autriche, R, PPE/CCE), Président du Congrès.

1. LA RUSSIE ET LE CONSEIL DE L'EUROPE : CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE EUROPE DE DÉMOCRATIE ET DE PROSPÉRITÉ

[CG(24)15]

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) accueille Madame Valentina Matvienko, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, la chambre haute du Parlement russe. Il rappelle que Madame Matvienko était déjà intervenue, en qualité de gouverneur de Saint-Pétersbourg, devant le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en mai 2006. Elle avait également participé à une session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe lorsqu'elle était vice-premier ministre en charge des affaires sociales.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux s'est activement impliqué dans le développement du fédéralisme russe, avant même que la Russie n'adhère au Conseil de l'Europe, en 1996. En octobre 2010, le Congrès a adopté une recommandation sur l'amélioration de la mise en œuvre en Russie de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par ce pays en 1998. Cependant, le Congrès ne veut pas seulement jouer un rôle de conseil, mais aussi fournir une assistance pratique aux autorités des Etats membres afin de les aider à surmonter les difficultés et lacunes existantes. A cet égard, le Congrès a récemment élaboré un projet visant à renforcer l'administration locale en Russie. Ce projet sera mis en œuvre en partenariat avec le Centre d'expertise du Conseil de l'Europe sur la réforme de l'administration locale, dans le cadre des priorités adoptées pour la coopération avec la Fédération de Russie pour les années 2013 et 2014.

Les principaux objectifs de ce projet sont d'améliorer la qualité de la gouvernance aux niveaux local et régional, de moderniser les services publics, d'améliorer l'efficacité de l'administration locale, de promouvoir des politiques de développement durable, de faciliter l'accès des citoyens aux services publics et de favoriser la responsabilité des autorités face à la population, ainsi que d'encourager la participation des citoyens à la vie publique locale. Le projet, développé en étroite coopération avec le ministère russe du développement régional, a été soumis pour financement aux bailleurs de fonds potentiels, et des contributions volontaires des Etats membres sont espérées. Le Président appelle Madame Matvienko à soutenir cette démarche, qui donnera un nouvel élan aux relations entre le Congrès et la Fédération de Russie.

Valentina MATVIENKO, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie (interprétation) souligne que le Conseil de l'Europe exerce une grande influence sur les transformations démocratiques en Russie. La coopération avec le Congrès a permis aux autorités locales russes d'assimiler l'expérience des autres Etats membres dans la gestion des collectivités territoriales. La Russie est un pays démocratique en plein développement. En moins de deux décennies, la Russie a posé les bases du système démocratique. Aujourd'hui, ce processus est irréversible.

Les Russes s'efforcent d'améliorer le fonctionnement démocratique, dans le respect de leurs traditions, de leurs spécificités, de leur expérience, de leur niveau de développement, en tenant compte évidemment des normes démocratiques européennes. Ce processus de réforme s'avère souvent difficile. L'histoire russe est en effet très complexe. D'après le recensement effectué en 2010, plus de 200 groupes ethniques sont présents sur le territoire russe, et plus de 100 langues et dialectes y sont parlés. Elaborer des normes, adopter des législations est une chose, les faire accepter par la population en est une autre. Cependant, les autorités russes progressent avec détermination dans cette voie.

La législation russe actuelle sur les élections et sur les partis politiques correspond totalement aux normes démocratiques européennes. Depuis le 1^{er} janvier 2012, est entrée en vigueur une loi fédérale qui tient compte de la résolution 297 du Congrès relative à la Russie, datant du 28 octobre 2010, sur le retour à des élections directes des maires. Le rôle des structures municipales a été renforcé. Les candidats à un poste de gouverneur doivent recueillir le soutien des délégués des conseils municipaux. Les premières élections dans le cadre de cette nouvelle loi ont eu lieu déjà dans cinq entités de la Fédération de Russie. Les modalités d'enregistrement des partis politiques ont été par ailleurs simplifiées. A l'heure actuelle, 59 partis sont enregistrés. Le recueil de signatures

obligatoires pour prendre part aux élections à la Douma (la chambre basse du Parlement), ainsi qu'à l'Assemblée législative des sujets de la Fédération, a été supprimé, et le nombre de signatures nécessaires pour se porter candidat à l'élection présidentielle a été diminué. De nouvelles modalités ont été adoptées pour la désignation des membres du Conseil de la Fédération : les sénateurs, qui représenteront le pouvoir exécutif et seront dotés de compétences auprès des assemblées locales et régionales, seront élus par la population des régions en même temps que les gouverneurs.

Récemment, le Président de la Russie a proposé un nouveau projet de loi selon lequel les députés à la Douma seront élus dans le cadre d'un système électoral mixte : la moitié des députés seront élus au scrutin majoritaire uninominal et l'autre selon un scrutin de listes présentées par les partis.

La transparence a été renforcée en créant, au sein des organes fédéraux et régionaux, des conseils de citoyens et des conseils de surveillance. Les débats publics sont accrus, les projets de lois sont débattus sur Internet, et de plus en plus de séances du Parlement sont ouvertes au public et retransmises sur Internet. Les parlementaires russes sont à l'écoute de la société civile.

Valentina Matvienko évoque ensuite la lutte contre la corruption. La Russie est devenue membre du GRECO, le Groupe des Etats contre la Corruption, et a ratifié la convention de l'ONU relative à la lutte contre la corruption ainsi que la convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption. La Fédération de Russie a également adopté une loi portant sur le contrôle de l'adéquation entre les dépenses et les revenus des fonctionnaires, des députés et des sénateurs. Ainsi le cadre juridique a été réformé au niveau central mais aussi au niveau local et au niveau régional.

Le cadre juridique pour l'autonomie locale fait aussi l'objet d'attentions particulières. Un dispositif de soutien de l'Etat central aux niveaux fédérés et aux niveaux régionaux a été mis en place, notamment avec la création d'un Conseil de développement de l'autonomie locale. Une journée de l'autonomie locale a été instaurée, le 21 avril, et la Semaine européenne de la démocratie locale, initiative du Conseil de l'Europe, remporte un grand succès en Russie.

Le Conseil de développement de l'autonomie locale est chargé de représenter les intérêts des municipalités auprès du Président de la Fédération de Russie. Il travaille en contact étroit avec le Congrès russe des municipalités, qui est le partenaire du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Valentina Matvienko invite d'ailleurs les membres du Congrès à participer aux réunions du Conseil de développement de l'autonomie locale. La prochaine session, à l'automne 2013, sera consacrée au quinzième anniversaire de la ratification par la Russie de la Charte européenne de l'autonomie locale. Les principes de la Charte ont servi de base à la loi sur l'autonomie locale adoptée en 2003. La Russie étudie actuellement la possibilité de signer le protocole additionnel à la Charte sur le droit des collectivités territoriales de prendre part aux affaires publiques.

Des progrès doivent encore être accomplis pour renforcer l'autonomie financière des régions et des municipalités. Le budget fédéral octroiera d'ici 2020 environ 130 milliards d'euros pour la réalisation de programmes visant à unifier les politiques régionales, renforcer l'autonomie financière des collectivités territoriales, et leur permettre de remplir leur mission.

Valentina Matvienko souligne que l'ampleur des problèmes rencontrés par presque tous les pays développés du fait de la crise économique et financière a dépassé tous les pronostics et démontre à quel point l'environnement est mondialisé. La Russie est très intéressée par les expériences européennes, mais mène également sa propre démarche de sortie de la crise. Un certain nombre de mesures ont été adoptées qui ont permis de réduire les conséquences de la crise financière. Environ 10 % du PIB ont été consacrés à l'aide au secteur économique et bancaire. La Russie, contrairement à d'autres pays européens, n'a pas diminué ses services sociaux. Au contraire, certaines prestations ont été augmentées, telles que les retraites, les allocations familiales, les salaires des enseignants et des médecins, l'aide aux personnes sans emploi et les programmes de retour à l'emploi. Toutes ces mesures ont permis de renouer avec la croissance. En 2012, le PIB a augmenté de 3,4 %, et simultanément le taux de la dette publique, avec 10,5 % du PIB, est l'un des plus faibles parmi les pays développés ou émergents, alors que ce taux dépasse 80 % dans des pays tels que l'Allemagne, la France ou l'Espagne. L'inflation a été réduite, les investissements ont augmenté, et le salaire réel a augmenté d'environ 9 %. Le chômage représente seulement 1,4 % de la population active.

Le Président Poutine a présenté une nouvelle stratégie de développement économique et social, qui met l'accent sur la modernisation de l'économie, sur les technologies de pointe, sur l'économie « verte », et sur l'aide aux PME. Ces sources de croissance seront des moteurs du développement régional, et à l'avenir, peut-être du développement de l'Europe. Environ 50 % des échanges commerciaux de la Russie s'effectuent avec les pays de l'Union Européenne.

L'une des principales priorités de la Russie est la prospérité et la santé de la population. Les programmes régionaux en faveur de la santé, ces dernières années, ont représenté 17,5 milliards d'euros. L'espérance de vie a augmenté de cinq ans en moyenne, pour atteindre 70 ans. La mortalité globale a diminué de 20 %, et la mortalité infantile de 34 %. Les dépenses pour la santé et l'enseignement ont fortement augmenté dans tout le pays. Des programmes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées ont été lancés, la convention relative aux droits des personnes handicapées a été ratifiée, et un nouveau dispositif d'aide aux personnes défavorisées a été mis en place.

Une stratégie nationale a été consacrée aux enfants, qui représentent une priorité pour la Russie. L'Etat russe a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre les violences sexuelles. Dans toutes les régions, a été mis en place un médiateur pour les enfants. Un réseau d'écoles où les enfants handicapés peuvent étudier avec les enfants sans handicap est mis en place. Une attention particulière est portée aux orphelins, et les familles sont incitées à adopter des enfants. Les familles d'accueil sont également aidées. Un dispositif de tutelle pour aider les familles en difficulté est prévu. 18 villes font partie de l'initiative de l'UNICEF « Ville amie des enfants », et la Russie participe à la campagne « Un sur cinq » du Conseil de l'Europe.

Valentina Matvienko reconnaît qu'il existe encore certaines lacunes dans divers domaines. Ainsi, le problème des villes « mono-entreprises » n'a pas encore été résolu, l'économie de la Russie reste trop dépendante des hydrocarbures (pétrole et gaz), mais des mesures sont prises pour promouvoir les technologies de pointe.

Le Conseil de l'Europe permet de mettre en place un espace juridique et humanitaire unifié. L'article 1 de son statut vise « une union plus étroite entre ses membres », ce qui signifie que les Etats membres doivent se hisser au-dessus de leurs intérêts immédiats. Il permet de mettre en place des mécanismes de coopération uniques en Europe. Il est cependant indispensable de renforcer l'efficacité des conventions du Conseil de l'Europe en les modernisant. La convention Médicrime, signée à Moscou le 28 octobre 2011, en offre une parfaite illustration.

La Fédération de Russie appelle les Etats membres à contrer la logique destructrice de division de l'Europe. Tous les pays doivent s'efforcer de chercher des réponses communes aux défis actuels : le terrorisme, l'immigration non contrôlée, le trafic de stupéfiants, les extrémismes, les discriminations ethniques, religieuses, culturelles ou autres. Seul le Belarus, sur le continent européen, n'a pas encore adhéré au Conseil de l'Europe. Effectivement, dans ce pays, certaines normes du Conseil de l'Europe ne sont pas encore respectées, mais Valentina Matvienko se dit persuadée que le Belarus pourrait progresser en matière de processus démocratiques si une aide lui était apportée, par exemple par des programmes de monitoring. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux invite d'ailleurs régulièrement des représentants du Belarus lors de ses sessions.

Le Congrès, ces dernières années, a adopté des méthodes plus efficaces et vise à un dialogue ouvert et constructif. La Fédération de Russie se félicite du suivi réalisé par le Congrès sur la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. Ce suivi, depuis deux ans, est devenu systématique et s'appuie sur des critères précis. Ces procédures de monitoring du Congrès pourraient d'ailleurs servir d'exemple à l'Assemblée parlementaire.

Valentina Matvienko remercie le Congrès pour l'aide apportée à la Russie lors de la mise en place de la réforme des municipalités et souhaite que cette coopération se poursuive. Il est en effet indispensable de continuer à lutter contre la crise et d'échanger des expériences dans les domaines de la modernisation et du développement durable, de la protection des enfants, des droits des personnes handicapées. Le Congrès, quand il a adopté ses priorités pour 2013-2016, a d'ailleurs tenu compte des propositions présentées par la délégation de Russie.

Le Congrès a pu constater les changements démocratiques et socio-économiques qui sont intervenus en Russie. De nombreuses réunions du Congrès se sont en effet tenues en Russie, et plusieurs régions russes ont effectué une présentation devant le Congrès en 2006. La coopération transfrontalière au niveau des régions et des municipalités est encouragée, la Russie étant voisine de 18 pays dont 9 membres du Conseil de l'Europe. Les collectivités russes prennent part aux activités de 11 eurorégions, et de nombreux jumelages existent. La Russie participe également activement aux organisations interparlementaires et à un certain nombre de forums internationaux.

Valentina Matvienko souligne que la Russie a une histoire et une culture très riches, et met l'accent sur sa contribution à la civilisation mondiale. 2014 sera d'ailleurs proclamée année de la culture en Russie. Comme l'a écrit Dostoïevski, les Russes ont deux patries : la Russie et l'Europe. Pour lui, il s'agissait d'un même territoire indivisible. Valentina Matvienko se dit persuadée que, pour la Russie comme pour l'Europe, la principale richesse des Etats est leur population. Plus les dirigeants tiendront compte des intérêts des citoyens, plus la démocratie pourra s'épanouir. Il sera ainsi possible, ensemble, de construire la grande Europe de la démocratie et de la prospérité.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie vivement Madame Matvienko et propose de passer aux questions écrites déposées par les membres du Congrès.

REPONSE ORALE AUX QUESTIONS ECRITES

Knud ANDERSEN (Danemark, R, GILD) (interprétation) rappelle qu'en 2009, la Russie a adopté une loi permettant la destitution des maires par les conseils municipaux à l'initiative du gouverneur de la région. Le Congrès estime que cette disposition pose problème au regard de la Charte européenne de l'autonomie locale. Knud Andersen demande à Madame Matvienko s'il existe des garanties juridiques permettant d'éviter un contrôle excessif sur les autorités locales de la part des niveaux de gouvernance plus élevés.

Valentina MATVIENKO, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie (interprétation) assure que la législation est totalement conforme à la Charte. L'Etat central n'a pas le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures des administrations locales et régionales. La destitution des maires n'est possible que dans des cas précis et extrêmement restreints, notamment dans les cas de carence des services publics ou d'incompétence, et la décision est prise par un tribunal. Valentina Matvienko estime qu'il serait préférable que cette destitution puisse s'opérer à l'initiative de la population, mais une telle procédure s'avère très difficile à mettre en œuvre. Les législateurs russes ont donc été obligés de recourir à cette mesure qui permet une destitution relativement rapide, car la population souffrait de l'inaction ou de l'incompétence de certains maires. Valentina Matvienko souligne que cette disposition certes imparfaite pourrait être améliorée, et qu'elle se tient à l'écoute des recommandations du Congrès.

Leen VERBEEK (Pays-Bas, R, SOC) (interprétation) constate que le bon fonctionnement de la démocratie locale et régionale nécessite un degré élevé d'autonomie pour les organes des pouvoirs locaux, et naturellement un pluralisme politique. Or le concept de « verticale du pouvoir », en vigueur en Russie actuellement, entraîne la subordination des différentes structures de pouvoir et ressemble de plus en plus à un régime de parti unique. Leen Verbeek interroge Madame Matvienko sur la possibilité de concilier cette « verticale du pouvoir » avec la démocratie locale et régionale.

Valentina MATVIENKO, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie (interprétation) indique que cette « verticale du pouvoir » est une notion obsolète. De nombreuses réformes démocratiques ont été menées et se poursuivent. La Constitution russe, en particulier son article 12, et toute la législation sont parfaitement conformes aux normes internationales. Le pouvoir central s'arrête au niveau des régions. Les collectivités territoriales ont de plus en plus d'autonomie, même s'il existe des disparités considérables au niveau des ressources dont elles disposent ou de la formation de leur personnel. Valentina Matvienko signale que, dans le cadre de ses précédentes fonctions à la région de Saint-Pétersbourg, elle n'avait pas le droit de s'immiscer dans les affaires des municipalités.

Michael O'BRIEN (Irlande, R, SOC) (interprétation) rappelle que par sa recommandation 297 de 2010, le Congrès avait préconisé que les gouverneurs régionaux soit désignés par des élections directes. Une loi a été signée en ce sens par le Président Medvedev, cependant de nombreux

observateurs estiment que le filtre présidentiel persiste et n'a pas été levé par cette loi. Michael O'Brien demande si des initiatives sont en cours pour rendre la législation russe pleinement conforme à la Charte européenne de l'autonomie locale.

Valentina MATVIENKO, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie (interprétation) confirme que la loi a instauré l'élection directe des gouverneurs, conformément à la recommandation du Congrès, et également à une exigence de la société. Il n'existe pas de « filtre », mais il convient de tenir compte des spécificités de chaque région, des langues, des origines ethniques, etc. Le Président, garant de la Constitution, peut organiser des consultations avec les partis ou les candidats indépendants. Il s'agit d'un processus démocratique de coopération du chef de l'Etat avec les différentes forces politiques du pays. Le rôle des municipalités, en revanche, est particulièrement important puisque les candidatures des gouverneurs doivent être soutenues par 5 % ou 10 % des délégués des conseils municipaux. Ce type de mécanisme existe en France et dans d'autres pays européens, et d'ailleurs le dispositif mis en place en Russie pourrait éventuellement servir de modèle à d'autres Etats.

Nataliya ROMANOVA (Ukraine, R, GILD) (interprétation) remercie Madame Matvienko pour sa participation à cette session du Congrès, signe d'une implication de la Fédération de Russie dans les travaux du Congrès. La délégation russe, avec d'autres membres, a déployé de grands efforts dans la mise en œuvre de la réforme du Congrès. La démocratie locale et régionale figurera parmi les priorités du projet de coopération avec la Fédération de Russie pour la période 2013-2014. Le Congrès contribuera ainsi au projet de réforme de l'administration locale russe dont l'objectif est d'accroître l'efficacité des politiques locales tout en favorisant l'accès des citoyens à la prise de décision. Nataliya Romanova demande à Madame Matvienko si ce projet est soutenu par les autorités de la Fédération de Russie au plus haut niveau.

Valentina MATVIENKO, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie (interprétation) confirme que la Russie est extrêmement intéressée par l'expérience du Conseil de l'Europe et du Congrès en particulier. Le programme mentionné par Madame Romanova a fait l'objet d'un accord avec les plus hautes autorités de la Fédération de Russie. Il convient à présent de trouver les modalités de financement. Le Conseil de la Fédération estime que les municipalités doivent faire partie intégrante du processus de prise de décision. A cet effet, a été créé le Conseil de l'autonomie locale et un cadre juridique et organisationnel a été mis en place afin de soutenir la réalisation de ce programme de coopération.

Clemens LAMMERSKITTEN (Allemagne, R, PPE/CCE) (interprétation) rappelle que la Russie a signé en octobre 2012 la Convention de Lanzarote, contre l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants. Le chef de la délégation russe au Congrès, Madame Orlova, a été très active dans la promotion de la campagne du Conseil de l'Europe « Un sur cinq » et cette campagne a été lancée à Moscou et Saint-Pétersbourg. Le Congrès a adopté une résolution et une recommandation invitant les régions à mettre en œuvre la Convention de Lanzarote et à mener des actions relevant de leurs compétences. Clemens Lammerskitten interroge Madame Matvienko sur l'avenir de cette convention en Russie. Est-il envisagé de faire participer d'autres régions de Russie à la campagne « Un sur Cinq » ?

Valentina MATVIENKO, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie (interprétation) indique que le Conseil de la Fédération a appuyé la signature par la Russie de cette convention, qui sera prochainement ratifiée et qui entrera en vigueur très rapidement. La Russie, depuis longtemps, travaille dans l'esprit de cette convention : une stratégie nationale en faveur des enfants a été adoptée, un Conseil de coordination est chargé de sa mise en œuvre, et le gouvernement a lancé un plan de mesures d'urgence. La législation russe sera harmonisée avec les normes du droit international dans ce domaine. Toutes les régions de la Fédération de Russie sont impliquées et ont adopté leur propre stratégie. Les questions liées à l'enfance sont une priorité pour la Russie.

Andrew BOFF (Royaume-Uni, R, CRE) (interprétation) relève que Madame Matvienko a évoqué la possible destitution d'un maire qui ne se serait pas acquitté de sa mission. Quels sont les critères retenus pour une telle intervention ?

Valentina MATVIENKO, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie (interprétation) explique que la loi fédérale sur l'organisation de l'autonomie locale en Russie prévoit qu'un responsable local ou régional peut être destitué par un tribunal uniquement si cette personne a édicté une loi ou pris une mesure non conforme à la législation de la Fédération de Russie. Une destitution est également possible, toujours par un tribunal, lorsque la personne concernée a porté atteinte aux droits et aux libertés des citoyens, ou lorsqu'il représente une menace pour l'unité ou la souveraineté territoriale, pour la sécurité nationale, ou s'il a commis des malversations. Valentina Matvienko indique que les législateurs russes réfléchiront à une possible amélioration de ces dispositions en étudiant diverses expériences européennes. Consulter la population par référendum pour destituer un maire s'avère difficile, puisque souvent le quorum n'est pas atteint.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie Madame Matvienko pour cet échange de vues extrêmement fructueux.

2. POST-MONITORING ET POST-OBSERVATION DES ÉLECTIONS DU CONGRÈS : DÉVELOPPER LE DIALOGUE POLITIQUE

[CG(24)7PROV](RES)

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que le point suivant de l'ordre du jour concerne le développement du dialogue politique dans le cadre des missions du Congrès de post-monitoring et de post-observation des élections.

Le Président souligne que le Congrès attache une importance considérable au dialogue avec les autorités des Etats membres du Conseil de l'Europe, à tous les niveaux de gouvernance. Développer le dialogue politique après une mission de suivi ou l'observation d'élections locales ou régionales permet de faciliter la mise en œuvre des recommandations du Congrès. Le projet de résolution soumis à la séance de ce jour attribue formellement au Congrès cette nouvelle activité dans le cadre de son mandat et vise à formaliser le cadre de cette activité.

Jean-Marie BELLiard (France, R, PPE/CCE), rapporteur, présente le projet de résolution qui plaide pour une meilleure concertation politique avec les autorités de tous niveaux des Etats membres du Conseil de l'Europe, dans le cadre des deux grandes activités du Congrès, le monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale et l'observation des élections locales et régionales. Ce texte, approuvé unanimement par la Commission de suivi, offre une base formelle à une nouvelle façon de travailler afin de parvenir à une mise en œuvre concrète des recommandations du Congrès.

Le Congrès adopte en effet des résolutions et des recommandations, après un long processus au cours duquel des rapporteurs du Congrès, en mission dans un Etat membre, ont des échanges avec les autorités du pays concerné, puis rédigent ensuite un rapport. Ces rapporteurs s'engagent totalement dans leur mission en vue d'améliorer la situation de la démocratie locale et régionale. Une fois que ces textes ont été adoptés, que se passe-t-il ? Jean-Marie Belliard déplore que bien souvent, les membres du Congrès n'en sachent rien. Ces textes sont adressés au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui les communique au gouvernement de l'Etat concerné, pour que celui-ci prenne en considération ces recommandations. Faut-il s'en tenir là ? Le Congrès, lors de sa réforme, a voulu obtenir une plus grande efficacité dans la mise en œuvre de ses recommandations. Or pour s'assurer que ces recommandations soient appliquées, il convient de garder le contact avec les autorités du pays concerné. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe travaille actuellement sur une matrice en vue d'améliorer les mécanismes de suivi de cette institution. Il apparaît indispensable que la ligne de conduite du Congrès suive cette matrice. Le dialogue politique doit être développé afin de maintenir les échanges initiés au cours du processus de monitoring ou d'observation des élections. Une relation constructive doit s'instaurer, menant à la mise en œuvre des recommandations du Congrès sur la base d'un calendrier convenu entre les représentants du Congrès et les autorités du pays concerné, représentatives des différents niveaux de gouvernance.

Jean-Marie Belliard invite les membres du Congrès à adopter ce projet de résolution qui représente un grand pas en avant pour le Congrès, dans la voie d'une plus grande efficacité.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ouvre le débat.

Marc COOLS (Belgique, L, GILD) se réjouit de cette résolution, jugeant les visites de post-monitoring ou de post-observation des élections extrêmement importantes, d'autant plus qu'il s'écoule parfois dix ans entre deux missions de monitoring dans un pays. Ainsi, lors de la présentation du rapport sur l'Espagne, le Président de la Fédération espagnole des municipalités et provinces a souhaité que la délégation du Congrès revienne dans son pays pour examiner comment les lois actuellement en discussion seront mises en application. Des missions de post-monitoring ou de post-observation des élections permettront réellement au Congrès de remplir son rôle d'accompagnement auprès des Etats membres. Marc Cools relève cependant que la résolution prévoit que la procédure post-monitoring est engagée à la demande des autorités nationales, et se demande si, à terme, il ne conviendrait pas d'élargir cette possibilité en prévoyant que de telles missions pourraient être lancées, dans certains cas, à l'initiative du Congrès.

Philippe RECEVEUR (Suisse, R, PPE/CCE) considère que cette résolution viendra combler une lacune dans le panel des instruments dont dispose le Congrès pour assurer concrètement la promotion des valeurs du Conseil de l'Europe. Le Congrès, dans le cadre de la vaste réforme entreprise au sein du Conseil de l'Europe, a décidé de se concentrer sur le cœur de sa mission : le suivi concret de la démocratie locale. Aux yeux de la délégation suisse, le post-monitoring constitue le corollaire nécessaire aux tâches de monitoring. La résolution permettra au Congrès de se doter d'un standard partagé avec les Etats membres, qui permette de mesurer les progrès réalisés par chacun d'eux au terme d'un monitoring auquel tous sont soumis. Lors de l'adoption de ses priorités 2013-2016, le Congrès a décidé de consacrer un effort particulier au renforcement de la démocratie locale et régionale et des droits de l'homme. Mesurer l'atteinte de ces objectifs est une nécessité. Ne serait-ce que d'un point budgétaire, il faut s'assurer que le Congrès valorise ses investissements en faveur de la démocratie locale et régionale. La délégation suisse soutiendra donc ce texte.

Francis LEC (France, L, SOC) indique que la délégation française soutiendra cet excellent rapport. Il signale que lors de la dernière session, il a présenté un rapport relatif à la République de Moldova, qui montrait les efforts considérables accomplis par ce pays pour progresser sur la voie de la démocratie. Or il a rencontré ce matin la délégation moldave, qui a exprimé une demande de post-monitoring. Francis Lec, par ailleurs, fait écho aux propos de Marc Cools, et propose de modifier le point f, qui prévoit une intervention du Congrès à la demande des autorités nationales. Il suggère de préciser que le Congrès est prêt à entamer, à la demande conjointe des autorités nationales et du Conseil de l'Europe, un dialogue consécutif à l'observation d'élections. Parfois en effet, les Etats hésitent à engager une telle démarche. Ainsi le Conseil de l'Europe et l'Etat concerné, conjointement, pourraient se mettre d'accord pour proposer ce monitoring complémentaire.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) invite le rapporteur à répondre aux intervenants.

Jean-Marie BELLIARD (France, R, PPE/CCE), rapporteur, remercie les intervenants qui ont soutenu cette motion. Ce soutien démontre qu'il existe une réelle volonté d'engager ce dialogue politique : la discussion ne doit pas être unilatérale, mais donner lieu à un réel échange. Les orateurs ont estimé que l'engagement d'une telle procédure ne devait pas s'opérer uniquement suite à une demande des autorités de l'Etat concerné, et suggèrent une démarche conjointe : le Congrès pourrait proposer ce post-monitoring au gouvernement, et suite à l'acceptation de celui-ci, lancer la procédure. Jean-Marie Belliard propose de présenter un amendement oral en ce sens.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) donne la parole au Président de la Commission de suivi.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) se déclare d'accord avec la proposition qui vient d'être exprimée.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) propose d'examiner le projet de résolution, qui fait l'objet de deux amendements.

Johan VAN DEN HOUT (Pays-Bas, R, SOC) (interprétation) présente l'amendement n°1. Il indique que la délégation néerlandaise se réjouit de ce projet de résolution. Il rappelle cependant que le Congrès a décidé de se concentrer sur ses missions essentielles et souligne que ces nouvelles

activités ne doivent pas constituer une surcharge de travail pour le secrétariat. Aussi, il apparaît souhaitable que les programmes qui seront mis en œuvre soient menés en étroite collaboration avec d'autres instances du Conseil de l'Europe, tel que le Centre d'expertise. L'amendement déposé est soutenu par les délégations allemande, britannique et finlandaise.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement. Il invite le rapporteur et le Président de la Commission de suivi à s'exprimer.

Jean-Marie BELLIARD (France, R, PPE/CCE), rapporteur, constate que l'amendement consiste en une simple reformulation et ne modifie pas le texte sur le fond. Il accepte donc cet amendement.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) estime que cet amendement est acceptable, puisqu'il souligne l'importance d'une élaboration en commun des programmes de coopération.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) soumet au vote l'amendement n°1.

L'amendement n°1 est adopté.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'un sous-amendement oral à l'amendement n°2 est proposé par le rapporteur. Ce sous-amendement consiste à supprimer le mot « si » dans la rédaction de l'amendement.

Jean-Marie BELLIARD (France, R, PPE/CCE), rapporteur, précise que le sous-amendement propose de rédiger ainsi l'amendement n°2 : « leur financement provenant principalement de sources externes ». En effet, le budget ayant été présenté la veille, la condition initialement prévue n'a plus lieu d'être.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) demande au Président de la Commission de suivi de se prononcer sur ce sous-amendement oral.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) constate que ce sous-amendement a pour objectif de tenir compte de la situation telle qu'elle se présente actuellement et rend un avis favorable.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à ce sous-amendement oral et le soumet au vote.

Le sous-amendement oral est adopté.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) invite Monsieur Van Den Hout à présenter l'amendement n°2.

Johan VAN DEN HOUT (Pays-Bas, R, SOC) (interprétation) indique que l'amendement n°2 est motivé par les mêmes raisons que l'amendement n°1.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) soumet au vote l'amendement n°2, tel qu'amendé.

L'amendement n°2, ainsi amendé, est adopté.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que le rapporteur propose un amendement oral.

Jean-Marie BELLIARD (France, R, PPE/CCE), rapporteur, après avoir entendu différents orateurs souhaiter que le dialogue politique puisse être engagé à l'initiative du Congrès, propose d'insérer au paragraphe f les termes suivants : « la procédure post-suivi peut être engagée à la demande conjointe du Congrès et des autorités nationales. »

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) déclare cet amendement recevable. Il ne constate aucune opposition à cet amendement et constate que le Président de la Commission de suivi y est favorable.

Le Président soumet au vote l'amendement oral.

L'amendement oral est adopté.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) soumet au vote l'ensemble du projet de résolution, tel qu'amendé. La majorité simple est requise.

Le projet de résolution contenu dans le document [CG(24)7PROV], ainsi amendé, est adopté.

3. LA SITUATION DES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX EN TURQUIE

[CG(24)17] (DEC)

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que le prochain point à l'ordre du jour est le débat concernant la situation des élus locaux et régionaux en Turquie. Ce débat a été demandé par plusieurs délégations nationales. Le 18 mars 2013, le Bureau a adopté une déclaration qui sera soumise pour adoption au Congrès.

Le Congrès, depuis plusieurs années, suit avec une extrême attention la situation d'un grand nombre d'élus locaux et régionaux en Turquie qui sont détenus alors que dans la plupart des cas, ils n'ont pas été reconnus coupables de crime. La plupart de ces personnes sont passées devant des juges, mais les procès durent depuis des années. Certaines personnes sont emprisonnées depuis plus de trois ans. L'attention du Congrès s'est portée en particulier sur Leyla Güven, maire de Viransehir et ancien membre du Congrès, qui d'ailleurs avait abordé cette question à la session de 2009, quelques semaines avant son arrestation. La préoccupation du Congrès s'étend cependant au-delà de ce cas particulier.

Le Congrès, dans son dernier rapport sur la Turquie, avait exprimé son inquiétude relative aux conséquences de ces détentions massives et de ces procès à grande échelle sur le fonctionnement de la démocratie locale en Turquie. Ces questions font également l'objet de nombreux débats en Turquie. Plusieurs projets de réforme constitutionnelle et judiciaire sont actuellement en discussion, et des propositions ont été émises visant à remanier profondément le système de l'autonomie locale. Surtout, un nouveau processus de paix est en cours, signe d'espoir pour les mois à venir. Cependant, le Président constate que de tels espoirs ont déjà été déçus à plusieurs reprises par le passé.

Le Président indique que le projet de déclaration sera présenté par Madame Koopmanschap au nom du Bureau. Ensuite, le débat sera ouvert. Après la clôture du débat, il sera procédé à l'examen et au vote des amendements. Si le texte est adopté, il deviendra une déclaration du Congrès.

Amy KOOPMANSCHAP (Pays-Bas, L, SOC), rapporteure, (interprétation) indique que le Bureau du Congrès s'était engagé à proposer un projet de déclaration, en s'inspirant d'un texte diffusé en octobre dernier. Dans ce but, le Bureau a pris contact avec plusieurs délégations et a consulté Madame Doganoglu, chef de la délégation turque, qui a fait part de plusieurs commentaires constructifs.

De nombreux élus sont révoqués et placés en détention en Turquie. Leyla Güven est ainsi emprisonnée, sous l'accusation de liens avec une organisation terroriste. Le rapport 2012 du Conseil de l'Europe faisait état de 75 maires suspendus et de nombreuses personnes détenues, notamment le maire élu de Giott, ville pilote participant à un projet sur la gouvernance en coopération avec des municipalités néerlandaises. Les élus sont aussi souvent empêchés d'exécuter leurs missions, ce qui affaiblit fortement la démocratie.

Le Bureau constate que depuis les recommandations faites par le Congrès aux autorités turques, d'importants progrès ont été accomplis. Notamment, il est désormais possible de s'exprimer en kurde devant les juges de Diyarbakir, et un dialogue a été engagé dans le cadre du processus

d'Imrali. Le Bureau espère que ce processus aboutira à la libre expression des élus locaux et au libre exercice de leur mandat.

Leyla Güven est un symbole de la lutte que mène le Congrès. Celui-ci suit attentivement le procès de Diyarbakir, afin de mettre en évidence d'éventuelles violations des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale. Dans cette optique, le Congrès demande aux autorités turques de l'autoriser à rendre une deuxième visite à Leyla Güven. Le Bureau espère qu'une deuxième mission d'enquête sera organisée en Turquie afin d'établir si des violations de la Charte sont constatées et si les recommandations du Congrès ont été appliquées.

Le Bureau, cependant, ne se focalise pas exclusivement sur la Turquie. La Commission de suivi a demandé à la Commission de la gouvernance d'établir un état des lieux dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe où des élus sont empêchés d'exercer librement leur mandat. Le Congrès est prêt à relever le défi de la protection de la démocratie locale.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ouvre le débat.

Edibe SAHIN (Turquie, L, NI) (interprétation) remercie le Congrès pour le soutien qu'il apporte à Madame Leyla Güven, ainsi qu'à 18 maires et 56 membres de conseils municipaux actuellement détenus. Edibe Sahin signale qu'un adjoint au maire, dans la province qu'elle représente, se trouve actuellement en détention et que son procès est en cours. Osman Baydemir, le maire de Diyarbakir, est quant à lui interdit de déplacement dans un pays étranger. D'autres cas pourraient être cités. Certains maires font actuellement l'objet de poursuites.

Le système centralisé de gouvernance pose problème : ainsi, les décisions des conseils municipaux doivent être approuvées par les gouverneurs adjoints. Il s'avère par ailleurs difficile de mettre en œuvre certains services publics par manque de moyens financiers : les municipalités dépendent des ressources attribuées par les autorités centrales.

Une solution doit être apportée au problème kurde. Les propositions qui ont été émises en ce sens ont été bien accueillies par l'opinion publique. Certains maires détenus ont été libérés récemment. Edibe Sahin espère qu'il en sera de même pour Leyla Güven et que le processus de paix ira à son terme, ce qui permettra une amélioration de la démocratie.

Anar IBRAHIMOV (Azerbaïdjan, R, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'il suit avec beaucoup d'attention « l'affaire Leyla Güven ». Vivant dans une région frontalière de la Turquie, il a pu constater par lui-même à quel point la Turquie s'est développée ces dix ou quinze dernières années, notamment en Anatolie orientale, au point de vue économique et politique. Les citoyens en ont d'ailleurs bénéficié. Anar Ibrahimov considère qu'il est indispensable de ne pas oublier les réformes considérables intervenues récemment en Turquie. Il souligne qu'il convient de veiller à ce que les signaux envoyés par le Congrès ne soient pas mal interprétés par les forces qui utilisent le terrorisme comme méthode de lutte politique. Par ailleurs, il ne faut pas saper le travail effectué par les partisans de la démocratie et du dialogue politique. Les autorités turques ont apporté des amendements à la législation, permettant ainsi aux suspects de s'exprimer dans leur propre langue devant les tribunaux. Les problèmes de Madame Güven pourront donc être réglés devant le tribunal. Anar Ibrahimov appelle les membres du Congrès à ne pas transformer les questions liées à la législation intérieure turque en un processus politique et à ne pas s'engager dans une véritable impasse en adoptant ce genre de déclaration.

Philippe RECEVEUR (Suisse, R, PPE/CCE) constate que le Congrès s'est inquiété à plusieurs reprises ces dernières années de la situation d'élus locaux et régionaux dans l'Est de la Turquie, suite au placement en détention d'un certain nombre d'entre eux. La délégation suisse condamne fermement toute forme de terrorisme ou de violence, mais manifeste son inquiétude face aux incertitudes qui pèsent sur le sort des élus concernés, en particulier du membre du Congrès Leyla Güven. Philippe Receveur souligne qu'il ne s'agit pas de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un Etat membre, ni de prendre parti dans un différend politique interne. Cependant, il entre dans les attributions du Congrès de s'intéresser aux conditions d'exercice de la démocratie locale et régionale, et par conséquent au sort des élus, d'autant plus quand ils sont des membres du Congrès. La délégation suisse salue les progrès réalisés par la Turquie, ainsi que l'ouverture dont a fait preuve la délégation turque lors du dialogue préparatoire à la déclaration qui est soumise au Congrès. Même s'il

subsiste encore des points de divergence, la délégation suisse soutient le texte qu'elle juge répondre à un degré élevé de consensus.

Les membres de la délégation suisse souhaitent qu'il soit apporté, en coopération avec la Turquie, toute la lumière sur la situation de Leyla Güven et des autres élus locaux et régionaux actuellement détenus. Pour cela, il est nécessaire de se rendre sur place et de rencontrer les personnes concernées, pour s'assurer que les principes liés à l'Etat de droit sont respectés. La délégation suisse s'oppose donc au premier amendement proposant la suppression de l'alinéa 5.a de la déclaration, mais dans le souci d'obtenir un texte équilibré, accepte le deuxième amendement, proposé par la délégation turque.

Fritz WAGNER (Allemagne, L, SOC) (interprétation) constate que Leyla Güven, ancien membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, est en détention préventive depuis trois ans. Il lui est reproché de faire partie de la communauté du Kurdistan. D'après le ministère des affaires étrangères allemand, dans cette procédure, 158 personnes sont inculpées, dont 97 ont été placées en détention préventive, sans avoir été entendues. Le Bureau du Congrès, en 2011, a estimé que plus de 3 000 élus et militants des droits de l'homme sont détenus dans les prisons turques. De nombreux maires kurdes craignent de ne pas pouvoir mener à bien leur mandat. Il est reproché à des élus locaux tels que Leyla Güven d'être membres d'une organisation terroriste. Or Fritz Wagner estime que de façon générale, les maires sont des personnalités bien ancrées dans leur environnement, qui ont été élus parce qu'ils représentent les intérêts des citoyens et non de mouvements terroristes. Les maires représentent la pluralité de la société au niveau communal, et sans pluralité, il n'existe pas de démocratie stable. La cohabitation entre plusieurs forces politiques est une illustration des droits fondamentaux.

Le rôle du Congrès est d'observer l'état de la démocratie dans les Etats membres et de proposer des recommandations. La représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, dans une lettre adressée au Secrétaire général du Congrès, Monsieur Kiefer, critique le fait que la question relative à Madame Güven soit examinée par le Congrès. L'étude de cas de ce genre constitue pourtant une contribution importante du Congrès à la démocratie locale. La délégation allemande demande donc au Congrès de continuer à suivre ce dossier et de lancer une mission de monitoring pour étudier la situation actuelle en Turquie en matière de démocratie locale.

Leen VERBEEK (Pays-Bas, R, SOC) (interprétation) indique qu'il a fait partie de la délégation qui a rendu visite l'année précédente à Leyla Güven et qu'il a pu constater à quel point sa situation était précaire. Le rôle du Congrès étant de défendre la démocratie locale et régionale, les membres du Congrès se doivent d'être exemplaires à cet égard. Cette position est très inconfortable pour certains d'entre eux et peut même les conduire en prison, comme c'est le cas pour Madame Güven. Leen Verbeek invite tous les membres du Congrès à exprimer leur solidarité avec celle-ci en approuvant la déclaration et en rejetant les amendements qui ont été déposés et qui remettraient en cause la substance du texte.

Gaye DOGANOGLU (Turquie, L, PPE/CCE) (interprétation) note que les membres du Congrès s'inquiètent de la durée de la détention préventive. Elle indique qu'en tant que vice-présidente du Congrès et élue turque, elle partage cette préoccupation. Les autorités et la population turques partagent également la même préoccupation. Le ministère de la justice a donc lancé une série de réformes pour aligner la procédure pénale turque sur les normes européennes. Le Conseil de l'Europe coopère d'ailleurs avec les autorités turques à cette fin. Le 7 mars, une loi relative aux tribunaux a été soumise à l'Assemblée turque. Ce texte élargit la notion de liberté d'expression et restreint la définition d'activité liée à une entreprise terroriste.

Gaye Doganoglu appelle les membres du Congrès à ne pas s'immiscer dans une procédure judiciaire en cours et elle exprime son total désaccord avec le projet de déclaration. En particulier elle déplore que ce texte ne condamne pas une organisation terroriste qui depuis des décennies inflige de graves souffrances au peuple turc. Par ailleurs, elle ne pense pas qu'il soit légitime d'ériger Madame Güven en symbole. Elle rappelle également que le Congrès se doit de respecter la résolution statutaire adoptée par le Comité des Ministres. Actuellement, un dialogue s'est instauré en Turquie pour mettre fin au terrorisme et une série de mesures sont proposées pour limiter les incriminations de terroristes. Dans un tel contexte, Gaye Doganoglu craint que cette déclaration ne nuise au dialogue constructif qui émerge en Turquie.

Jos WIENEN (Pays-Bas, L, PPE/CCE) (interprétation) relève que la déclaration ne concerne pas le terrorisme, et qu'elle ne traite pas seulement du cas de Madame Güven. La déclaration évoque le grave problème de la situation de personnes élues appartenant à une minorité nationale. Le chef de la délégation turque a fait état de signaux positifs, et la déclaration mentionne en effet leur existence. Jos Wiener espère que Madame Güven, ainsi que l'ensemble des autres élus locaux, seront prochainement libérés et que la situation s'améliorera. Cependant, il estime que la déclaration se justifie néanmoins totalement afin d'essayer de progresser en ce sens. Le Congrès doit faire tout ce qui est en son pouvoir afin que les élus locaux puissent remplir pleinement leurs fonctions.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) invite la rapporteure à répondre aux intervenants.

Amy KOOPMANSCHAP (Pays-Bas, L, SOC), rapporteure, (interprétation) remercie les personnes qui l'ont soutenue, en particulier Madame Sahin, qui a repris au Congrès la place précédemment occupée par Madame Güven. Elle remercie également Madame Doganoglu pour avoir déclaré qu'elle partageait la même préoccupation quant à la détention préventive en Turquie. De nombreux efforts sont réalisés en effet par les autorités turques pour essayer d'améliorer la situation. Il convient de considérer cette déclaration comme un message d'encouragement pour toutes les personnes, en Turquie ou ailleurs, qui œuvrent pour progresser dans ce domaine.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) clôt le débat et propose d'examiner le projet de déclaration, pour lequel deux amendements ont été déposés.

Enes OZKARSLI (Turquie, R, PPE/CCE) (interprétation) présente l'amendement n°1, qui a pour but de supprimer l'alinéa 5.a. Il considère qu'une mission d'enquête aurait pu être envisagée au tout début des événements qui sont décrits, mais que la situation a depuis lors évolué favorablement. Un dialogue s'est instauré, et un nouveau projet de loi est en cours d'examen.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement et s'enquiert de l'avis de la rapporteure.

Amy KOOPMANSCHAP (Pays-Bas, L, SOC), rapporteure, (interprétation) s'oppose à la suppression de cet alinéa. Il appartient à la Commission de suivi d'apprécier si une mission d'enquête est nécessaire ou non.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) soumet au vote l'amendement n°1.

L'amendement n°1 est rejeté.

Merita JEGENI YILDIZ (Turquie, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que l'amendement n°2 consiste à supprimer l'expression « que le Congrès considère comme le symbole des élus locaux emprisonnés en Turquie ». Personne ne peut être considéré comme un symbole, ou alors il conviendrait de s'interroger sur les critères qu'il faut remplir pour pouvoir prétendre au titre de symbole. Le Congrès, en tant qu'institution, doit éviter toute attitude subjective.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement et s'enquiert de l'avis de la rapporteure.

Amy KOOPMANSCHAP (Pays-Bas, L, SOC), rapporteure, (interprétation) rend un avis défavorable à cet amendement, considérant que Madame Güven est effectivement devenue, depuis quelques années, un symbole en raison de sa situation.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) soumet au vote l'amendement n°2.

L'amendement n°2 est rejeté.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) soumet au vote l'ensemble du projet de déclaration. Une majorité simple est requise pour son adoption.

La déclaration contenue dans le document [CG(24)17] est adoptée.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) invite Monsieur O'Brien à le remplacer à la présidence.

Michael O'Brien (Irlande, R, SOC) s'installe au fauteuil présidentiel à 16 h 35.

4. LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

M. le PRÉSIDENT (Irlande, R, SOC) (interprétation) annonce que le deuxième débat de cette séance est consacré à la lutte contre l'exclusion sociale au niveau local ou régional. A la fin de ce débat, aura lieu le lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.

La crise économique et financière a entraîné un double impact sur les collectivités locales et régionales : d'une part, celles-ci se trouvent confrontées à une diminution de leurs recettes et à un endettement croissant souvent à cause d'emprunts « toxiques », d'autre part, elles doivent s'acquitter de leurs responsabilités sociales, notamment envers les groupes les plus vulnérables de la population dont la situation s'est gravement détériorée. Le maintien des programmes d'aide sociale en cette période de crise représente un défi de taille. Il faut prévenir l'exclusion des populations qui apparaissent de plus en plus marginalisées : les minorités, les migrants, les personnes âgées, les jeunes. Diverses expériences menées au niveau local peuvent être des sources d'inspiration pour tous les membres du Congrès. Dans ce but, le Président accueille la première intervenante, Madame Andrikopoulou-Rouvali.

Maria ANDRIKOPOULOU-ROUVALI, Maire adjointe de Patras, Grèce (interprétation) remercie le Congrès de son invitation, et propose de présenter quelques actions menées par la municipalité de Patras pour la promotion de la cohésion sociale et de la solidarité. Patras, troisième ville de Grèce, compte environ 220 000 habitants, et représente une métropole pour la Grèce du Sud. Cette ville a décidé d'utiliser son caractère multiculturel comme un outil de développement. En effet, plusieurs communautés de l'Europe, telles que les Albanais, les Roumains, les Bulgares, les Russes, ainsi que des Africains, sont venues chercher refuge à Patras. Depuis 2008, la municipalité de Patras est un membre actif du Réseau des cités interculturelles, réseau principalement européen, mais qui a engagé des relations avec le Canada, les Etats-Unis, le Mexique et le Japon.

La gestion des sujets interculturels est coordonnée, à Patras, par le Comité d'égalité des sexes, et elle est soutenue par l'ADEP (Association municipale de Patras). Plusieurs actions sont organisées en faveur des groupes de population particulièrement vulnérables, comme les immigrés, les femmes, les jeunes, dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la culture. Ainsi, la municipalité essaie de promouvoir l'expression des immigrés au niveau local avec l'aide du Conseil d'intégration des immigrés. Des spectacles, des événements, des activités sportives sont organisés en collaboration avec des associations de bénévoles. La municipalité distribue également des denrées alimentaires et des vêtements à 250 personnes immigrées qui ne disposent d'aucun moyen financier.

Constatant que de plus en plus de personnes sont frappées par la pauvreté, le conseil municipal a décidé de mettre l'accent sur des actions de solidarité, grâce au bénévolat. Un groupe d'environ 650 bénévoles a été constitué et soutient toutes les actions sociales de la municipalité, telles que le vestiaire municipal, mis en place grâce au concours des commerçants et de tous les citoyens de Patras, ou la pharmacie sociale, en collaboration avec des pharmaciens qui offrent des médicaments. Un cabinet médicosocial fonctionne avec l'aide de l'université et d'une association de médecins, et il en est de même pour le cabinet pédiatrique. Un réseau a été mis en place pour aider les élèves appartenant à des groupes vulnérables à faire leurs devoirs. Plusieurs nouveaux projets seront lancés en 2013, grâce à un financement national : l'épicerie sociale, le don de vêtements, livres et jouets, un soutien social et psychologique, la distribution de repas, les potagers municipaux. La banque de temps est un système alternatif de transactions qui permet d'échanger des produits et des services sans argent.

Maria Andrikopoulou-Rouvali souligne que la collaboration entre les différents services de la municipalité et les organisations de bénévoles est essentielle pour la réussite de ces projets. Le

réseau qui a été organisé est très dynamique et très ouvert à toutes les personnes souhaitant s'impliquer dans ces actions.

Les femmes sont un groupe particulièrement vulnérable : le chômage des femmes a atteint en Grèce 28,9 % en décembre 2012, et 65,24 % chez les jeunes femmes. En moyenne, le chômage des jeunes s'élève à 56,6 %. La municipalité de Patras a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale du Conseil des Communes et régions d'Europe. Elle assure le fonctionnement d'un centre d'accueil pour les femmes maltraitées et a mis en œuvre le projet Progrès 2012, qui vise à assurer l'égalité des sexes dans les stratégies de la municipalité.

D'autres projets sont en cours, notamment en faveur des Roumains, des mécaniciens et des travailleurs sociaux au chômage, afin de faciliter leur retour sur le marché du travail.

Maria Andrikopoulou-Rouvali indique que la municipalité de Patras souhaite mettre à profit son expérience au niveau local mais aussi européen, pour nouer des partenariats actifs et qu'elle est ouverte à des échanges constructifs à tous les niveaux.

M. le PRÉSIDENT (Irlande, R, SOC) (interprétation) remercie Madame Andrikopoulou-Rouvali pour sa contribution, qui illustre comment, en cette période de crise, les municipalités s'efforcent de maintenir des services sociaux.

Le Président présente l'orateur suivant, Monsieur Damien Egan, représentant de la municipalité de Lewisham. Le maire et le conseil municipal de ce district ont essayé de concilier les restrictions budgétaires avec le maintien de programmes d'aide aux citoyens. La municipalité de Lewisham participe également au Réseau des cités interculturelles. Elle a mis en place des pratiques innovantes dans de nombreux domaines, ainsi par exemple, l'élection d'un jeune maire et d'un jeune maire adjoint à Lewisham depuis 2004.

Damien EGAN, Conseiller à la stratégie et à la communication, Conseil municipal de Lewisham, Royaume-Uni (interprétation) se réjouit de partager quelques idées de lutte contre l'exclusion sociale, sujet qui intéresse vivement la municipalité de Lewisham. La Grande-Bretagne présente les niveaux les plus élevés d'exclusion sociale et de pauvreté en Europe. Des inégalités considérables existent, en particulier à Londres. Malheureusement, ces problématiques ne sont pas traitées par le gouvernement national. Lors des élections, il semble que l'exclusion sociale et les inégalités ne fassent pas partie des principales préoccupations exprimées par les électeurs, et pourtant les élus locaux peuvent se rendre compte des dures réalités qu'entraîne l'exclusion sociale.

Le quartier de Lewisham, au sud-est de Londres, compte 275 000 habitants, parmi lesquels les minorités ethniques dépassent la population d'origine britannique. Cependant, seuls 8 conseillers municipaux sur 54 sont issus des minorités ethniques. L'espérance de vie moyenne d'un homme est de 72 ans à Lewisham contre 85 ans dans les parties les plus aisées de Londres. Les taux de chômage les plus élevés de Londres se trouvent à Lewisham.

Damien Egan souligne que l'exclusion sociale n'est pas seulement une question de statistiques. L'exclusion sociale, ce n'est pas seulement la pauvreté, ce n'est pas seulement l'inégalité, c'est à la fois l'une et l'autre. C'est un problème qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation, à l'éducation, à des réseaux de transports adaptés. C'est lié au sentiment d'être chez soi, de se sentir à sa place dans sa communauté. C'est une question liée à la race, au sexe, à l'âge. C'est le fait pour les enfants d'avoir de meilleures chances de réussite que leurs parents, et pour les personnes âgées de pouvoir continuer à vivre de manière indépendante tout en évitant l'isolement.

Pour le parti travailliste à Lewisham, l'exclusion sociale est vraiment un sujet prioritaire. La principale préoccupation concerne l'exclusion des jeunes du marché de l'emploi. Le conseil municipal de Lewisham a remporté un certain succès en la matière grâce à un système d'apprentissage en alternance. Ce dispositif mis en place en 2009 par Steve Bullock, le maire de Lewisham, a déjà permis à 214 jeunes, âgés de 18 à 24 ans, d'occuper un emploi dans les services municipaux ou dans des entreprises locales. En effet, les services municipaux peuvent ouvrir des opportunités aux jeunes, avec par exemple des emplois d'assistants en communication, d'inspecteurs en hygiène alimentaire, de jardiniers, etc. Cette expérience permet aux jeunes d'enrichir leur CV, mais en contrepartie la municipalité doit payer un salaire annuel d'environ 11 000 livres sterling à ces apprentis. En effet, un

tiers des jeunes de Lewisham sont victimes de la pauvreté et ne peuvent pas envisager un stage non rémunéré. 75 % des jeunes apprentis de Lewisham sont issus des minorités et viennent des quartiers les plus défavorisés. Ce dispositif leur ouvre des portes qui, sinon, leur resteraient fermées.

Damien Egan considère que la lutte contre l'exclusion sociale commence, pour chaque élu, dans sa circonscription. Malheureusement, la classe politique souffre d'un manque de diversité. En effet, nombre de responsables communautaires actifs au niveau local, intelligents et impliqués dans la défense de leur communauté, n'envisagent pas de se présenter à des élections car ils ne se sentent pas concernés par des fonctions politiques. Ce constat a conduit Damien Egan à créer une association, dénommée « Operation Black Vote » qui encourage les personnes appartenant à des minorités ethniques à se porter candidates à des fonctions électives. Ce programme a coûté 100 000 livres sterling et a permis de former 40 personnes durant une année. Les participants ont pu avoir un aperçu du fonctionnement d'une administration locale en suivant les élus municipaux dans leur parcours quotidien. Ce type de programme suppose un investissement non seulement financier, mais aussi en temps, mais tous ces efforts sont récompensés lorsque certains des participants manifestent l'intention de se présenter aux prochaines élections locales.

Damien Egan signale que durant les années 1970 et 1980, à Lewisham, plusieurs plans ont été mis en place pour lutter contre les inégalités entre les sexes. Une génération plus tard, les résultats sont visibles : 18 conseillers municipaux travaillistes sur 40 sont des femmes, ainsi que 3 membres dirigeants de l'équipe municipale sur un total de 5. Le conseil municipal utilise une démarche semblable à l'heure actuelle pour promouvoir les communautés noires et minoritaires. Les programmes de développement de l'apprentissage et de leadership civique répondent de façon concrète aux problèmes soulevés par l'exclusion sociale. Durant les quarante dernières années, en Grande-Bretagne, ce phénomène n'a fait que croître. A Lewisham, la municipalité considère qu'il lui incombe de changer la situation en partant de la base, en donnant plus de pouvoir aux membres des communautés et en donnant l'opportunité aux habitants de se développer réellement.

M. le PRÉSIDENT (Irlande, R, SOC) (interprétation) remercie l'intervenant et espère que l'exemple de Lewisham pourra être suivi par d'autres collectivités locales. Le prochain orateur est Monsieur Bernard Muller, maire de Commercy en France. Les municipalités françaises sont confrontées à des problèmes d'endettement, à la diminution des budgets locaux, ainsi qu'à des pressions sociales croissantes. Pourtant, pour la ville de Commercy, le maintien de l'action sociale est d'une importance cruciale pour cimenter la communauté et améliorer le bien vivre ensemble.

Bernard MULLER, Maire de Commercy, France, indique qu'en tant que maire de Commercy, commune de 6 600 habitants et Président de la communauté de communes du pays de Commercy regroupant plus de 12 000 habitants, il est confronté chaque jour à la difficulté de maintenir l'action sociale dans le contexte actuel et d'éviter la marginalisation d'une partie de la population qui ne correspond pas au modèle social dominant. Bernard Muller reçoit quotidiennement des personnes en situation de précarité, que ce soit en raison du chômage, d'un logement insalubre, d'une addiction, d'une situation de monoparentalité, de problèmes de santé, de l'isolement, etc. Bien souvent ces situations sont le résultat d'un processus plus ou moins brutal de rupture des liens sociaux. Ces situations de plus en plus complexes nécessitent une approche professionnelle pluridisciplinaire. Par ailleurs, les communes rurales sont maintenant confrontées aux mêmes problématiques que les grandes agglomérations, par exemple la consommation des drogues dures. Parallèlement, les maladies psychologiques et les personnes en situation de mal-être sont en recrudescence et les réponses en termes de soins sont peu ou pas adaptées. Enfin, la paupérisation d'une partie de la population, y compris des retraités, et la forte émergence des travailleurs pauvres sont une réalité.

Dans ce contexte, la municipalité dispose de plusieurs outils dont le principal est le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Celui-ci gère les aides sociales légales, mais Bernard Muller a également souhaité développer les aides sociales facultatives. Le CCAS gère ainsi une crèche pour la garde des enfants de deux mois à six ans. Grâce à une convention signée avec la caisse d'allocations familiales, chaque famille peut bénéficier de ce service. Des aides financières sont également accordées aux familles pour les élèves des écoles maternelles et primaires afin de leur permettre de bénéficier du restaurant scolaire, de l'aide aux devoirs après la classe, et des classes de découverte. La ville de Commercy dispose d'un centre d'accueil pour enfants de moins de douze ans et d'un dispositif pour adolescents afin de proposer des activités aux jeunes, notamment pendant les vacances scolaires. Là aussi le CCAS intervient pour aider les familles les plus démunies.

La lutte contre l'exclusion sociale passe aussi par l'accès, pour tous, à la culture et à la pratique sportive. Plus de 72 associations culturelles, sportives, caritatives et de loisirs sont subventionnées par la commune car elles participent activement à la vie locale et contribuent à créer des liens sociaux et intergénérationnels.

Pour les personnes âgées, le facteur principal d'exclusion sociale est l'isolement, qu'il soit géographique, psychologique ou social. Cet isolement est aggravé lorsqu'il s'accompagne de faibles ressources. Depuis 35 ans, le CCAS gère un foyer logements de 34 appartements destinés à des personnes valides et autonomes. Cette structure permet de maintenir des liens sociaux. En complément, les services municipaux organisent de nombreuses activités intergénérationnelles, et notamment une initiation à l'informatique et à Internet. Deux associations de retraités très actives sont subventionnées par le CCAS.

Le CCAS gère une épicerie sociale depuis 2006. Ce dispositif comprend une partie distribution alimentaire d'une part et une partie ateliers d'insertion d'autre part. Ses objectifs sont de répondre aux besoins alimentaires des personnes en grande difficulté, de faciliter l'autonomie des personnes en situation de précarité, de lutter contre l'isolement des individus, de favoriser la réduction de l'endettement, et de développer le travail en réseau avec plusieurs partenaires sociaux. Ainsi, d'avril à novembre 2012, 126 familles représentant 304 personnes ont bénéficié de ce dispositif. Les bénéficiaires paient 10% du montant qui leur est alloué et peuvent participer à divers ateliers d'insertion : atelier culinaire, atelier jardin, atelier « brico-parole », atelier de réinsertion par l'art, ainsi qu'à des actions ponctuelles durant lesquelles sont évoquées différentes problématiques telles que la santé, le logement, la famille, les économies d'énergie, la gestion d'un budget, etc. Des sorties pédagogiques sont également organisées. Pour réaliser toutes ces actions, la municipalité s'appuie sur un partenariat fort avec les institutions présentes dans la commune mais également les associations locales.

Bernard Muller insiste également sur l'importance d'une présence médicale pluridisciplinaire de proximité et de qualité. Il s'est ainsi battu pour conserver un service de mammographie au sein de l'hôpital de la commune.

En conclusion, Bernard Muller souligne que faire de la politique, c'est faire des choix. Le conseil municipal a préféré différer quelques investissements au niveau de l'entretien des routes ou de la rénovation du patrimoine historique de la cité. La commune de Commercy a « fait le choix de l'Homme », car les plus beaux monuments des villes sont les hommes et les femmes qui les peuplent.

M. le PRÉSIDENT (Irlande, R, SOC) (interprétation) remercie l'orateur et constate que les trois interventions qui se sont succédées ont cité des exemples extrêmement intéressants.

Alexandru AMBROS (République de Moldova, L, GILD) (interprétation) indique qu'en Moldavie, les municipalités ont mis en place certaines initiatives pour lutter contre l'exclusion sociale, en particulier celle des Roms. Lors d'une enquête, 70 % des personnes interrogées ont répondu qu'elles accepteraient d'avoir des Roms pour voisins, et 30 % ont répondu par la négative. Les autorités locales ont donc des efforts à accomplir pour favoriser l'insertion des Roms et améliorer l'éducation civique. L'image générale de la communauté rom en Moldova montre pourtant que les Roms, en tant qu'artistes, médecins, intellectuels, ont un rôle important à jouer. Malgré l'image de la Moldova dans les médias, qui montrent parfois des maisons qui ressemblent à des temples hindous, il existe des aspects beaucoup moins plaisants et dans certains quartiers où vivent des Roms, les conditions de vie sont très difficiles. Le gouvernement en 2011 a approuvé un plan d'actions en faveur des minorités roms sur la période 2011-2015. Il est prévu d'établir des médiateurs roms couvrant les 44 communautés les plus peuplées de Roms pour favoriser leur insertion sociale. Le nombre exact de la population rom reste une énigme pour les autorités car souvent les Roms dissimulent leur identité réelle. Cette situation constitue une difficulté supplémentaire dans la planification d'activités visant à l'intégration sociale.

Alexandru Ambros, au nom de la délégation de la République de Moldova, exprime sa reconnaissance au Congrès pour son initiative relative à la création de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. La Moldova souhaite participer à cette démarche.

Jolanta BARSKA (Pologne, L, NI) souligne que la lutte contre l'exclusion sociale en Pologne comporte plusieurs facettes. Cependant le chômage reste la plus importante cause d'exclusion sociale. Le chômage de longue durée est particulièrement préoccupant car il conduit à une dépendance de l'aide sociale. Aussi les autorités locales ont décidé d'organiser des activités en vue d'une réadaptation professionnelle. Les personnes dont l'âge et l'état de santé leur permettent d'exercer une activité professionnelle doivent signer des contrats pour bénéficier d'une aide, en échange de laquelle elles travaillent dix heures par semaine au service de la communauté. Ainsi les personnes en recherche d'emploi ne perdent ni l'habitude du travail, ni les liens sociaux. Jolanta Barska souhaiterait connaître les pratiques en vigueur dans d'autres pays européens vis-à-vis du chômage de longue durée et de la dépendance aux aides sociales.

Mikhail GULEVSKIY (Fédération de Russie, L, GILD) (interprétation) considère que l'exclusion sociale est aujourd'hui un sujet d'une grande actualité et que le bien-être de l'ensemble de la société dépend de la résolution de ce problème. A Lipetsk, environ 60 000 personnes sont invalides, par exemple parce qu'elles sont aveugles ou qu'elles ne peuvent plus se déplacer. Toutes ces personnes sont isolées sur le plan social. La municipalité a aménagé les rues pour que les personnes en fauteuil roulant puissent s'y déplacer, des accès aux autobus ont été réalisés, et il existe un fonds permettant d'aménager les habitations, les écoles ou les équipements sportifs. Un bassin de natation destiné aux personnes handicapées a été créé à la piscine. Des mesures similaires ont été prises au centre d'athlétisme. Un complexe sportif spécial adapté aux enfants en difficulté, avec la présence d'animateurs spécialisés, a été créé. L'accès à l'informatique est également favorisé. Pour faciliter les déplacements, des autobus destinés aux personnes handicapées ont été mis en place au moment des élections. De même, des mesures ont été prises en faveur des personnes âgées. Mikhail Gulevskiy conclut que l'isolement est un problème très grave et que pour résoudre cette question, il convient de faire preuve de tolérance, de rechercher les compromis et de combattre une certaine indifférence qui apparaît au sein de la société.

Jon HERMANS-VLOEDBELD (Pays-Bas, L, GILD) (interprétation) fait tout d'abord observer que le débat de ce jour serait plus efficace si les thématiques centrales avaient été transmises aux membres du Congrès à l'avance, ce qui leur aurait permis de cibler les interventions. Elle exprime ensuite sa conviction que la prévention de l'exclusion sociale doit être l'une des principales préoccupations des municipalités, surtout en cette période de crise. Il existe des liens très étroits entre la lutte contre l'exclusion sociale, l'accès aux processus démocratiques et la sécurité et le bonheur des populations. Lutter contre l'exclusion sociale signifie créer une société où il y a une place pour les minorités, une société inclusive qui lutte contre le racisme. Il faut travailler sur le lien social, en permettant la participation des handicapés, des malades chroniques, des personnes LGBT, des personnes âgées et des plus jeunes, pour que chacun ait accès aux programmes éducatifs, culturels ou sportifs. Il convient de veiller particulièrement à l'implication des plus démunis. Ainsi à Almelo, aux Pays-Bas, la municipalité lance des projets culturels en faveur des sans-abri qui montent leur propre pièce de théâtre, ce qui a pour effet à la fois de leur rendre confiance en eux et de les rendre visibles au sein de la société, de leur rendre une place dans la commune.

Nawel RAFIK-ELMRINI (France, L, SOC) estime qu'on ne peut pas parler de lutte contre l'exclusion sociale sans évoquer la situation de la communauté rom. Les Roms font partie intégrante de la civilisation européenne depuis plus d'un millénaire. Leur population, estimée entre 10 et 12 millions d'individus en Europe, représente aujourd'hui la plus importante minorité ethnique de ce continent. La plupart d'entre eux sont des citoyens de l'Union Européenne. Pourtant, partout en Europe, nombre d'entre eux continuent de souffrir de discriminations et d'une exclusion sociale profondément enracinée. Lorsque le Conseil de l'Europe, en partenariat avec la Commission européenne, a lancé au cours de l'été 2010 plusieurs initiatives en faveur de l'intégration des populations roms, la ville de Strasbourg les a soutenues. Une mobilisation à tous les niveaux : local, national et européen, est indispensable pour faire évoluer les mentalités et obtenir des résultats concrets, au bénéfice de tous les citoyens, puisqu'il s'agit d'œuvrer en faveur de la cohésion sociale.

La présence des familles roms à Strasbourg date des années 1990. Une dizaine de sites sont occupés de manière illicite par des personnes issues de la communauté rom, majoritairement d'origine roumaine, qui vivent dans un état de dénuement parfois total. La municipalité de Strasbourg, depuis 2008, essaie d'améliorer la situation de cette population. Ainsi, fin 2011, a été ouvert un site transitoire d'insertion regroupant à ce jour environ une centaine de personnes. L'approche retenue est globale : un logement décent est proposé aux familles qui bénéficient également de soutien scolaire,

de l'accès aux soins, d'une aide alimentaire ainsi que d'une aide à l'insertion professionnelle. Le bilan positif de cette expérience a amené la ville à ouvrir début 2013 une extension de ce site afin de mettre un terme aux campements illicites et insalubres.

Nawel Rafik-Elmrini considère que l'ouverture et l'échange sont indispensables pour lutter contre les préjugés. Pour être efficace, il importe d'établir une confiance mutuelle avec les populations roms. Elle se déclare convaincue qu'en coordonnant les efforts de tous, il sera possible de contribuer à l'évolution des mentalités et à l'amélioration de la situation des Roms. Elle se félicite du lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. La lutte contre les discriminations et l'amélioration de la situation des populations roms est un impératif catégorique, au nom de la dignité humaine, en vue de construire une Europe plus tolérante, plus inclusive et plus solidaire.

Konstantinos AGORASTOS (Grèce, R, PPE/CCE) (interprétation) espère que l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, non seulement marquera le début d'un dialogue, mais apportera également une solution définitive. Malheureusement plusieurs autres dispositifs n'ont pas permis de constater des résultats tangibles et permanents. La préfecture de la région de Thessaly, qui compte un million d'habitants, a sept sites où vivent des communautés roms, et a créé son propre dispositif. Plusieurs projets, pour un montant total de 12 millions d'euros, ont été lancés pour améliorer l'environnement dans lequel vivent les Roms, leur donner accès à l'école, et leur donner la possibilité de vivre dans des conditions décentes, en sécurité. En collaboration avec les municipalités, la préfecture a créé des épiceries et des pharmacies sociales, ainsi que d'autres structures, avec le soutien de l'Eglise, pour permettre aux personnes démunies de bénéficier de consultations médicales, psychologiques ou relatives à des problèmes sociaux. Cependant, en l'absence d'actions qui permettront d'obtenir des résultats concrets, les mesures contre l'exclusion sociale demeureront inopérantes. Il apparaît essentiel de soutenir l'emploi, condition indispensable à l'insertion sociale. A défaut, le nombre de personnes en situation de précarité ne peut qu'augmenter. Le pilier de l'emploi est primordial pour soutenir la société. Il convient d'éviter de disperser les efforts en séminaires ou en formations pour des personnes qui n'auraient pas d'espoir d'obtenir ensuite un travail.

Konstantinos Agorastos insiste sur la nécessité de restaurer la confiance, car sans confiance, aucune action ne portera ses fruits. Chacun, à son niveau, porte une part de responsabilité. C'est en unissant tous les efforts qu'il sera possible de construire une Europe juste et autonome, dans laquelle chacun trouvera sa place.

M. le PRÉSIDENT (Irlande, R, SOC) (interprétation) invite les trois intervenants à répondre aux divers échanges.

Maria ANDRIKOPOULOU-ROUVALI, Maire adjointe de Patras, Grèce (interprétation) indique que sa municipalité essaie de créer des réseaux, avec l'aide de conseillers sociaux, afin de faciliter l'accès à l'emploi. Le problème de l'emploi est effectivement un problème majeur. La municipalité essaie de mettre en place des programmes pour aider les personnes sans emploi à en retrouver un, mais toutefois elle constate que pendant ce temps, les entreprises sont obligées de renvoyer des personnes qui avaient déjà un emploi.

Damien EGAN, Conseiller à la stratégie et à la communication, Conseil municipal de Lewisham, Royaume-Uni (interprétation) évoque la situation de la population rom. A Londres, cette population est surtout composée de gens du voyage en provenance d'Irlande. Plusieurs sites de campement existent sur le territoire de Lewisham. En 2010, la proposition de création d'un site d'accueil pour les gens du voyage, présentée par la municipalité, a fait l'objet d'une controverse très vive. La municipalité a réussi à imposer ce projet, non sans efforts. Néanmoins, lorsque les campements sont établis depuis un certain temps, la situation s'apaise. Il faut que cette communauté trouve la voie de l'intégration dans son nouveau site d'implantation. Au début, le voisinage se plaint des chiens, des enfants, il trouve que les gens du voyage manifestent des croyances catholiques extrémistes... Ainsi à Lewisham, la population a d'abord exprimé un rejet de la communauté rom. Cependant, en discutant avec la population sur un périmètre plus large que le voisinage immédiat des sites roms, celle-ci en général se montre tolérante.

Damien Egan relève que le principal défi n'est pas tant de trouver des idées pour lutter contre l'exclusion, mais plutôt de les mettre en pratique. Des projets intéressants concernant la jeunesse ont produit des effets concrets, mais l'administration locale est souvent contrainte par des réductions budgétaires drastiques. Le budget de Lewisham a été réduit de près de 40 % en quatre ans. Il s'avère d'autant plus essentiel de l'investir à bon escient, et le conseil municipal est très exigeant quant aux résultats obtenus par les programmes municipaux.

M. le PRÉSIDENT (Irlande, R, SOC) (interprétation) invite les membres du Congrès qui le souhaitent à présenter des commentaires.

Vanessa CHURCHMAN (Royaume-Uni, R, GILD) (interprétation) constate que malheureusement, les habitants se sentent menacés quand ils voient une nouvelle communauté s'installer dans leur quartier. Il est très difficile, tout au moins en Angleterre, de faire accepter une mixité sociale. Pourtant, progressivement, les nouvelles communautés réussissent à s'intégrer. Vanessa Churchman se déclare convaincue que pour obtenir une intégration sociale réussie, il faut commencer par l'éducation des enfants. Il est essentiel, dans les écoles, d'expliquer aux enfants qu'ils doivent tous avoir les mêmes chances. L'égalité est impossible, mais il faut que chacun dispose des mêmes chances de réussite. C'est en agissant auprès des enfants de quatre, cinq ou six ans, qu'il est possible de favoriser l'intégration sociale.

Charikleia OUSOULTZOGLU (Grèce, L, SOC) (interprétation) souligne que, confrontés à la situation actuelle en Grèce, les maires essaient de faire le maximum pour aider les personnes qui viennent leur demander de l'aide. Certes, des actions locales peuvent être mises en place pour faire face ponctuellement aux problèmes, mais le développement économique reste essentiel. Tant que le problème du chômage ne sera pas résolu, il sera illusoire d'espérer obtenir des résultats concrets à long terme. Les enfants roms doivent aller à l'école pour pouvoir être intégrés à la société, et parallèlement, il faut mettre en place des politiques pour favoriser le développement économique.

M. le PRÉSIDENT (Irlande, R, SOC) (interprétation) remercie tous les participants au débat, et en particulier les trois invités du Congrès pour leurs présentations stimulantes.

Herwig van Staa (Autriche, R, PPE/CCE), Président du Congrès, s'installe au fauteuil présidentiel à 17 h 45.

5. LANCEMENT DE L'ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que le moment est venu de procéder au lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. Cette Alliance, aboutissement de plus d'un an d'efforts, représente un cadre de coopération pour les villes et les régions qui essaient de favoriser l'insertion de la population rom au niveau local et au niveau régional. Le Conseil de l'Europe, qui traite des questions telles que les droits de l'homme et l'égalité des citoyens, ne peut pas se désintéresser de la situation de 12 millions de personnes appartenant à la communauté rom. Il incombe aux représentants des collectivités locales et régionales qui sont rassemblés ici de veiller à ce que les Roms, citoyens européens à plein titre, puissent jouir des mêmes droits que tous les autres européens et puissent participer à la vie de leur ville et de leur région. C'est grâce à cette conviction que l'idée de l'Alliance a vu le jour.

Cette idée est née lors du sommet des maires sur les Roms, sommet co-organisé en septembre 2011 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et par les représentants spéciaux du Secrétaire général du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms. L'initiative de la création de cette Alliance a été présentée puis développée par des collectivités locales et régionales. En effet, c'est au niveau local que les problèmes se présentent et c'est là qu'il est possible de trouver des solutions concrètes. Ce sont les collectivités locales et régionales qui mettent en œuvre les stratégies nationales, ce sont elles qui peuvent initier un véritable changement dans la perception des communautés roms par le reste de la population. L'Alliance permettra de regrouper tous les efforts menés dans ce domaine.

Le Président annonce le lancement officiel de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. A ce jour, environ 100 villes et régions, situées partout en Europe, ont confirmé leur intention de participer aux activités de cette organisation. Le Président se dit convaincu que cette Alliance ne tardera pas à se développer et à s'étendre.

Le programme de l'Alliance prévoit un large éventail d'activités. Les villes et les régions membres de l'Alliance seront prévenues de tous les événements qui sont prévus. L'Alliance permettra de constituer un réseau et veillera à ce qu'un flux de communication constant circule entre ses membres. Les villes et régions qui sont prêtes à s'engager davantage pourront, si elles le souhaitent, participer à un cycle intensif d'activités au cours duquel seront organisés des consultations locales, des ateliers et des visites d'étude.

Le Président rappelle que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est engagé dans cette démarche. Le Congrès souhaite fermement continuer à renforcer la coopération entre les municipalités et les régions en Europe pour leur permettre d'atteindre des objectifs communs, parmi lesquels figure l'intégration de la communauté rom à la vie publique. Le Président se déclare convaincu que ce lancement ne représente que le début d'un travail fructueux et il souhaite un vif succès à l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.

Le Président donne ensuite la parole à la Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, Madame Gabriella Battaini-Draconi, afin qu'elle ouvre cette cérémonie de lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.

Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, (interprétation) salue tous les membres de l'assemblée et se réjouit de lancer l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. La veille, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Monsieur Jagland, a esquissé devant le Congrès sa vision pour contrer certaines tendances préoccupantes en Europe, telles que la montée de l'extrémisme et des discours de haine, des nouveaux nationalismes, de la diabolisation de l'immigration, et il a marqué l'importance qu'il accorde aux questions relatives à la communauté rom. La situation actuelle des Roms en Europe représente une honte pour ce continent. Les Roms sont des Européens à part entière, et il n'existe aucune raison valable pour laquelle un enfant rom ne devrait pas réussir aussi bien qu'un autre enfant. Pourtant, les statistiques démontrent qu'il a peu de chances de suivre un parcours scolaire satisfaisant. Il n'existe aucune raison valable pour laquelle un Rom ne devrait pas être en aussi bonne santé qu'un autre individu, et pourtant l'espérance de vie d'un homme Rom est de dix ans moins élevée.

Ces dernières années, le Conseil de l'Europe a investi beaucoup de son énergie et de ses ressources pour améliorer les conditions de vie des Roms et promouvoir leur insertion sociale et le respect de leurs droits. Des actions concrètes ont été menées et se poursuivront. En octobre 2010, les Etats membres du Conseil de l'Europe ont adopté la déclaration de Strasbourg, qui reconnaît le rôle crucial des autorités locales et régionales dans ce domaine. En effet, le Conseil de l'Europe a voulu travailler à un niveau local, notamment par un programme de formation de médiateurs roms, le programme ROMED. Ce programme conjoint du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne a permis de former plus de 1 000 médiateurs dans plus de 20 pays. Des centaines de collectivités locales et régionales ont été associées à ces formations. Au fur et à mesure de l'avancement du programme, il a été constaté un réel besoin de renforcer les capacités des municipalités et des régions afin qu'elles puissent développer des politiques opérationnelles d'insertion des Roms. Face à ce constat, un sommet des maires sur les Roms a été organisé en septembre 2011, et il a débouché sur la décision de créer l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.

Gabriella Battaini-Draconi se déclare ravie de constater que, 16 mois plus tard, le moment est venu de lancer cette Alliance. Cette Alliance est un excellent exemple de la transversalité des activités du Conseil de l'Europe : elle a reçu le soutien du Comité des Ministres et elle mènera son action en coopération étroite avec le représentant spécial du Secrétaire général pour les questions relatives aux Roms, ainsi qu'avec d'autres organes du Conseil de l'Europe. Cette transversalité ne doit pas se limiter au Conseil de l'Europe mais doit faire intervenir d'autres partenaires. La Commission européenne a ainsi exprimé son intérêt pour ce projet. Il est important pour les organisations internationales de collaborer afin de mobiliser autant d'énergie que possible aux niveaux local et régional. La plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe ont adopté des stratégies nationales

pour l'insertion des Roms. Il convient de s'assurer que ces stratégies se concrétisent effectivement au niveau local. De nombreuses municipalités se sont engagées sur cette voie, mais elles ont besoin de soutien, d'expertise et de ressources. Le Conseil de l'Europe doit les aider à obtenir ces moyens. Il convient donc de se réjouir de la création d'une coalition internationale, dont l'Alliance sera le pilier opérationnel, et qui réunira le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, le Programme de développement des Nations-Unies, la Banque mondiale, ainsi que la Banque de développement du Conseil de l'Europe, en vue d'œuvrer pour une meilleure insertion des Roms. Unir les moyens et les idées est la meilleure chance de succès.

Gabriella Battaini-Dragoni constate qu'au XXI^e siècle, sur le continent qui a inventé le concept des droits de l'homme, les Roms continuent à vivre dans des conditions choquantes, en violation des normes du Conseil de l'Europe : ils souffrent d'une scolarité séparée, ils n'ont pas accès à de nombreux services publics, ils sont victimes de discriminations. Tous ensemble, les membres du Conseil de l'Europe ont le devoir de faire réussir cette initiative. Gabriella Battaini-Dragoni souhaite le plein succès de l'Alliance et assure qu'elle soutiendra avec détermination ce projet.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie Madame Gabriella Battaini-Dragoni pour son intervention particulièrement convaincante. Il propose d'écouter le message vidéo du Commissaire européen chargé de la politique régionale, Monsieur Johannes Hahn.

Johannes HAHN, Commissaire européen chargé de la politique régionale, (message vidéo) (interprétation) souligne que les collectivités locales et régionales sont l'unité administrative la plus proche des citoyens, et que leur rôle est donc particulièrement important. Elles sont les mieux placées pour identifier les problèmes qui touchent à la vie quotidienne de leurs habitants, et pour trouver des solutions. Dans ce cadre, l'implication des membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux dans la promotion de l'insertion sociale et économique est essentielle. Johannes Hahn félicite le Conseil de l'Europe pour le lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. Cette Alliance servira de plateforme de coopération et d'échange d'expériences. Les villes et les régions pourront ainsi développer encore davantage leurs actions en faveur de cette population marginalisée.

Les objectifs de l'Alliance correspondent d'ailleurs à ceux du cadre européen en faveur des stratégies d'intégration des Roms. Cette initiative permet de mettre en œuvre les objectifs d'Europe 2020, c'est-à-dire une croissance inclusive, durable et intelligente. Cependant, de tels objectifs requièrent une action coordonnée entre tous les partenaires. Aussi, la Commission européenne a travaillé en étroite collaboration avec le Programme de développement des Nations-Unies et la Banque mondiale, afin de développer des recueils de données et des méthodes de monitoring. Ces instruments ont permis d'identifier des politiques basées sur les réalités du terrain en faveur de l'insertion sociale des Roms, afin de mieux cibler les investissements émanant des fonds structurels. Il est clair qu'une approche intégrée dans ce domaine est essentielle, afin de prendre en compte les différents aspects tels que le logement, l'éducation, la santé et l'emploi. Si le problème du logement n'est pas résolu, toutes les actions entreprises dans les autres domaines ne seront pas efficaces. Un projet pilote en faveur du logement mené dans neuf Etats membres de l'Union européenne et soutenu par les fonds structurels a déjà permis d'obtenir des résultats encourageants. Il a également permis de comprendre que les collectivités locales ont besoin d'une véritable expertise concernant les politiques socio-économiques en faveur des Roms.

Dans cette perspective, la Commission européenne au mois de janvier 2013 a envisagé de créer une coalition internationale afin de fournir une assistance technique aux collectivités locales. Cette coalition sera composée d'organisations internationales qui œuvrent en faveur de l'insertion des Roms, et permettra de réunir l'Union Européenne, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, la Banque mondiale, le Programme de développement des Nations-Unies, et la Banque de développement du Conseil de l'Europe. Les membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ont un rôle particulier à jouer dans cette coalition, en représentant les collectivités locales et régionales qui essaient de mettre en œuvre des stratégies d'insertion socio-économique. Johannes Hahn se dit persuadé, qu'ensemble, tous rendront l'Europe plus inclusive.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) donne la parole au Président du Forum européen des Roms et Gens du voyage, Monsieur Kawczynski.

Rudko KAWCZYNSKI, Président du Forum européen des Roms et Gens du Voyage, (interprétation) souligne qu'il considère comme un véritable privilège de participer au lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. Les Roms sont le groupe ethnique le plus marginalisé en Europe. La communauté rom est confrontée aux discriminations en matière d'accès au logement, à l'éducation, à la santé ou à l'emploi. Dans tous ces domaines, les collectivités locales et régionales exercent des responsabilités majeures. La plupart des Roms européens vivent dans les régions les plus pauvres. Environ 30 000 bidonvilles habités par des Roms existent en Europe et ce chiffre est en constante augmentation. Ce constat souligne la nécessité de mobiliser les actions locales et régionales pour améliorer les conditions de vie des Roms. Dans la déclaration de Strasbourg d'octobre 2010, les Etats membres du Conseil de l'Europe ont rappelé que non seulement les actions aux niveaux local et régional sont cruciales pour la mise en œuvre des stratégies nationales, mais qu'un soutien est indispensable de la part des organisations internationales. Le Conseil de l'Europe a bien voulu remplir ce rôle grâce à l'Alliance.

Le Forum européen des Roms et Gens du Voyage est convaincu du rôle crucial que peuvent jouer les collectivités locales pour améliorer les conditions de vie des Roms. C'est dans les villes et les régions que souvent apparaissent les difficultés dans les relations entre les populations roms et non roms. Les autorités publiques ont un rôle à jouer dans un contexte de tension et parfois d'hostilité ouverte. Cette Alliance est une opportunité pour chercher ensemble des solutions. Le nombre de municipalités et de régions qui participent à cette initiative est en croissance.

Rudko Kawczynski espère que les tragiques événements survenus dans le passé ne deviendront pas une pratique habituelle dans les communes où vivent des Roms. Le Forum européen des Roms et Gens du Voyage apportera son expertise dans la mise en œuvre des programmes de l'Alliance. La situation des Roms reste une grave atteinte aux idéaux démocratiques. Le Fonds social européen, lors de sa nouvelle période de programmation qui commence en 2014, mettra justement l'accent sur l'insertion des Roms et le rôle que jouent en la matière les autorités locales et régionales. Toutefois, tous ces efforts ne seront pas couronnés de succès tant que les collectivités locales et régionales ne se seront pas engagées politiquement pour réaliser des réformes en profondeur. Il ne suffit pas de procéder à quelques modifications de surface pour faire plaisir aux Roms sans pour autant déplaire à l'opinion publique. Un véritable changement doit s'opérer, grâce à une volonté politique des responsables locaux. Le Forum européen des Roms et Gens du Voyage apportera son entier soutien à ceux qui s'engageront dans cette démarche.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie Monsieur Kawczynski et déclare que l'Alliance travaillera certainement en étroite collaboration avec les communautés roms et avec le Forum européen des Roms et Gens du Voyage.

Le Président indique que certaines villes ont activement participé à la création de l'Alliance depuis que l'idée en a été lancée. La ville de Héraklion est dans ce cas et le Président invite l'adjointe au maire, Madame Syggelaki, à prendre la parole.

Despoina SYGGELAKI, maire adjointe de Héraklion (ville membre du Groupe de projet de l'Alliance), Grèce, (interprétation) se réjouit de participer au lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. La ville de Héraklion a soutenu cette initiative dès l'origine, depuis le sommet des maires en septembre 2011. L'Alliance repose sur un programme unique qui a commencé à être élaboré par les villes et les régions après le sommet des maires. Un Groupe de projet réunissant plusieurs villes a été constitué et un questionnaire a été adressé à toutes les villes participant à l'initiative afin de recueillir les besoins de chacune d'elles. Suite aux résultats de l'enquête, l'Alliance a été créée, mais de nombreux problèmes restent sans réponse.

Dans cette période de grave crise économique et sociale, non seulement en Grèce, mais dans toute l'Europe, ce sont les groupes les plus vulnérables qui souffrent le plus. Une augmentation de la criminalité est constatée, ainsi que des tendances xénophobes et même du fascisme. Les premières victimes en sont les immigrés et les Roms, mais aussi tous les groupes vulnérables tels que les femmes ou les enfants. Les municipalités grecques, comme sans doute partout en Europe, manquent de fonds. Or les demandes d'aide de la part des citoyens s'accroissent. Dans cette

conjoncture, cette démarche du Conseil de l'Europe et des autorités locales concerne les Roms, leurs besoins, leurs droits et leurs obligations, mais en même temps, elle met en lumière la solidarité des citoyens européens. La municipalité de Héraklion essaie, malgré ses difficultés financières, de lutter contre la discrimination sociale, et elle veille à ce que tous les enfants soient vaccinés et nourris. Elle essaie de venir en aide aux Roms, mais aussi aux étrangers, aux immigrés illégaux, à tous ceux qui en ont besoin.

L'Alliance doit aider les municipalités à mobiliser tous les moyens disponibles. Les besoins sont considérables et toutes les institutions européennes doivent contribuer à aider les collectivités territoriales. La municipalité de Héraklion fera tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer la cohésion sociale et préserver la sécurité. Mais le rôle essentiel en la matière appartient aux décideurs au niveau national. Despoina Syggelaki souligne que le lancement de l'Alliance n'est que le début d'un long voyage et elle encourage tous les représentants des autorités locales et régionales à rejoindre l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie Madame Syggelaki et indique que Madrid joue également un rôle très important au sein de l'Alliance. Il donne la parole à Monsieur Ramirez, directeur de l'Institut pour le relogement et l'intégration sociale.

Francisco Javier RAMIREZ, Directeur de l'Institut pour le relogement et l'intégration sociale, Région de Madrid (membre du Groupe de projet de l'Alliance), Espagne, (interprétation), remercie le Congrès d'avoir invité la communauté autonome de Madrid, qu'il représente, à participer au lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, à laquelle cette communauté a activement travaillé. Le gouvernement régional de Madrid respecte l'engagement qu'il a pris de démanteler tous les bidonvilles et de reloger les familles, en majorité Roms, dans des habitations situées dans un environnement urbain, avec l'objectif d'intégrer les familles qui se trouvent en situation d'exclusion sociale. Ce compromis politique, qui suppose un effort économique important malgré la crise, a permis d'obtenir des résultats très significatifs, avec le démantèlement de plus de 100 bidonvilles. Il n'en reste à ce jour plus que trois à démanteler. Plus de 8 500 personnes sont sorties de leur situation d'exclusion sociale et un logement leur a été attribué dans un environnement plus normal.

Cette démarche peut être considérée comme une référence au niveau national et au niveau international. En effet, 95 % des familles relogées ont pu s'intégrer dans la société madrilène. Le Conseil de l'Europe a d'ailleurs reconnu ce travail en décernant à l'Institut pour le relogement et l'intégration sociale le prix Dosta ! en 2011. Ce prix vient récompenser les bonnes pratiques en faveur de l'intégration de la population rom. La communauté autonome de Madrid a participé cette année au concours international organisé par les Nations-Unies sur le thème de l'insertion sociale et a obtenu la mention « bien » pour le travail réalisé par le service Asivecam, dont l'objectif est d'améliorer les relations de voisinage. Depuis 2011, la communauté autonome de Madrid a participé activement à la création de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, afin de créer un cadre de coopération pour partager les expériences constructives menées en vue de l'insertion sociale des Roms.

Francisco Javier Ramirez exprime la volonté de la communauté autonome de Madrid de continuer à travailler au sein de l'Alliance afin d'œuvrer en faveur des valeurs qui dirigent ses actions, à savoir l'égalité des chances, des droits et des devoirs partagés, la tolérance et la cohabitation, tout en recherchant de nouvelles voies pour améliorer la situation des Roms en Europe.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie Monsieur Ramirez pour cette intervention qui clôt la cérémonie de lancement. Il invite tous les participants à assister à la réception organisée le soir même par la ville de Strasbourg en coopération avec l'Alliance.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONGRÈS DU 19 MARS 2013

[CG(24)PV1am] et [CG(24)PV1pm]

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que le point suivant de l'ordre du jour est l'approbation des procès-verbaux des séances du Congrès du 19 mars 2013, contenus dans les documents [CG(24)PV1am] et [CG(24)PV1pm].

Le Président ne constate aucune objection à l'approbation des deux procès-verbaux.

Les procès-verbaux des séances du Congrès du 19 mars 2013 sont adoptés.

7. REMISE DE LA MÉDAILLE DU CONGRÈS AUX MEMBRES HONORAIRES

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que l'ordre du jour prévoit à présent la remise de la médaille du Congrès à trois de ses illustres anciens membres. Il accueille tout d'abord Monsieur Valéry Kadokhov, ancien membre du Congrès, venant de la République d'Ossétie du Nord - Albanie, en Fédération de Russie. Monsieur Kadokhov a été pendant plus de dix ans, jusqu'en octobre 2012, un membre très actif de la délégation russe. Il a été Président de la Commission du développement durable, membre de la Commission de la culture et de l'éducation, du groupe de travail sur la coopération interrégionale, et plus récemment, de la Commission de la gouvernance et de la Commission de suivi. En Russie, il a représenté le Parlement d'Ossétie du Nord - Albanie au Conseil de la Fédération.

Le Président, au nom du Congrès, remercie Monsieur Kadokhov pour ses nombreuses contributions au travail du Congrès et pour les années d'efforts et d'énergie qu'il a consacrées à cette institution.

Le Président annonce que la seconde médaille sera décernée à Fabio Pellegrini, ancien Vice-président du Congrès. Fabio Pellegrini a été un jalon vivant de la démocratie locale et régionale en Europe. Il a été membre du Congrès depuis sa création en 1994, et auparavant, il était membre de la Conférence permanente. Appartenant à la section italienne du Conseil des Communes et Régions d'Europe, il a toujours œuvré pour donner plus de visibilité au Congrès. Il a apporté sa grande expérience et sa connaissance des villes, provinces et régions d'Italie à plusieurs commissions du Congrès. Enfin, il a terminé son mandat à la session d'octobre 2012 avec style, célébrant avec ses collègues le goût délicieux du Brunello di Montalcino, vin de sa région natale, la Toscane.

Le Président exprime la gratitude du Congrès à Monsieur Pellegrini pour son engagement durant de longues années en faveur de l'autonomie locale.

Enfin, le Président indique que la troisième médaille est destinée à son prédécesseur, Keith Whitmore, ancien Président du Congrès. Lorsque la Chambre des Lords, le mois dernier, a tenu un débat sur la démocratie locale, plusieurs membres de cette chambre ont rendu un hommage appuyé au travail considérable accompli par Keith Whitmore en faveur de la démocratie locale et à son rôle dans le pilotage des réformes menées au sein du Congrès. En 2012, en Autriche, le prix de l'Empereur Maximilien a été décerné à Keith Whitmore pour sa politique régionale et locale.

Au cours de sa présidence du Congrès, qui a coïncidé avec la présidence britannique du Conseil de l'Europe, Keith Whitmore a pu exercer ses talents de diplomate et il a mené un travail acharné pour construire de bonnes relations avec les partenaires institutionnels du Congrès. Durant les 16 ans qu'il a passés dans cette institution, Keith Whitmore a été président de la délégation britannique, président du groupe libéral, président de la Commission institutionnelle. Appartenant à de nombreux réseaux tels que le Conseil des Communes et Régions d'Europe, et le Comité des Régions de l'Union Européenne, il était incontournable. C'est à lui que le Congrès doit la Semaine européenne de la démocratie locale, et plus récemment, il a apporté sa contribution aux initiatives du Congrès en faveur de la communauté rom.

Le Président ajoute que l'esprit et l'humour de Keith Whitmore manqueront beaucoup aux membres du Bureau.

Le Président invite ensuite Monsieur Kadokhov à prendre la parole.

Valery KADOKHOV, Fédération de Russie, ancien membre du Congrès (interprétation), souligne que cette cérémonie est un honneur pour la délégation de la Fédération de Russie, qu'il a dirigée, et qui a préparé de nombreux rapports approfondis sur la démocratie locale et sur la cohésion sociale.

Valery Kadokhov rappelle que lorsqu'il est arrivé à la Chambre des régions, les débats politiques soulevaient des discussions extrêmement vives sur les questions interreligieuses ou inter-ethniques, puis les réflexions ont mûri, et les participants ont réussi à élaborer des lignes directrices allant dans une même direction. Les membres du Congrès sont non seulement des représentants de leurs pays respectifs, mais aussi des délégués du Conseil de l'Europe dans leur propre pays. Ils parviennent à améliorer leurs législations nationales grâce aux principes adoptés par le Congrès, et grâce aux échanges enrichissants entre diverses collectivités territoriales. Valery Kadokhov souligne que tous les responsables des collectivités cherchent à améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens, mais que les droits fondamentaux ne doivent pas rester de belles paroles : ils doivent se traduire par des actions concrètes, et tel est l'objectif visé par les recommandations du Congrès. Être un fervent défenseur des droits de l'homme et des valeurs du Conseil de l'Europe n'est pas toujours facile. Le Conseil de l'Europe doit être un véritable vecteur du développement en luttant contre toutes les menaces, qu'elles soient économiques, terroristes ou autres.

Des dizaines de grandes entreprises de pays plus développés tels que l'Allemagne, la France ou l'Italie ont investi en Russie car les collectivités locales et régionales défendent leurs intérêts. En Arctique et en Sibérie, il existe de nombreuses entreprises qui réalisent des forages. L'essor d'industries étrangères sur le territoire russe a été rendu possible grâce à l'action des collectivités locales. Parallèlement, des dizaines de milliers de Russes voyagent en Europe. Malheureusement, les accords de Schengen rendent les mouvements difficiles. Valery Kadokhov invite les auditeurs à réfléchir à ce sujet.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) exprime le plaisir qu'il a eu à travailler avec Monsieur Kadokhov, et il donne la parole à Monsieur Pellegrini.

Fabio PELLEGRINI, Italie, ancien Vice-président du Congrès (interprétation) constate qu'il a passé près de 26 années au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ou à la Conférence permanente, ancêtre du Congrès. Il rappelle son engagement à vouloir affirmer le caractère politique de cette institution. Celle-ci était considérée à l'origine comme une assemblée d'experts, mais ses membres ont lutté pour qu'elle ne soit composée que d'élus locaux et régionaux, ce qui a permis de renforcer son caractère politique, et donc son poids au sein du Conseil de l'Europe. Fabio Pellegrini mentionne également son activité au sein de la CCRE pour obtenir la constitution du Comité des Régions au sein de l'Union Européenne en 1994. Il est ensuite revenu au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, tout en continuant à exercer son mandat de maire pendant vingt ans en Italie.

Fabio Pellegrini déclare à quel point les années passées au Congrès l'ont marqué. Les années qui ont suivi la chute du Mur de Berlin furent les plus exaltantes. Il s'agissait de jeter les bases de la démocratie dans les pays d'Europe centrale et orientale. Fabio Pellegrini s'élève contre ceux qui estiment que l'élargissement de l'Union Européenne à ces pays a été prématuré. Il était nécessaire de permettre à ces Etats de rejoindre d'abord le Conseil de l'Europe, puis l'Union Européenne, pour leur donner une certaine stabilité et faciliter la construction de la démocratie. Les groupes dirigeants qui s'affirmaient à l'époque ont ainsi obtenu une certaine crédibilité en faveur de leur engagement démocratique. Cependant, Fabio Pellegrini estime que cet élargissement de l'Union Européenne aurait dû s'accompagner en même temps d'un approfondissement de la démocratie européenne, avec une plus grande intégration institutionnelle, politique et économique.

Fabio Pellegrini souligne qu'il s'est rendu à de nombreuses reprises en mission dans différents pays, au nom du Conseil de l'Europe, du gouvernement italien ou de l'Union Européenne. Ces années formidables lui ont permis de nouer des relations personnelles avec bon nombre de collègues des Etats membres du Conseil de l'Europe qui sont devenus des amis. Ces rapports privilégiés lui ont permis de se sentir citoyen de ces différents pays.

Fabio Pellegrini évoque des expériences particulièrement vives dans les années 1990, en ex-Yougoslavie, et en Albanie. En novembre 1997, il s'est rendu en Albanie, alors en pleine guerre civile, malgré les dangers. Il s'agissait de marquer un effort de coopération institutionnelle. Quatre ou cinq ans plus tard, il a pu constater avec émotion que des maisons avaient été reconstruites, que des champs étaient de nouveau cultivés, signe que l'activité du Congrès n'était pas inutile.

Aujourd'hui, le travail du Congrès entre dans une phase différente. La paix, la liberté et la démocratie ne sont jamais acquises ! Il reste beaucoup d'efforts à accomplir pour stabiliser la

démocratie, par exemple dans certains Etats du Caucase. Il est important que la Russie, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne coopèrent pour ne pas créer de tensions dans certains pays. La tâche qui reste à accomplir est considérable. Des progrès doivent également être réalisés au sein même du Conseil de l'Europe, entre le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et les gouvernements, afin que les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale soient véritablement appliqués. Un projet de Charte des régions a aussi été évoqué, ce qui soulève de nombreuses problématiques. Le Congrès doit se consacrer à tous ces aspects politiques. Il doit également œuvrer pour la coopération avec l'autre rive de la Méditerranée.

Fabio Pellegrini souligne qu'à ses yeux, son expérience au sein du Congrès a été essentielle. Il n'est pas encore prêt à prendre sa retraite et il espère avoir de nouvelles occasions de rencontrer les membres du Congrès.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie Monsieur Pellegrini, et donne la parole à Monsieur Whitmore.

Keith WHITMORE, Royaume-Uni, ancien Président du Congrès (interprétation) remercie le Congrès pour cet honneur. Il déclare qu'il est très fier d'avoir participé à la transformation du Congrès en un organe opérationnel du Conseil de l'Europe, un organe pleinement engagé dans une coopération avec le secteur intergouvernemental, et qui fait de l'amélioration de la gouvernance et de la qualité de vie de ses concitoyens son principal objectif. Pendant 17 ans, Keith Whitmore a participé aux travaux du Congrès, et il a vu cette institution évoluer pour devenir un partenaire majeur au sein du Conseil de l'Europe, un partenaire qui travaille en étroite collaboration avec le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, la Cour européenne des droits de l'homme et le Commissaire aux droits de l'homme. Au fil des années, il a servi le Congrès en tant que président de la Commission du développement durable, président de la Commission institutionnelle, puis enfin président du Congrès.

Keith Whitmore ajoute qu'il a rencontré de nombreux amis au sein du Congrès et au sein du Secrétariat. Après 33 ans de services rendus à la ville de Manchester, il a également quitté le conseil municipal l'année dernière. Mais en tant que membre d'honneur du Congrès, et membre d'honneur de la ville de Manchester, il restera d'une certaine manière proche de ses anciens collègues, et il se réjouit de pouvoir continuer à apporter son soutien au Congrès. Il voudrait évoquer deux moments forts de sa carrière dans la période récente. Tout d'abord, il remercie le Président du Congrès pour lui avoir remis le prix de l'empereur Maximilien à Innsbruck. Le deuxième moment mémorable a eu lieu lorsqu'il a enfin vu le nom du club de Manchester en tête de la Premier League !

En conclusion, Keith Whitmore souligne à quel point il a apprécié de pouvoir œuvrer au sein du Congrès. Il continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir la mission de cette institution.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remet la médaille aux trois nouveaux membres honoraires du Congrès.

8. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) invite les membres du Congrès à assister à la cérémonie offerte à l'Hôtel de Ville par la ville de Strasbourg, le Conseil général du Bas-Rhin et la communauté rom de Strasbourg.

Le Président indique que la prochaine séance du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux se tiendra le lendemain 21 mars à 9 heures 30.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 50.

TROISIÈME SÉANCE DU CONGRÈS**Jeudi 21 mars 2013 à 9 h 30**

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. Adoption formelle des textes approuvés par les Chambres	123
2. Adoption des procès-verbaux des séances du Congrès et des Chambres du 20 mars 2013	123
3. Présidence de l'Andorre du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (novembre 2012 – mai 2013).....	123
- Réponse orale aux questions écrites	125
4. Promouvoir l'éthique, prévenir la corruption.....	128
5. Clôture de la vingt-quatrième Session du Congrès	137

La séance est ouverte à 9 h 30, sous la présidence de Herwig van Staa (Autriche, R, PPE/CCE), Président du Congrès.

1. ADOPTION FORMELLE DES TEXTES APPROUVÉS PAR LES CHAMBRES

[CG(24)9]

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que la Chambre des pouvoirs locaux, lors de sa séance du 20 mars, a approuvé deux textes, qui sont énumérés dans le document [CG(24)9]. Le Président propose que ces textes soient formellement adoptés par le Congrès, conformément à l'article 21 du règlement intérieur.

Le Président ne constate aucune opposition à l'adoption de ces textes.

Les textes mentionnés dans le document [CG(24)9] sont adoptés.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONGRÈS ET DES CHAMBRES DU 20 MARS 2013

[CG(24)PV2], [CPL(24)PV1] et [CPR(24)PV1]

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) déclare que le procès-verbal de la dernière séance plénière ainsi que les procès-verbaux des séances des deux Chambres sont disponibles au comptoir de la distribution. Il propose aux membres du Congrès d'adopter ces documents.

Le Président ne constate aucune opposition à l'adoption de ces procès-verbaux.

Les procès-verbaux des séances du Congrès et des Chambres du 20 mars 2013 sont adoptés.

3. PRÉSIDENTE DE L'ANDORRE DU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE (NOVEMBRE 2012 – MAI 2013)

[CG(24)16]

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) souhaite la bienvenue à Monsieur Gilbert Saboya Sunyé, Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre, qui exerce la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe depuis le 9 novembre 2012. Il s'agit de la première fois que ce pays endosse ce rôle. L'Andorre, dans le cadre de sa présidence, s'est fixé une série d'objectifs dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit. Des actions concrètes sont prévues, en lien avec l'éducation à la citoyenneté démocratique, la promotion des droits de l'homme et la jeunesse.

Le gouvernement andorran a également fait de la promotion de la démocratie locale et régionale une des priorités de sa présidence, à l'instar de l'Albanie, qui a exercé la présidence avant l'Andorre, et en concertation avec l'Arménie et l'Autriche, qui lui succéderont. Cette orientation n'est pas surprenante, puisque la Principauté d'Andorre a une longue tradition d'autonomie de ses villes. Andorre a signé récemment la Charte européenne de l'autonomie locale, mais ce pays en remplissait les conditions depuis fort longtemps.

Le Bureau du Congrès s'est réuni à Andorra la Vella le 11 février 2013, ce qui lui a permis des échanges avec des élus et responsables politiques andorrans. Le vice-président du Congrès, Jean-Claude Frécon, a participé à la conférence organisée à Andorre portant sur le thème « Les compétences pour une culture de la démocratie et du dialogue interculturel : un enjeu politique et des valeurs », destinée à préparer la conférence des ministres de l'éducation. Celle-ci se tiendra à Helsinki les 26 et 27 avril 2013, et le Vice-Président Frécon y représentera le Congrès.

Le Congrès a été un partenaire actif tout au long de la présidence andorrane du Comité des Ministres, et continuera de l'être. Il poursuivra son dialogue avec l'ensemble des Etats membres dans le cadre du monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment avec l'objectif de faire lever les réserves exprimées au moment de la ratification de la Charte. A cet égard, le Comité

des Ministres, dans sa réponse du 13 mars 2013 à la recommandation 314-2011 du Congrès, invite les Etats membres à envisager d'étendre les engagements qu'ils ont souscrits en adhérant à la Charte.

Le Président invite Monsieur Saboya Sunyé à présenter les priorités de la présidence de l'Andorre.

Gilbert SABOYA SUNYÉ, Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre, indique que la présidence andorrane a choisi d'inscrire la promotion de la démocratie locale et régionale au nombre de ses priorités. Un large éventail de questions relève en effet de la compétence des autorités locales et régionales, et l'Andorre, malgré ou justement grâce à sa petite dimension, en fait l'expérience au jour le jour. En effet, l'Andorre est divisée en sept circonscriptions, appelées paroisses, et un titre de la Constitution est réservé aux pouvoirs locaux.

Gilbert Saboya Sunyé évoque les initiatives récentes prises par le Comité des Ministres. Le Comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR) a été chargé de mener à bien quatre missions, en coordination avec le Congrès et les autres organes compétents du Conseil de l'Europe. Premièrement, il s'agit d'analyser l'impact des aléas économiques sur les budgets des collectivités locales et d'élaborer des réponses politiques sur la base des « Lignes directrices de Kiev ». La deuxième mission consiste à formuler des propositions pour renforcer la sensibilisation à la dimension « droits de l'homme » de la gouvernance locale et régionale. En troisième lieu, le CDLR devra étudier comment les principes de la bonne gouvernance démocratique peuvent être enracinés dans les pratiques des collectivités locales et régionales. Enfin, il devra étudier comment surmonter les obstacles à la coopération transfrontalière.

Le Comité des Ministres a par ailleurs adopté récemment plusieurs réponses à des recommandations du Congrès, dont celles concernant « Les changements en cours dans les pays arabes – une chance pour la démocratie locale et régionale », « Le droit de consultation des collectivités locales par les autres niveaux de gouvernement », « La gouvernance des macro-régions en Europe » et « Le deuxième niveau des collectivités locales – la gouvernance intermédiaire en Europe ».

Gilbert Saboya Sunyé relève que le Congrès a choisi pour thème de ses sessions en 2013 « L'Europe en crise – les défis de la démocratie locale et régionale ». En effet, dans plusieurs pays, la crise économique a provoqué, ou risque de le faire, une grave crise sociale.

La récente conférence « Pauvreté et inégalité dans les sociétés de droits de l'homme : le paradoxe des démocraties » illustre parfaitement cette réalité. Cette conférence a mis en évidence les conséquences des restrictions de l'accès aux droits sociaux sur l'exercice des droits civils et politiques. Un tel processus affecte les valeurs constitutives de l'Europe. Une des principales conclusions de la conférence est qu'il est indispensable de renforcer les capacités locales pour réduire la pauvreté et les inégalités dans les villes européennes, et que cette démarche ne peut être engagée sans la participation des citoyens.

Gilbert Saboya Sunyé exhorte les membres du Congrès à faire preuve de courage pour être à la hauteur des défis à relever. Il leur incombe tout particulièrement de veiller à préserver la vie démocratique et la cohésion sociale, sachant que l'une et l'autre peuvent être victimes des conséquences négatives du climat économique actuel.

L'histoire de l'Andorre, sa diversité culturelle et linguistique, ont inspiré les priorités andorranes du Comité des Ministres. L'Andorre, en effet, a pu mesurer la nécessité de défendre la diversité et le respect de la différence. Ainsi la présidence andorrane s'est fixée comme première priorité de promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique, c'est-à-dire aux principes des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit, qui sont les valeurs essentielles du Conseil de l'Europe. La promotion de la non-discrimination, du respect de l'autre, est essentielle. Cette éducation est également nécessaire pour susciter un intérêt pour le fonctionnement des institutions démocratiques, en réponse au désenchantement, voire à la perte de confiance dans ces institutions.

Dans ce cadre, la présidence andorrane a organisé trois conférences. La première, en novembre dernier, concernait l'impact de la Charte européenne sur l'éducation à la citoyenneté

démocratique et aux droits de l'homme. La deuxième, qui a eu lieu à Andorra la Vella les 7 et 8 février 2013, portait sur la culture de la démocratie et le dialogue interculturel. La troisième est la 24^{ème} conférence des ministres de l'Education, qui se tiendra à Helsinki les 26 et 27 avril prochains, sur le thème « Gouvernance et éducation de qualité ». De même, au mois d'avril, auront lieu en Andorre les rencontres des Jeunes Ambassadeurs pour la Paix. Cet événement sera accompagné d'une formation sur la médiation destinée à de jeunes andorrans travaillant auprès de la jeunesse.

La présidence andorrane vient également de lancer une campagne de promotion de la Convention européenne des droits de l'homme en recourant aux réseaux sociaux et en coopérant avec des organisations de jeunesse, afin de mieux sensibiliser l'opinion à la protection des droits de l'homme. Une page web consacrée à ce texte sera créée sur le site du Conseil de l'Europe. Il est demandé aux participants de faire connaître la Convention dans leur entourage. Gilbert Saboya Sunyé souligne que la responsabilité de faire grandir les droits de l'homme incombe à chacun des 800 millions d'individus de l'espace paneuropéen, et il invite tous les auditeurs à se joindre à cette campagne. Pour que de telles initiatives aient des chances de succès, la participation de tous est indispensable, à tous les niveaux. Le Congrès peut jouer un rôle important dans l'éducation à la citoyenneté démocratique au niveau local. Gilbert Saboya Sunyé évoque à cette occasion le vif intérêt qu'éveille en Andorre le concept de « villes intelligentes », sujet dont a débattu le Congrès lors de cette session, comme instrument de participation des citoyens à la vie publique.

Le risque accru d'exclusion sociale est une autre conséquence du climat économique actuel. La lutte contre les inégalités et l'exclusion est primordiale en vue d'instaurer une société plus solidaire. Cet objectif doit rester une priorité quand bien même les ressources se font plus rares. Les personnes les plus vulnérables doivent être protégées, en particulier les jeunes, dont beaucoup sont fragilisés par la situation économique actuelle, ainsi que d'autres groupes sociaux victimes de discriminations et confrontés à des difficultés particulières d'intégration dans la société. A cet égard, Gilbert Saboya Sunyé félicite le Congrès de son engagement afin d'améliorer les conditions de vie des communautés roms. Le Comité des Ministres se réjouit du lancement officiel, la veille, de l'Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms, qui a déjà entrepris des activités d'envergure.

Gilbert Saboya Sunyé évoque enfin la promotion de l'éthique et la prévention de la corruption, sujet que le Congrès examinera lors de la séance de ce jour. La lutte contre la corruption, à laquelle sont confrontés tous les pays européens, est essentielle pour maintenir la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques.

Gilbert Saboya Sunyé appelle tous les auditeurs à se mobiliser afin que le Conseil de l'Europe continue de remplir sa mission fondamentale qui est de protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit sur l'ensemble du continent, et il salue l'action menée par le Congrès pour atteindre cet objectif.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie le Ministre et lui propose de répondre aux questions écrites déposées par les membres du Congrès.

REPONSE ORALE AUX QUESTIONS ECRITES

Jos WIENEN (Pays-Bas, L, PPE/CCE) (interprétation) souligne l'intérêt de l'intervention du Ministre, ainsi que de l'exposition consacrée à l'autonomie locale en Andorre. Le Congrès s'efforce d'obtenir une application totale de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les pays membres du Conseil de l'Europe. Au cours des visites de suivi, les délégations du Congrès profitent ainsi des entrevues avec les gouvernements nationaux pour tenter d'obtenir une levée des réserves émises lors de la ratification de la Charte. Monsieur Saboya Sunyé pense-t-il que ce travail d'harmonisation des normes sur le continent européen est utile pour le Comité des Ministres ? Comment le Comité des Ministres pourrait-il encourager les Etats membres à étendre leurs engagements en vertu des articles 12, 13 et 16 de la Charte ?

Gilbert SABOYA SUNYÉ, Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre, (interprétation) considère que le dialogue du Congrès avec les Etats membres au sujet de la ratification de la Charte est certes important. La semaine dernière, le Comité des Ministres, en répondant à une recommandation du Congrès, a clairement invité le Congrès à aborder la question de la levée des

réserve lors de son dialogue avec les signataires de la Charte. Gilbert Saboya Sunyé encourage le Congrès à continuer son action en ce sens.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) rappelle qu'au cours de cette session, le Congrès a adopté une résolution sur le développement du dialogue politique post-suivi et post-observation des élections. Cette résolution vise à une meilleure efficacité dans la mise en œuvre des recommandations du Congrès. Le Comité des Ministres envisage-t-il d'utiliser les résultats de ce dialogue au sein du groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la démocratie (le GR-DEM) afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations du Congrès ?

Gilbert SABOYA SUNYÉ, Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre, (interprétation) déclare que le Comité des Ministres accueille favorablement la volonté du Congrès de développer le dialogue politique avec les Etats membres dans le cadre d'un processus post-suivi. Cette initiative permettra une meilleure mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe. Il reviendra au Comité des Ministres de décider d'instaurer un éventuel suivi, selon les résultats de ce dialogue politique. Ceci dit, le Comité des Ministres examinera attentivement toute proposition que le Congrès lui adressera.

Philippe RECEVEUR (Suisse, R, PPE/CCE) indique que le Congrès s'est inscrit dans la politique du Conseil de l'Europe visant à soutenir la transition démocratique dans les pays situés dans son voisinage immédiat, notamment le Maroc et la Tunisie. Dans sa résolution adoptée en octobre 2012, le Congrès a envisagé d'instaurer un statut de « partenaire pour la démocratie locale », inspiré de celui créé par l'Assemblée parlementaire en 2010. Philippe Receveur demande à Monsieur Saboya Sunyé s'il estime que ce statut pourra compléter utilement le statut particulier pour les Etats non membres, proposé par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et actuellement discuté au sein du Comité des Ministres.

Gilbert SABOYA SUNYÉ, Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre, rappelle que le Comité des Ministres, en réponse à la recommandation du Congrès, a estimé que la transition des pays voisins du Conseil de l'Europe vers un régime réellement démocratique requiert une certaine décentralisation. Il a donc intégré la dimension locale et régionale dans sa politique à l'égard des pays voisins et il se félicite de la contribution du Congrès à cette nouvelle politique du Conseil de l'Europe. Il appartient certes au Congrès de se prononcer sur la création d'un statut de « partenaire pour la démocratie locale », mais Gilbert Saboya Sunyé relève qu'il est important de coordonner cette initiative avec celles qui ont déjà été prises sur le sujet ou qui sont en cours de discussion au sein du Conseil de l'Europe, afin que cette organisation puisse parler d'une seule voix et pour éviter des dysfonctionnements dans les modalités pratiques. Le Comité des Ministres discutera dans les semaines à venir de ce nouveau statut, et Gilbert Saboya Sunyé invite le Congrès à prendre en compte le résultat de ces discussions lors de ses prochaines délibérations.

Anders KNAPE (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) constate que le Comité des Ministres, en réponse à la recommandation du Congrès portant sur « le droit de consultation des collectivités locales par les autres niveaux de gouvernement », a souligné que la consultation des collectivités locales sur les sujets qui les concernent constitue un élément important pour la démocratie. Le Congrès souhaite approfondir ce domaine d'activités en mettant en œuvre une stratégie pour renforcer ce processus de consultation, avec l'objectif de développer des modèles de gouvernance multi-niveaux. Anders Knappe demande à Monsieur Saboya Sunyé s'il soutiendra cette activité du Congrès.

Gilbert SABOYA SUNYÉ, Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre, (interprétation) confirme que permettre aux collectivités locales et régionales d'être consultées de manière appropriée et constructive, représente un élément de bonne gouvernance. Les autorités élues ont une responsabilité envers la démocratie et la cohésion sociale, qui sont menacées de nos jours. En Andorre, les collectivités locales et régionales jouent un rôle essentiel parmi les institutions. Augmenter la consultation des collectivités locales permet d'améliorer la qualité de la législation et des politiques publiques. L'initiative du Congrès ne peut donc qu'être accueillie favorablement par le Comité des Ministres, qui est impatient de voir comment le Congrès va développer cette stratégie.

Jean-Claude FRECON (France, L, SOC) remercie le Comité des Ministres pour son soutien politique aux activités du Congrès. Cependant, il redoute de nouvelles suppressions de postes qui

obligerait le Congrès à réduire ses activités de base. Le Comité des Ministres est-il prêt à soutenir le Congrès lors des prochains arbitrages budgétaires, de façon à préserver le socle minimal nécessaire aux activités statutaires ? Le Congrès recherche de son côté des financements extra-budgétaires. Jean-Claude Frécon rappelle que le Congrès, au sein du Conseil de l'Europe, présente l'un des meilleurs rapports entre les frais de personnel et l'ensemble de ses activités.

Gilbert SABOYA SUNYÉ, Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre, assure que le Comité des Ministres apprécie les efforts réalisés par le Congrès pour gérer au mieux les ressources dont il dispose et pour se recentrer sur ses activités essentielles. Le Comité des Ministres se prononcera d'ici la fin de l'année sur le cadre budgétaire pour la période 2014-2015. Le Secrétaire général présentera prochainement ses priorités, qui seront examinées avant l'été. Sur cette base, un projet de budget pour 2014-2015 sera soumis au Comité des Ministres en automne. Les décisions reflèteront nécessairement le contexte économique et budgétaire très difficile dans la plupart des Etats membres. Gilbert Saboya Sunyé tient cependant à féliciter le Congrès pour les progrès accomplis durant ces dernières années pour accroître son efficacité et pour renforcer les synergies avec les autres entités du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres encourage le Congrès à poursuivre ses réformes dans ce domaine.

John WARMISHAM (Royaume-Uni, L, SOC) (interprétation) note que les réformes du Congrès l'ont amené à collaborer plus étroitement avec ses partenaires, notamment avec le Comité des Ministres. Le Bureau du Congrès a d'ailleurs désigné un coordinateur pour la coopération avec le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe. John Warmisham se réjouit donc que la promotion de la démocratie locale et régionale soit l'une des priorités de la présidence. Le Bureau du Congrès a examiné la manière de renforcer la coopération avec le Comité des Ministres et a envisagé de fournir à celui-ci une analyse annuelle transversale des problèmes récurrents identifiés au cours des missions de monitoring. John Warmisham demande à Monsieur Saboya Sunyé s'il est d'accord pour engager ce processus au cours de sa présidence.

Gilbert SABOYA SUNYÉ, Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre, (interprétation) déclare que le Comité des Ministres apprécie les efforts du Congrès pour se rapprocher du secteur intergouvernemental. De telles initiatives aident à améliorer les synergies entre les différents secteurs du Conseil de l'Europe. La proposition de fournir une analyse transversale annuelle des problèmes constatés pendant les missions de monitoring est très intéressante et sera examinée par le Comité des Ministres, en particulier dans le cadre de la réflexion portant sur les moyens d'améliorer l'impact des organes de suivi du Conseil de l'Europe.

Alexander SOKOLOV (Fédération de Russie, L, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'en Russie, une grande attention est traditionnellement accordée aux questions liées à la culture. En avril 2013, se tiendra à Moscou une conférence des ministres de la culture des Etats membres du Conseil de l'Europe. L'année 2014 sera déclarée « année de la culture » en Russie. Alexander Sokolov demande quelles sont les intentions du Comité des Ministres pour renforcer cet axe essentiel de l'activité du Conseil de l'Europe, ainsi que les autres domaines de coopération intersectorielle entre Etats membres.

Gilbert SABOYA SUNYÉ, Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre, considère que la culture constitue une dimension très importante de l'Europe contemporaine. L'éducation à la citoyenneté démocratique, qui figure parmi les priorités de la présidence, comporte un aspect essentiel relatif au dialogue interculturel. Le programme d'activités du Conseil de l'Europe accorde une attention particulière à toutes ces approches transversales.

La culture est également un vecteur d'épanouissement personnel pour les citoyens européens. La promotion de l'accès à la culture représente pour le Comité des Ministres un domaine d'action essentiel, y compris grâce aux nouvelles technologies et aux médias sociaux qui offrent de nouvelles possibilités d'expression. Cette question novatrice sera examinée à Moscou lors de la prochaine conférence des ministres de la culture du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres étudiera avec un grand intérêt les conclusions de cette conférence.

Vladimir VARNAVSKIY (Fédération de Russie, R, GILD) (interprétation) souhaite évoquer l'initiative législative des autorités lettones visant les citoyens qui ont été appelés à effectuer leur service militaire pendant la Seconde Guerre Mondiale. Ce projet équivaut à assimiler les soldats qui

ont combattu le nazisme aux anciens membres de la Waffen SS condamnés par le tribunal de Nuremberg. Quelles mesures pourrait prendre le Comité des Ministres si la Lettonie adoptait cette loi ?

Gilbert SABOYA SUNYÉ, Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre, indique que le Comité des Ministres n'a pas discuté de ce projet de loi. D'ailleurs, ce texte n'a pas encore été débattu au Parlement letton. Gilbert Saboya Sunyé, sans préjuger d'une éventuelle position du Comité des Ministres, estime qu'il paraît cependant improbable que des critiques soient formulées contre ce projet de loi. Celui-ci vise à octroyer une assistance sociale à des personnes incorporées dans l'armée allemande contre leur volonté, et il exclut de façon expresse les personnes responsables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, ou les personnes ayant collaboré avec des institutions nazies ou soviétiques répressives.

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) remercie Monsieur le Ministre Saboya Sunyé pour sa participation à cette session et pour sa collaboration avec le Congrès.

4. PROMOUVOIR L'ÉTHIQUE, PRÉVENIR LA CORRUPTION

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'il confie la présidence de la séance à Monsieur Frécon, Président de la Chambre des pouvoirs locaux. En effet, il souhaite participer lui-même au prochain débat.

Jean-Claude Frécon (France, L, SOC) s'installe au fauteuil présidentiel à 10 h 20.

M. le PRÉSIDENT (France, L, SOC) annonce le thème du débat : « Promouvoir l'éthique, prévenir la corruption ». Tous les niveaux de gouvernance en Europe sont à la recherche de mesures pouvant aider à surmonter la crise. La lutte contre la corruption doit être une priorité immédiate, car elle affecte toute l'économie. Les investissements dans les pays touchés par la corruption sont moindres. La mauvaise gestion des ressources publiques est perçue de plus en plus douloureusement par les populations, dont le mécontentement grandit et menace la démocratie. Le Conseil de l'Europe dispose de plusieurs instruments pour la promotion de l'éthique et a adopté un cadre juridique pour lutter contre la corruption, telles que les conventions suivies par le GRECO, le Groupe d'Etats contre la Corruption. Les collectivités territoriales ont également un rôle capital à jouer dans ce domaine, car elles gèrent des dépenses publiques importantes. Le Congrès a déjà adopté le Code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux.

Le Président présente le premier orateur, Monsieur Marcin Mrčela, Président du GRECO. Sa formation et son expérience en tant que chercheur dans le domaine du droit pénal, sont un atout précieux pour le GRECO. Au cours de ces deux dernières années, le Congrès a coopéré de manière fructueuse avec cette instance. Il souhaite passer maintenant à une phase opérationnelle de ses activités et compte sur le soutien technique du GRECO pour ses initiatives futures.

Marin MRČELA, Président du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe (interprétation) se réjouit que la lutte contre la corruption soit choisie pour thème des débats du Congrès. Il rappelle que Gerald Ford, ancien président américain, avait déclaré en 1971 : « D'un point de vue politique, il y a un problème qui sous-tend tous les autres : faire en sorte que le gouvernement soit suffisamment attentif à la population, sinon il n'est pas crédible. Nous devons faire en sorte que le gouvernement soit crédible si nous voulons que la démocratie fonctionne. »

Dans les années 1970, différents appels ont été lancés pour sensibiliser les Etats à ce problème, y compris au sein du Conseil de l'Europe. Certains organes centraux étaient qualifiés de corrompus et éloignés des véritables préoccupations des citoyens. En revanche, les structures politiques autonomes étaient considérées comme plus adaptées aux besoins locaux. Dans les années 1980, des processus de décentralisation se sont répandus dans le monde entier, entraînant des transferts de compétences à un niveau plus proche des citoyens. Aujourd'hui, l'autonomie locale est considérée comme étant à la base d'une véritable démocratie. La décentralisation a permis de faire face aux besoins des populations, mais en ajoutant un niveau supplémentaire de bureaucratie administrative, elle a entraîné un certain nombre de corollaires tels que la corruption. Malheureusement, les statistiques démontrent que les autorités locales peuvent représenter un

premier niveau de corruption. Dans certains pays, la corruption au niveau local est encore plus répandue qu'au niveau national.

Plusieurs sources de corruption potentielle peuvent être identifiées : un contrôle trop dispersé, une opacité dans le recrutement et la destitution de membres du personnel, des relations opaques entre les différents acteurs, des réseaux peu transparents, le manque de capacités de contrôle efficace. Lors d'une étude menée par Eurobaromètre dans les pays de l'Union Européenne, environ 8 % des responsables interrogés affirmaient avoir été confrontés à des propositions malhonnêtes en 2011. Des domaines tels que les appels d'offres ou l'octroi de licences apparaissent particulièrement prédisposés à la corruption. Il apparaît clairement que la corruption sape la confiance de la population envers les niveaux locaux et régionaux de gouvernance.

Le GRECO comprend les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que le Belarus et les Etats-Unis. Il surveille la manière dont les Etats respectent la convention pénale sur la corruption, ainsi que la convention civile sur la corruption. Ce contrôle se déroule en deux étapes. La procédure d'évaluation comprend des visites sur place et se traduit par la rédaction d'un rapport comportant un certain nombre de recommandations. Dans les 18 mois suivants, la procédure de conformité consiste à évaluer les mesures adoptées par l'Etat concerné pour la mise en œuvre de ces recommandations. Pour l'instant, le GRECO s'est focalisé sur les politiques anti-corruption au niveau national, même si les principes stipulés par le GRECO s'appliquent directement au niveau infranational. Un certain nombre de recommandations ont d'ailleurs porté de façon spécifique sur la corruption aux niveaux local et régional.

Marcin Mrčela estime que la coopération entre le GRECO et le Congrès pourrait renforcer l'efficacité de l'action des autorités locales et régionales. Le GRECO travaille à deux niveaux : les valeurs de la gouvernance, c'est-à-dire les grands principes tels que la transparence, l'éthique, la reddition des comptes, et les valeurs d'efficacité, c'est-à-dire la façon dont les autorités mettent en pratique certaines dispositions pour appliquer ces principes.

Le clientélisme et l'absence de compétition entre les mouvements politiques peuvent saper parfois le pluralisme. Le Comité des Ministres a adopté une recommandation sur les règles communes contre la corruption, qui traite entre autres du financement des partis politiques et des campagnes électorales. Le GRECO a mené une évaluation de la façon dont les partis politiques sont financés dans chacun des Etats membres et a recommandé de réviser certaines réglementations nationales pour renforcer la transparence, notamment au Danemark, aux Pays-Bas et en Espagne.

Il apparaît également nécessaire de lutter contre le climat d'impunité. A cette fin, le GRECO préconise une réduction du nombre de personnes bénéficiant d'une immunité, et qui ne peuvent donc pas être poursuivies pour des cas de corruption. Il encourage également les mesures disciplinaires contre des personnes ne pouvant pas être poursuivies devant les juridictions pénales. Dans un certain nombre d'administrations, l'efficacité des sanctions disciplinaires doit être renforcée.

Le GRECO assure la promotion de mesures éthiques et anti-corruption au sein de l'administration publique à tous les niveaux. Toutes les personnes qui travaillent pour la fonction publique doivent être passibles de sanctions en cas de malversations. Il apparaît indispensable d'adopter des codes de conduite à tous les niveaux de l'administration.

Par ailleurs, le GRECO a recommandé à certains Etats de mettre en place un système d'évaluation des risques de corruption, afin d'identifier les secteurs ou les niveaux d'administration les plus vulnérables.

Le GRECO a contribué à la transparence de la prise de décisions à tous les niveaux. Les procédures administratives, notamment dans les cas où l'administration dispose d'une large marge d'appréciation, peuvent créer des environnements propices à la corruption. Une plus grande transparence apparaît comme le meilleur moyen de prévention. Le GRECO préconise une large décentralisation afin que la population soit mieux informée des procédures publiques au niveau local. Cette décentralisation en élargissant les responsabilités des élus locaux entraîne cependant le transfert de ressources importantes vers un niveau infranational, augmentant ainsi les risques de malversation. Il apparaît donc indispensable que le GRECO et le Congrès des pouvoirs locaux et

régionaux mutualisent leurs efforts pour veiller à ce que les autorités locales et régionales soient dignes de confiance.

M. le PRÉSIDENT (France, L, SOC) remercie l'intervenant et accueille Monsieur Jean-Pierre Guis, récemment élu à la présidence d'ANTICOR, association française réunissant des élus et des citoyens contre la corruption. L'implication de la société civile apparaît en effet indispensable pour gagner la lutte contre la corruption. Monsieur Guis, qui exerce aussi des responsabilités politiques au sein de la ville de Paris, est donc également confronté aux problématiques des collectivités territoriales.

Jean-Pierre GUIIS, Président d'ANTICOR, Association d'élus et de citoyens contre la corruption, France, remercie le Congrès de son invitation. Il suppose que celle-ci est due à l'audience obtenue par l'association ANTICOR, mais aussi à l'originalité de ses conceptions et de ses méthodes de travail.

L'association est née dix ans auparavant, par la volonté de quelques élus de toutes tendances politiques qui s'inquiétaient de l'augmentation de l'abstention aux élections et du niveau des votes populistes et extrémistes. Ces votes extrêmes sont les plus nombreux dans les villes ou régions frappées par des affaires de corruption. Jean-Pierre Guis constate que la situation ne s'est pas améliorée depuis dix ans et que la démocratie souffre, faute d'avoir pu démentir la mauvaise réputation des élus. Le discrédit de la classe politique est lié essentiellement aux « affaires » qui la minent, au silence qui les accompagne et au dégoût qui en résulte parmi la population.

Il y a environ un an, l'institut TNS Sofres publiait un sondage selon lequel 72 % des Français estimaient que leurs élus étaient corrompus ou plutôt corrompus. Seuls 19 % les jugeaient plutôt honnêtes. Jean-Pierre Guis qualifie cette situation d'explosive. Les marchés truqués, les trafics d'influence, les emplois fictifs, les détournements de fonds spéciaux, les comptes à l'étranger, les frais de bouche somptuaires, etc. Toutes ces pratiques peuvent être qualifiées de corruption.

Certains élus ont oublié qu'en raison de leur mandat, ils se devaient d'être exemplaires. Jean-Pierre Guis estime qu'être élu devrait être à la fois un honneur et un plaisir, le plaisir de se dévouer à l'intérêt collectif et d'orienter la politique dans le sens qui correspond à ses propres valeurs. Certains hommes politiques malhonnêtes suffisent malheureusement à discréditer des dizaines de milliers d'élus qui se mettent au service de leurs concitoyens, avec un désintéret et une disponibilité souvent admirables. Les élus corrompus sont très minoritaires, mais à cause d'eux et de ceux qui ferment les yeux sur leurs dérives, toute l'image de la politique est salie et la démocratie est menacée.

En France, la corruption est un véritable tabou. Les membres d'ANTICOR sont souvent considérés comme irresponsables ou provocateurs par les responsables politiques. La plupart des partis politiques feignent de considérer la corruption comme un fantasme dans l'esprit de quelques personnes dérangées.

La démarche éthique d'ANTICOR vise à réhabiliter l'action publique en accélérant la disgrâce des élus qui discréditent la politique et en mettant fin aux dérives en tout genre. La corruption prospère grâce aux dysfonctionnements des systèmes démocratiques : mesures de prévention insuffisantes voire parfois volontairement faussées, mansuétude culturelle à l'égard des élus corrompus. La corruption n'est donc jamais un fait accidentel ou purement personnel, mais une pratique systémique, tolérée, voire même parfois concertée.

ANTICOR regroupe à présent plusieurs milliers de militants et de sympathisants. Plusieurs dizaines de milliers de personnes suivent les activités de l'association grâce à Internet. Dans la plupart des départements français, se constituent des groupes locaux qui popularisent les propositions d'ANTICOR, luttent localement pour davantage de transparence et contrôlent les élus. L'originalité de l'association repose sur sa transversalité à l'égard des partis : les membres sont des élus et citoyens de toutes tendances politiques, à l'exception des extrêmes.

L'association utilise plusieurs méthodes d'action. En matière de prévention, elle propose aux candidats aux différentes élections de signer une charte éthique extrêmement exigeante, qui constitue un engagement entre le candidat et les citoyens. ANTICOR présente régulièrement ses propositions lors de séminaires ou de congrès, et elle est auditionnée par des commissions parlementaires ou des

cabinets ministériels. Le site Internet de l'association propose un certain nombre d'outils pour ceux qui souhaiteraient exercer un contrôle sur la gestion de leurs élus. ANTICOR, chaque année, décerne des « casseroles d'or », aux élus condamnés ou mis en examen, et des « prix de l'éthique » à des journalistes courageux, à des personnes qui ont lancé des alertes, à des parlementaires ayant présenté une proposition de loi en vue de lutter contre la corruption, ou à des élus qui prennent des initiatives en matière de transparence.

ANTICOR, même si son champ d'action principal est la prévention de la corruption, lance également des actions en justice. Les groupes locaux transmettent des signalements aux procureurs lorsqu'ils sont informés de façon crédible de malversations financières au niveau municipal, départemental ou régional. Certains des adhérents d'ANTICOR portent plainte à titre individuel. Enfin, au niveau national, l'association dépose plainte pour des affaires emblématiques, soit parce que la justice ne se déclenche pas spontanément, soit en l'absence de partie civile. Ainsi ANTICOR a permis une tenue normale du procès qui a abouti à la condamnation d'un ancien président de la République à deux ans de prison avec sursis, alors que le parquet avait requis la relaxe. A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la corruption, ANTICOR s'est constituée partie civile contre le président d'un département mis en examen pour association de malfaiteurs.

Les propositions de réforme législative portées par ANTICOR sont nombreuses. Jean-Pierre Guis en cite quelques-unes :

- rendre obligatoire la formation des élus aux pratiques de bonne gestion ;
- limiter le cumul des mandats et des fonctions et limiter le nombre de mandats successifs, générateurs de routine et de pratiques de « copinage » : en France, il a été constaté que neuf élus condamnés sur dix avaient cumulé différents mandats ;
- renforcer les droits de l'opposition et son accès aux documents comptables : ANTICOR propose que la présidence des commissions d'appels d'offres dans les collectivités publiques soit systématiquement attribuée à l'opposition ;
- renforcer la démocratie participative, le citoyen se trouvant ainsi impliqué dans le contrôle du travail des élus ;
- octroyer davantage de moyens et de prérogatives aux Chambres régionales des comptes, qui pour l'heure se bornent à constater les malversations, ainsi qu'aux autres organismes de contrôle ;
- limiter voire interdire les pratiques de lobbying ;
- interdire de confier des marchés publics à des entreprises installées dans des paradis fiscaux, directement ou via leurs filiales ;
- interdire aux élus condamnés pour des faits de corruption ou de détournement d'argent public de se présenter à de nouvelles élections ; en France, si un fonctionnaire est condamné pour une malversation, il est exclu définitivement de la fonction publique, il devrait en être de même pour les élus, qui représentent les électeurs et qui doivent être exemplaires.

Jean-Pierre Guis insiste particulièrement sur cette dernière exigence, indispensable pour réhabiliter l'éthique politique. Une telle mesure a d'ailleurs été adoptée récemment au Brésil sous la pression des citoyens : une pétition pour exiger cette disposition a recueilli deux millions de signatures. Jean-Pierre Guis appelle les citoyens français à agir de même, et il conclut en disant que la meilleure arme contre la corruption est sans conteste la démocratie.

M. le PRÉSIDENT (France, L, SOC) remercie l'intervenant et accueille Petra Kneuer, représentante de l'Office européen de lutte antifraude de la Commission européenne, et responsable au sein de cet office des enquêtes sur la corruption au sein des institutions européennes. Le directeur de cet organisme, Monsieur Kessler, se trouvait d'ailleurs à Messine, en Sicile, en mai 2010 lorsque le

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a lancé, lors d'une conférence internationale, ses activités de lutte contre la corruption aux niveaux local et régional.

Petra KNEUER, Directrice des investigations de l'Office européen de lutte antifraude de la Commission européenne (OLAF) (interprétation) présente l'OLAF, acteur clé en matière d'investigations pour la lutte contre la corruption. Directrice à l'OLAF depuis décembre 2012, Petra Kneuer est procureur, et durant près de vingt ans d'expérience professionnelle, l'intégrité et les normes éthiques ont joué pour elle un rôle essentiel. Elle a souhaité rejoindre la Commission européenne pour contribuer aux efforts de l'OLAF afin de regagner la confiance des contribuables en leur prouvant que l'Union Européenne est capable d'utiliser au mieux leur argent. L'OLAF mène des enquêtes auprès des fonctionnaires européens afin de s'assurer qu'ils remplissent leurs fonctions de manière honnête. Le message est clair : personne ne sera protégé, la Commission européenne applique une politique de tolérance zéro.

Petra Kneuer cite pour illustrer son propos un cas de corruption dans un pays tiers qui reçoit des fonds de l'Union Européenne. Une ONG avait été payée pour effectuer des opérations de déminage dans ce pays qui avait connu la guerre civile. L'enquête de l'OLAF a permis d'établir que l'ONG bénéficiaire, afin de réaliser des économies à son profit, avait prétendu avoir déminé des zones beaucoup plus vastes que celles qu'elle avait effectivement traitées. L'aspect criminel d'un tel comportement est évident. Les autorités locales et nationales n'avaient pas procédé aux vérifications nécessaires. Suite à l'enquête de l'OLAF, les fonds indûment perçus ont été remboursés et les données concernant cette ONG ont été intégrées au système d'alerte précoce. En revanche, l'OLAF n'a pas pu intervenir en ce qui concerne la négligence des autorités nationales. Souvent, les conditions de l'enquête ne permettent pas d'établir toute la vérité, en raison d'une absence de coopération des gouvernements.

La corruption est un crime très souvent invisible, mais qui fait néanmoins des victimes : des êtres humains souffrent des conséquences directes de la corruption, et naturellement les contribuables sont également des victimes. Il a été estimé que la corruption coûte aux contribuables européens environ 120 milliards d'euros par an, soit 1 % du PIB de l'Union Européenne. La corruption existe dans quasiment tous les pays. Elle a des effets dévastateurs en particulier dans les pays en développement, en empêchant tout développement de la croissance et de la démocratie. Quatre Européens sur cinq estiment que la corruption est un problème important dans leur pays, ce qui souligne la nécessité d'un engagement politique plus substantiel pour lutter contre ce crime. Dans certains pays, la corruption fait partie de la vie de tous les jours. La société a appris à s'en accommoder.

L'Union Européenne est pionnière dans la création d'instruments permettant de lutter contre la corruption. En effet, l'Union Européenne est le contributeur mondial le plus important pour l'aide apportée aux pays en développement. Il est donc indispensable de se doter d'un dispositif qui permette de contrôler comment les ressources financières européennes sont dépensées. Plusieurs moyens existent pour renforcer l'efficacité de la lutte contre la corruption. Tout d'abord, il convient d'améliorer les flux d'informations entre les différents services des institutions européennes. Il est également possible de partager des informations avec d'autres bailleurs de fonds. Un outil informatique est en cours de développement dans ce but. Il est d'autre part essentiel d'obtenir l'accès à l'information, ce qui suppose de continuer à développer des politiques en faveur des donneurs d'alerte ou des informateurs. Il est nécessaire par ailleurs d'adopter une position institutionnelle forte dont dépendra la coopération effective des acteurs concernés dans des cas concrets de fraude. Un engagement fort des différents acteurs politiques est donc essentiel pour soutenir les efforts de l'OLAF. Certaines enquêtes sont menées dans des conditions extrêmement difficiles, avec parfois certains risques pour le personnel de l'OLAF.

En conclusion, Petra Kneuer souligne que la lutte contre la corruption doit devenir un effort au niveau mondial, auquel chacun à sa manière peut contribuer.

M. le PRÉSIDENT (France, L, SOC) accueille Sir Alan Meale, rapporteur général de l'Assemblée parlementaire dans les domaines des pouvoirs locaux et régionaux, venu apporter le point de vue d'un parlementaire national. Le Royaume-Uni suit en effet avec un grand intérêt la question de la prévention de la corruption.

Sir Alan MEALE, Rapporteur général sur les pouvoirs locaux et régionaux, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (interprétation) assure que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe accorde une immense importance au travail du Congrès. Le débat porte sur un sujet qui concerne toutes les institutions, à tous les niveaux. La corruption dans la vie publique a été plusieurs fois mise en exergue au cours de ces dernières années, et notamment au Royaume-Uni. Sir Alan Meale estime que dans la qualification de « corruption », il faut inclure toute conduite malhonnête, non éthique, qui consiste par exemple pour un responsable politique à accepter des avantages matériels pour un soutien qu'il accorderait à telle personne ou à telle cause. Les élus doivent être conscients de leur responsabilité : ils doivent agir pour l'intérêt public, rendre des comptes aux citoyens, utiliser au mieux les ressources qui leur sont confiées. La lutte contre la corruption et le renforcement de l'éthique publique sont au cœur de la démocratie, ils constituent les piliers de l'action du Conseil de l'Europe.

Au niveau de l'Union Européenne, l'OLAF joue un rôle de gardien contre la corruption. Le GRECO, au sein du Conseil de l'Europe, effectue un travail considérable sur le même sujet, ainsi que d'autres institutions à tous les niveaux.

Sir Alan Meale évoque ensuite les actions menées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Celle-ci a mis en place certaines parades contre des influences malhonnêtes qui pourraient être exercées sur les parlementaires européens. Ainsi, pour tous les rapports défendus devant l'Assemblée, le rapporteur doit déclarer solennellement qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre la préparation de ce rapport et ses autres activités. Lors d'auditions, l'Assemblée veille à respecter un équilibre entre les hommes et les femmes, la répartition géographique et les groupes politiques. Récemment, par la résolution 19-03, l'Assemblée a décidé d'adopter un code de conduite déontologique pour tous ses membres. Ce code prévoit notamment que les parlementaires doivent s'acquitter de leur mission avec intégrité, adopter des décisions dans l'intérêt public, faire usage des ressources de façon responsable, déclarer tout conflit d'intérêts. Les représentants du Conseil de l'Europe, qu'il s'agisse des membres de l'Assemblée parlementaire ou du Congrès, doivent être exemplaires sur ce sujet. Le Congrès a d'ailleurs adopté dès 1999 un code de conduite européen pour l'intégrité politique aux niveaux local et régional.

L'Assemblée parlementaire doit jouer également un rôle de promotion des normes éthiques au sein de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Les commissions parlementaires ont étudié les questions relatives à l'absence de transparence et aux conflits d'intérêts dans les prises de décisions politiques. La commission des questions sociales a présenté un rapport en 2010 traitant notamment de la gestion de la pandémie H1N1. Ce rapport mettait en évidence le fait que deux experts payés par le conseil d'administration de l'OMS pour la gestion de la pandémie continuaient à recevoir de l'argent de la part de laboratoires pharmaceutiques, d'où un conflit d'intérêts évident. Actuellement, l'Assemblée parlementaire prépare un rapport sur la corruption en tant que menace à l'égard de l'Etat de droit, qui met l'accent sur la corruption dans les sphères judiciaires et politiques, notamment dans un certain nombre d'agences de forces de l'ordre.

Au Royaume-Uni, la question de la corruption et de l'éthique publique fait l'objet de nombreuses réflexions. En 2007 le gouvernement britannique a publié un modèle de code de conduite pour les autorités locales. La Chambre des Lords et la Chambre des Communes mettent actuellement en place un groupe parlementaire de lutte contre la corruption pour organiser des contrôles parlementaires sur les dispositifs anti-corruption au niveau du Royaume-Uni. Des règles extrêmement strictes existent concernant la déclaration des revenus et l'utilisation des fonds mis à disposition des parlementaires. Malheureusement, un certain nombre de comportements non éthiques ont déjà été dévoilés, notamment par les rapports de Transparency International.

Sir Alan Meale considère que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Congrès doivent travailler ensemble pour assurer davantage de transparence. Le parlement britannique, ainsi que d'autres en Europe, a toujours été en tête de la lutte contre la corruption. Il apparaît indispensable que les institutions européennes instaurent à leur niveau la plus grande transparence.

M. le PRÉSIDENT (France, L, SOC) donne la parole au Président du Congrès, Herwig van Staa.

Herwig VAN STAA (Autriche, R, PPE/CCE), Président du Congrès (interprétation) insiste sur le fait que la démocratie et l'Etat de droit sont menacés par la corruption. L'Histoire démontre que deux phénomènes peuvent menacer la démocratie : les crises économiques qui génèrent du chômage et des troubles sociaux, et la corruption qui ne fait que renforcer la crise économique ou peut même la provoquer.

Herwig van Staa salue les intervenants du GRECO, d'ANTICOR et de l'OLAF, qui tous représentent des institutions ou des associations qui luttent contre la corruption. En 2014, la présidence autrichienne du Comité des Ministres organisera une conférence sur la corruption à Innsbruck. Pour que la démocratie se développe à tous les niveaux de gouvernance, il est indispensable d'agir contre la corruption à tous ces niveaux.

Herwig van Staa indique qu'il est intervenu pour que soit créé au sein de l'OLAF un service dédié à la lutte contre la corruption au sein des collectivités territoriales, notamment en ce qui concerne l'abus de fonds provenant de l'Union Européenne. Il précise cependant qu'il convient de veiller à ne pas ériger en délit de corruption la moindre bouteille de vin offerte ou la moindre invitation à déjeuner. En revanche, il est indispensable de renforcer les sanctions en cas de corruption avérée. Il serait souhaitable de créer une juridiction internationale chargée de juger ces situations en dernière instance, et qui permettrait de traiter aussi des questions politiques.

Herwig van Staa rappelle que lors de l'époque nazie, il y avait de nombreuses dénonciations pour se débarrasser de personnes indésirables. Pour éviter de telles dérives, un contrôle démocratique très fort est nécessaire. Chacun a son rôle à jouer en la matière, y compris les médias.

M. le PRÉSIDENT (France, L, SOC) ouvre le débat.

Volodymyr GROISMAN (Ukraine, L, SOC) (interprétation) présente les mesures prises par la ville de Vinnytsa, qu'il représente. Cette ville de plus de 100 000 habitants, centre régional dynamique, est chef de file en Ukraine pour le développement de l'autonomie. Un grand nombre de projets innovants ont été mis en place dans divers domaines tels que la santé, l'urbanisme, etc. Vinnytsa a joué un rôle pionnier dans la lutte contre la corruption, avec une implication personnelle de la municipalité. La corruption sape le niveau des services publics, augmente la fracture sociale et empêche le développement économique. La corruption gangrène la société. La municipalité de Vinnytsa a donc décidé la mise en place d'un code de conduite qui définit des normes que tous les élus s'engagent à respecter. Les personnes qui ne les respectent pas sont sanctionnées pour manque de transparence ou malversations. La ville de Vinnytsa a pris part à des projets internationaux pour une bonne gouvernance en Ukraine et pour la mise en place de normes éthiques dans plusieurs villes, notamment en ce qui concerne les campagnes électorales et les élections. Vinnytsa a adopté la certification ISO 9001.

Vsevolod BELIKOV (Fédération de Russie, L, PPE/CCE) (interprétation) estime que la corruption est la menace numéro un qui pèse sur la démocratie en Russie. Elle gangrène tous les niveaux administratifs : central, régional et local. Transparency International a classé la Russie à la 128^{ème} place sur 134 pays en ce qui concerne le niveau de corruption. Un certain nombre de mesures ont pourtant été adoptées. Un dispositif a été mis en place au niveau local pour contrôler les élus. Un code de conduite a été élaboré d'après plusieurs expériences européennes et d'après les préconisations du Congrès. Ce code qui fixe des règles de transparence et de déontologie doit être obligatoirement adopté à tous les niveaux locaux et régionaux.

A Saint-Pétersbourg, des stages de formation au comportement éthique sont proposés aux lycéens et aux étudiants. Vsevolod Belikov souhaiterait que le Congrès fasse mieux connaître ces activités et que le dispositif soit élargi à d'autres villes. Dans le cadre du monitoring, le Congrès pourrait jouer un rôle dans ce domaine en travaillant avec les administrations. Vsevolod Belikov suggère que ce sujet soit constamment à l'ordre du jour du Congrès.

Andreas GALSTER (Allemagne, L, PPE/CCE) (interprétation) constate que la corruption est un grave fléau de nos sociétés, mais il tient à rappeler que la grande majorité des fonctionnaires sont honnêtes. Les dispositions légales régissant les collectivités territoriales stipulent clairement quelles sont leurs compétences et quels sont les droits et obligations des élus. Les textes s'appliquant aux fonctionnaires en Allemagne sont également très clairs : il leur est interdit d'accepter des cadeaux afin

de garantir le bon fonctionnement des services publics. Le cadre juridique est satisfaisant et il est effectivement appliqué. En effet, des maires ou des fonctionnaires travaillant dans des collectivités locales ont été poursuivis et lourdement sanctionnés. Cependant, ce sujet fait toujours l'objet de débats, notamment suite aux scandales survenus récemment en Allemagne. Andreas Galster souligne que la corruption est certes un thème important, mais qu'il faut veiller à respecter un certain équilibre. Si un fonctionnaire ne peut plus accepter une tablette de chocolat, cela pose problème... Les efforts menés contre la corruption doivent tenir compte de cette recherche d'équilibre, et la délégation allemande œuvrera pour faire avancer ce dossier.

Anatoli DIMITROV (Bulgarie, R, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'en Bulgarie, le système démocratique est relativement récent et s'améliore progressivement. Des efforts sont déployés pour réduire la corruption et faire prévaloir des normes éthiques à tous les niveaux de l'administration. Au niveau local, plusieurs bonnes pratiques peuvent permettre de réduire la corruption. Il s'agit tout d'abord de réduire les contacts directs entre l'administration et la population. Un nombre croissant de municipalités ont recours à des services en ligne sur Internet pour répondre à des requêtes, etc. Un tel dispositif existe dans 164 municipalités. Un code d'éthique a été adopté.

Anatoli Dimitrov relève que les phénomènes de corruption découlent souvent de certains aspects qui sont sous-estimés : il faut par exemple veiller à ne pas sous-estimer la gestion du capital humain. Des mesures doivent être prises pour valider les compétences des candidats à un poste administratif, des évaluations régulières de la qualité du travail fourni doivent être menées, des contrôles doivent être effectués. Le renforcement de la démocratie nécessite davantage de transparence. La Bulgarie souhaiterait intégrer prochainement la stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local. L'Association des municipalités et des pouvoirs locaux travaille de façon acharnée pour harmoniser les normes bulgares avec celles du reste de l'Europe et espère même un jour devenir un modèle en la matière.

Luzette WAGENAAR-KROON (Pays-Bas, L, PPE/CCE) (interprétation) constate que les Pays-Bas se trouvent parmi les pays dans lesquels le niveau de corruption perçue est le plus faible. Il apparaît un sentiment général selon lequel les décisions dans les municipalités sont prises de façon transparente et intègre. Ceci étant, il convient de tirer les enseignements de ce qui se passe ailleurs, et peut-être d'être plus attentif à ces questions au sein des conseils municipaux. Ainsi, ces dernières années, trois municipalités ont attiré l'attention des médias en raison de conflits d'intérêts, de fausses déclarations de dépenses et de cas de corruption. Par exemple, il arrive que dans le domaine de l'urbanisme, des contrats soient signés en contradiction avec les règles régissant les marchés publics.

L'intégrité est une question qui n'est pas souvent débattue dans les séances publiques des conseils municipaux, mais Luzette Wagenaar-Kroon estime qu'il faudrait tenir des débats ouverts sur ce sujet. Il s'avère souvent difficile de fixer des limites : jusqu'à quel point certaines pratiques sont-elles acceptables ? Par exemple, un élu peut-il voter sur un plan d'urbanisme s'il vit dans la zone concernée ? Les règles d'éthique ne doivent pas empêcher un conseil municipal de fonctionner normalement. Le ministre de l'Intérieur néerlandais a annoncé que l'intégrité, à tous les niveaux, serait l'une de ses priorités. Une loi en cours de préparation actuellement confèrera aux maires des compétences particulières pour protéger l'intégrité. Il existe d'ores et déjà des codes de comportement et différentes lois qui visent à un meilleur respect de l'éthique. Cependant, Luzette Wagenaar-Kroon souligne que l'intégrité ne consiste pas uniquement à appliquer des règles : il s'agit d'un comportement qui doit être vécu et accepté par tous, élus, membres du pouvoir exécutif et fonctionnaires.

Willy BORSUS (Belgique, L, GILD) souligne qu'il a apprécié l'intervention des différents orateurs, et notamment la conclusion de Monsieur Guis, au nom d'ANTICOR, qui considèrerait que la réponse à la corruption passe par un certain nombre de dispositifs, mais également par une démocratie accrue. Dans certaines législations nationales, les personnes coupables de corruption encourent des peines d'incompatibilité avec une candidature aux élections ou d'inéligibilité. Les tribunaux peuvent prononcer de telles sanctions.

Willy Borsus appelle cependant à ne pas mêler au légitime combat contre la corruption un certain nombre d'éléments qui sont peut-être d'une autre nature : la limitation du nombre de mandats lui semble relever d'un débat beaucoup plus vaste et ne peut pas être considérée comme un moyen de lutte contre la corruption. Le cumul des mandats locaux, régionaux et nationaux est une question

d'une autre nature. Il convient de séparer les mécanismes de lutte contre la corruption, tels que la formation du personnel, les sanctions, les contrôles, de questions politiques transversales qui semblent extérieures au débat sur la corruption.

Charikleia OUSOULTZOGLOU (Grèce, L, SOC) (interprétation) constate qu'il existera toujours des fraudeurs et des personnes honnêtes. La transparence est le meilleur moyen pour les élus de répondre à cette problématique. D'ailleurs, les citoyens souhaitent connaître précisément les actes des personnes publiques. En Grèce, des mesures ont été prises en faveur de la transparence, mais malheureusement elles sont tellement lourdes à mettre en pratique qu'elles s'avèrent inefficaces. La bureaucratie des municipalités est totalement inadaptée. Les municipalités grecques essaient de se mobiliser face aux problèmes majeurs auxquels elles sont confrontées et ne peuvent pas consacrer du temps à des procédures administratives. La bureaucratie entraîne une perte considérable de ressources. Il faut certes mener la lutte contre la corruption, mais également veiller à assurer l'efficacité de l'action publique. Charikleia Ousoultzoglou suggère à cet égard de s'inspirer de l'exemple des Pays-Bas.

M. le PRÉSIDENT (France, L, SOC) donne la parole aux cinq orateurs pour répondre, s'ils le souhaitent, aux diverses interventions.

Marin MRČELA, Président du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe (interprétation) approuve l'idée de créer une cour internationale contre la corruption, mais estime qu'il doit s'agir du dernier recours. L'éducation à la lutte contre la corruption doit être privilégiée, et elle doit commencer à l'école maternelle. Les collectivités territoriales sont l'endroit idoine où il faut assurer la promotion de la lutte contre la corruption, car c'est le niveau le plus proche des citoyens. Le Comité des Ministres a publié une recommandation au sujet d'un code de conduite, et le Congrès travaille également sur ce sujet. Le GRECO, pour son second cycle d'évaluation, s'est basé sur ces travaux.

Jean-Pierre GUIIS, Président d'ANTICOR, Association d'élus et de citoyens contre la corruption, France, fait observer qu'une interrogation se dégage des diverses interventions : la corruption est-elle un problème individuel, accidentel, lié à la morale personnelle ou est-elle liée aux institutions, c'est-à-dire à un mauvais fonctionnement des mécanismes de contrôle ? Jean-Pierre Guis incline vers la deuxième hypothèse, mais se demande dans quelle mesure il entre une part culturelle dans ce phénomène, puisqu'il semble que les pays d'Europe du Nord soient moins touchés, ou si les dispositifs de contrôle et réglementaires sont meilleurs dans ces pays qu'ailleurs.

Petra KNEUER, Directrice des Investigations de l'Office européen de lutte anti-fraude de la Commission européenne (OLAF) (interprétation) indique qu'elle soutient la proposition de Monsieur Van Staa de créer une instance européenne chargée des poursuites contre les faits de corruption. Ces crimes sont transfrontaliers, il est donc nécessaire que les enquêteurs et les procureurs soient capables d'intervenir au niveau international. Les poursuites ont d'ailleurs un effet préventif.

Sir Alan MEALE, Rapporteur général sur les pouvoirs locaux et régionaux, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (interprétation) remarque que la mise en place de normes au sein d'une organisation est toujours onéreuse, mais il est persuadé que le coût ne doit pas être pris en compte car la corruption coûte encore plus cher, d'un point de vue financier mais aussi culturel. Au Royaume-Uni, la loi sur la liberté d'information permet à tous les citoyens d'avoir accès à l'information publique. De nombreux responsables politiques ou hommes d'affaires estiment que de tels dispositifs sont trop onéreux, mais Sir Alan Meale considère que la transparence est indispensable pour maintenir la confiance entre la population et le gouvernement.

Herwig VAN STAA (Autriche, R, PPE/CCE), Président du Congrès (interprétation) remercie tous les intervenants pour leur contribution au débat et leurs nombreuses suggestions. Toutes les institutions qui étaient représentées au débat souhaitent œuvrer efficacement, ainsi que le Congrès, pour l'éradication de ce phénomène. Herwig Van Staa soutient les propos de Sir Alan Meale, estimant que, même si les coûts de la lutte contre la corruption sont importants, les avantages apportés par l'éradication de ce phénomène sont considérables.

Herwig van Staa (Autriche, R, PPE/CCE) s'installe au fauteuil présidentiel à 12 h.

5. CLÔTURE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DU CONGRÈS

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) annonce que l'ordre du jour de cette vingt-quatrième session du Congrès est épuisé.

Cette session a donné lieu à des discussions fructueuses et utiles sur des questions qui préoccupent tous les élus locaux et régionaux. Il est maintenant important de traduire en actions concrètes les recommandations qui ont été adoptées, les outils qui ont été lancés et les résultats des discussions afin de leur assurer un impact. Le travail ne s'arrête pas à la fin de la session : le dialogue avec les gouvernements nationaux ainsi qu'avec les élus locaux et régionaux des Etats membres doit se poursuivre pour échanger sur les nombreux défis auxquels l'Europe doit faire face.

Le Président demande aux membres du Congrès de promouvoir les propositions du Congrès dans leurs conseils municipaux ou régionaux, dans leurs associations ou lors des réunions avec des représentants de leurs gouvernements. Il les invite également à utiliser les instruments mis à leur disposition par le Congrès. A cet égard, il évoque l'Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms, le pacte des villes et régions pour mettre fin aux violences sexuelles contre les enfants, et la Semaine européenne de la démocratie locale. Il invite les collectivités locales et régionales à rejoindre le réseau d'agences de la démocratie locale lancé en 1992 à l'initiative du Congrès. Une nouvelle agence sera prochainement ouverte à Dnipropetrovsk en Ukraine. Ces agences développent des partenariats avec les autorités locales et les ONG de toute l'Europe. Elles représentent un exemple concret de la façon dont la participation démocratique peut apporter des résultats tangibles. Le Président félicite à ce propos la région de Basse-Silésie en Pologne qui apportera son soutien en qualité de partenaire principal à la nouvelle agence.

Le Président invite les membres du Congrès à suivre l'exemple d'Albert Einstein qui avait dit « Je ne suis pas plus intelligent que les autres, je me penche simplement plus longtemps sur la question. » Un travail à long terme doit être mené sur les questions de démocratie locale et régionale. Lorsque les membres du Congrès reviennent dans leurs circonscriptions, ils doivent poursuivre le travail entamé au Congrès afin d'aboutir à des résultats concrets.

Le Président remercie tous les membres du Congrès pour leur participation à cette session, et en particulier les maires d'Ukraine et de Moldova qui venaient au Congrès pour la première fois.

Le Président déclare close la vingt-quatrième Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

La vingt-cinquième Session du Congrès aura lieu à Strasbourg, du 29 au 31 octobre 2013.

L'Assemblée écoute, debout, l'hymne européen.

La séance est levée à 12 h 05.